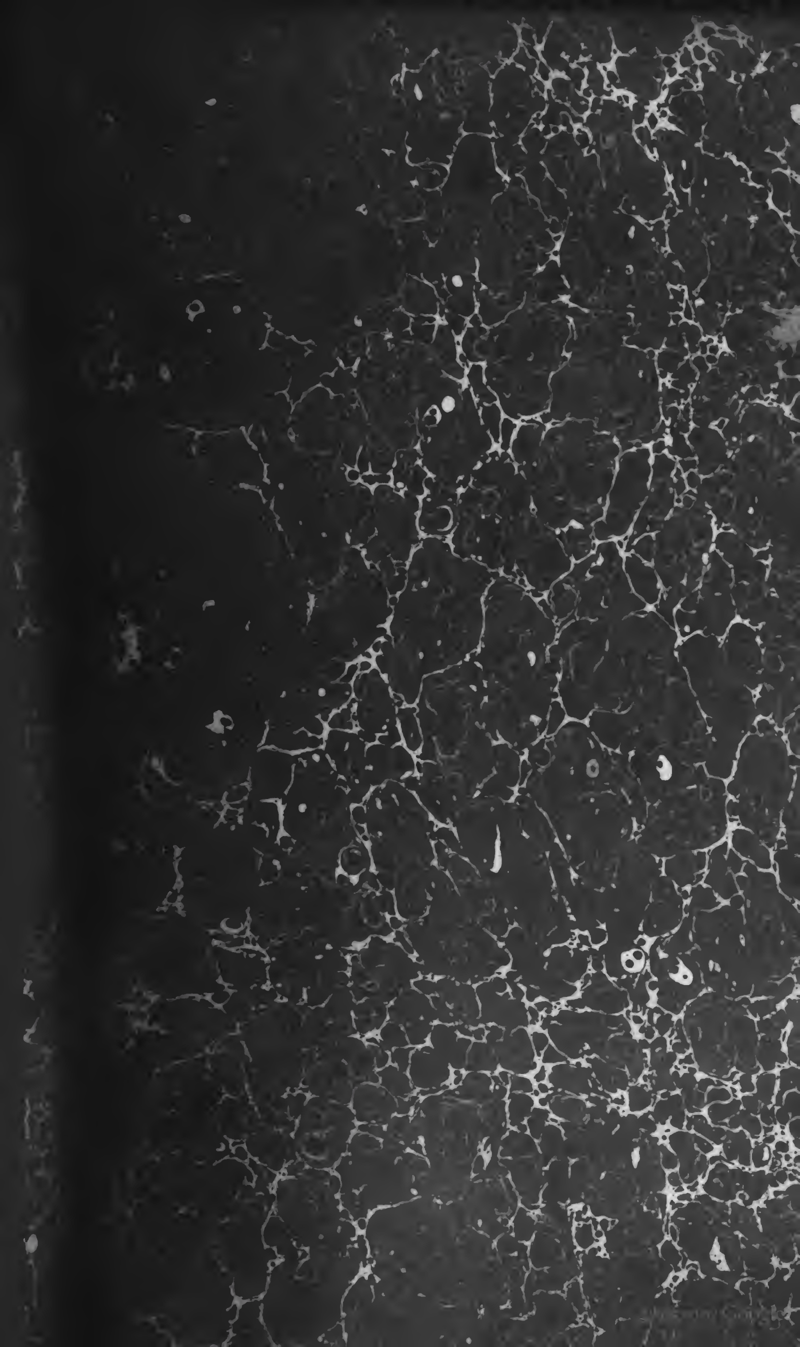






GALERIE

DES PORTRAITS,

TABLEAUX ET BUSTES

DU CHATEAU D'EU.

1836.

LE
CHATEAU D'EU.

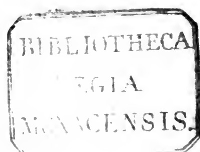
NOTICES HISTORIQUES

PAR

M. J. VATOUT,
PREMIER BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI

Tome Cinquième.

PARIS.
IMPRIMERIE DE FÉLIX MALTESTE ET Cie,
RUE TRAÎNÉE, 15 ET 17, PLACE SAINT-EUSTACHE.
1836.


BIBLIOTHECA

NOTICES HISTORIQUES.

Première Partie.

PORTRAITS.

325.

LOUIS DE FRANCE,

DAUPHIN.

Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, naquit à Versailles, le 4 septembre 1729.

Ce prince n'avait pas seize ans lorsqu'il accompagna le roi son père à l'armée de Flandre; il se trouva à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745. Il ne fit que cette seule campagne; mais, dans son cabinet, il mettait l'étude de la guerre au premier rang de ses occupations.

Doux, affable dans son intérieur, ami et observateur de tous ses devoirs, il disait avec modestie : » Il faut qu'un dauphin paraisse un homme inutile, » et qu'un roi s'efforce d'être un homme universel. »

Il voulait que l'autorité royale fût active, puissante : on lui parlait, en 1762, de l'expulsion des Jésuites : « Je ne sais s'ils doivent être chassés de » France, répondit-il; mais, s'ils doivent l'être, » c'est au roi à l'ordonner, et non aux Parlemens. » Il avait écrit pour ses enfans (1) des vues et des maximes sur l'art de gouverner. L'entraînement des circonstances a été plus fort que toutes les prévisions de sa sagesse.

Attaqué d'une maladie de poitrine, il mourut à Fontainebleau, le 20 décembre 1765. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Sens, son cœur fut déposé à Saint-Denis.

Il avait épousé en premières noces, le 23 février 1745, Marie-Thérèse-Antoinette, infante d'Espagne; en secondes noces, le 9 février 1747, Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne.

(1) Trois de ses fils ont régné : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

326.

MARIE-JOSÈPHE DE SAXE,

DAUPHINE DE FRANCE.

(Peint d'après Latour.)

Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, et de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, naquit à Dresde, le 4 novembre 1731.

Louis de France, dauphin, fils aîné de Louis XV, l'épousa en secondes noces. Le mariage eut lieu à Dresde, le 10 janvier 1747; le nonce du pape officiait, et le prince royal de Pologne représentait le dauphin auprès de sa sœur. La cérémonie fut renouvelée le 9 février suivant; dans la chapelle du château de Versailles, par le grand-aumônier de France.

Marie-Josèphe donna pendant sa vie l'exemple de toutes les vertus. Elle avait une piété angélique, et rien n'égalait sa tendresse pour son époux et

pour ses enfans. Elle environnait l'un de ses égards et donnait à l'éducation des autres les soins les plus attentifs. Les fatigues qu'elle éprouva pendant la dernière maladie du dauphin, et la profonde douleur qu'elle ressentit de sa perte, lui causèrent une maladie de langueur, à laquelle elle succomba le 13 mars 1767. Ses nobles qualités la firent universellement regretter.

Elle mourut à Versailles, et fut enterrée dans la cathédrale de Sens, à côté de son époux, comme elle en avait exprimé la volonté.

327.

DON PHILIPPE, INFANT D'ESPAGNE,

DUC DE PARME.

Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, cinquième fils de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse, naquit à Madrid le 15 mars 1720.

Il épousa, le 25 août 1739, Marie-Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV.

Son frère don Carlos étant monté sur le trône des Deux-Siciles, il voulut faire valoir à son tour les droits de sa mère sur le duché de Parme. La guerre commença en 1741, au sujet de cet État et de ceux de Plaisance et de Guastalla, dont l'Espagne et la France destinaient la souveraineté à don Philippe. Le duc de Mortemar débarqua en Toscane pour lui assurer cet État par la force des armes; mais le roi de Sardaigne, s'unissant à l'Autriche, le força à se retirer vers Naples. Don Phi-

lippe, repoussé de la côte de Gènes par une escadre anglaise, obtint passage sur le territoire de France, et entra dans la Savoie, qu'il enleva à Charles-Emmanuel. La cour de France avait d'abord gardé la neutralité; mais elle finit, en 1744, par envoyer au secours de Philippe une armée de vingt mille hommes, sous les ordres du prince de Conti. La campagne s'ouvrit sous les plus heureux auspices. Le Var fut passé le 1er avril. Nice, Château-Dauphin et plusieurs autres places furent emportées à la baïonnette. Rien ne pouvait servir d'obstacle à la valeur des Espagnols et des Français, qui refoulèrent devant eux l'armée sarde, commandée par son roi, jusque dans Coni. En 1745, don Philippe, soutenu par le maréchal de Maillebois, qui était venu commander les troupes françaises, entra sur les terres de la république de Gènes; les armées combinées battirent les Autrichiens, les poursuivirent, les chassèrent de Novi, s'emparèrent de Serra-Valle, de Parme, de Pavie, passèrent le Tanaro, forcèrent dans son camp le roi de Sardaigne qui se sauva en Piémont, prirent Alexandrie, Casal, Asti, et conquirent toute la Lombardie. Milan ouvrit ses portes le 19 décembre, et le sénat et les habitans prêtèrent à Philippe ser-

ment de fidélité. L'hiver devint funeste aux vainqueurs; la discorde et l'indiscipline se mirent dans les troupes, et la paix, faite entre la Prusse et l'Autriche, permit à cette dernière puissance d'envoyer trente mille hommes vers le Milanais. L'armée franco-espagnole, trop faible pour résister avec avantage, se vit bientôt écrasée à la bataille de Plaisance, le 16 juin 1746. Malgré le désastre de cette fatale journée, elle fit une retraite des plus honorables sous les ordres du fils du maréchal de Maillebois.

Après sept ans d'une guerre où les succès et les revers avaient été partagés, la paix d'Aix-la-Chapelle assura enfin à don Philippe, en 1748, la souveraineté des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, qui lui furent cédés par la reine de Hongrie, à charge de reversion à la maison d'Autriche, en cas d'extinction de sa postérité masculine.

Le 7 mars 1749, Philippe entra dans Parme et prit possession de ses nouveaux États. Il rendit ses sujets très-heureux par sa sagesse et par son inépuisable bienfaisance. Prince éclairé, il encouragea le commerce, l'agriculture, et accorda une haute protection aux lettres. Il établit dans son palais une académie des arts, et fonda une école mi-

litaire. Il soumit à d'équitables reformes les affaires du clergé, et, entre autres règlemens sages, en fit un, le 19 janvier 1765, qui assujettissait aux taxes publiques les biens acquis par des ecclésiastiques depuis deux cents ans dans ses États. Sa bonté et sa justice le faisaient adorer. Il mourut à Alexandrie de la petite vérole, le 17 juillet 1765, à l'âge de 45 ans. Sa femme était morte six ans auparavant, à Versailles, de la même maladie.

328.

MARIE-LOUISE-ÉLISABETH DE FRANCE,

(MADAME INFANTE),

DUCHESSE DE PARME.

Louise-Élisabeth de France, madame Infante, duchesse de Parme, fille de Louis XV et de Marie Leczinska, naquit à Versailles le 14 août 1727.

La cérémonie de son mariage eut lieu le 25 août 1739, dans la chapelle du château de Versailles. Le duc d'Orléans épousa la princesse au nom de l'infant don Philippe, duc de Parme, et le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, donna la bénédiction nuptiale. Le 12 octobre suivant, cette princesse fut remise, à Saint-Jean-Pied-de-Port, entre les mains des personnes que le roi d'Espagne avait désignées pour la recevoir. Elle traversa de nouveau la France en 1748, et séjourna quelque temps à Versailles en allant retrouver son époux à Parme, où elle fit son entrée publique au mois

d'octobre 1749 : Elle y vécut dix ans, partageant les soins que don Philippe donnait au bonheur de ses sujets.

Dans l'hiver de 1759, elle vint à Versailles et y mourut de la petite-vérole, le 6 décembre 1759.



329.

MARIE-ADÉLAIDE DE FRANCE,

(MADAME ADÉLAIDE).

Marie-Adélaïde de France, fille aînée de Louis XV, naquit à Versailles le 3 mai 1732, et fut élevée par madame de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, qui s'appliqua à développer dans son cœur le germe de toutes les vertus. Nos orages révolutionnaires la déterminèrent à quitter la France, en 1791; elle se dirigeait avec sa sœur Victoire vers l'Italie, lorsqu'elle fut arrêtée à Arnay-le-Duc. Un ordre de l'Assemblée nationale lui permit de continuer sa route. Elle résida à Rome jusqu'à l'approche des armées françaises, en 1798; à cette époque elle se retira à Trieste, où elle mourut après un an de séjour.

330.

MARIE-LOUISE-THÉRÈSE-VICTOIRE DE FRANCE,

(MADAME VICTOIRE).

Marie-Louise-Thérèse-Victoire de France, fille de Louis XV, naquit au château de Versailles, le 11 mai 1733. Sa piété et la régularité de ses mœurs la rendaient l'objet de tous les respects de la cour. Elle avait pour le roi son père une tendresse dont elle lui donna les marques les plus vives dans sa dernière maladie : elle ne quitta point son lit malgré les dangers de la contagion, elle aima mieux gagner elle-même la petite-vérole que lui refuser un moment ses soins. Après la mort de Louis XV, elle concentra sur sa sœur Louise toutes ses affections; elle vivait avec elle au château de Bellevue, uniquement occupée d'œuvres de bienfaisance et de religion, lorsque, effrayée du mouvement révolutionnaire qui menaçait le trône et la famille

royale, elle s'enfuit avec madame Louise en Sardaigne, où le roi les accueillit avec le plus grand empressement. Le pape Pie VI leur fit à Rome le même accueil, et, lorsqu'à l'approche des armées françaises, en 1798, elles se retirèrent à Naples, le roi et la reine les reçurent dans le palais de Caserte et les traitèrent avec la plus flatteuse distinction. Mais leur destinée était de traîner dans l'exil une vie sans repos. Les deux sœurs, obligées de fuir encore devant les armées françaises, allèrent chercher un asile à Trieste; ce fut le dernier : cette ville les vit périr toutes les deux dans la même année 1799, et la même tombe reçut leurs dépouilles mortelles : Louis XVIII, étant monté sur le trône, les fit transporter en France et déposer dans le caveau royal de Saint-Denis.

331.

SOPHIE-PHILIPPINE-ÉLISABETH-JUSTINE DE FRANCE,

(MADAME SOPHIE).

Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, sixième fille de Louis XV, roi de France et de Navarre, et de Marie Leczinska; née le 27 juillet 1734; morte à Versailles, dans la nuit du 2 au 3 mars 1782.

332.

LOUISE-MARIE DE FRANCE,

(MADAME LOUISE).

Louise-Marie de France, la dernière des filles de Louis XV, et de Marie Leczinska, naquit au château de Versailles, le 15 juillet 1737.

A l'âge de treize ans, elle fut atteinte d'une maladie qui mit ses jours en danger. On la voua à la Vierge pendant une année, elle porta un habit blanc consacré par des religieuses. Cette circonstance influa, dit-on, sur sa vocation future; et, le 11 avril 1770, elle s'arracha à l'éclat des cours pour entrer dans le couvent des Carmélites de Saint-Denis. Là, sous le nom de sœur Thérèse, elle donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes; mais les jeûnes et les austérités affaiblirent sa santé, et elle mourut le 23 décembre 1787, à l'âge de cinquante ans (1).

(1) L'abbé Proyart a publié la *Vie de Madame Louise* : on y trouve des lettres édifiantes de cette princesse.

333.

LOUIS-HENRI DE BOURBON,

DUC DE BOURBON,

(MONSIEUR LE DUC).

Louis-Henri de Bourbon (monsieur le Duc), prince de Condé, duc de Bourbon, grand-maître de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, surintendant de l'éducation du roi, chef du conseil de régence, ministre d'État, fils aîné de Louis de Bourbon, troisième du nom, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon; né, à Versailles, le 18 août 1692; marié, 1° le 9 juillet 1713, à Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et de Marie-Thérèse de Bourbon; 2° le 22 juillet 1728, à Caroline de Hesse-Heinfels, fille de Ernest-Léopold, landgrave de Hesse-Heinfels; mort le 27 janvier 1740.

Jusqu'en 1723 M. le Duc tint à la cour le rang de prince du sang, y occupa de hautes fonctions, et fit à Chantilly, l'un des plus beaux lieux du

monde, un noble usage de sa fortune. Une heure après la mort du régent, il se présenta chez le roi, qui était tout en larmes, et demanda et obtint, avec l'appui de Fleury, précepteur de Louis XV, la place de premier ministre. Adonné aux plaisirs, d'un esprit faible et borné, sans jugement, M. le Duc devait mal placer sa confiance; il ne vit que par les yeux de ses flatteurs, et fut toujours trompé. Sous son ministère, madame la marquise de Prie, sa maîtresse, fut premier ministre, et gouverna avec un pouvoir presque absolu. Fille de Berthelot de Pleneuf, très-riche financier, elle avait épousé le marquis de Prie, qu'elle suivit dans son ambassade de Turin; à son retour, elle rechercha, dans des vues ambitieuses, toutes les occasions de plaire au régent. Jeune, belle, spirituelle, le duc d'Orléans ne repoussa pas ses avances. Par caractère, il n'était pas insensible; mais elle n'atteignit qu'une partie de son but. Galant et libéral à l'excès avec ses maîtresses, le régent ne leur accorda jamais la moindre part dans l'administration; et, plus discret que Turenne, dans aucun moment il n'était possible de lui arracher un secret d'État. La marquise de Prie ne fut pas plus heureuse à cet égard que d'autres beautés célèbres. Ce fut alors qu'elle

songea à M. le Duc. Lorsqu'il fut arrivé au pouvoir, elle ne s'aveugla pas sur l'incapacité de son amant et sur le peu d'expérience qu'elle avait du gouvernement, et sentit le besoin de se faire des créatures sur les talens et le dévouement desquelles elle pût absolument compter. Son choix tomba sur les frères Pâris : d'une condition très-obscure, ces quatre frères étaient parvenus, par leur intelligence et leur activité, à une position assez brillante. Depuis, les disgrâces, les exils les firent plier, sans les abattre; ils reparurent toujours; leur fortune resta debout après avoir traversé bien des orages. Ils devinrent les conseillers intimes de la marquise; elle en forma un petit comité, où tout était présenté, discuté et arrêté d'avance; seulement on lui indiquait des améliorations qu'elle proposait en présence de M. le Duc, et qui étaient accueillies avec une feinte admiration par les frères Pâris, et avec une satisfaction bien sincère par le ministre, heureux de trouver dans sa maîtresse une si grande aptitude pour les affaires. Après avoir assuré à sa manière la marche du gouvernement, la marquise songea à couvrir les dépenses énormes de son luxe; l'Angleterre y pourvut par une pension annuelle de quarante mille livres sterlings. Les deux ans et

demi du ministère de M. le Duc furent une bien triste époque pour la France. Le roi, à peine entre dans l'adolescence, était tout occupé de fêtes et de plaisirs, dont à dessein on l'entourait; le ministre, aussi orgueilleux qu'incapable, était livré aux caprices d'une femme ambitieuse et sans frein; et cette femme était elle-même la proie des intrigans qui la dominaient. Tous les actes qui émanèrent de cette administration furent des fautes plus ou moins graves.

En 1724, M. le Duc fait rendre une ordonnance contre les protestans, qui rappelle toute la rigueur des édits de Louis XIV. L'impression dans le peuple fut pénible et profonde; depuis la régence, on commençait à oublier les persécutions religieuses du règne précédent.

Il prodigue les lettres de cachet pour satisfaire les vengeances de sa maîtresse, ou les passions des grands seigneurs; le jeune Arouet de Voltaire lui dut de revoir la Bastille qu'il connaissait déjà (1).

(1) Voltaire s'était pris de querelle, chez la Lecouvreur, célèbre comédienne, avec le chevalier de Rohan. Sur quelques propos offensans, celui-ci montra sa canne; Voltaire mit l'épée à la main. Le chevalier lui fit donner des coups de bâton en plein jour. Voltaire voulait se venger par une voie plus noble qu'une poursuite judiciaire, lorsque le cardinal de Rohan demanda une lettre de cachet, et Voltaire, après avoir été battu, fut emprisonné. (NOAILLES.)

En 1725, pour combler le déficit causé par les dilapidations et les profusions de la marquise et de ses favoris, on établit le cinquantième, impôt en nature, comme la dîme, et qui doit frapper sur tous les biens du royaume pendant douze ans. La réprobation fut générale.

Cette même année, l'intempérie des saisons vient aggraver les résultats d'une mauvaise administration. On craint la famine; le pain se vend neuf sous la livre à Paris, et beaucoup plus cher dans les provinces. On accuse hautement madame de Prie et les frères Pâris de faire le monopole des grains. Il y eut des émeutes à cette occasion, et le sang coula dans Paris (1).

Peu de temps après, une indisposition de Louis XV effraie M. le Duc et le décide à hâter le mariage du roi. Il craint que la mort de Louis XV ne fasse passer la couronne au roi d'Espagne ou au duc d'Orléans, et qu'elle ne lui enlève son pouvoir.

L'infante d'Espagne, destinée au jeune roi, était élevée à Paris. Elle n'est pas nubile; il la renvoie

(1) A l'occasion des pluies continuelles qui détruisirent les récoltes, la châsse de Sainte-Geneviève fut promenée dans Paris. « Le peuple est fou, » disait la marquise de Prie; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et » le beau temps? » (DUCLOS.)

brutalement et occasione une rupture entre les cabinets de Versailles et de Madrid. Puis il jette les yeux sur sa sœur, mademoiselle de Vermandois. Beau-frère du roi, sa puissance serait à jamais affermie. Sa maîtresse, consultée, veut, avant de répondre, connaître les sentimens de la sœur de M. le Duc à son égard, et faire avec elle ses conditions. Elle trouve chez cette princesse une vertueuse résistance à ses desseins; et mademoiselle de Vermandois est écartée. La marquise persuade au duc que ce mariage lui serait plus nuisible qu'avantageux; qu'il se mettrait dans la dépendance de sa famille. M. le Duc laisse ainsi échapper la plus belle occasion de se rapprocher du trône. Comme il avait servi l'inimitié de sa maîtresse contre mademoiselle de Vermandois, il seconde ses projets en faveur de Marie Leczinska, fille de Stanislas, qui avait été roi de Pologne; faire une reine de France de la fille d'un prince proscrit et détrôné, c'était acquérir des droits à une reconnaissance sans bornes; et le mariage de Marie Leczinska avec Louis XV a lieu à Fontainebleau, le 4 septembre 1725. Politiquement, cette alliance fut alors une faute; les intérêts de la France s'y opposaient; les intérêts de la marquise la voulurent.

Le crédit de madame de Prie s'accroît de ce succès; le moment lui paraît favorable pour se délivrer de la présence importune de Fleury, auprès du roi, ou du moins pour lui reprendre la feuille des bénéfices, qu'il lui a enlevée.

Le précepteur avait travaillé lentement et sans bruit à augmenter son influence sur le roi, à miner sourdement celle de M. le Duc, et à disposer favorablement les esprits: il pense donc, de son côté, que le moment est venu de se débarrasser d'un fantôme de ministre; et, tandis que M. le Duc complote, avec sa maîtresse et les frères Paris, le renvoi du vieil évêque, le vieil évêque les fait tous brusquement exiler.

Le 11 juin 1726, Louis XV, avant son départ pour Rambouillet où M. le Duc devait le suivre, lui dit : « Surtout ne vous faites pas attendre. » Le roi venait à peine de quitter Versailles, que Charost, capitaine des gardes, remit au premier ministre le billet suivant : « Je vous ordonne, sous » peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly, et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre; *Signé* » Louis. » M. le Duc répondit avec dignité : « J'ai » été chargé de faire respecter les ordres du roi, » jamais il n'entrera dans ma pensée de les enfrein-

» dre. » Et il partit sur-le-champ pour Chantilly. En même temps, un billet très-dur, de la main de Louis XV, était remis à la reine. Il disait en substance à cette princesse que M. de Fleury devait lui transmettre sa volonté et qu'elle eût à y obéir. La reine pleura beaucoup.

Cependant, d'autres ordres d'exil parvenaient à madame de Prie et aux frères Pâris. La marquise regarda sa disgrâce comme un nuage passager; elle passa la journée gaîment, et partit le lendemain avec la certitude d'un prochain retour. Son erreur ne dura pas long-temps; à peine arrivée à sa terre de Courbe-Épine, où elle était exilée, qu'elle apprend qu'elle perd toutes ses places. Elle voit clairement alors qu'elle n'a plus d'espoir de revenir à la cour. La maladie des ministres disgraciés s'empare d'elle, et, peu après, elle meurt de consomption, à l'âge de vingt-neuf ans.

M. le Duc supporta son malheur avec beaucoup de noblesse; et, de mauvais ministre, il redevint ce prince généreux qui avait fait de Chantilly un lieu de délices, et le rendez-vous de toutes les célébrités de son temps.



334.

CHARLES DE BOURBON,

COMTE DE CHAROLOIS.

(Peint d'après un portrait qui est au Musée Royal.)

Charles de Bourbon, comte de Charolois, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Touraine, né à Versailles, le 19 juin 1700, de Louis de Bourbon III, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon, prit séance au Parlement, en qualité de prince du sang, le 2 septembre 1715. Animé du désir d'apprendre l'art militaire, il partit de Chantilly, en 1717, pour aller servir, en qualité de volontaire, dans l'armée impériale, contre les Turcs. Il y donna de grandes marques d'intrépidité et de valeur au passage du Danube, au siége de Belgrade, où, le 12 juillet, il se trouva exposé au plus grand feu d'un des forts des Infidèles, et à leur défaite, le 16 août, ayant accompagné partout le prince Eugène de Savoie,

généralissime de l'armée de l'empereur. Après la paix, il voyagea en Italie, revint en Bavière où il resta jusqu'en 1720; et, de retour en France, il fut admis au conseil de régence, le 16 juin de la même année, et fait chevalier des ordres du roi, à Reims, le 27 octobre 1722.

En 1740, après la mort de M. le Duc, il fut nommé tuteur du prince de Condé; il mourut le 23 juillet 1760.

335.

LOUIS DE BOURBON,

COMTE DE CLERMONT.

Louis de Bourbon, comte de Clermont, fils de Louis III, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon, né le 15 juin 1709; mort le 16 juin 1771, sans avoir été marié.

Il était du même âge que Louis XV. Il avait été élevé avec lui, et le monarque avait pour lui cette première affection de l'enfance, qui se perpétue avec les années.

Nommé aux abbayes du Bec, de Saint-Claude, de Noirmoutiers et de Saint-Germain-des-Près, il fut à la fois abbé et militaire, sans cependant avoir été engagé dans les ordres. A la bataille de Dettingen, quoique déjà abbé de Saint-Germain-des-Prés, se rappelant sans doute l'exemple du fameux évêque de Beauvais à la bataille de Bouvines, il fit des prodiges de valeur. Il dirigea, en

1744, avec la permission du saint-père (1), les principales attaques du siége d'Ypres.

En 1758, le maréchal de Richelieu, effrayé de la situation de l'armée française dans le Hanovre, avait donné sa démission. On songea, pour rétablir la gloire de nos armes, à lui donner pour successeur M. de Mortagne, aux talens militaires duquel on avait grande confiance; mais, comme il n'était que maréchal-de-camp, on remit le commandement de l'armée au comte de Clermont (2), avec ordre de suivre tous les plans de M. de Mortagne. Le 25 juin, le prince Ferdinand de Brunswick présenta la bataille, et remporta la victoire de Crevelt. Le comte de Clermont, rencontrant M. de Mortagne, après la défaite, lui dit : « Parbleu, » monsieur, j'en aurais fait bien autant tout seul! »

Lorsque les princes protestèrent, en 1771, contre le parlement Maupeou, le comte de Clermont, en qui on n'avait jusques alors reconnu qu'une condescendance obséquieuse à toutes les volontés de

(1) Le pape Clément XII avait jugé que l'état ecclésiastique devait être subordonné à celui de la guerre dans l'arrière petit-fils du grand Condé.

(2) C'est à cette occasion que le grand Frédéric, se rappelant que le comte de Clermont avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique, dit : « Je ne dés- » espère pas de voir les armées françaises commandées par l'archevêque » de Paris. »

la cour, montra une fermeté et une résistance qui lui ravirent les bonnes grâces de Louis XV. Ce monarque le laissa mourir sans daigner envoyer savoir de ses nouvelles.

Il expira le 16 juin 1771.

Après sa mort, d'Alembert lut son éloge à l'Académie Française, dont le comte de Clermont avait voulu être membre, malgré l'opposition d'une partie de cette société, qui soutint hautement que c'était violer ses priviléges que de lui imposer un académicien dont les titres n'avaient rien de littéraire.

336.

LOUISE-ANNE DE BOURBON,

MADEMOISELLE DE CHAROLOIS.

Louise-Anne de Bourbon, mademoiselle de Charolois, fille de Louis III, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon, naquit le 23 juin 1695. Faite pour les plaisirs par sa beauté, ses grâces et la vivacité romanesque de son imagination, elle n'avait point eu le courage de vaincre ses passions et de résister aux séductions de l'amour. On prétend qu'elle fut une des nombreuses et brillantes captives que le maréchal de Richelieu attacha au char de ses conquêtes. Elle passa pour être mariée en secret au prince de Dombes, mais elle ne se fit jamais une loi de la fidélité, et plus d'une fois son excessive sensibilité l'obligea à s'éloigner de la cour pour des soins qui exigeaient du mystère. La malignité des courtisans n'y perdait rien. Cependant, pour la forme, on envoyait sa-

voir de ses nouvelles comme si elle était malade. On raconte que son suisse, qui n'était pas encore au fait de ces manéges, répondit une fois : « La » princesse se porte aussi bien que son état le per- » met, et l'enfant aussi. »

Elle avait l'esprit vif, enjoué, et contribuait à l'agrément des soupers que la comtesse de Toulouse, son amie, donnait à Louis XV dans son château de Rambouillet.

Cette princesse mourut le 8 avril 1758.

337.

MARIE-ANNE DE BOURBON,

MADEMOISELLE DE CLERMONT.

Mademoiselle de Clermont, fille de Louis III, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon, naquit à Paris, le 16 octobre 1697. Elle eut pour marraine la princesse de Conti, et pour parrain le prince de la Roche-sur-Yon. Cette cérémonie fut l'occasion d'une fête qui excite l'admiration de madame de Sévigné.

« C'était, dit-elle, d'abord le baptême, et puis » la collation du baptême. Mais quelle collation! et » puis une comédie, mais quelle comédie! toute » chamarrée des beaux endroits de la musique et » des bons danseurs de l'Opéra; un théâtre bâti » par les fées; des orangers tout chargés de fleurs » et de fruits, des festons, des perspectives, des » pilastres; enfin, toute cette petite soirée coûte

» plus de deux mille louis, et le tout pour cette » jolie princesse. »

Le nom de mademoiselle de Clermont est devenu célèbre sous la plume de madame de Genlis, qui, dans une nouvelle remplie de charme et d'intérêt, a raconté les amours malheureuses de cette princesse avec le duc de Melun. Voici le portrait que l'auteur a tracé de son héroïne :

« Mademoiselle de Clermont reçut de la nature » et de la fortune tous les dons et tous les biens » qu'on envie : une naissance royale, une beauté » parfaite, un esprit fin et délicat, une âme sensi- » ble, et cette douceur, cette égalité de caractère » si précieuse et si rare, surtout dans les personnes » de son rang. Simple, naturelle, parlant peu, elle » s'exprimait toujours avec agrément et justesse; » on trouvait dans son entretien autant de raison » que de charme. Le son de sa voix s'insinuait jus- » qu'au fond du cœur, et un air de sentiment, ré- » pandu sur toute sa personne, donnait de l'in- » térêt à ses moindres actions; paisible, admirée, » sans passions, sans faiblesse, heureuse alors....... » Telle était mademoiselle de Clermont à vingt ans. »

L'amour devait troubler cette belle destinée! la petite-fille du grand Condé refusa des alliances

royales pour obéir au vœu de son cœur ; elle épousa, dit-on, secrètement, la nuit, dans une chaumière de Chantilly, le duc de Melun, et, huit jours après, elle eut à pleurer la mort de celui pour qui sa tendresse avait tout sacrifié.

Elle mourut le 11 août 1741.

---

337 bis.

LA MÊME.

(Peint d'après un portrait qui est au Musée Royal.)

338.

MADEMOISELLE DE SENS.

Élisabeth-Alexandrine de Bourbon, nommée en naissant mademoiselle de Gex, puis mademoiselle de Sens, fille de Louis de Bourbon III et de Louise-Françoise de Bourbon, née le mercredi 15 septembre 1705, baptisée à Saint-Sulpice le 8 octobre 1708 : le parrain fut Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et la marraine mademoiselle de Charolois, sœur de cette princesse. Elle mourut sans alliance, le 15 avril 1765.

339.

ANNE-CHARLOTTE DE LORRAINE,

ABBESSE DE REMIREMONT.

(Peint d'après le portrait qui est au Palais-Royal.)

Anne-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold, duc de Lorraine, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, naquit à Lunéville le 17 mai 1714.

Elle fut élevée par sa mère dans les sentimens de la plus ardente piété. Cette éducation première détermina sa vocation. Elle vit sa sœur aînée appelée au trône de Sardaigne en 1737, et elle se voua à la religion et devint abbesse de Remiremont, de Saint-Vandru, de Mons et de Thorn. Elle fit partout éclater la vertu la plus pure, et mérita l'amour de tout ce qui l'entourait. L'historien de la vie d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sa mère, raconte avec attendrissement les soins que cette princesse reçut en mourant de sa fille l'abbesse de Remiremont, qui s'était constituée sa garde-malade. « C'était,

» dit-il, le plus parfait modèle de la reconnaissance
» et de la piété filiale. »

Anne-Charlotte de Lorraine mourut à Mons, le 7 novembre 1773.



340.

LA ROSALBA.

(D'après un pastel peint par elle-même.)

La Rosa-Alba (Carriera) naquit à Venise en 1672, et mourut dans la même ville, en 1757, à l'âge de 85 ans.

Elle avait pour les arts une grande vocation, et la danse, la peinture et la musique trouvèrent une brillante interprète dans cette nouvelle muse. Mais c'est à la peinture, et notamment au pastel, qu'elle dut sa réputation et l'honneur d'être reçue dans plusieurs académies. Celle de Paris l'admit dans son sein en 1720; elle vint jouir de son triomphe dans cette capitale, et, pendant son séjour, elle fit le portrait du jeune roi Louis XV et de plusieurs princesses de sa cour. De là, elle se rendit à Vienne, où l'empereur Charles VI et son auguste famille lui firent l'accueil le plus flatteur. Comblée d'honneurs et de présens, elle alla jouir de sa

gloire et de sa fortune dans sa patrie. Dans les dernières années de sa vie, elle fut frappée du plus douloureux accident que puisse éprouver un peintre : elle devint aveugle. Mais elle le supporta avec courage; sa maison était le rendez-vous de tous les amis des arts, et son esprit et son amabilité, que son infirmité ni son grand âge n'avaient point altérés, répandaient encore autour d'elle beaucoup de charme et d'intérêt.

On voit, dans la galerie du Palais-Royal, plusieurs portraits peints par cette femme célèbre.

341.

LA MARQUISE DE POMPADOUR.

Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, naquit, en 1722, d'une femme galante et d'un riche cultivateur de la Ferté-sous-Jouarre. Sa mère profita de l'ascendant qu'elle avait sur le sous-fermier Lenormand d'Étiole, pour la lui donner en mariage; mais cette union n'était, à vrai dire, qu'un de ces arrangemens dont l'unique but était d'assurer un nom dans le monde à une jeune fille qui, sans cela, n'aurait pas eu d'avenir; car son mari ne l'appelait que la fille de madame Poisson, et, lorsqu'il s'aperçut que sa mère la menait toujours aux chasses du roi pour attirer sur elle ses regards, loin de contrarier cette singulière ambition, il s'y prêtait avec complaisance et répétait en souriant : « Il faut avouer que la fille de madame » Poisson est un morceau de roi. » Ce scandaleux manége réussit au gré de leurs vœux. Madame

de Châteauroux n'était plus; elle avait péri victime de son trop grand empressement à revoir Louis XV qui la rappelait à Versailles, et ce monarque ne pouvait se passer de favorite; ce titre devint le prix des coquetteries de la fille de madame Poisson. Elle était belle, elle avait de la grâce, de l'esprit; le roi, la cour et la ville furent à ses genoux. Madame de Châteauroux avait compris qu'on ne pouvait ennoblir le titre de maîtresse du roi qu'en donnant à celui qui était sur le trône le goût des nobles choses, et, nouvelle Agnès-Sorel, elle avait cherché à inspirer à Louis XV l'amour de la gloire; mais, né pour la mollesse et comme accablé des lauriers de Fontenoy, il ne fut plus, sous l'empire de madame de Pompadour, qu'un monarque indolent, et il s'endormit dans les plaisirs.

La favorite dominait en souveraine, et toute la France devint *Pompadour* (1); c'est-à-dire qu'elle répandit sur tout, sur les arts, les lettres, la politique, cette légèreté, cette afféterie, ce goût des jolis riens qui formaient son caractère. Ce fut le règne des madrigaux, des pompons et des colifichets. Les ministres venaient prendre ses ordres,

(1) Elle fut créée marquise de Pompadour en 1745.

les plus grands seigneurs briguaient sa faveur. Les poètes jetaient sur ses pas toutes les fleurs du Parnasse, et Voltaire brûla plus d'un grain d'encens en son honneur. Cette royauté de boudoir, qui mit à la tête de nos armées les généraux les plus incapables, qui compromit la gloire de la France dans la guerre de 1756, qui rapetissa tout, et qui servit de transition à la royauté *du Parc-aux-Cerfs*, dura pendant dix-huit ans. Madame de Pompadour mourut à Versailles, le 14 avril 1764.

342.

ADRIEN-MAURICE,

DUC DE NOAILLES,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(D'après un portrait de famille.)

Adrien-Maurice duc de Noailles, fils d'Anne-Jules de Noailles et de Marie-Françoise de Bournonville, né le 29 septembre 1678; marié, le 1er avril 1698, à Françoise-Charlotte Amable d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon.

Les services et le rang de son père, les talens et le courage qu'il déploya, jeune encore, dans la guerre d'Espagne et dans la campagne de Flandre, en 1696, sa qualité de beau-frère du comte de Toulouse, fils de Louis XIV, et d'allié de madame de Maintenon dont il épousa la nièce, mademoiselle d'Aubigné, la bonne grâce de ses manières, la finesse et l'étendue de son esprit, tout concourut à

lui assurer à la cour une noble et grande existence. C'est lui qu'en 1700 le roi choisit pour accompagner Philippe V en Espagne; c'est lui qui, en 1710, reprit Gironne où s'était déjà illustré son père, après avoir enduré avec un courage infatigable les rigueurs d'un hiver si pluvieux, que, cernée par les eaux, son armée était restée quatre jours sans aucune provision. Ce beau fait d'armes lui valut la grandesse d'Espagne. Sa fortune ne finit pas avec Louis XIV; le duc Maurice de Noailles était placé trop haut dans l'opinion pour que le régent ne s'empressât pas de mettre à profit son influence et ses lumières. Il le nomma président du conseil des finances en 1715, et membre du conseil de régence en 1718. Il occupa ce haut emploi jusqu'à l'entrée du cardinal Dubois au conseil. Noailles, d'accord avec d'Aguesseau, blâma hautement cette faveur, et offrit sa démission. « La journée sera » fameuse dans l'histoire, » dit-il le jour même à Dubois: « on n'oubliera pas que votre entrée au » conseil en a fait sortir les grands du royaume. »

Dubois, alors tout-puissant, punit de l'exil ce qu'il appelait une impertinence; et Noailles ne reparut à la cour qu'après la mort du cardinal. « Ce » coquin de Dubois, lui dit le débonnaire Philippe,

» avait cherché à nous brouiller; qu'avez-vous à » me dire à présent? » Noailles répondit en souriant: *Pax vivis, requiem defunctis!* et il reprit ses fonctions au conseil. Sous le règne de Louis XV, il reparut sur les champs de bataille : nommé maréchal de France au siége de Philisbourg, en 1733, puis, en 1735, généralissime des troupes françaises en Italie, il signala son courage et son habileté. Il fut moins heureux à la funeste bataille d'Estingen, en 1743. Trop vieux alors pour commander les armées, il rentra dans les affaires jusqu'au moment de sa mort, qui survint le 24 juin 1766.

Homme de guerre savant et brave, homme d'État laborieux et habile, il était aussi fin et obséquieux courtisan. Lorsque les disputes sur la bulle *Unigenitus* aigrirent Louis XIV contre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, oncle du maréchal, ce prince dit un jour tout haut : « Le nom de » Noailles excite parfois dans mon esprit de fâ- » cheuses idées. » — « Sire, dit aussitôt le duc de » Noailles, si Votre Majesté me l'ordonne, je chan- » gerai de nom. J'ai appris de mes pères à n'avoir » d'autre volonté que celle de mes maîtres. »

343.

LOUIS-CHARLES-AUGUSTE FOUQUET,

MARÉCHAL DE BELLE-ISLE.

Louis-Charles-Auguste Fouquet, duc de Belle-Isle, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, pair et maréchal de France, ministre de la guerre, un des quarante de l'Académie Française, fils de Louis Fouquet, marquis de Belle-Isle, et de Catherine Agnès de Lévis de Charlus, dame chanoinesse de Remiremont; né à Villefranche, en Rouergue, le 22 septembre 1684; marié, 1° le 21 mai 1711, à Henriette-Françoise de Durfort-Civrac; 2° le 15 octobre 1729, à Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, fille de Louis-Marie, comte de Béthune, et d'Henriette d'Harcourt; mort le 26 juin 1761.

Il était petit-fils du surintendant Fouquet, célèbre par sa fortune et surtout par une disgrâce que le dévouement de Pélisson et les vers de La Fon-

taine ont immortalisée. Le nom qu'il portait ne lui ferma pas la carrière militaire : il était fort jeune lorsque Louis XIV lui donna un régiment.

Blessé au siége de Lille, il est promu au grade de brigadier des armées du roi; plus tard, il est nommé gouverneur de Huningue. En 1719, le régent est obligé de déclarer la guerre à l'Espagne : Belle-Isle se distingue à la prise de Saint-Sébastien et de Fontarabie. Enveloppé dans le procès de M. Leblanc, qui avait été sous la régence ministre de la guerre, il est mis à la Bastille au commencement du ministère de M. le duc. Le seul crime de M. Leblanc était d'avoir encouru l'inimitié de madame la marquise de Prie, maîtresse du premier ministre. Le résultat de ce procès fut l'acquittement de M. Leblanc et l'exil de Belle-Isle. Rappelé par le cardinal Fleury, dont il était fort estimé, il est fait lieutenant-général en 1732. Deux ans après, il sert sous le maréchal de Berwik, et se rend maître de Trèves; le siége de Philisbourg lui offre bientôt une nouvelle occasion de faire briller ses talens militaires. Le cordon bleu est la récompense de ses services. Jusque là Belle-Isle n'était connu que comme militaire; en 1736, il se fit connaître d'une manière bien remarquable, en attachant son nom à l'acte

le plus mémorable du ministère de Fleury : il fut un des négociateurs du traité de Vienne, qui donnait la Lorraine à la France après la mort du roi Stanislas. A la suite de ce traité, le roi le nomma gouverneur de Metz et des Trois-Évêchés, et maréchal de France.

Après quelques années de paix, la mort de Charles VI, empereur d'Allemagne, vint, en 1740, mettre en présence les prétendans à sa couronne, et rallumer une guerre aussi terrible que celle de la succession de Charles II, roi d'Espagne. Charles VI, n'ayant pas d'enfant mâle et voulant prévenir les troubles que sa mort ne manquerait pas d'exciter, avait, en 1713, assuré à sa fille aînée, Marie-Thérèse, tous ses droits au trône; et, pour imprimer à cet acte un caractère sacré, il l'avait fait signer et garantir par les principales puissances de l'Europe, sous le nom de *pragmatique-sanction*. Mais rarement les volontés des rois leur survivent; les compétiteurs de Marie-Thérèse soutinrent, en 1740, que l'acte de l'empereur était injuste et arbitraire, et, pour décider la question, ils armèrent de tous côtés.

Le maréchal de Belle-Isle, sans avoir commandé en chef, sans avoir été ministre, passait alors pour

l'homme le plus capable de régir un État et de conduire une armée. Il avait l'avantage de joindre à des talens réels la réputation d'en posséder de plus grands. Ambitieux, hardi politique, doué d'une activité rare, d'une imagination ardente, sa tête était pleine de vastes projets qu'une santé faible ne lui permettait pas d'exécuter; son corps pliait sous les efforts de son âme. Il était fort goûté à la cour : on aimait en lui cette politesse d'un courtisan aimable, qu'il savait allier avec beaucoup d'art à la franchise d'un soldat. Sans être éloquent, il persuadait parce qu'il paraissait toujours persuadé. Ce fut cet homme qui résolut de faire entrer la France dans la grande querelle qui allait embraser l'Allemagne. Ce projet était d'une exécution très-difficile. Belle-Isle avait avant tout à combattre le cardinal Fleury, le ministre le plus systématiquement pacifique, et qui cette fois se retranchait avec raison derrière la pragmatique-sanction. Cependant, aidé par les vœux de la cour et de l'armée, il parvint à vaincre les résistances du cardinal, et à le pousser dans une entreprise qu'il n'approuvait pas : la France devint l'auxiliaire de l'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui, par sa femme, avait des droits à la couronne de Charles VI.

En 1741, lorsque la guerre fut résolue, le cardinal Fleury chargea Belle-Isle de lui présenter un plan de campagne. « Nous passâmes, dit le ma-
» réchal, M. le cardinal et moi, trois après-dînées
» à Issy pour examiner ce projet et en concerter
» toutes les parties; mais l'avarice du ministre, qui
» n'était autre qu'une *vertu vicieuse*, si je puis me
» servir de ce terme, ou une économie mal ar-
» rangée, s'opposa à tout. » Belle-Isle demandait cent mille hommes et cent millions de livres; Fleury lui accorda quarante mille hommes et dix millions de livres. « Erreur d'un ministre, ajoute
» le maréchal, qui prend sa source dans une
» avarice qui ne peint pas un grand homme. Si
» j'avais eu, en partant pour la Bohème, le tiers
» des troupes et des sommes englouties depuis
» inutilement dans ce royaume, j'aurais, au nom
» du roi, donné la loi à la maison d'Autriche. » Dans cette importante conjoncture, le cardinal Fleury fit trop ou trop peu : si cette guerre lui paraissait injuste et surtout contraire aux intérêts de la France, il devait persister dans son opposition; mais, une fois qu'il l'avait approuvée, il encourait une grave responsabilité en la laissant entreprendre sans fournir au général fran-

çais tous les moyens de la terminer avec honneur.

Le maréchal de Belle-Isle part pour négocier dans toute l'Allemagne en faveur de l'électeur de Bavière. Il se rend à Francfort, où, sous prétexte de visiter le camp du roi de Prusse, il va se concerter avec le grand Frédéric, qui écrit à Versailles : « Je » n'ai pas vu d'homme plus propre pour le conseil » et pour la guerre. » De là il passe en Saxe, où il s'empare tellement de l'esprit du roi que ce prince fait marcher ses troupes avant même qu'un traité ait été signé. Enfin, il est l'âme du parti qui veut donner à Charles-Albert la couronne impériale et une partie de la monarchie autrichienne.

En 1741, quarante mille Français entrent en Allemagne; vingt mille Saxons viennent se réunir à eux. L'armée a pour chef apparent l'électeur de Bavière; mais c'est le maréchal de Belle-Isle qui la commande. Il se rend maître de Passau, le 31 juillet 1741. Le 15 août, il arrive à Lintz; ses partisans allèrent jusqu'à trois lieues de Vienne, et y répandirent l'alarme. Il s'avance ensuite sur Prague; Prague est pris le 25 novembre. Charles-Albert y est élu roi des Romains peu de temps après; et, le 31 janvier 1742, il fait son entrée solennelle à Franc-

fort, où il est couronné empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII, par l'électeur de Cologne, son frère. Tous les malheurs semblèrent alors fondre sur Marie-Thérèse; il ne lui restait que son courage et le dévouement de ses Hongrois. Mais bientôt tout change de face : la division se met parmi les alliés. Leurs généraux n'agissent plus de concert. Le maréchal de Belle-Isle tombe malade à Francfort. La reine de Hongrie reçoit des secours de l'Angleterre et de la Hollande; elle rassemble des forces imposantes et reprend l'offensive. Les alliés avaient fait la faute grave de conserver une trop grande étendue de pays avec un trop petit nombre de troupes. Ils manquaient de cavalerie. Le beau-frère de Marie-Thérèse, Charles de Lorraine, à la tête de ses nombreux régimens de hussards, cause beaucoup de mal aux Français. Enfin, la défection du roi de Prusse vient porter un coup mortel à la coalition. Le triomphe de l'empereur Charles VI avait été rapide, sa chute fut plus rapide encore : il est, coup sur coup, non-seulement dépouillé de toutes ses conquêtes, mais chassé de ses propres États. L'armée française court les plus grands dangers au milieu de la Bohème.

Le maréchal de Belle-Isle, à peine guéri de sa

maladie, court se réunir au maréchal de Broglie. Il combat les Autrichiens à Fravemberg, les repousse à Sahay, et vient s'enfermer dans Prague le 27 juin 1742.

On reproche avec raison, au maréchal de Belle-Isle, d'avoir entraîné le cardinal de Fleury dans une guerre injuste, et qui eut des conséquences désastreuses pour la France. Mais il faut reconnaître qu'il se fit pardonner cette faute par sa défense de Prague, et par une retraite qui est l'un des plus beaux faits d'armes de cette époque : lui malade, il ramena en France quatorze mille soldats, à travers les neiges et les glaces, au milieu des privations et des dangers de tous genres. Cette retraite est la page la plus glorieuse de la vie militaire du maréchal de Belle-Isle.

« A la fin de 1746, les Autrichiens envahirent la
» Provence; le maréchal de Maillebois, avec les
» débris d'une armée presque anéantie, n'osa leur
» disputer le passage du Var. Dès le mois de
» novembre, les ennemis furent maîtres d'une
» partie de la Provence. On tremblait pour Mar-
» seille et pour Toulon, lorsque le maréchal de
» Belle-Isle fut envoyé dans le pays, presque
» sans argent, sans troupes, et sans moyens de

» subsistance; heureusement il avait les ressources
» de son génie et de celui de son frère : il pos-
» sédait surtout la tactique des campemens et la
» science des détails; il arrêta l'ennemi, déjà fort
» embarrassé pour les vivres; recevant peu à peu
» des renforts, il fut bientôt en état de tenir tête
» aux Autrichiens, et les força de repasser le Var.
» Peu après, il reprit le comté de Nice et Vinti-
» mille. »

C'est un maréchal, ennemi de Belle-Isle, qui parle ainsi de lui; ce jugement fait honneur à tous les deux.

En 1756, Belle-Isle fut élu membre de l'Académie Française. L'année suivante, il eut le portefeuille de la guerre. Pendant son ministère, il n'oublia pas qu'il avait été à la Bastille. Voici comment il s'exprime sur les lettres de cachet : « Les lettres de ca-
» chet m'ont toujours révolté, et je puis dire que
» j'en ai lâché très-peu pendant mon ministère. Le
» roi, dont l'âme est compatissante, ignorait, quand
» je pris le département de la guerre, que Vincen-
» nes, la Bastille et trois ou quatre châteaux-forts
» de province, étaient remplis. Il m'ordonna d'ap-
» profondir les prétendus crimes de ces malheu-
» reux. Que trouvé-je? des jaseurs indiscrets, des

» rimeurs imprudens et des jansénistes pleins d'o-
» piniâtreté et de dévotion. Le roi, qui aime à par-
» donner, me chargea du soin de rendre la liberté
» à ces infortunés; et je n'ai signé depuis ce jour
» que trois lettres de cachet : les coupables ont
» joui d'une trop grande célébrité, pour être nom-
» més dans un ouvrage où je ne veux compro-
» mettre qui que ce puisse être. »

Le duc de Nivernois, qui fut l'allié et l'ami du maréchal de Belle-Isle, fait ainsi son éloge :

« Le maréchal de Belle-Isle avait la plus grande
» simplicité au milieu du faste de la représenta-
» tion la plus brillante, la plus grande facilité de
» mœurs dans la société. A soixante-dix ans, après
» cinquante ans de labeurs non interrompus, son
» goût pour les affaires n'était pas usé, son ardeur
» pour le travail n'était pas ralentie. Sa mémoire,
» meublée de tout ce qui avait passé sous ses yeux,
» n'avait rien perdu de cette immense collection,
» dont les matériaux rendaient son entretien pré-
» cieux pour quiconque cherchait à s'instruire.
» Il parlait très-volontiers de ce qu'il avait fait ja-
» dis, rarement de ce qui l'occupait actuellement, et
» jamais de ce qu'il méditait de faire. Il s'exprimait
» avec cette facilité entraînante que donne la par-

» faite possession des matières que l'on traite. Il
» écrivait avec cette clarté qui est la véritable élé-
» gance du style des affaires. Sans cultiver les let-
» tres, il honorait ceux qui les cultivent. Il avait
» fait une éclatante fortune; il se voyait comblé de
» dignités et d'honneurs. Les travaux, les fatigues
» qui avaient payé d'avance son élévation, il aimait
» à les compter pour rien; et ses emplois, ses digni-
» tés, ses richesses, ne lui paraissaient qu'une dette
» envers sa patrie, dont l'acquittement exigeait le
» sacrifice de sa vie entière. »

344.

MAURICE,

COMTE DE SAXE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Peint par Sauvage.)

Arminius Maurice, comte de Saxe, maréchal de France, naquit à Goslar, le 13 octobre 1696, de Frédéric-Auguste I, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de la comtesse de Konigsmarck, Suédoise aussi célèbre par son esprit que par sa beauté.

Son enfance promettait un guerrier. Dès que sa main put soutenir le poids d'une épée, il renonça à tout autre amusement qu'à l'exercice des armes. A l'âge de douze ans, il était déjà dans les camps : ce fut sous Eugène et Marlborough qu'il fit l'apprentissage de la guerre : il se trouva à la bataille de Malplaquet, et le soir, tout couvert de sang et de poussière, il disait, encore enfant, « qu'il

» était content de sa journée. » Les leçons de ces deux grands maîtres ne furent point perdues pour Maurice, et ce n'est peut-être pas une des choses les moins remarquables de sa destinée, qu'il ait appris des deux plus redoutables ennemis de Louis XIV le secret de défendre la France et d'illustrer ses étendards. Après avoir promené sa valeur au siége de Riga, où il fut attiré par la réputation de Pierre-le-Grand; à Stralsund, où il exposa ses jours pour voir de plus près Charles XII; à Belgrade, où il admira le prince Eugène faisant fuir le Croissant devant la croix, il apprit avec regret que le traité d'Utrecht avait terminé la guerre de la succession d'Espagne, et que la paix de Passarowitz avait mis fin à la querelle de la Turquie et de l'Empire. Son âme, jeune, active, tourmentée du besoin de la gloire, se condamnait avec peine au repos : ne pouvant l'occuper dans les combats, il voulut du moins charmer ses loisirs par de nobles distractions, et l'éclat de la cour de France lui parut propre à satisfaire ce goût du grand et du merveilleux dont il était dominé. Ce fut en 1720 qu'il fit son premier voyage à Paris. Le duc d'Orléans, alors régent du royaume, lui fit l'accueil le plus flatteur, et, devinant le grand homme là où les

courtisans ne voyaient qu'un jeune étranger ami des plaisirs, il lui fit expédier un brevet de maréchal de camp pour le fixer en France. Ce fut alors qu'il se livra à l'étude la plus profonde de la guerre : non content de s'instruire dans les théories, il les mettait en pratique par le soin qu'il prenait tous les jours d'exercer un régiment que le régent lui avait donné. Il inventa une nouvelle tactique à laquelle l'armée française dut par la suite plus d'un avantage.

Mais, tandis que la France formait ce héros, elle fut à la veille de le perdre. La Courlande, menacée de voir s'éteindre la souveraineté de son duché pour être réunie à la Pologne, voulait parer le coup en se donnant pour chef un prince dont le génie fût assez grand pour la protéger contre toute prétention étrangère : les États jetèrent les yeux sur le comte de Saxe, qui fut légitimement élu duc souverain de Courlande, le 5 juillet 1726. On dit qu'il fut vivement secondé dans cette élection par la duchesse douairière de Courlande, Anne Iwanowa, deuxième fille du czar Iwan-Alexiowitz, frère de Pierre-le-Grand. Cette princesse aimait Maurice, qui avait le courage, la force et l'éclat des demi-dieux de la fable; mais il en avait aussi l'incon-

stance (1); et la duchesse, ayant perdu l'espoir de l'enchaîner à son char, lui retira la main qui avait dirigé sur lui le choix des États de Courlande, et qui, plus tard, l'aurait fait asseoir sur le trône de Moscovie lorsque la czarine Anne y monta. Le comte de Saxe sacrifia tant de grandeur et d'espérance à l'amour qu'il avait alors pour Adrienne Lecouvreur, célèbre actrice du Théâtre-Français (2), qui, à son tour, par un sacrifice qui l'honore, vendit ses bijoux et mit sa vaisselle en gage pour envoyer quarante mille livres à son amant. Maurice, forcé de lutter contre les Russes et Menzikoff, manquait à la fois de troupes et d'argent, et, forcé d'abandonner sa souveraineté de Courlande, il re-

(1) Le comte de Saxe, étant encore fort jeune, avait été marié, par la comtesse de Konigsmark sa mère, à la comtesse de Loben. Les attraits, la naissance, les richesses de la jeune comtesse n'étaient rien à ses yeux : il n'aimait en elle que son nom de *Victoire;* mais, quand le charme de ce caprice puéril fut affaibli, son aversion pour un engagement durable reprit le dessus; il proposa lui-même à sa femme une séparation. D'accord avec elle, il se fit condamner pour adultère, et leur mariage fut cassé à Dresde, par le sénat.

(2) Mademoiselle Lecouvreur avait fixé l'inconstance de Maurice. C'est elle qui avait formé son goût pour les nobles délassemens de l'esprit; elle lui avait fait lire et aimer nos poëtes, elle lui avait inspiré pour les spectacles un amour qui le suivait jusque dans les camps. La veille de la bataille de Rocoux, on jouait dans sa tente la comédie. Madame Favart, maîtresse du maréchal, venant, selon l'usage, annoncer le spectacle, dit : « Messieurs, » demain *relâche*, à cause de la bataille; après demain, nous aurons l'hon» neur de vous donner, etc. » Ce jour-là, la victoire assista au spectacle.

vint en France, où l'attendaient la fortune et la gloire. C'est surtout sa campagne de Flandre qui a marqué sa place parmi nos plus grands capitaines. Devenu maréchal de France, le 26 mars 1744, il prit le commandement en chef de l'armée française contre les forces combinées de l'Angleterre et de la Hollande, qui avait conclu un traité d'union à Varsovie (1). Il était alors consumé d'une maladie de langueur. Voltaire lui demanda comment il pourrait faire la campagne dans cet état de faiblesse : « Il ne s'agit pas de vivre, dit-il, » mais de partir; » et, le 11 mai 1745, la victoire lui décernait son plus beau laurier dans les champs de Fontenoy (2). Son retour à Paris fut un triomphe, et, lorsqu'il parut à l'Opéra, mademoiselle de

(1) L'ambassadeur des États-généraux, ayant rencontré le maréchal de Saxe dans la galerie de Versailles, lui demanda ce qu'il pensait de ce traité. « Cela est fort indifférent à la France, lui dit le maréchal; mais, si » le roi veut me donner carte blanche, j'en irai faire signer l'original à » La Haye avant que l'année soit finie. »

(2) Le maréchal de Saxe était presque mourant. Il se faisait traîner dans une voiture d'osier pour visiter tous les postes; il monta à cheval pendant l'action. Après la bataille, il se fit porter vers Louis XV, et retrouva un moment ses forces pour embrasser ses genoux, et pour lui dire : « Sire, » j'ai assez vécu ; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir Votre » Majesté victorieuse. »

Le grand Frédéric a écrit « que la bataille de Fontenoy était la plus » honorable pour le général qui l'avait gagnée, puisqu'il était à la mort » lorsqu'elle se livra. »

Metz, qui jouait le rôle de *la Gloire*, lui mit une couronne sur la tête, et le public accueillit cet hommage avec les mêmes applaudissemens que déjà, dans une pareille circonstance, il avait prodigués au vainqueur de Denain (1). Un nouveau triomphe attendait le maréchal de Saxe à Rocoux, le 11 octobre 1746, et c'est à ses talens et à son génie que l'Europe dut son repos, qui fut cimenté par la paix de 1748.

Louis XV récompensa dignement le guerrier qui avait si noblement illustré les armes françaises. Il lui donna des lettres de naturalité conçues dans les termes les plus honorables; il lui fit présent de six pièces de canon prises sur l'ennemi, lui accorda pour toute sa vie la jouissance du château de Chambord, le créa maréchal-général de toutes ses armées, enfin le nomma commandant-général de

(1) On proposa aussi au comte de Saxe, comme on avait fait au maréchal de Villars, de le faire recevoir à l'Académie Française. Villars avait accepté sans façon : le comte de Saxe consulta le maréchal de Noailles, qui répondit « qu'il serait très-fâché de voir son cher Maurice dans une » compagnie où l'on s'occupe entièrement de mots d'orthographe. » Et Maurice lui-même ne se dissimulait pas son insuffisance à cet égard. « On » m'a proposé, mon maître, écrivait-il au maréchal de Noailles, d'être de » l'Académie Française. J'ai répondu que je ne savais seulement pas l'or- » thographe, et que *sela malet comme une bage à un chat* (cela m'al- » lait comme une bague à un chat.) *Je creins les ridiqules*, *et se luy-ci* » *man paret un.* (Je crains les ridicules, et celui-ci m'en paraît un.) Le vainqueur de Fontenoy ne fut point de l'Académie.

tous les Pays-Bas nouvellement conquis. Le héros jouit à Chambord de tous les bienfaits du roi ; il ennoblit sa retraite par l'étude des sciences et la culture des arts, et y mourut, après neuf jours de maladie, le 30 novembre 1750. Il dit en expirant, à son médecin : « Monsieur Sénac, j'ai fait un beau » rêve (1) ! » Il avait demandé que son corps fût brûlé dans la chaux vive, « afin, ajouta-t-il, qu'il » ne reste plus rien de moi dans le monde que ma » mémoire parmi mes amis (2). » Mais le roi, voulant donner à ses sujets l'exemple d'honorer ce grand homme (3), ordonna que son corps fût embaumé et transporté avec la plus grande pompe à Strasbourg, pour y être inhumé dans l'église luthé-

(1) Le maréchal de Saxe regardait comme un songe les plus brillantes actions de sa vie. On ne doit pas s'étonner qu'il ait traité de *rêveries* les idées lumineuses qu'il a publiées sur l'art de la guerre : il était malade et avait la fièvre lorsqu'en 1732 il fit l'ouvrage qui porte ce titre. Cet ouvrage fut d'abord composé en treize nuits ; il le retoucha et l'augmenta après la paix de 1736.

(2) Il n'est pas improbable que ce vœu lui fut dicté par le souvenir qu'il conservait de l'insulte faite aux cendres de son ancienne amie, Adrienne Lecouvreur, à qui les prêtres avaient refusé la sépulture religieuse. On connaît la pièce de vers où Voltaire a consigné, comme il le dit lui-même, « *l'indignation d'un admirateur, d'un ami, d'un amant, d'un poète.* »

(3) Louis XV, en apprenant sa mort, dit : « Je n'ai plus de général ! il » ne me reste que quelques capitaines ! » et la reine, se rappelant que le maréchal était de la religion de Luther, ajouta : « Quel malheur qu'on ne » puisse pas dire un *De profundis* pour un homme qui a fait chanter » tant de *Te Deum !* »

rienne de Saint-Thomas. « Sa mort, dit Thomas, » dans son *Éloge du comte de Saxe*, fut une cala- » mité publique pour la France, un grand événe- » ment pour l'Europe, une perte pour l'humanité... » L'univers doit apprendre que deux soldats qui » avaient servi sous lui entrèrent dans le temple » où était déposée sa cendre. Ils approchent en » silence, le visage triste, l'œil en pleurs. L'un » d'eux tire son épée, l'applique au marbre de la » tombe, comme pour en aiguiser le tranchant. » Saisi du même sentiment, son compagnon imite » son exemple. Ils pensaient, ces deux guerriers, » que le marbre qui touchait aux cendres de Mau- » rice avait le pouvoir de communiquer la valeur » et de faire des héros. »

L'épitaphe du maréchal de Saxe fut le coup d'essai poétique de d'Alembert. La voici :

« Rome eut dans Fabius un guerrier politique;
» Dans Annibal, Carthage eut un chef héroïque;
» La France, plus heureuse, eut dans ce fier Saxon
» La tête du premier et le bras du second. »

345.

FRANÇOIS I,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

(Peint d'après le portrait qui se trouve au palais de Versailles.)

François I, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohème, cinquième fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique, duc de Lorraine et de Bar, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans (mademoiselle de Chartres); né, à Lunéville, le 8 décembre 1708; marié, le 12 février 1736, à Marie-Thérèse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohème, fille aînée de Charles VI, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohème, et d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel; mort à Inspruck, le 18 août 1765.

François de Lorraine n'avait que douze ans lorsqu'il fut conduit à la cour de Vienne. Élevé avec Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI, il conçut pour elle une amitié fort vive, qu'il lui

fit partager. L'empereur destinait sa fille au jeune duc; il encouragea une passion naissante, qui rarement précède le mariage des princes, et prépara ainsi le bonheur de ses enfans. La mort de Léopold I, duc de Lorraine, arrivée en 1729 (le 27 mars) rappela le duc François à Lunéville. Chef de la famille par la mort de ses frères aînés, il vint prendre possession des États de son père. Léopold avait gouverné la Lorraine avec gloire pendant vingt-neuf ans. Cet héritage était lourd à soutenir, et son fils était bien jeune. L'inquiétude des esprits se dissipa, lorsque la régence fut déférée à la duchesse douairière. Charlotte d'Orléans s'était fait adorer des Lorrains par l'exercice des plus hautes qualités et par la pratique des vertus les plus nobles.

A son arrivée à Lunéville, le jeune duc montre pour les conseils de sa mère la déférence la plus grande; les hommes qu'elle lui désigne obtiennent sa confiance. Ce début fut favorable au successeur de Léopold. Il vient à Versailles faire l'hommage accoutumé pour le duché de Bar; ses manières lui gagnent les bonnes grâces de Louis XV, qui l'accable de caresses et de présens. En 1730, par sa prévoyance, il préserve la Lorraine d'une disette qui désole les États voisins. Sous son gouverne-

ment les finances prospèrent; les arts, les sciences et les lettres trouvent en lui un protecteur éclairé : par ses ordres, plusieurs chaires nouvelles sont ouvertes à l'académie de Lunéville; il fonde l'académie de musique de Nancy, qui acquit plus tard une grande célébrité; enfin, aidé de l'habileté et de l'expérience de la duchesse douairière, il administre avec sagesse la Lorraine pendant plusieurs années.

Le 28 mars 1732, Charles VI le nomme vice-roi du royaume de Hongrie. L'empereur lui conservait son affection paternelle; il voulait toujours réaliser ses projets de mariage. Le duc François part pour Presbourg, en laissant la régence à sa mère. Il ne croyait pas alors qu'il quittait la Lorraine pour n'y plus revenir.

En 1733, à la mort d'Auguste II, roi de Pologne, il combat à la tête des Impériaux contre la France, qui soutenait la seconde élection de Stanislas. En 1735, par le traité de Vienne, Stanislas renonce au trône de Pologne, et reçoit en échange le duché de Lorraine et de Bar : le duc François consent à céder l'héritage de ses pères pour le grand-duché de Toscane. L'empereur eut beaucoup de peine à le faire souscrire à ce traité; il n'y parvint qu'en lui assurant la main de sa fille Marie-Thérèse, et en

réservant pour la duchesse douairière la principauté de Commercy. Ainsi se termina en Lorraine le règne des princes de cette illustre maison, six cent quatre-vingt-sept ans après l'investiture de Gérard d'Alsace, le premier des ducs héréditaires.

Charles VI meurt en 1740. Quelques années auparavant, le grand-duc de Toscane avait épousé Marie-Thérèse. Les principales puissances de l'Europe prennent les armes pour disputer à la fille de l'empereur la succession de son père. Les commencemens de cette guerre furent, pour le grand-duc François et pour sa femme, une longue suite de revers. Leur position devint si affreuse, que Marie-Thérèse, qui était enceinte, écrivait en 1741 : « *Je » ne sais pas s'il me restera une seule ville pour faire » mes couches.* » L'adversité, qui abat les âmes ordinaires, exalta le courage de Marie-Thérèse jusqu'à l'héroïsme; elle avait à défendre son trône et sa famille : elle fut sublime. De ce moment, le grand-duc François n'a plus qu'une place secondaire, la reine de Hongrie absorbe l'attention et l'intérêt de l'Europe; cependant elle s'étudie à cacher sa supériorité sur son époux : elle le fait nommer roi, l'associe au gouvernement, et lui renvoie une partie de la gloire dont elle s'environne. De son côté,

il seconde avec zèle les desseins de Marie-Thérèse : tandis qu'elle est occupée à assurer la tranquillité des frontières de l'empire, il travaille à prévenir la désunion dans l'intérieur. Il presse le traité de tous les cercles de l'Allemagne avec l'Autriche, et parvient à faire signer cette grande et importante association.

En 1745, le grand-duc François, déjà roi de Bohème et de Hongrie, est nommé, à Francfort, empereur d'Allemagne, sous le nom de François I. La paix d'Aix-la-Chapelle vint, en 1748, reconnaître à Marie-Thérèse la possession de ses états héréditaires.

Aux agrémens d'un esprit facile et cultivé, l'empereur François I joignait une affabilité qui fait chérir les princes. Étant grand-duc de Toscane, il avait montré, à la bataille de Cornéa contre les Turcs, que la valeur était une vertu de famille chez les princes lorrains. Il avait fait preuve d'habileté comme politique pendant la guerre de 1741. Depuis, il s'était occupé du bonheur de ses sujets, et partageait l'affection générale avec Marie-Thérèse, surnommée *la mère de la patrie*. On n'a pas oublié les preuves éclatantes qu'il donna de son amour pour le peuple.

Le 15 décembre 1752, le feu prit au magasin de salpêtre de Vienne. L'incendie était terrible. Dès que l'empereur en fut informé, il se transporta au magasin, où sa présence contribua beaucoup à arrêter les progrès de l'incendie. Comme l'empereur s'avançait au milieu du feu, une personne de sa suite lui représenta le danger qu'il courait : « *Ce » n'est pas pour moi qu'il faut craindre*, dit François I, *mais pour ces pauvres gens qu'on aura bien » de la peine à sauver.* »

Pendant une inondation du Danube, des malheureux s'étaient retirés sur les toits de leurs maisons, submergées depuis trois jours. Ils manquaient de nourriture; la violence du courant les menaçait d'une mort qui paraissait inévitable. Les bateliers les plus intrépides refusaient de leur porter secours, malgré les fortes récompenses promises. L'empereur entre lui-même dans une barque, affrontant un danger qui avait fait reculer des hommes accoutumés aux inondations du fleuve il parvient à la rive opposée; par ce noble exemple de courage, il électrise les bateliers, et sauve beaucoup de malheureux qui allaient périr. L'empereur rentra dans son palais au milieu des larmes et des acclamations du peuple.

L'empereur François I mourut d'une attaque d'apoplexie, après vingt ans de règne. Ce fut dans les fêtes données à Inspruck, à l'occasion du mariage de l'archiduc Léopold, son second fils, avec l'infante Marie-Louise d'Espagne, que ce malheur vint frapper l'impératrice. Ils s'aimaient depuis leur bas âge; ils avaient passé trente ans dans l'union la plus parfaite. La douleur de Marie-Thérèse fut immense. L'adversité n'avait pu ébranler son courage; il fut brisé par la mort de son mari : on trembla pour ses jours. Enfin, la religion et la tendresse de ses enfans calmèrent son désespoir sans la consoler; son deuil dura jusqu'à la fin de sa vie. Elle fit à Inspruck des fondations pieuses pour éterniser le souvenir de sa douleur. Les regrets de l'impératrice sont le plus bel éloge des vertus privées de François I.

Il laissa seize enfans, parmi lesquels on remarque Joseph II, empereur d'Allemagne, Marie-Antoinette, reine de France, et Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. L'empereur François I aurait occupé une place plus élevée dans l'histoire, s'il n'avait eu pour femme Marie-Thérèse.

346.

MARIE-THÉRÈSE,

IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE ET REINE DE HONGRIE ET DE BOHÈME.

Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI et d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel, née le 13 mai 1717, fut mariée, le 12 février 1736, à François-Etienne de Lorraine, fils de Léopold, et depuis empereur d'Allemagne, sous le nom de François I.

L'empereur Charles VI était mort à Vienne, en 1740 : son règne, ouvert par des succès, s'était terminé par des revers. Marie-Thérèse, sa fille unique, était son héritière. La bonté s'unissait en elle à la beauté. Chaste épouse d'un prince qu'elle aimait depuis son enfance, elle était la mère la plus tendre, comme elle avait été la fille la plus respectueuse. Son âme, fortement trempée, ne craignait ni les fatigues ni les dangers. « Le malheur, comme

» a dit un historien, devint son plus bel ornement. » Elle avait l'art surtout de gagner les cœurs, et c'est à cette puissance, autant qu'à son courage, qu'elle a dû d'occuper un trône agité long-temps par d'ambitieuses rivalités.

Les souverains de l'Europe regardaient la succession de Charles VI des mêmes yeux qu'ils avaient lu le testament de Charles II, roi d'Espagne ; chacun élevait des prétentions sur les domaines de l'Autriche.

De ce nombre était le roi de Prusse Frédéric II, qui réclamait à main armée la Silésie, malgré la renonciation que Frédéric-Guillaume, son père, avait faite de ses droits sur ce duché. Marie-Thérèse envoya, pour le combattre, le baron de Neuperg, qui fut battu à Molwitz, le 10 avril 1741. La conquête de la Silésie et la ligue contre l'Autriche furent les résultats de cette bataille; et Charles-Albert, électeur de Bavière, fut élu empereur le 14 janvier 1741.

Marie-Thérèse avait inspiré à ses peuples l'ardeur et l'énergie qui sauvent les empires. Dans la première invasion de ses États, la Hongrie avait été son refuge. Le 11 septembre 1741, elle se rendit dans l'assemblée des États, sans pourpre, sans

sans cortége, en habits de deuil. Elle tenait sur son sein son enfant âgé de six mois (depuis empereur sous le nom de Joseph II). La bonté, la grâce, l'héroïsme se peignaient dans tous ses traits. Elle s'exprimait avec facilité en latin, et les Hongrois ont conservé dans leurs diètes l'usage de cette belle langue. « Une femme, un enfant, dit-elle, ne » sont rien pour mes ennemis, mais sont beaucoup » aux yeux du Dieu protecteur de l'innocence, du » Dieu vengeur des traités. C'est par ma famille » que je suis persécutée, mais j'ai en vous une » autre famille qui me sera plus fidèle. C'est sur » vous que j'ai compté. Voilà mon fils, je vous le » confie : il croîtra pour vous aimer et pour vous » défendre un jour, comme il aura été défendu par » vous. »

On tombe aux genoux de la reine; elle présente son fils à chacun des magnats, qui sont fiers d'avoir à le protéger. Alors, dans un profond recueillement, s'avancent des vieillards qui, la main étendue, prononcent ce serment que toute l'assemblée répète en agitant ses armes : « *Moriamur » pro rege nostro Mariâ Theresâ.* »

Cet enthousiasme se répète dans les provinces autrichiennes; à Londres, la veuve de Marlborough

propose aux dames une souscription pour secourir une reine, honneur de leur sexe; le parlement anglais embrasse la cause de Marie-Thérèse, et le roi de Sardaigne fait avec elle une alliance pour la défense de l'Italie. Cependant Frédéric remporta une seconde victoire, auprès de Czaslaw, sur le prince Charles de Lorraine, le 17 mai 1742, et la paix de Breslau lui assura la Silésie.

L'empereur Charles VII mourut le 20 janvier 1745. Il laissait pour héritier un fils de dix-sept ans. La haute vertu de la reine de Hongrie, appuyée de l'influence de l'Angleterre, décida les électeurs à mettre la couronne impériale sur la tête de son époux, et François de Lorraine fut élu empereur, le 13 septembre de la même année, et couronné avec magnificence à Francfort. Marie-Thérèse, témoin de cette cérémonie auguste, en paraissait seule l'objet, et tous les regards s'arrêtaient sur elle avec admiration.

De nouveaux combats, où ses armes furent souvent victorieuses, devaient éprouver son courage et rehausser encore sa gloire. La paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, en la laissant maîtresse de ses vastes États, lui offrit les moyens de jeter sur leur administration ce coup d'œil qui

ranime et vivifie les empires fatigués par la guerre. Les lettres, les arts, l'industrie prirent sous sa protection un nouvel essor, un nouvel éclat : des académies, des colléges, des hôpitaux, des manufactures, des observatoires, s'élevèrent comme par enchantement; des ports et des canaux furent ouverts au commerce des deux mondes, et partout le nom de Marie-Thérèse était béni. Frédéric vint encore une fois mêler le bruit des armes à cette expression de la reconnaissance publique; mais, après les batailles de Chotzenitz et de Lissa, où les Autrichiens et les Prussiens furent tour à tour vainqueurs et vaincus, le traité de Hubertsbourg, conclu le 15 février 1763, remit l'Allemagne sur le pied où elle était avant la guerre. Cette union fut de nouveau troublée par la mort de l'électeur de Bavière en 1777. Ce ne fut que le 13 mai 1779 que, par le traité de Teschen, Marie-Thérèse jouit pleinement du repos qu'elle avait conquis les armes à la main.

Une mort inopinée lui avait enlevé son époux le 18 août 1765. Ce malheur frappa son âme d'une douleur qui ne finit qu'avec sa vie. Elle ne quitta plus le deuil, et, comme pressée de rejoindre le mari qu'elle pleurait, elle avait fait faire son propre

cercueil et préparé elle-même son habit mortuaire. Mais ce ne fut que quinze ans plus tard qu'elle fut ensevelie dans cette robe funèbre. Elle mourut à Vienne, le 29 novembre 1780 (1). Ses derniers re-

(1) Nous transcrivons ici une lettre *inédite* qui fut écrite sur la mort de Marie-Thérèse, le 5 décembre 1780, par une des dames de cette impératrice :

« Quel coup! quelle étonnante nouvelle! la souveraine la plus aimable, » la plus grande de l'univers, à peine huit jours malade, s'en va au » Créateur!

» S. M. tomba malade le 19 au 20 novembre. Elle demanda les saints-» sacremens le dimanche avec la tranquillité d'une prédestinée. Figurez-» vous, madame, l'immortelle Marie-Thérèse, entourée de ses enfans, » marchant au-devant du saint-sacrement jusqu'à la porte de son anti-» chambre. Elle reçut à genoux le saint-viatique, et, prévoyant sa fin, » elle pria ses enfans de ne point troubler ses derniers momens par des » marques de douleur et des gémissemens.

» Depuis le dimanche jusqu'à mercredi 29, qu'elle est morte, l'empe-» reur n'est pas rentré chez lui. Il a couché tout habillé dans l'antichambre.

» Le lundi matin 27, on lui donna l'extrême-onction. Elle bénit ses en-» fans avec tendresse et effusion de cœur. En bénissant l'empereur, elle » lui recommanda sa famille, ses peuples, et singulièrement les pauvres : » *Mes pauvres orphelins*, disait-elle, *mes pauvres pensionnaires !*

» Elle ordonna ses obsèques, son enterrement, et voulut être menée et » non portée, à cause du poids énorme dont serait son corps, ce qui pou-» vait incommoder les porteurs. Elle ne changea rien à l'ancienne éti-» quette de l'enterrement, parce qu'on ne peut le rendre plus modeste ni » plus simple qu'il est d'usage dans la maison d'Autriche.

» Elle écrivit à tous ses enfans absens, leur laissant différens legs. Elle » en fit autant aux états de Hongrie pour les remercier de leur fidélité et » de leur attachement.

» L'empereur lui dit une fois qu'il admirait la grandeur de son courage » et de sa résignation ; elle sourit doucement, et répondit : « L'état où je » suis est l'écueil de ce qu'on appelle grandeur et force. Tout disparaît » dans ces momens. La tranquillité où vous me voyez vient de celui qui » fait la pureté de mes vues ; pendant un règne de quarante ans, pénible » et désastreux, mon intention constante a été de faire le bien. J'ai

gards virent sa famille assise sur les plus beaux trônes de l'Europe (1), ses Etats florissans, ses peuples heureux. Les pauvres pleurèrent sur sa tombe, et la nation y grava ces mots : *A la mère de la patrie!* Elle était bien digne de cet hommage,

» aimé, j'ai recherché la vérité. Peut-être n'est-elle pas toujours venue » jusqu'à moi. Peut-être ai-je été trompée dans mon choix; mes intentions » mal comprises, encore plus mal exécutées. Mais celui qui sait tout a vu » le fond de mon cœur. La tranquillité dont je jouis est la première grâce » de sa miséricorde, qui m'en fait espérer d'autres. Je n'ai jamais fermé » mon cœur aux malheureux. C'est la plus consolante idée que j'aie dans » mes derniers momens. »

» C'est dans les bras de son digne fils (Léopold) que l'auguste impéra- » trice expira, le 29 novembre, en présence de son confesseur, de l'archi- » duc Maximilien, du prince Albert de Saxe, son gendre.

» Elle s'est levée avant cinq heures du matin depuis qu'elle a gouverné.

» Elle a légué un mois de gages à toutes ses troupes (un million huit » cent mille florins), plus, deux cent mille florins d'aumônes pour les » pauvres.

» Elle conjura l'empereur de maintenir dans ses États la religion et la » paix. Elle fut si contente de sa réponse, qu'avec transport elle lui baisa » la main ; puis, de la sienne mourante, elle lui fit sur le cœur un signe » de la croix, comme pour y incruster ce qu'il lui avait promis. »

(1) Elle aimait beaucoup ses enfans, et les élevait avec le plus grand soin. Je dois à une auguste bienveillance la communication des instructions *autographes* qu'elle donna à sa fille, Marie-Charlotte Caroline, lorsque cette princesse épousa le roi de Naples. On m'a permis d'en publier ici un extrait :

« Dieu vous ayant destinée à régner, il faut que vous donniez l'exemple, » surtout dans ces temps où notre sainte religion est si peu pratiquée et » aimée. Les grands ont honte d'en avoir et de la professer; et pour le » peuple, la plupart est plongée dans la superstition, qu'on ne doit pas, » à la vérité, heurter de front; mais il faut tâcher de ramener peu à peu » les esprits par l'établissement des curés zélés et des bons maîtres d'école, » pour instruire du moins la jeunesse.

» Tâchez de faire voir par toutes vos actions et par tous vos discours que » vous n'aimez et estimez que la vertu et la droiture; que vous ne donnez

celle qui fut sur le trône le modèle de toutes les vertus et l'émule des plus grands rois !

Parmi les vers qui furent prodigués à sa mémoire, nous avons remarqué cette épitaphe :

« Élevée au-dessus de son sexe et du nôtre,
« Elle unit les vertus et de l'un et de l'autre:
» Sage dans ses conseils, ferme dans ses projets,

» pas légèrement votre confiance, et que vous ne l'accordez qu'à des gens » de probité.

» L'aumône est un autre devoir essentiel.

» Si le roi veut vous donner part à son règne, vous informer des affaires, » vous consulter, ne le faites jamais paraître, laissez-lui tout l'honneur » devant le monde, et contentez-vous de son cœur et de sa confiance.

» Vous n'avez pas besoin de favoris ou de favorites. Cette espèce de gens » cause toujours des désordres.

» Si l'on accuse auprès de vous quelqu'un d'injustice ou d'autres fautes, » arrêtez d'abord l'accusateur, en lui représentant avec douceur qu'il réflé- » chisse bien sur ce qu'il a dit. S'il disait la vérité, qu'il ne craigne rien et » qu'il soit assuré de votre soutien. En cas de calomnie, qu'il perde à ja- » mais vos grâces et l'accès auprès de vous. Par là, vous éloignerez les » fourbes et les faux rapporteurs du trône, qui est toujours entouré de » gens de cette espèce.

» N'ayez ni aversion ni prédilection pour aucune nation. Toutes ont du » bon et du mauvais.

» Attendez toujours au moins vingt-quatre heures avant de vous décider, » et réfléchissez toujours avant que de parler.

» Les partis tomberont d'eux-mêmes si vous avez la constance de ne prê- » ter l'oreille à qui que ce soit. Ce serait une chaîne dans laquelle, si vous » vous trouviez engagée, vous éprouveriez mille embarras.

» Dieu vous a accordé de grands talens et tout ce qu'il faut pour vous » rendre heureuse et grande. Si vous suivez la voie de la vertu, si vous » êtes bonne, charitable, attachée à vos devoirs, j'espère, et j'ose même » assurer que vous serez heureuse et rendrez votre vieille mère, qui vous » aime tendrement, plus heureuse dans les derniers jours de sa vie qu'elle » n'a été dans sa jeunesse. Je vous donne ma bénédiction ! MARIE-THÉ- » RÈSE. »

» Magnanime, elle fait l'amour de ses sujets.
» Son âme est sans orgueil, son cœur sans artifice,
» Femme sans passion, reine sans injustice,
» Employant tour à tour et mêlant quelquefois
» La douceur de son sexe et la fierté des rois. »

347.

FRÉDÉRIC II,

ROI DE PRUSSE.

(Peint d'après Vanloo.)

Frédéric II (dit le Grand), roi de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume I et de Dorothée de Brunswick-Hanovre, né à Berlin le 24 janvier 1712, marié, en 1733, à Élisabeth de Brunswick, dont il n'eut point d'enfans.

Ce prince avait eu dès sa jeunesse le goût de la littérature, et ce goût, combattu par l'ignorance et la dureté de son père, devint une passion qui fut pour lui la source des persécutions qu'il éprouva. Tourmenté, menacé sans cesse (1), il forma avec

(1) Frédéric était obligé de s'enfermer dans sa chambre pour étudier la musique et la poésie. Son père venait quelquefois l'y surprendre, et le punissait avec la plus grande sévérité. « Quelle pitié! répétait-il sou-

deux jeunes officiers, nommés Katt et Keith (1), le projet de s'évader pour aller chercher un asile dans une cour étrangère; mais le roi son père, l'ayant découvert, le fit arrêter et enfermer dans la citadelle de Custrin, où peu après le malheureux Katt porta sa tête sur l'échafaud (2). Frédéric-Guillaume aurait probablement renouvelé l'effroyable exemple qu'avait donné le czar Pierre sur Alexis son fils, si l'empereur Charles VI n'avait eu la fermeté de faire déclarer par son ambassadeur que le prince royal, comme prince de l'empire, ne pouvait être jugé et condamné à mort que par une diète. La cruauté de Frédéric-Guillaume s'étant ralentie depuis cette catastrophe, le jeune Frédéric accompagna le prince Eugène dans la campagne de 1734; mais l'immobilité des armées autrichiennes lassa l'impatience qu'avait le prince royal de faire briller son courage. Il se dédommagea, par le commerce

» vent; il n'y a dans mon indigne fils que du poète et du joueur de » flûte, et rien du prince ni du soldat! » L'Europe apprit plus tard ce qu'il fallait croire d'une semblable prophétie.

(1) Keith, depuis feld-maréchal des armées prussiennes, tué à Hochkirch en 1759.

(2) L'échafaud fut dressé devant la citadelle de Custrin, et, pendant que l'infortuné Katt y montait, des gardes enchaînaient Frédéric à une croisée, par ordre de son père, qui voulait que le jeune prince vît couler le sang de son ami. Il tendit la main à Katt, et s'évanouit.

des lettres, des lenteurs de la gloire, et commença avec Voltaire cette correspondance et cette liaison si célèbres, où l'inégalité du rang se compensait par l'inégalité du talent poétique, et qui révéla d'ailleurs plus d'un rapport dans le caractère d'esprit du poète et du prince. Tous deux voulaient embrasser toutes les sciences; tous deux poursuivaient les superstitions avec les armes du badinage; Voltaire attaquait le despotisme, et Frédéric écrivait l'*Anti-Machiavel;* tous deux célébraient la philosophie et la liberté.

Frédéric-Guillaume mourut au mois de mai 1740; son fils monta sur le trône; le génie des conquêtes s'éleva, sans l'éteindre, sur celui de l'amour des lettres et des arts; et le roi philosophe devint un grand guerrier et un profond politique, sans cesser d'être poète et littérateur.

Le roi son père lui laissait un trésor évalué à vingt-huit millions de livres; un revenu de vingt-trois millions, une armée de soixante-seize mille hommes, et moins de trois millions de sujets. Ce fut avec ces ressources qu'il se lança dans la glorieuse lutte qu'il a soutenue avec tant d'audace et de persévérance contre toute l'Europe. Ce fut avec d'aussi faibles moyens qu'il gagna la bataille de

Molwitz, le 10 avril 1741, contre le baron Neuperg, général de Marie-Thérèse; qu'il battit le prince Charles de Lorraine, le 17 mai suivant, à Czaslaw; qu'il signa en vainqueur le traité de Breslaw, qui le mettait en possession de la Silésie. Aussi écrivait-il à Louis XV, en 1745 : « J'ai acquitté à Friedberg la lettre de change que vous avez tirée sur moi à Fontenoy. » Cette première guerre n'était pourtant que le prélude de celle mille fois plus terrible qu'il eut à soutenir peu après contre les efforts réunis de la Russie, de l'Allemagne, de la Saxe, de la Suède et de la France. Presque écrasé en 1757 par cette formidable ligue, il remporta néanmoins, le 5 novembre de cette même année, la mémorable victoire de Rosback, et, quoique battu à Kollin, il réparait ce revers à Lissa, où quinze mille Autrichiens mettaient bas les armes devant lui. Ce fut ainsi que, après sept ans de travaux et de victoires, il parvint à conclure le traité de paix générale qui lui assurait la possession de toutes ses conquêtes, et qui plaçait la Prusse au rang des premières puissances de l'Europe.

Il avait vécu en héros, il mourut en philosophe. Il vit arriver la mort et les souffrances de ce front

calme qu'il portait au milieu des batailles, et expira le 17 août 1786.

Frédéric était d'une taille médiocre, sans grâce, sans élégance. Sa physionomie avait une singularité attachante ; son œil plein de feu embarrassait ceux qu'il regardait. Sa mise était plus que modeste; il ne quittait jamais ses bottes. Il pensait que le luxe d'un prince guerrier devait être dans ses vieux habits de combat, comme le faste du trône dans des bataillons nombreux et bien tenus. Il fut à la fois législateur et philosophe, général et soldat, historien et poète; le code qu'il a publié respire l'amour de l'ordre et de la justice; ses œuvres littéraires annoncent un esprit élevé; ses victoires l'ont placé au premier rang des capitaines. Sévère sur la discipline militaire comme Manlius Torquatus, il a fait et écrit la guerre comme César. Il a ambitionné plus d'une gloire, et toutes lui ont été fidèles. Ses contemporains n'avaient donc fait que devancer le suffrage de la postérité, lorsqu'ils décernèrent le surnom de *Grand* à ce héros,

« Qui sur tant de périls fonda sa renommée;
» Qui forma, conduisit, ménagea son armée;
» Qui fut historien, phiosophe, soldat;
» Qui l'écrivit en vers la veille d'un combat;
» Rima le beau serment de mourir avec gloire;

» Vécut, et pour rimer remporta la victoire;
» Appauvrit les Saxons, enrichit ses sujets;
» Fit toujours à propos et la guerre et la paix;
» Aima, sans l'estimer, l'autorité suprême,
» Et sourit sur le trône à la liberté même (1). »

(1) Épître de Chénier à Voltaire.

348.

CHARLES III,

ROI D'ESPAGNE.

(Peint d'après un portrait envoyé de Naples.)

Charles, troisième du nom, roi d'Espagne, né, le 20 janvier 1716, du roi Philippe V et de la reine Élisabeth Farnèse, était roi des Deux-Siciles lorsqu'il fut appelé à succéder au trône d'Espagne par la mort du roi son frère, Ferdinand VI. Ces deux couronnes, aux termes des traités, ne pouvant être réunies, Charles, avant de partir pour ses états héréditaires, donna celle des Deux-Siciles à l'infant don Ferdinand, son troisième fils, qui fut aussitôt proclamé et reconnu dans ce royaume. L'Espagne accueillit avec plaisir un roi né dans son sein, et dont les sujets, qu'il quittait pour elle, regrettaient le gouvernement juste et paisible.

C'était alors la quatrième année de cette guerre de sept ans, si célèbre dans l'histoire militaire et

navale de l'Europe. Les couronnes d'Espagne et des Deux-Siciles n'y avaient pas été mêlées, et, quoiqu'il existât des différends politiques entre l'Espagne et l'Angleterre, une rupture ouverte n'avait pas détruit leur bonne intelligence. La guerre dans les mers d'Amérique était malheureuse pour les Français : le pouvoir de l'Angleterre, dans cette partie du monde, s'augmentait par leurs défaites et devenait redoutable pour les riches possessions du roi. Il écouta donc la proposition d'une alliance étroite, que le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, avait projetée. Cette alliance fut conclue le 15 août 1761 : on l'appela *le pacte de famille*, parce que le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme y accédèrent, et parce qu'il avait été convenu de n'admettre à cette accession que des princes de la maison de France. La garantie réciproque des possessions, les secours à fournir, en cas de guerre, par une puissance à l'autre, l'obligation de ne point signer de paix séparée, font partie des stipulations de ce traité. Il entraîna le roi à prendre les armes : la guerre lui fut déclarée par l'Angleterre, le 4 janvier 1762. Le Portugal restant allié de cette puissance les troupes du roi y entrèrent, aidées d'un corps d'auxiliaires français : on prit quel-

ques places peu considérables, et il n'y eut aucune action décisive. Le roi fut plus malheureux sur mer et dans les colonies. Les Anglais lui enlevèrent Manille et les Philippines. Ils prirent le galion d'Acapales; ils s'emparèrent de la Havane et de tout ce qu'ils trouvèrent dans le port, douze vaisseaux de guerre et vingt-sept navires chargés de richesses. La paix, qui fut prompte, et dont on arrêta les préliminaires le 3 novembre 1762, répara une partie de ces pertes. L'Espagne recouvra la Havane et ses colonies dans l'archipel des Indes. Elle céda la Floride à l'Angleterre, mais elle acquit la Louisiane par une cession de la France. Le traité de la paix définitive fut signé à Paris, le 11 février 1763.

L'année 1767 est mémorable, en Espagne, par l'expulsion des Jésuites. Leur société avait déjà été supprimée en Portugal et en France. Le comte d'Aranda, ministre du roi, soit qu'il craignît leur crédit, soit qu'il voulût ajouter, par la surprise du public, à l'éclat de leur disgrâce, garda un profond secret sur la mesure qu'il préparait contre eux. Les maisons de cette société furent saisies inopinément le 2 avril : on s'empara de tous les Jésuites, et on les fit embarquer pour l'Italie. L'année suivante, ils furent également renvoyés des États du roi en

Amérique : ils y avaient formé, au Paraguay particulièrement, de très-vastes établissemens. Là, ils étaient parvenus à donner, à plus de trois cent mille des naturels, les mœurs douces du christianisme et les habitudes de la culture. Cette province leur était abandonnée : ils y exerçaient toute l'autorité d'une théocratie complète, ils en étaient les maîtres absolus; mais ils la quittèrent sans résistance.

Ce ne fut qu'en 1768 que le roi résolut de prendre possession de la Louisiane. L'article, par lequel la France lui cédait cette colonie, était demeuré secret jusqu'en 1764; et les colons d'origine française, attachés à la France, n'avaient cessé d'espérer depuis qu'elle rachèterait leur pays, en faisant accepter un équivalent à l'Espagne. Ce sentiment si naturel et ce vœu, que les ministres du roi Louis XV n'avaient pas repoussé, attirèrent sur les habitans de la Nouvelle-Orléans de cruelles sévérités : plusieurs des principaux d'entre eux furent plongés dans des cachots ou exécutés par l'ordre du général O-Reilly, à qui le roi avait confié la prise de possession de la colonie, et dont il ne connaissait pas la dureté implacable.

En 1770, un bâtiment du roi, ayant quelques

troupes à bord, chassa les Anglais du Port-Egmont, dans l'une des îles *Malouines* ou *Falkland*, que l'Espagne prétendait lui appartenir par les traités. La guerre fut près de se rallumer à cette occasion; mais les changemens survenus dans la politique du cabinet de Versailles, par la disgrâce du duc de Choiseul, portèrent le roi à s'accommoder avec l'Angleterre, à qui il céda ses droits à la souveraineté de ces îles, en 1771. La paix continua longtemps avec cette puissance, quoique le roi eût souvent à se plaindre d'elle et du Portugal, son allié. Des hostilités mutuelles eurent lieu en 1776 et 1777, entre les Espagnols et les Portugais, dans l'Amérique méridionale : ceux-ci avaient surpris Monte-Video; une expédition, partie de Cadix, avait vengé cette injure. La guerre allait être déclarée et devenir plus active, lorsque le roi don Joseph mourut à Lisbonne. La reine, qui lui succéda, renoua les négociations : un traité fut signé le 1er octobre, à Saint-Ildephonse, par lequel le Portugal céda à l'Espagne la colonie du Saint-Sacrement, sur la rivière de la Plata, dont les troupes du roi s'étaient déjà emparées, et tous les différends entre les deux couronnes demeurèrent terminés.

Le roi envoya, en 1775, une escadre et une armée contre Alger. Charles-Quint avait tenté le siége de cette place, en 1541, malgré l'avis de son conseil. Il y était allé en personne, à la tête d'une armée aguerrie dont les généraux avaient acquis de la réputation et de l'expérience, et secondé des forces de mer de l'Espagne et de l'Italie. Il avait cependant échoué devant Alger : cette tentative lui avait coûté des troupes d'élite, plusieurs galères et des frais immenses. L'expédition de 1775 fut tout aussi malheureuse.

La guerre de l'Angleterre contre ses colonies de l'Amérique septentrionale durait depuis plusieurs années, lorsque la France s'allia aux Américains, en 1778. Le roi offrit sa médiation aux rois de France et d'Angleterre : elle fut acceptée; mais, ces deux cours n'ayant pu se concilier, et la France entraînant son alliée, l'Angleterre et l'Espagne se déclarèrent la guerre réciproquement, au mois de juin 1779. Aussitôt une escadre espagnole mit à la voile, sous les ordres de don Louis de Cordova : elle atteignit une escadre française qui était venue à sa rencontre. La flotte, ainsi combinée, forte de soixante-six vaisseaux de ligne, entra dans la Manche, força les Anglais à regagner leurs ports, et de-

meura, pendant plus de trois mois, maîtresse absolue de la navigation de cette mer; elle n'entreprit rien et n'obtint aucun avantage. Une autre partie des forces navales du roi commençait, dans le même temps, le blocus de Gibraltar : don Louis de Cordova tarda peu à en venir prendre la direction, avec l'escadre qu'il commandait. Onze mille hommes formaient un camp à Saint-Roch, pour bloquer la place du côté de terre. Elle manquait de vivres, et l'on remarqua, comme une circonstance heureuse, que le roi eût obtenu alors des Barbaresques, ces vieux ennemis de l'Espagne, de ne pas tenter d'envoyer des provisions à cette forteresse anglaise; mais ce fut le seul bonheur de ce siége fameux.

L'amiral Rodney, chargé de tenter le ravitaillement de Gibraltar, intercepta, le 8 janvier 1780, une flotte qui se rendait à Cadix, chargée de farines et d'autres denrées : il prit un vaisseau du roi, de soixante-quatre canons, et six autres bâtimens de guerre qui escortaient ce convoi. Il rencontra le 16, vers le soir, à la hauteur du cap Saint-Vincent, une division de l'escadre espagnole, forte de onze vaisseaux de ligne : le reste de l'escadre, battu des vents, avait été obligé de rentrer à Cadix, et vingt-

quatre vaisseaux partis de Brest pour cette même station, étaient dispersés par la tempête. Le *San-Domingo*, de soixante-dix canons, sauta en l'air dès le commencement de l'action. L'amiral Don Juan de Langara, commandant la division, fut pris avec son vaisseau, et cinq autres. Gibraltar fut ravitaillée, et l'amiral Rodney jeta aussi du secours dans l'île de Minorque.

L'escadre combinée, quoique très-considérable, même après cette perte, n'eut aucune grande occasion de la réparer : elle prit seulement un convoi anglais de cinquante voiles, le 9 août, près du cap Saint-Vincent. Dans le courant de juin, une autre division, commandée par Don Joseph de Solano, et convoyant quatre-vingt-trois transports, chargés de troupes, avait opéré sa jonction près de la Martinique, avec la flotte française, aux ordres du comte de Guichen. La Jamaïque devait être attaquée; mais le nombre des malades à bord, et le peu d'accord entre les chefs, rendirent ces préparatifs inutiles.

Au commencement de cette année, le comte de Galvez, qui commandait pour le roi à la Louisiane, avait pris Pensacola et tous les établissemens anglais sur le Mississipi : entreprise que cet officier

conduisit avec adresse et valeur. Omoa, dans la baie de Honduras, fut enlevée par les Anglais, ainsi que plusieurs vaisseaux de registre, réfugiés sous le canon de cette forteresse.

Au Pérou, à Santa-Fé, et dans quelques autres provinces de l'Amérique méridionale, les naturels se révoltèrent contre le gouvernement, en 1781. Ce mouvement n'eut pas de suites, grâces aux mesures prudentes du conseil; mais l'Angleterre fut sur le point d'en profiter. Le commodore Johsntone reçut ordre de tenter, avec une escadre et trois mille hommes de troupes de débarquement, une expédition dans ces parages, qui, appuyée du secours des mécontens, y eût peut-être causé une révolution. Heureusement, l'Angleterre venait de déclarer la guerre aux Hollandais, et il parut préférable au cabinet de Saint-James de diriger cette expédition contre le cap de Bonne-Espérance.

Dès le commencement de l'année, Gibraltar avait été secourue par l'amiral Darby : l'escadre du roi, alors rentrée dans le port de Cadix, n'avait pu s'y opposer. Le feu des assiégeans fut porté à un degré terrible, et, pour ainsi dire, inouï. Tous les moyens de guerre à la disposition de l'Espagne semblaient dirigés contre cette forteresse.

On y jeta, pendant plusieurs semaines, de quatre à cinq mille bombes, ou boulets, par jour : la consommation de poudre fut alors de cent mille livres par vingt-quatre heures. Ce n'était pas seulement des retranchemens de Saint-Roch que partaient ces formidables instrumens de mort : des chaloupes canonnières, et des galiotes à bombes, profitant des calmes réguliers dans ces parages, venaient, à force de rames, se placer à de justes distances de la forteresse, défiaient l'escadre anglaise, qui ne pouvait ni les attaquer, ni couper leur retraite. La ville fut détruite : beaucoup de ses habitans périrent. Mais les ouvrages, étant construits dans le roc même, ne furent pas même ébranlés, et la garnison, qui se réfugiait dans les casemates, ne perdit que très-peu de monde. Le commandant de Gibraltar, le brave et sage général *Elliot*, fit une sortie, dans la nuit du 27 novembre, et détruisit par le feu, en moins de deux heures, les retranchemens et les batteries de Saint-Roch, élevés par les troupes du roi avec une longue et courageuse patience.

Le roi avait agréé un plan pour la conquête de l'île de Minorque, entreprise utile pour l'Espagne, et qui ne devait pas rencontrer, comme le siége de

Gibraltar, des difficultés insurmontables. L'escadre combinée, forte de quarante-neuf vaisseaux de ligne, conduisit à Minorque dix mille Espagnols, commandés par le duc de Crillon, officier-général que le roi avait emprunté à la France; ils débarquèrent le 19 août. L'île se soumit aussitôt, à l'exception du fort Saint-Philippe, où les troupes anglaises se renfermèrent. L'armée espagnole, aidée de quelques régimens français, en forma le siége; les deux escadres, espagnole et française, allèrent ensuite croiser vers les Sorlingues; elles y restèrent jusque bien avant dans l'automne, maîtresses de la mer, que l'amiral Darby leur abandonna. On prétend qu'elles auraient pu l'attaquer à Torbay, mais elles ne le firent point, et les convois qu'elles attendaient pour les intercepter leur échappèrent.

En 1782, le projet de conquérir la Jamaïque occupa de nouveau les cabinets de Madrid et de Versailles. Les troupes espagnoles avaient passé l'hivernage au cap Français et à la Havane; elles se rembarquèrent sur l'escadre, tandis que le comte de Grasse, commandant une flotte française partie de la Martinique, venait à leur rencontre. Mais le malheureux combat du 12 avril, dans lequel le comte de Grasse fut battu complètement, et fait

prisonnier par l'amiral Rodney, empêcha cette jonction d'avoir lieu : l'escadre espagnole retourna à la Havane, et l'entreprise sur la Jamaïque, tentée dès 1780, préparée pendant deux ans, fut abandonnée. Don Juan de Cagigal, gouverneur de Cuba, mena une expédition contre les îles de Bahama, dont il s'empara au mois de mai; elles furent rendues à la paix.

Dans l'île de Minorque, le fort Saint-Philippe capitula le 4 février; la garnison se rendit prisonnière de guerre et la conquête de l'île fut achevée. Le roi donna la grandesse et le surnom de *Mahon* au général vainqueur; il lui confia aussitôt le commandement du blocus de Gibraltar.

Le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI, et le duc de Bourbon arrivèrent au camp de Saint-Roch, le 15 août, et leur présence donna aux travaux du siége une nouvelle vigueur. Plusieurs hommes distingués, à la cour de France, par leur naissance ou leurs services les avaient accompagnés; l'élite de la jeunesse de l'Espagne, la fleur de sa noblesse étaient dans cette armée qu'un même esprit animait, le désir et l'espoir de vaincre; et, depuis l'arrivée des princes, cette gaîté militaire, si naturelle aux Français, si utile dans les camps, adoucissait les ennuis d'un

long siège. On avait préparé dans le bassin d'Algésiras, sous la direction de M. d'*Arçon*, ingénieur français, dix batteries flottantes, ou prames, revêtues d'une épaisse charpente qui empêchait qu'elles ne pussent être coulées, munies de pompes et de réservoirs d'eau pour empêcher l'embrasement. Il avait été résolu d'embosser ces batteries sous le feu de la place, à environ cinq cents toises des principaux ouvrages. En les supposant insubmersibles et incombustibles, comme on le prétendait, l'effet que leur grosse artillerie devait produire d'une distance si courte, eût décidé peut-être la prise ou la capitulation de la forteresse. On n'attendait, pour en faire l'essai, que le retour de l'escadre attachée au blocus, qui, après s'être réunie, à Brest, à celle du roi de France, avait écarté les forces navales de l'Angleterre, protégé les convois des deux nations et pris une grande partie de celui que les Anglais envoyaient au nord de l'Amérique. Elle mouilla, le 12 septembre, devant Algésiras; l'attaque fut résolue pour le lendemain.

Les batteries flottantes jetèrent l'ancre devant Gibraltar, le 13, vers dix heures du matin. Cinq caïques et plusieurs galiotes à bombes, beaucoup

de chaloupes canonnières étaient en seconde ligne. Trois cents bateaux ou navires se tenaient prêts à transporter des troupes partout où l'occasion rendrait probable le succès d'un assaut. L'escadre combinée, forte de quarante-quatre vaisseaux de ligne, outre les frégates et autres bâtimens de guerre, fermait la baie. Près de cent mortiers et autant de canons de gros calibre, placés le long des lignes des assiégeans, secondaient l'attaque du côté de terre, et environ quarante mille hommes de bonnes troupes, y compris les auxiliaires français, étaient sous les armes prêts à l'appuyer. Le feu dura tout le jour, et se prolongea bien avant dans la nuit : un feu peut-être sans exemple dans aucun siége, par la prodigieuse quantité de grosse artillerie qui le vomissait à la fois des lignes, de la mer et de la forteresse. Les prames furent percées de boulets rouges : deux de ces batteries, dont l'une portait le pavillon du commandant de l'attaque, don Buenaventura Moreno, s'enflammèrent peu à peu. Aucune des précautions qu'on avait prises ne suffit pour empêcher l'incendie : aucun effort, aucune présence d'esprit ne purent l'arrêter. Sept autres prames furent consumées de même ; les An-

glais détruisirent la dixième après l'action. Il paraît qu'un gros temps empêcha la seconde ligne d'agir de près et avec efficacité. Quelques officiers, embarqués sur les prames, et particulièrement le prince de Nassau-Sieghen, qui y était allé comme volontaire, y donnèrent des preuves de la valeur la plus intrépide dans cet extrême danger. Une flottille anglaise de douze chaloupes canonnières, commandée par le capitaine Curtis, vint, au milieu du désordre causé par l'incendie, achever entièrement la défaite. Depuis cette fatale journée, on parut bien encore s'occuper du siége, mais on désespéra de s'emparer de Gibraltar. Un mois après, l'amiral lord Howe fit entrer dans la place un secours de troupes, des munitions de guerre, et toutes sortes de provisions en abondance. Don Louis de Cordova, commandant l'escadre combinée, très-supérieure en nombre à l'escadre anglaise, ne put la forcer au combat : il la poursuivit en vain jusqu'au détroit, et de là dans la Méditerranée, où l'amiral anglais s'engagea pour l'éviter. Lord Howe avait rempli l'objet de sa mission avec beaucoup d'adresse, et l'habileté des manœuvres par lesquelles il échappa à l'es-

cadre combinée et rentra dans l'Océan, l'honore encore davantage.

Le 20 janvier 1783, les préliminaires de la paix furent signés à Paris : la paix définitive y fut conclue le 3 septembre suivant. Minorque, Pensacola et les Florides demeurèrent au roi, dont les armes avaient fait ces conquêtes.

Le roi résolut aussitôt une nouvelle attaque contre Alger ; ses escadres étaient tout armées : les petits bâtimens de guerre, construits pour le blocus et le bombardement de Gibraltar, pouvaient être facilement transportés sur la côte d'Afrique. L'ordre en fut donné, et don Antonio Barcelo partit de Carthagène, au commencement de juillet, avec une escadre qui, outre les vaisseaux de ligne et les frégates, comprenait treize chaloupes canonnières, dix-huit galiotes à bombes, des chébecs, des brûlots et des barques d'abordage. L'expédition, contrariée par les vents, n'arriva devant Alger que le 28 juillet : le bombardement de la place commença le 1er août, trop tard, et dans une saison où la mer est orageuse dans ces parages. Il fallut l'interrompre le 9, et revenir en Espagne, après avoir jeté près de quatre mille bombes et autant de boulets rouges sur ce repaire de pirates, qu'on ne détruisit

point, et qui, après avoir été maintes fois attaqué, ne devait tomber qu'en 1830 au pouvoir des Français. Les Algériens se défendirent avec courage, attaquèrent plusieurs fois laligne des batteries espagnoles, et furent constamment repoussés; mais ces combats les aguerrirent, et, lorsque l'expédition fut renouvelée, l'année suivante, on rencontra de leur part une résistance mieux combinée et plus meurtrière.

Don Antonio Barcelo arriva, le 9 juillet 1784, devant Alger, avec une escadre de plus de cent trente voiles, composée des forces du roi et d'armemens auxiliaires, dont les rois des Deux-Siciles et de Portugal, et le grand-maître de Malte, contribuaient à cette expédition.

Cette fois on n'essuya aucun retard, le passage fut prompt: la mer était tranquille et favorisait l'attaque; mais les Algériens, qui s'y étaient attendus, avaient préparé leur défense. Une ligne formidable de chaloupes canonnières, soutenue par leurs galères et par l'artillerie de leurs forts, reçut l'escadre combinée, et lui causa de grands dommages. Les bombes mirent néanmoins le feu à la ville; mais, l'escadre algérienne ayant enfin repoussé les assaillans, il leur fut impossible de se rappro-

cher de la place à la portée des bombes; et, après bien des tentatives inutiles et sanglantes pour rompre la ligne des Barbaresques, une tempête s'étant élevée la nuit du 22 juillet, on eut à peine le temps de couper les câbles pour s'éloigner de la côte. L'amiral ramena l'escadre combinée en Espagne. En 1785, on fit encore des préparatifs contre Alger; cependant le roi avait renoncé à l'attaquer. Son principal objet, dans les expéditions précédentes, était de faire sentir sa puissance aux Barbaresques, de les contenir dans quelques bornes, de réprimer leurs brigandages, qu'ils commettaient impunément sur les côtes du royaume et sur le commerce d'Espagne. Le roi pensait avec raison que, pour les amener à accepter des conditions de paix, il fallait continuer à les menacer de ses vengeances. La guerre entre l'Espagne et les États de Barbarie s'était perpétuée depuis plusieurs siècles : c'était une maxime ancienne des rois catholiques, de ne point traiter avec les infidèles. Il en résultait que le commerce du Levant, qui convient si fort à l'Espagne, par la situation géographique de ce royaume et des îles qui en dépendent, lui restait fermé, et que l'importation des blés d'Afrique, nécessaires à plusieurs de ses provinces, était précaire et contrariée.

En 1784, le roi envoya une ambassade solennelle à Constantinople, et il commença à s'établir des relations d'amitié entre lui et la Porte Ottomane. Il fit en même temps négocier, avec la régence de Tripoli, un traité de commerce qui fut signé en 1785. Celle d'Alger se persuada enfin qu'elle pourrait gagner à être en paix avec l'Espagne : elle conclut un traité en 1786. Le roi en fit un autre cette même année avec l'empereur de Maroc, qui ouvrit plusieurs de ses ports à la marine espagnole. Cette création d'un commerce en Afrique et aux échelles du Levant, fut un des bienfaits du règne de Charles III. Malheureusement elle coûta au roi le sacrifice de l'ancien pavillon de sa monarchie, sacrifice qu'il n'eût pas dû faire. Les couleurs qu'il accepta, par trop de complaisance pour les Barbaresques, humilient la nation espagnole et sa mémoire.

Plusieurs lois et plusieurs entreprises utiles, et qui n'eurentpas d'inconvéniens aussi graves, signalent ce règne à la reconnaissance publique. Le roi fut particulièrement bien servi par deux ministres habiles, le comte d'Aranda, d'une famille illustre en Aragon, et le comte de Florida-Blanca : il ne fut pas gouverné par eux ; mais il connut leur mé-

rite et les protégea contre l'intrigue. En 1784, aussitôt que la paix eut été conclue avec l'Angleterre, le roi fit relever exactement les côtes d'Espagne, sur l'Océan, depuis le cap Saint-Vincent jusqu'au détroit de Gibraltar; et, sur la Méditerranée, les côtes depuis ce détroit jusqu'à l'extrémité de la Catalogne, et celles qui leur sont opposées en Afrique. On ne s'était pas encore procuré de bonnes cartes marines de ces parages. Dans le même temps, don Antonio de Cordova examinait, par ordre du roi, le détroit de Magellan, le canal de Sainte-Barbe, les côtes de la Terre-de-Feu, dont il dressait des cartes, long-temps désirées par les marins. Le roi fonda, en 1785, la compagnie des Philippines. Il ouvrit les portes des îles de ce nom aux navires de toutes les nations; et peut-être, s'il eût vécu plus long-temps, si le système libéral qu'il avait adopté eût continué à diriger ses conseils, cette concession d'un commerce libre eût-elle été étendue à l'Amérique. L'Espagne doit à Charles III plusieurs établissemens publics, et de belles routes dont elle manquait entièrement avant son règne. Le zèle des améliorations s'étendit aux sujets : on n'en citera ici pour preuve que le canal d'Aragon, si remarquable par sa double

utilité, sa magnificence et la solidité de sa construction. Il fut commencé et dirigé par Don Ramon Pignatelli, chanoine de Sarragosse : le roi contribua par des secours d'argent à ce grand ouvrage, dont la moitié seulement est exécutée. La colonie d'Allemands et de Suisses établis à grands frais, par ce monarque, dans les montagnes désertes de Castille (la Sierra-Morena) y avait fait quelques défrichemens; mais elle a également cessé de prospérer. Les lettres, les sciences, les arts furent encouragés sous ce règne. Il reste de ce temps plusieurs bons ouvrages de science et de littérature. La presse, à Madrid, produisit des éditions d'une beauté extraordinaire. Mais ce qui, par-dessus tout, honore Charles III, c'est que, religieux sans superstition et sans extravagance, il réduisit dans ses possessions d'Europe le pouvoir de l'Inquisition, terrible avant lui, à n'être plus que tutélaire : il ordonna la publicité des procédures et des jugemens; il borna l'autorité du tribunal à connaître des offenses grossières qui, dans toute société bien organisée, troublent l'ordre et doivent être empêchées ou punies.

Le roi mourut des suites d'un rhume opiniâtre, le 13 décembre 1788, âgé de près de soixante-treize

ans. Il avait régné cinquante-quatre ans, savoir vingt-cinq sur les deux Siciles, et vingt-neuf sur l'Espagne. Il fut enterré à l'Escurial.

349.

MARIE-AMÉLIE DE SAXE,

REINE D'ESPAGNE.

(Ce portrait vient de Naples.)

Marie-Amélie de Saxe, reine d'Espagne, fille aînée de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, et de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, naquit le 24 novembre 1724, et épousa Charles III le 19 juin 1738. Elle se fit adorer à Naples par sa bonté et sa bienfaisance, et elle y fut vivement regrettée lorsqu'elle suivit son époux sur le trône d'Espagne. Elle y mourut le 27 septembre 1760, une année environ après son arrivée.

350.

VICTOR-AMÉDÉE III,

ROI DE SARDAIGNE.

Victor-Amédée de Savoie, troisième du nom, duc de Savoie, puis roi de Sardaigne, second fils de Charles-Emmanuel III et de Polyxène-Christine Jeanne, sa seconde femme, naquit à Turin, le 26 juin 1726.

Dès son enfance il annonça les dispositions les plus heureuses. Il montra, dans ses études, une étonnante facilité à apprendre et un goût littéraire très-précoce. Il se faisait remarquer par la vivacité de son esprit et l'agrément de ses manières. Il n'avait qu'un seul défaut, si l'on peut appeler ainsi une excessive bonté. Le duc de Savoie fit ses premières armes dans la campagne de 1745, et se trouva aux batailles de Coni et de Bassignana. Sa passion pour les habitudes guerrières semblait alors présager en lui un grand capitaine. D'après

un article secret du traité d'Aix-la-Chapelle, il épousa, le 31 mai 1750, Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, fille de Philippe V. Il fut aussi tendre époux qu'il était bon fils. Plein de ses devoirs, il ne s'écarta jamais du respect qu'il devait à son père, et, quoiqu'il fût universellement chéri, il ne blessa point la susceptibilité ombrageuse de ce monarque. Monté sur le trône, le 20 février 1773, il s'empressa d'organiser les troupes de ses états suivant un système nouveau, et, quoique la paix de l'Europe parût devoir durer longtemps encore, au bout de treize années, ne trouvant pas l'essai assez satisfaisant, il adopta un autre mode d'organisation militaire. Il profita du repos général pour faire bénir son nom par des choses grandes et utiles. Il éclaira les rues de Turin, y bâtit un observatoire, et y fonda une académie des sciences et une académie de sculpture et de peinture. Il consacra aux sépultures publiques, hors des murs de cette capitale, un endroit qu'on appela *Cénotaphes*. Il acheva la forteresse de Saint-Victor de Tortone et la citadelle d'Alexandrie. Il creusa le port de Nice et augmenta beaucoup la ville. Il donna les mêmes soins à la Savoie, qu'il aimait; il y abolit les péages; il releva l'ancien pa-

lais ducal de Chambéry, y bâtit un théâtre, et comprima par des digues le Rhône et l'Arve. Victor-Amédée dépensa ainsi l'épargne laissée par son père, mais sans rien ajouter aux impôts. Le commerce et l'agriculture n'avaient jamais été si florissans dans le Piémont, et le crédit n'avait pas décru. On s'y plaignait bien de l'argent que Victor-Amédée sacrifiait pour ses villes au-delà des monts, et de ses alliances trop exclusives avec la maison de France (il avait marié deux filles aux frères de Louis XVI, dont le prince de Piémont épousait encore la sœur); mais ces reproches n'empêchaient point qu'on ne rendît une entière justice à ses nobles qualités et qu'on ne le chérît. Ce ne fut donc que la force de choses imprévues qui mutila son pouvoir.

Lorsque la révolution française eut menacé le trône de Louis XVI, deux princes de la famille royale se réfugièrent à Turin. Victor-Amédée laissa trop voir sa haine contre les principes qui dirigeaient ce grand mouvement, en refusant de recevoir M. de Sémonville comme ambassadeur, et en prenant un air hostile qui ne convenait pas à sa faiblesse. Au mois de septembre 1792, la Savoie et le comté de Nice furent envahis, et l'armée sarde battit en retraite. Victor-Amédée, voyant avec

désespoir la fuite de ses troupes, et déjà une partie de son territoire réunie de plein gré à la France, sollicita les secours des Anglais, mit toute son armée sur le pied de guerre, enrôla des partisans, solda de nouveaux régimens suisses, et soumit ses soldats, engourdis par une longue paix, aux ordres de généraux autrichiens. Soixante mille hommes, dévoués et bien équipés, formèrent bientôt une force militaire qui lui rendit l'assurance. Il crut pouvoir prendre l'offensive, reconquérir ce qu'on lui avait enlevé, et, malgré sa vieillesse, il s'élança au-devant des dangers. Mais, ne dirigeant rien par lui-même, il vit l'incapacité du général en chef autrichien, baron de Vins, l'empêcher de retirer aucun fruit des avantages qu'il avait achetés par des sacrifices personnels de toute sorte. En 1794, les Français, tournant les positions qu'on s'obstinait à garder, pénétrèrent dans la vallée de Tanaro; ils occupaient le petit Saint-Bernard, le Mont-Cenis, le fort de Mirabone, et étaient prêts à fondre du haut des montagnes, quand la catastrophe du 9 thermidor vint fixer là leurs nombreux bataillons et sauver Turin d'une conquête certaine. Les quartiers d'hiver furent pris de part et d'autre. En 1795, l'Autriche, craignant pour le Milanais,

envoya de nouveaux secours dont l'inhabile de Vins ne sut pas profiter; il attendit que le général français Schérer, renforcé par les troupes d'Espagne, gagnât sur lui la bataille de Loano. A Turin on parla alors de paix, mais le sentiment du roi l'emporta et l'on résolut de résister jusqu'aux dernières extrémités. Le Piémont fit un appel à la cour de Vienne, aux princes de l'Italie et au pape. L'empereur, sachant que les Français avaient de grands projets sur l'Italie, voulut s'y opposer avec vigueur, et envoya une armée sous les ordres de Beaulieu, qui passait pour un bon général. Les troupes autrichiennes et piémontaises se réunirent et décidèrent de couper l'armée française; mais Bonaparte força l'Apennin, coupa lui-même l'ennemi; sépara Beaulieu des Sardes qu'il chassa jusqu'à Cherascho, et jeta l'effroi dans Turin. Le roi, cédant alors au découragement de sa capitale, en vint à proposer une suspension d'armes à Bonaparte. Dès que cette suspension fut conclue et qu'on eut livré Coni et Tortone, Bonaparte poursuivit Beaulieu, et des troupes de la république entrèrent dans Turin. Victor-Amédée, blâmé par une partie de son peuple et en butte aux exigences du Directoire, conçut de sa position une profonde

douleur. Humilié dans ses sentimens et dans sa dignité, il ne survécut que six mois à cet armistice. Il mourut à Montcalier, le 15 octobre 1796, d'une attaque d'apoplexie. Il fut enterré à Superga, lieu des sépultures royales auprès de Turin.

Il laissa la réputation d'un prince courageux, plein de justice, dévoué au bonheur de ses sujets, vertueux et exemplaire dans ses mœurs; et l'on n'eut à lui reprocher que de la faiblesse.

351.

MARIE-ANTOINETTE-FERDINANDE,

INFANTE D'ESPAGNE,

REINE DE SARDAIGNE.

Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, reine de Sardaigne, seconde fille de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse, sa seconde femme, naquit le 17 novembre 1729. Elle épousa, le 31 mai 1750, Victor Amédée III, roi de Sardaigne. Ce prince ne cessa, pendant tout le temps de leur union, de lui porter l'affection la plus tendre et la plus fidèle. Sans favori qui reçût les confidences de son amitié, il trouvait auprès d'elle tout son bonheur, et il ne s'en éloigna jamais pour aucune maîtresse.

Elle mourut le 19 septembre 1785. Il la regretta profondément, et fit lui-même l'épitaphe qui devait être gravée sur sa tombe.

Marie-Antoinette-Ferdinande fut mère des rois Charles-Emmanuel IV, Victor-Emmanuel V, Charles-Félix, de l'épouse de Louis XVIII, de la comtesse d'Artois, etc.



352.

MADAME GEOFFRIN.

(Peint par Grimoux.)

Née, en 1699, de parens inconnus, madame Geoffrin devint la femme d'un entrepreneur de la manufacture de glaces, qui la laissa veuve de bonne heure avec cinquante mille livres de rentes. Elle avait du goût pour les lettres et les sciences, et sa maison devint le rendez-vous des savans et des plus illustres étrangers. De ce nombre était le comte de Poniatowski, depuis roi de Pologne. Lorsque ce prince fut sur le trône, il appela près de lui madame Geoffrin, qu'il nommait sa mère, et lui écrivit : *Maman, votre fils est roi!* Elle ne résista pas à cette tendre exhortation, et, en 1768, elle se rendit auprès du monarque polonais, qui porta l'attention pour elle jusqu'à lui faire préparer à Varsovie un appartement parfaitement semblable à celui qu'elle occupait à Paris. Sa réputation lui valut, à

Vienne, l'honneur de voir l'impératrice Marie-Thérèse faire arrêter sa voiture devant elle, et lui présenter ses augustes filles. Malgré tout ce qu'il y avait de flatteur dans l'accueil qu'elle avait reçu dans les cours du Nord, elle voulut mourir, sous le ciel de sa patrie. Thomas et d'Alembert, pour lesquels elle avait une affection particulière, régnaient dans son salon, et, comme leurs amis formaient avec les académiciens le fond de sa société, on appelait madame Geoffrin la *petite reine des philosophes*. Elle termina ses jours en 1777. Son testament est un hommage à l'amitié : elle fit des legs à Thomas et à d'Alembert. Ce dernier venait de perdre mademoiselle de l'Espinasse, chez laquelle il passait toutes ses soirées : à la mort de madame Geoffrin, où il passait ses matinées, il s'écria : « Maintenant il n'y a plus pour moi ni soir ni matin. » L'amitié ne fut pas ingrate envers elle, et sa tombe fut honorée de justes regrets et d'éloges mérités.

Sans avoir un esprit éminent, madame Geoffrin faisait dignement les honneurs d'une maison qui était devenue l'asile du talent, du mérite et des célébrités en tout genre. Elle possédait surtout cette politesse de bon goût, ce ton des convenances que donne le grand usage du monde. On a retenu

d'elle des mots spirituels et des maximes fort sages. Un jour, à sa table, un convive, connu pour un menteur, se mit à raconter une chose extraordinaire; tout le monde se récria : « Cela est pourtant » vrai, dit tout bas d'Alembert à madame Geoffrin. » — Si cela est vrai, lui répondit-elle, pourquoi le » dit-il ? » C'est elle qui a dit : « Il ne faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié. — » L'économie est la source de l'indépendance et » de la libéralité. — Il y a trois choses que les » femmes de Paris jettent par la fenêtre, leur temps, » leur santé et leur argent. » Madame Geoffrin eut l'art de se garantir de cette triple imprudence. Elle passa doucement son *temps* dans la culture des arts, des lettres et de l'amitié; elle prit soin de sa *santé* de manière à vivre jusqu'à près de 80 ans, et » à justifier ce qu'a dit La Harpe : qu'*en elle la vieillesse semblait réconciliée avec les grâces*. Quant à l'*argent*, simple pour elle-même, n'ayant d'autre élégance que la propreté, elle aimait à l'employer à faire du bien, et à secourir les malheureux.

353.

CHARLES DE BONAPARTE.

(Attribué à Girodet.)

Charles de Bonaparte, né à Ajaccio, d'une famille noble de Corse, épousa, en 1767, Lœtitia Ramolini. Sa santé s'étant altérée, on lui conseilla l'air du midi de la France; il vint s'établir à Montpellier; mais, au bout de quelque temps de séjour dans cette ville, il y mourut le 24 février 1785. L'histoire ne se fût jamais occupée de lui s'il n'eût été le père de Napoléon.

354.

LOUIS PHÉLIPEAUX,

DUC DE LA VRILLIÈRE.

Louis Phélipeaux, connu d'abord sous le nom de comte de Saint-Florentin, et, depuis 1770, sous celui de duc de La Vrillière, né en 1705, était fils de ce marquis de La Vrillière que Philippe, duc d'Orléans, avait appelé au conseil de régence, sans autres fonctions que de *tenir le registre*.

Le duc de La Vrillière est tristement célèbre par les ordres arbitraires dont il fut le prodigue dispensateur, et les voûtes de la Bastille ont trop souvent retenti de son nom pour que la liberté le prononce sans effroi. Ses talens étaient médiocres, ses lumières peu étendues; mais il avait cette sorte d'esprit d'ordre qui supplée quelquefois au mérite, du zèle, de l'exactitude et un profond dévouement

au pouvoir. Il resta plus de cinquante ans en place. Il était soutenu par madame de Pompadour, dont il favorisait complaisamment les caprices, et qui, pour avoir une voix de plus au conseil, le fit nommer ministre en 1751. Courtisan obséquieux, il eut l'art de plaire à Louis XV par son empressement à protéger ses plaisirs secrets. Aussi, lorsque ce ministre eut une main emportée à la chasse, le roi lui dit avec la plus affectueuse bonté : « Tu n'as » perdu qu'une main, et tu en trouveras toujours » deux en moi pour ton service. » Cet appui ne manqua pas au duc de La Vrillière pendant tout le règne de Louis XV; ce ne fut qu'en 1775 qu'il fut obligé de se démettre de ses fonctions. Sa liaison avec la marquise de L***, qui le gouvernait en esclave, et qui se servait de son pouvoir pour exercer une tyrannie capricieuse et pour assouvir sa cupidité, attira sur sa tête l'animadversion de la cour et de la ville. On dit que Louis XVI ne lui pardonna point d'avoir donné une fête pour complaire à cette maîtresse impérieuse, pendant la maladie qui conduisit Louis XV au tombeau.

Il mourut le 27 février 1777.

Ses ennemis, et il en avait beaucoup, composèrent pour lui cette épitaphe, qui fait allusion aux

trois noms différens qu'il avait portés, Phélipeaux, Saint-Florentin et de La Vrillière :

« Ci-gît, malgré son rang, un homme fort commun,
» Ayant porté trois noms, et n'en laissant aucun. »



355.

LOUIS-PHILIPPE,

DUC D'ORLÉANS.

(Équestre, peint par Roslin.)

Louis-Philippe, fils de Louis, duc d'Orléans, et de Marie-Jeanne de Baden-Baden, né à Versailles le 12 mai 1725, chevalier des ordres le 5 juin 1740, épousa, le 18 décembre 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Ce jeune prince, étant duc de Chartres, fit ses premières armes comme colonel; en 1742, le roi lui conféra le grade de maréchal-de-camp commandant la cavalerie, et, le 2 mai 1744, celui de lieutenant-général. Il était, en 1743 (27 juin), à cette mémorable bataille de Dettingen, si malheureuse pour l'armée française. Là, au moment du plus grand désordre et du plus extrême danger, ayant eu un cheval tué sous lui, il parcourait les rangs, soutenait le courage des soldats par sa présence d'esprit et par l'exemple de sa bra-

voure. Il accompagna le roi en 1744 à l'armée de Flandre. La même année, après la maladie et le rétablissement de Sa Majesté, il la suivit en Alsace. Il était devant Fribourg; sa personne y fut souvent exposée pendant un siége de deux mois. « Les sol- » dats, dit un historien, redoublaient d'ardeur en » le suivant à la tranchée et aux attaques. » Il fit les autres campagnes de cette guerre sous les yeux du roi.

En 1747, le roi le nomma gouverneur du Dauphiné, et, le duc d'Orléans son père étant mort à Sainte-Geneviève, le 4 février 1752, il quitta le titre de duc de Chartres, et prit celui de duc d'Orléans. Le roi lui conserva la maison que le prince son père avait eue. La guerre s'étant rallumée en 1757, il servit au commencement de cette campagne sous le maréchal d'Estrées : mais des dégoûts qu'il éprouva le ramenèrent à Paris, aussitôt que le maréchal de Richelieu eut remplacé ce général. On regretta alors que ce prince fût écarté du commandement des armées par des intrigues de cour. Sa conduite brillante à la guerre l'avait illustré dès sa jeunesse; il s'était formé sous le maréchal de Saxe au métier des armes, et depuis il n'avait cessé de l'étudier dans les loisirs de la paix.

En 1771, au milieu de la lutte qui éclata entre les Parlemens et la cour, il prit hautement parti pour les Parlemens. Réuni de principes et de cœur au prince de Conti, son beau-frère, ce fut lui qui présenta au roi la protestation des princes du sang et leur adhésion à tous les arrêtés de l'ancien Parlement, dans les diverses affaires de Besançon, de Toulouse, de la Bretagne et de Paris. Louis XV aimait le duc d'Orléans, autant par souvenir du régent que pour lui-même; et, sans les funestes influences dont il était entouré, peut-être le monarque eût-il écouté les sages conseils de ce prince, qui cherchait à lui démontrer tous les dangers que le trône avait à courir dans cette lutte impopulaire. Mais Louis XV, très-jaloux de son autorité, était, par caractère, contraire à toutes les mesures qui pouvaient la restreindre. C'était surtout pour le flatter que le chancelier Maupeou et le duc d'Aiguillon, soutenus par le fatal ascendant de madame Dubarry, l'entraînèrent dans ces excès impolitiques dont les conséquences sont devenues terribles.

Madame Dubarry avait réussi à rapprocher du roi le prince de Condé et le duc de Bourbon, son fils; elle essaya d'attirer également le duc d'Or-

léans, en le flattant de l'espérance d'engager le roi à donner son approbation au mariage que ce prince méditait avec madame de Montesson (1). Mais ce prince, attaché de bonne foi aux doctrines parlementaires, voulant honorer son retour, conçut le dessein de solliciter et de faire réussir le rappel des anciens magistrats; malheureusement ses efforts furent inutiles, et il eut le regret d'échouer dans un projet dont le succès n'eût pas été moins agréable à la nation qu'utile alors aux intérêts du trône.

(1) Charlotte-Jeanne Béraud de La Haye de Riou, marquise de Montesson, née à Paris le 5 octobre 1738, fut mariée en premières noces à Jean-Baptiste, marquis de Montesson, qui mourut en 1769. Le 23 avril 1773, elle épousa Louis-Philippe, duc d'Orléans. La bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux dans la chapelle de madame de Montesson, par le curé de Saint-Eustache; il y avait été autorisé par l'archevêque de Paris, sur le consentement du roi.

Grimm, dans sa *Correspondance*, troisième partie, tome III, p. 459, au sujet de ce mariage, rapporte ce qui suit :

« Par un édit de Louis XIII, il est défendu à tous les prélats du royaume » de marier aucun prince du sang sans une lettre écrite de la propre main » du roi. Celle de Louis XV ne contenait que ces mots :

» Mons l'archevêque, vous croirez ce que vous dira de ma part mon » cousin le duc d'Orléans, et vous passerez outre. »

Madame de Montesson est morte à Paris, dans sa maison, rue de Provence, le 5 février 1806. Son corps fut transféré dans l'église de Saint-Port, conformément au vœu exprimé par le testament de feu Louis-Philippe d'Orléans, qui avait ordonné que son cœur et ses entrailles fussent déposés dans la même église, « dans l'espérance, dit ce prince, qu'un jour la » dame du lieu sera inhumée à côté, afin d'être aussi unis après notre mort » que nous l'avons été pendant notre vie. »

Ce prince assista au sacre de Louis XVI, le 11 juin 1775, et y représenta le duc d'Aquitaine.

Le margrave de Bade, Auguste-Georges, dernier prince de la maison de Baden-Baden, étant mort en 1771, le duc d'Orléans se trouva appelé, du chef de la princesse sa mère, à recueillir la substitution connue en Allemagne sous le nom *Fideicommis de Saxe-Lauembourg*. Il adressa, par la suite, diverses représentations à l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohème pour obtenir que cet héritage lui fût rendu; mais il n'a jamais été statué sur ces réclamations, et ces biens sont restés en séquestre.

Le duc d'Orléans, magnifique et charitable, fit un noble usage de ses richesses. On se rappelle encore les fêtes (1) qu'il donna en diverses occasions publiques, et dont le bruit remplissait l'Europe (2). Ses nombreuses charités étaient moins connues : elles n'ont été révélées que depuis sa mort par les regrets des infortunés. Ce prince fut honoré à la

(1) Il se cassa le tendon d'Achille, en 1766, en dansant un menuet dans la superbe fête qu'il donna au Palais-Royal au roi de Danemarck, Christian VII.

(2) Il aimait à jouer la comédie. On lit dans les *Mémoires de Bachaumont :* « On a représenté, il y a quelques jours (1662), à Bagnolet, chez » M. le duc d'Orléans, une pièce de M. Collé, si connu par ses amphi- » gouris. Elle a pour titre *le Roi et le Meunier*. Ce petit drame a eu le » plus grand succès, et le mérite par la naïveté qui y règne. M. le duc d'Or-

cour, populaire dans la capitale du royaume (1), respecté et chéri partout, et il eut le bonheur de vivre dans des temps paisibles.

Il mourut à Sainte-Assise, le 18 novembre 1785, et fut enterré au Val-de-Grâce.

» léans jouait un des principaux rôles, le meunier; Granville faisait
» Henri IV. Cette pièce est devenue la *Partie de chasse d'Henri IV*, et
» le duc d'Orléans y joua souvent le rôle de Michaud. Ce prince avait
» nommé Collé son lecteur.

(1) On l'appelait le *Roi de Paris*.

355bis.

LE MÊME.

(En pied.)

355ter.

LE MÊME.

355quater.

LE MÊME.

356.

LOUISE-HENRIETTE DE BOURBON-CONTI,

DUCHESSE D'ORLÉANS.

REPRÉSENTÉE EN HÉBÉE.

(Peint d'après un portrait qui est au Palais-Royal.)

Louise-Henriette de Bourbon-Conti, fille de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et de Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, née le 20 juin 1726, fut mariée, le 17 décembre 1743, à Louis-Philippe duc d'Orléans.

Cette princesse, remarquable par beaucoup de grâce, par le charme avec lequel elle tenait sa cour, et par la vivacité de son esprit, mourut au Palais-Royal, le 9 février 1759, dans la quarante-troisième année de son âge.

356bis.

LOUISE-HENRIETTE DE BOURBON-CONTI,

DUCHESSE D'ORLÉANS.

356ter.

LA MÊME.

(En frileuse.)

356quater.

(En frileuse, sur bois, peint par Et. Pottier.)

357.

CHARLOTTE-JEANNE-BÉRAUD DE LA HAYE,

MARQUISE DE MONTESSON.

Charlotte-Jeanne Béraud de La Haye, marquise de Montesson, fille de Louis Béraud de La Haye de Riou et de Marie-Joseph Minard, naquit le 5 octobre 1738. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa le marquis de Montesson, lieutenant-général des armées du roi, riche gentilhomme du Maine, mais déjà avancé en âge. Devenue veuve en 1769, elle attira par son amabilité, par les grâces de sa figure et l'agrément de son esprit, les regards et les hommages de Louis-Philippe d'Orléans, qui l'épousa, mais secrètement, le 23 avril 1773 (1). Ce prince lui témoigna, pendant toute sa vie, la plus tendre affection, et, lorsqu'il mourut, dans le château de Sainte-Assise, où il résidait avec elle, il ordonna que

(1) Voir la notice de Louis-Philippe d'Orléans.

son cœur et ses entrailles seraient déposés à l'église de Saint-Port (paroisse de Sainte-Assise), « espérant, disait-il, que la dame du lieu y serait inhu-
» mée à ses côtés, et voulant qu'ils fussent aussi
» unis après leur mort qu'ils l'avaient été pendant
» leur vie. »

Le dernier vœu du duc d'Orléans a été accompli : madame de Montesson, morte à Paris, le 6 février 1806, fut transportée dans la chapelle de cette église, et Louis-Philippe I, roi des Français, a fait élever un monument pour recevoir le cœur de son aïeul (1).

La maison de madame de Montesson était le rendez-vous de tout ce que Paris avait de plus distingué. Le charme de son esprit, l'élégance de ses

(1) Voici l'inscription placée sur ce monument :

Ici
est déposé le cœur
de Louis-Philippe d'Orléans,
mort à Sainte-Assise,
sur la paroisse de Saint-Port,
le 13 novembre 1785.
Louis-Philippe I, roi des Français,
son petit-fils,
a érigé ce monument,
comme un témoignage d'attachement
à la mémoire de son aïeul,
et de respect filial
pour sa dernière volonté.
année MDCCCXXXIV.

manières, sa bienfaisance, son affabilité lui concilièrent d'illustres et durables amitiés parmi lesquelles on peut aussi citer celle de Napoléon, qui lui montra toujours une bienveillance attentive. Elle aimait le théâtre, elle a même composé des comédies et des tragédies, mais elle n'avait ni les travers, ni les inconvéniens du bel-esprit; c'est chez elle, dans ses châteaux, avec ses amis, qu'elle jouait ses pièces, et elle eut un jour la gloire, à l'une de ces représentations, de voir Voltaire au nombre des flatteurs qui applaudissaient à la nouvelle muse.

358.

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON,

DUC DE PENTHIÈVRE.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, naquit à Rambouillet le 16 novembre 1725.

Son éducation fut confiée à M. le marquis de Pardaillan, officier-général dans la marine; il eut pour sous-gouverneurs MM. de Lizardet et de Laclue, qui étaient attachés en qualité de gentilshommes à M. le comte de Toulouse. Après la mort de son père, en 1737, il fut pourvu de la charge d'amiral de France, de celle de grand-veneur, du gouvernement de la Bretagne, et créé chevalier des ordres du roi, le 2 février 1742. Il fit ses premières armes sous le maréchal de Noailles, et montra beaucoup d'intrépidité en 1743, à Dettingen, où, quoique bien jeune encore, il contribua plusieurs fois

à rallier nos troupes dans cette mémorable et malheureuse journée (1). Nommé lieutenant-général en 1744, il servit dans ce grade à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745, et fut un des premiers à charger la colonne anglaise. Le maréchal de Saxe, après la victoire, dit au roi : « Si M. le duc de Penthièvre veut, il peut devenir un jour un grand » capitaine. Sans y mettre la moindre prétention, » il a bien voulu me donner un conseil qui annonce du génie et qui m'a fort bien réussi. La » modestie de ce prince cache en lui des talens » précieux, ainsi que de grandes vertus qui le ren» dront surtout cher aux Français. » Les poètes célébrèrent sa valeur (2). Il accompagna le roi dans sa campagne de Flandre, et continua à servir avec la même distinction jusqu'à la paix de 1748.

Marie-Thérèse-Félicité d'Est, fille du duc de Modène, qu'il avait épousée le 29 décembre 1744, faisait alors son bonheur. Quelques années après, ayant eu le malheur de la perdre, il chercha dans

(1) « M. le duc de Penthièvre s'est trouvé dans le feu le plus vif et plu» sieurs fois dans la mêlée, avec le sang-froid et la tranquillité que Votre » Majesté lui connaît. »

(*Lettre du maréchal de Noailles à Louis XV.*)

(2) « Penthièvre, dont le zèle avait devancé l'âge,
» Qui déjà, vers le Mein, signala son courage. »

(VOLTAIRE, *poème de Fontenoy*.)

les voyages une distraction à la profonde douleur dont cette mort l'avait frappé. Il partit pour l'Italie en 1754; le souverain pontife (Benoît XIV) lui fit l'accueil le plus gracieux et le plus flatteur (1). De Rome, le duc de Penthièvre alla visiter Naples, séjourna à Modène, et revint en France.

En 1774, lorsque Louis XVI eut rétabli les Parlemens, M. de Maurepas, par ordre du roi, vint prévenir le duc de Penthièvre que S. M. désirait qu'il allât en Bretagne y tenir et présider les États de la province. « Volontiers, dit le duc de Penthièvre, si c'est pour y faire du bien et être utile au roi. » — Monseigneur, répondit M. de Maurepas, Votre » Altesse a l'habitude de ne faire que du bien et ne » peut faire autre chose : toute la France vous rend » cette justice, et le roi plus que personne. » Le duc de Penthièvre remplit cette mission avec tout le succès que l'on devait attendre de l'heureux empire qu'exercent la sagesse et la vertu. Depuis cette époque, jusqu'à la révolution, il se consacra tout entier aux devoirs de sa charge de grand-amiral, à

(1) Un jour que M. le duc de Penthièvre allait faire sa cour au pontife, il le trouva un peu échauffé d'une discussion qu'il venait d'avoir avec le cardinal-vicaire. Le pape, regardant le prince, lui dit : « Je suis fâché que » vous me trouviez dans cet état. » Et se retournant vers son crucifix : « Mon Dieu, s'écria-t-il, que vous et moi nous sommes mal en vicaires! »

l'administration de sa fortune, qui devint immense (1), à des exercices de piété, à des actes de bienfaisance. Il passait quelques mois de l'hiver à Paris et à Versailles; mais il préférait le séjour de ses terres, et partageait entre elles tout le reste de l'année. Sceaux, Anet, Châteauvillain, Armainvilliers, la ville d'Eu, Vernon, Rambouillet (qu'il vendit depuis au roi), le possédaient tour à tour. Par là, une partie de ses revenus était dépensée dans chacun de ses domaines; il écoutait lui-même les plaintes; il avait aussi lui-même le plaisir de recueillir les bénédictions de ses nombreux vassaux, et personne n'avait plus que ce prince un cœur digne de goûter ces nobles jouissances.

Nommé par le roi, en 1787, président d'un des sept bureaux de l'assemblée des notables, il s'y fit distinguer autant par la sagesse de ses vues que par ses connaissances en matière de finances. En 1789, il fut nommé commandant en chef de la garde na-

(1) Le duc de Penthièvre, en conséquence des dispositions du roi Louis XIV, réunit sur sa tête tous les biens qui avaient appartenu aux enfans légitimes de ce monarque. A la mort du comte d'Eu, fils du duc du Maine, il recueillit cette succession, qui lui apporta les comtés de Brie et de Dreux, la principauté d'Anet, le duché d'Aumale, la comté-pairie d'Eu, la seigneurie de Gisors, Vernon, les Andelys, Pacy-sur-Eure, Sceaux, etc.

tionale de la ville d'Eu. Il voulut donner la plus grande solennité à la prestation du serment prescrit alors à toutes les gardes nationales du royaume : « La garde nationale de la ville d'Eu, dans la plus » belle tenue, s'assembla dans la cour du château, » et sous les fenêtres de la grande galerie, où se » trouvait un grand nombre de dames qui accom- » pagnaient la princesse de Lamballe. Toute cette » troupe bourgeoise, dont la plupart des officiers » étaient décorés de la croix de Saint-Louis, for- » mait un demi-cercle en face de M. de Penthièvre. » M. de Penthièvre, l'épée au côté, éleva la voix, » et, d'un ton noble et touchant, dit avec assu- » rance : « Français! la religion du serment est le » lien le plus sacré et le plus indissoluble pour » réunir les hommes en corps de nation. Des cir- » constances ont amené un renouvellement du » pacte qui doit nous unir les uns aux autres, et » ne former qu'une seule et grande famille. Atta- » chés à un monarque qui doit en être le seul et » unique chef, et dont la personne a été déclarée » inviolable, nous allons jurer, en face du ciel et » sur nos armes, d'être fidèles à la nation française, » à la loi et au roi. » A ces mots, M. le duc de Pen- » thièvre prête le serment; une voix unanime crie :

» Je le jure! (1) » Trois ans plus tard, cette même garde nationale fut chargée de surveiller M. le duc de Penthièvre. Le commandant en second s'étant présenté pour remplir ce pénible devoir : « Mon » cher commandant, lui dit le prince, vous venez » me garder. — Monseigneur, répondit avec bonne » grâce le commandant, je viens me ranger au- » près de mon commandant en chef. » Cependant le duc de Penthièvre, ne trouvant pas convenable de se soumettre à cette surveillance, quitta bientôt après le château d'Eu, et se retira dans celui de Bizy, près Vernon, où son adorable fille, madame la duchesse d'Orléans, l'accompagna, et lui prodigua tous les soins d'une tendresse angélique. Dans ces jours de deuil, la ville de Vernon donna au duc de Penthièvre, et à la duchesse d'Orléans, une marque éclatante de l'amour et de l'attachement qu'elle leur avait voués. « Il fut arrêté que l'on cherche- » rait le plus bel arbre de la forêt pour être planté » à la porte du château, et devant les fenêtres

(1) *Mémoires pour servir à la vie de M. le duc de Penthièvre.* Cet ouvrage a été écrit par M. Fortaire, ancien serviteur de M. le duc de Penthièvre, qui se trouvait avec lui à la bataille de Fontenoy. Cet excellent homme, en retraçant les vertus de son maître, a eu le bonheur de n'avoir à dire que la vérité, et sa reconnaissance n'a été qu'une révélation sincère des plus douces vertus et des plus grands bienfaits.

» mêmes du père et de la fille; que toute la ville en
» masse, les femmes, les enfans, toutes les jeunes
» filles en blanc accompagneraient l'arbre en grande
» solennité; que l'arbre serait orné de tous les at-
» tributs de la liberté, et qu'un tableau y serait atta-
» ché, où on lirait en gros caractères :

« HOMMAGE RENDU A LA VERTU ! »

Cette touchante cérémonie eut lieu le 20 septembre 1792 ; elle devint la plus sûre garantie des jours du prince; l'audace révolutionnaire recula devant tant d'amour et tant de respect, et le duc de Penthièvre, dans un temps où les plus illustres victimes périssaient sur les échafauds, mourut tranquillement dans son lit, que la piété filiale et la religion entourèrent de larmes et de consolations. Atteint d'une maladie de langueur, il termina sa carrière à Bizy, le 4 mars 1793, et rendit le dernier soupir dans les bras de M. le vicomte du Authier, son premier gentilhomme de la chambre, auquel il portait la plus tendre affection. Deux jours après, son corps fut transporté à Dreux, sans pompe, pour être déposé dans les tombeaux de son auguste famille.

Madame de Créqui a tracé du duc de Penthièvre un portrait auquel nous empruntons la citation qui suit :

« M. le duc de Penthièvre est d'une taille mé-
» diocre, mais noble et très-agréable; sa physiono-
» mie annonce de l'esprit, de la douceur et même
» un peu de coquetterie; il vous oblige en vous
» regardant, et, lorsqu'il vous a parlé, vous vous
» sentez attiré à l'aimer autant qu'à le respecter.....
» Son âme est d'une trempe si peu commune que
» je ne trouverais point l'expression qu'il faudrait
» pour ce que je vois, et encore moins pour ce
» que je sens. Toutes les vertus y sont dans un
» équilibre parfait, parce que la sagesse les con-
» tient toutes dans des bornes qu'elles ne peuvent
» franchir sans devenir vices ou défauts. Généreux
» sans prodigalité, charitable sans imprudence,
» dévot sans minutie, tendre sans faiblesse, mo-
» deste avec dignité, secret et discret sans être
» mystérieux, tout est à sa place, paroles, actions,
» maintien, égards; rien n'est omis, et rien ne
» paraît coûter. »

On peut ajouter à ce tableau que le duc de Penthièvre s'énonçait avec grâce, avait un sens droit, un jugement solide. Il honorait le mérite. Le

fond de son caractère était l'amour de ses devoirs. Il les remplissait tous avec la plus scrupuleuse exactitude. Sa foi était vive; il faisait tous les ans, pendant le carême, une retraite de quelques jours, au monastère de la Trappe; mais sa piété, sévère pour lui-même, était douce et pleine d'indulgence pour les autres. Il exerçait l'hospitalité avec une noble magnificence; il observait, avec les officiers de sa maison, avec tous ceux qui lui étaient attachés, cette bienveillante politesse qui, dans un prince, est l'art de ménager les amours-propres, et de remplacer la vanité d'être craint par le bonheur d'être aimé. Personne n'a plus joui de ce bonheur que le duc de Penthièvre. Les rois Louis XV et XVI avaient pour lui une tendre affection; entouré de la vénération publique, il était chéri du peuple, et toujours bien accueilli à la cour, quoiqu'il n'y parut pas souvent. Le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits vit encore dans tous les lieux qui s'honoraient de sa présence; et les familles de malheureux, dont il soulageait les souffrances, mêlent encore son nom à leurs prières.

358 bis.

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON,

DUC DE PENTHIÈVRE.

(Un bâton de commandement à la main.)

358 ter.

LE MÊME.

358 quater.

LE MÊME.

(Peint d'après un pastel.)

358 quinto.

LE MÊME.

358^{sexto}.

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON,

DUC DE PENTHIÈVRE.

358^{septimo}.

LE MÊME.

358^{octavo}

LE MÊME.

TABLEAU DE FAMILLE DU DUC DE PENTHIÈVRE.

En commençant par la gauche du tableau.

1° Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né le 16 novembre 1725; mort le 4 mars 1793.

2° Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon,

prince de Lamballe, né le 6 septembre 1747; mort le 6 mai 1768.

3° Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, née le 8 septembre 1649; morte le 3 septembre 1792.

4° Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, mademoiselle de Penthièvre, duchesse d'Orléans, née le 13 mars 1753; morte le 23 juin 1821.

5° Marie-Sophie-Victoire de Noailles, comtesse de Toulouse, née le 6 mai 1688; morte le 23 septembre 1766.

359.

MARIE-THÉRÈSE-FÉLICITÉ D'EST,

DUCHESSE DE PENTHIÈVRE.

(Peint d'après une miniature qui est au Palais-Royal.)

Marie-Thérèse-Felicité d'Est, fille de François-Marie d'Est, duc de Modène, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans, mademoiselle de Valois, née le 6 octobre 1726, fut mariée, le 29 décembre 1744, à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre.

Sans être d'une beauté remarquable, cette princesse savait plaire et attacher : sa physionomie respirait la bonté, et annonçait que son âme était le sanctuaire de toutes les vertus. Elle fit pendant dix ans le bonheur du meilleur des époux. Enlevée à la fleur de son âge, elle mourut le 30 avril 1754, en donnant le jour à un prince qui ne vécut que vingt-quatre heures. Cette mort inattendue répandit une consternation générale. Son convoi, qui partit pour Rambouillet, fut accompagné de

regrets véritables. Les pauvres pleuraient leur mère. Le duc de Penthièvre, accablé de douleur, quitta la France pour aller voyager sous le ciel d'Italie; mais rien ne remplaça dans son cœur celle qu'il avait tendrement aimée, et, par attachement pour sa mémoire autant que par amour pour ses enfans, il ne voulut jamais se remarier.

359bis.

LA MÊME.

(Jeune.)

360.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DE BOURBON,

PRINCE DE CONTI.

Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, fils de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, et de Louise-Diane d'Orléans, né le 1[er] septembre 1734, marié, le 7 février 1759, à Marie-Fortunée d'Est, princesse de Modène, dont il n'eut point d'enfans.

Il porta le titre de comte de La Marche, tant que vécut le prince de Conti, son père. Lors de la dissolution du Parlement, sur la fin du règne de Louis XV, il fut le seul des princes du sang qui ne protesta pas contre cette dissolution, et par conséquent le seul qui ne fut point exilé. Les princes et les pairs avaient été convoqués pour assister au lit de justice, tenu à Versailles, le 13 avril 1771, dans lequel le plan du chancelier Maupeou devait recevoir et reçut son entière exécution : trois édits

principaux y furent promulgués : la suppression définitive des officiers de l'ancien Parlement de Paris, celle de la cour des aides, enfin, la transfusion des magistrats du grand-conseil dans le nouveau Parlement. Le comte de La Marche étant le seul des princes qui vint assister à cette séance, le roi, en le voyant, lui dit : « Mon cousin, soyez le » bienvenu, nous n'aurons pas nos parens. »

Le prince de Conti suivit encore la même marche lorsque, en 1788, le cardinal de Loménie voulut ressusciter les cours plénières de la seconde race, et essaya d'en substituer le simulacre, tant aux Parlemens qu'aux États-généraux : le prince de Conti fut, avec les frères du roi, le seul qui assista à l'ouverture de la cour plénière. Il ne négligea aucune occasion de se montrer contraire aux grands changemens qui se préparaient alors en France. Son discours dans l'assemblée des notables, du 28 novembre 1788, son empressement à signer la protestation des princes, son émigration au mois de juillet 1789, furent autant d'actes qui attestaient son opposition constante au système de la révolution.

Cependant il ne tarda pas à rentrer en France. Il y revint au mois de février 1790, après la séance

royale du 4 février, séance dans laquelle le roi Louis XVI avait invité tous les émigrés à rentrer en France; se présenta à sa section, pour y prêter le *serment civique* qui venait d'être prescrit, et vécut tranquille, mais très-retiré, tantôt à Paris et tantôt à sa terre de la Lande, jusqu'au moment où il fut arrêté avec les autres membres de sa famille, en avril 1793. Il fut conduit à Marseille, et enfermé d'abord dans Notre-Dame, puis au fort Saint-Jean, avec la duchesse de Bourbon, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais et le duc d'Orléans, leur père. Il resta dans cette prison, au milieu des craintes et des tribulations si spirituellement décrites dans les Mémoires du duc de Montpensier, jusqu'en 1795.

Le prince de Conti obtint alors la permission de se rendre d'abord à Nevers, puis à Melun, et enfin à la Lande. C'était là qu'il désirait par-dessus tout avoir la faculté de rester, pour y vivre dans la paix et dans l'oubli; mais, frappé par le décret de proscription du 18 fructidor, il fut transféré en Espagne, avec la duchesse douairière d'Orléans et la duchesse de Bourbon. Il fit de vains efforts pour écarter de lui cette nouvelle proscription, et fut contraint de partir, conduit par un

commissaire spécial, et sous l'escorte de la gendarmerie. Il avait adopté, pour protester contre cette violence, une formule qu'il répétait pendant la route, à chaque auberge, avant de remonter en voiture : « Je déclare hautement, publiquement et » ostensiblement, qu'il n'y a qu'une force majeure » qui puisse me faire ainsi sortir de France, et que » c'est contre mon gré et contre le vœu de la loi » qu'on m'entraîne! »

Arrivé en Espagne, il fixa son séjour à Barcelone; il y était lors de l'occupation de cette ville par les troupes françaises, et n'eut qu'à se louer des égards que lui montrèrent les généraux qui les commandaient. Il mourut dans cette ville, le 10 mars 1814, à l'âge de quatre-vingts ans.

360bis.

LE MÊME.

361.

MARIE-FORTUNÉE D'EST,

PRINCESSE DE CONTI.

(Peint d'après une miniature qui est au Palais-Royal.)

Marie-Fortunée d'Est, fille de François-Marie d'Est, duc de Modène et de Reggio, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans, née à Modène, le 24 novembre 1734; mariée, le 7 février 1759, à Louis-François-Joseph de Bourbon, alors comte de La Marche et depuis prince de Conti.

Sœur de madame la duchesse de Penthièvre, elle ne vint en France qu'après l'avoir perdue, et il se forma entre elle et le duc de Penthièvre une liaison intime qui dura toute leur vie, et qui fut une grande consolation pour elle dans les chagrins dont sa vie fut parsemée. Quoique sa conduite ait toujours été exempte de reproches, elle ne vécut que peu de temps avec son mari qui, on

ne croit pas devoir le taire, l'avait épousée malgré lui, et y avait été contraint par son père. Aussi avait-il conçu pour elle une antipathie qui la rendit très-malheureuse pendant quelques années, et qui amena à la fin une séparation. La princesse de Conti se retira alors dans un hôtel qu'elle avait acheté dans la rue Saint-Dominique, et elle y vécut honorablement et paisiblement, partageant ses loisirs entre une maison de campagne qu'elle avait à Triel, et les châteaux du duc de Penthièvre à qui elle faisait de fréquentes visites.

La princesse de Conti, peu favorisée par la nature dans les charmes de sa personne, mais douée de beaucoup de grâces dans l'esprit, avait eu autant de succès auprès du prince de Conti, son beau-père, qu'elle en avait eu peu auprès de son mari, et un jour son beau-père s'étant écrié, dans un moment d'admiration pour elle : « En vérité, » mon fils a bien mauvais goût de ne pas apprécier davantage tout ce que vous valez, et je sens » qu'à sa place je serais bien heureux. — Ah ! lui » dit alors sa belle-fille, que n'y avez-vous pensé » plus tôt, vous auriez fait deux heureux. »

Le cours de la révolution ayant effrayé la princesse de Conti, elle se décida, après beaucoup d'in-

certitude, à sortir de France, et elle partit de Château-Vilain, l'une des résidences du duc de Penthièvre, son beau-frère, pour se rendre en Savoie. Elle s'arrêta d'abord à Chambéry, où elle resta quelque temps; ensuite elle se rendit à Fribourg, où le duc d'Orléans actuel lui fit demander si elle voudrait bien se charger de mademoiselle d'Orléans, sa sœur, que la rigueur des temps l'avait contraint à mener en Suisse, où elle était dans un couvent de Bremgarten. Mais telle était alors la violence de la persécution à laquelle le nom d'Orléans était partout en butte, que la princesse de Conti n'osa pas d'abord recevoir sa nièce chez elle, ni même la faire venir à Fribourg. Elle l'envoya chercher à Bremgarten par madame la comtesse de Pons-Saint-Maurice, veuve du gouverneur du duc d'Orléans, son père; mais ce ne fut pas pour lui ouvrir sa maison. Mademoiselle d'Orléans fut enfermée dans un couvent cloîtré d'où elle ne sortait jamais, et ce ne fut qu'au bout de deux ans que la princesse de Conti osa enfin faire venir mademoiselle d'Orléans chez elle. Lorsque les armées françaises pénétrèrent en Suisse, la princesse de Conti, quittant ce pays pour se rendre en Bavière, dut emmener mademoiselle d'Orléans, et ces deux

princesses habitèrent Landshut pendant deux ans. Les progrès victorieux des armées françaises contraignirent de nouveau la princesse de Conti de se retirer encore plus loin. Elle s'embarqua sur un radeau, avec mademoiselle d'Orléans et les personnes de sa suite, et, descendant l'Iser et le Danube, elle s'établit à Presbourg, qu'elle ne quitta plus que pour se retirer entièrement du monde et s'enfermer dans le couvent de la Visitation de Venise, où elle mourut le 21 septembre 1803.

---

361 bis.

LA MÊME.

(Peint d'après une miniature qui appartient à S. A. R. Madame.)

362.

JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Joseph II, empereur d'Allemagne, roi de Bohème et de Hongrie, fils de l'empereur François I et de Marie-Thérèse d'Autriche, né le 13 mars 1741, marié en premières noces, le 7 septembre 1760, à l'infante Isabelle de Parme, et en secondes noces, en 1765, à Marie-Joséphine de Bavière, fille de l'empereur Charles VII.

Ce monarque, persuadé qu'un souverain qui se condamne à ne rien voir qu'à travers les conseils et les passions des autres s'expose souvent à ignorer la vérité, voulut juger par lui-même; et à cet effet il voyagea dans ses États, s'informant partout, avec la plus consciencieuse sollicitude, des besoins du peuple, de l'administration de la justice, de la situation des troupes, des fortifications, du commerce et de l'agriculture. Il ne borna pas là ses ex-

cursions; Rome et l'Italie, la Prusse et les Pays-Bas, Paris et Moscou reçurent tour à tour sa visite; et l'on pourrait dire qu'il résida plus dans les pays étrangers que dans sa capitale. Accueilli partout avec la plus haute distinction, il saisit avec empressement toutes les occasions de satisfaire son infatigable curiosité, et laissait au prince de Kaunitz le soin de gouverner l'empire.

Cette humeur voyageuse le rendait peu partisan de la guerre; c'était moins par les armes que par la voie des traités, ou par des alliances, qu'il cherchait à terminer ses embarras politiques; ainsi, après avoir envahi la Bavière, en 1777, il écouta des propositions de paix. Il s'unit à Frédéric II pour opérer le démembrement de la Pologne, et, sans tirer l'épée, il acquit toute la rive gauche de la Vistule, la Russie-Rouge et une grande partie de la Volhynie. Il espérait n'être pas moins heureux dans son alliance avec Catherine II, contre les Turcs; il envoya le prince de Cobourg, à la tête de trente mille Autrichiens, pour appuyer l'expédition de Potemkin; mais, après la prise de Belgrade, la mort vint le frapper au milieu de ses ambitieuses espérances, le 20 février 1790.

D'un extérieur agréable, d'un esprit aimable et

cultivé, accessible à tout le monde, simple dans ses mœurs, affectueux et populaire, ce prince, à l'exemple de Frédéric, fit asseoir la philosophie sur le trône. Il dit avec regret, au lit de mort : « J'ai fait peu d'heureux et beaucoup d'ingrats. » N'est-ce pas là, à peu près, le sort de tous les rois?

363.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,

DUC D'ORLÉANS.

(En pied, peint par S. Jos. Reynolds, 1786.)

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du roi, amiral et colonel-général des hussards, fils de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon; né, à Saint-Cloud, le 13 avril 1747. Ce prince, qui d'abord avait porté le titre de duc de Montpensier, devint duc de Chartres, le 4 février 1752, à la mort de son aïeul. Il épousa, le 5 avril 1769, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre; son mariage fut célébré dans la chapelle de Versailles (1). Ce prince avait

(1) On raconte que, pour recevoir la bénédiction nuptiale, il ne s'était point placé au côté de l'autel où il devait être. On lui en fit l'observation;

beaucoup d'esprit naturel, les manières les plus élégantes, le goût de l'indépendance, et un besoin d'agir autrement que le vulgaire. Ennemi de l'arbitraire, il concourut, en 1771, à la noble résistance que tous les princes, un seul excepté (1), opposèrent à la dissolution des Parlemens, sous le ministère du chancelier Maupeou; comme eux, il refusa de siéger dans ce nouveau corps qu'on appelait ironiquement le *Parlement Maupeou*, et, comme eux, il fut exilé de la cour. Mais, à la mort de Louis XV, Louis XVI se hâta de rétablir les anciens Parlemens; les princes et les pairs y reprirent leurs places, et tout parut calmé.

Cependant la lutte qui s'établissait entre les colonies anglaises de l'Amérique-Septentrionale et leur métropole commençait à fixer l'attention de la France, et la voix publique demandait au roi d'embrasser la cause des colonies. Dès qu'on prévit une guerre maritime, le duc de Chartres demanda et obtint la permission de servir sur mer : il fit deux

aussitôt il sauta légèrement par-dessus la queue de la robe de la mariée, pour se placer de l'autre côté. Cette étourderie de jeunesse étonna la gravité de la cour, et les vieux courtisans murmurèrent de cet attentat aux lois de l'étiquette.

(1) Feu M. le prince de Conti, alors comte de La Marche, mort à Barcelone en 1814.

campagnes d'évolutions sur l'Océan et la Méditerranée, en 1777. A la fin de cette année, le roi le nomma lieutenant-général de ses armées navales. Dans l'été de 1778, le duc de Chartres inspecta à Brest les trois escadres réunies dans ce port, et, le roi lui ayant confié le commandement de l'escadre bleue, il arbora son pavillon sur le *Saint-Esprit*, de quatre-vingt canons. L'armée navale, sous les ordres du vice-amiral comte d'Orvilliers, sortit de la rade de Brest le 8 juillet; le 23, on découvrit la flotte anglaise, commandée par l'amiral Keppel, et le 27, par la hauteur d'Ouessant, le comte d'Orvilliers lui livra combat. L'ennemi était instruit qu'un prince du sang royal de France commandait l'escadre bleue, qui formait, avant le combat, l'arrière-garde de la flotte française. L'amiral Keppel, manœuvrant dans l'intention de couper cette division du reste de l'armée navale, le comte d'Orvilliers fit virer de bord, et l'escadre bleue se trouva former l'avant-garde. Le *Saint-Esprit* fut exposé, à demi-portée de canon, au premier feu des Anglais. Voici les termes dans lesquels le ministre de la marine s'est exprimé sur ce combat, en écrivant au duc de Penthièvre, grand-amiral de France, beau-père du duc Chartres : « M. d'Orvilliers a donné des

» preuves de la plus grande habileté; M. le duc de
» Chartres, d'un courage froid et tranquille et
» d'une présence d'esprit étonnante.... Sept gros
» vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successive-
» ment combattu celui de M. le duc de Chartres,
» qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoi-
» que privé de sa batterie basse; un vaisseau de
» notre armée a dégagé le *Saint-Esprit* dans le mo-
» ment le plus vif, et a essuyé un feu si terrible,
» qu'il a été absolument désemparé, et obligé de
» se retirer. » L'armée navale étant rentrée à Brest, le duc de Chartres vint à Paris et à Versailles; il fut reçu avec enthousiasme par le public (1). Le

(1) Cet enthousiasme fut si vif que nous trouvons la description suivante dans un pamphlet dirigé contre le prince dont nous écrivons la notice. Ce libelle est intitulé : *Vie privée du sérénissime prince monseigneur le duc de Chartres, imprimée en 1784, à cent lieues de la Bastille*, pages 51 et 52.

« Il vint tout triomphant à Paris, le 2 août, et descendit à son palais
» sur les cinq heures du soir. Tous ses appartemens étaient remplis de
» courtisans qui l'attendaient. Les escaliers même étaient si pleins de
» monde qu'il eut peine à monter dans ses appartemens. L'abbé Delaunay,
» lui avait présenté, à la descente de son carrosse, une pièce de vers inti-
» tulée *Bulletin du Parnasse*, qu'il ne se donna pas le temps de lire; et
» nous nous faisons un vrai plaisir de publier ici qu'il sacrifia quelques in-
» stans entre les embrassemens de sa digne épouse et de ses charmans
» enfans, avant de voler à son cher Opéra. Là, il s'attendait bien à recueil-
» lir de nouvelles acclamations, qui mettraient le comble à sa gloire et à
» sa satisfaction. Il parut d'abord sur son balcon avec madame la duchesse;
» le peuple, en les voyant, exprima, par des cris de joie, le plaisir que
» cette scène lui causait. Le prince se rendit ensuite à l'Opéra; tous les

11.

roi lui confia la distribution des grâces qu'il accordait aux officiers des trois escadres. Il retourna à bord de son vaisseau, et reprit le commandement de l'escadre bleue dans une croisière vers les Sorlingues. Mais les ennemis que le duc de Chartres avait à la cour, inquiets de ses succès, profitèrent de son absence et de celle des officiers de la marine, témoins de sa conduite, pour l'attaquer par la calomnie. Ils cherchaient aussi à indisposer contre lui le duc de Penthièvre, son beau-père, en lui persuadant que le duc de Chartres voulait le supplanter dans sa charge de grand-amiral, dont il désirait seulement la survivance; en sorte que, lorsque le duc de Chartres revint de sa croisière, il trouva le public refroidi, son beau-père aigri contre lui, et la cour résolue à ne pas lui accorder la survivance qu'il se flattait d'obtenir. Accablé par tant de dégoûts et blessé de l'injustice qu'il éprouvait, il voulait cependant encore rejoindre la flotte et continuer à servir sur mer; mais la reine lui écrivit, de la part du roi, pour le lui défendre formellement (1), et alors le duc de Chartres fut obligé

» spectateurs se levèrent, et l'applaudirent pendant près d'une demi-
» heure, etc. »

(1) Voici cette lettre de la feue reine Marie-Antoinette, que nous trou-

de se contenter de la charge de colonel-général des hussards, que le roi créa pour lui, à condition qu'il renoncerait à la survivance de celle de grand-amiral. Depuis lors il s'éloigna de la cour; mais malheureusement sa conduite privée donna prise à la censure, et ses ennemis en tirèrent parti pour accréditer les insinuations qu'ils faisaient circuler contre lui. Au mois de novembre 1785, ce prince devint duc d'Orléans, par la mort de son père, qu'il remplaça dans le gouvernement du Dauphiné.

Dès lors commençait en France ce grand mouvement national qui est devenu la révolution; tout semblait se réunir pour faire sentir à la nation le besoin des institutions qui lui manquaient.

vons dans le livre intitulé : *Correspondance de Louis-Philippe Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. R., à Paris, chez Lerouge, 1800, p. XIV et XV de l'introduction.

« Ce 20 juillet.

» Le roi est informé et mécontent, monsieur, de la disposition où » vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru de» voir faire aux instances les plus vives de ce qui le touche de plus près, » les suites qu'aura votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'il n'ad» mettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à » accepter la commission de vous faire connaître ses intentions, qui sont » très-positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre » il diminuerait le chagrin de sa contradiction, sans retarder votre sou» mission. Le temps vous prouvera que je n'ai consulté que votre véritable » intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je chercherai » toujours, monsieur, à vous prouver mon sincère attachement.

« MARIE-ANTOINETTE. »

Les prodigalités de la cour avaient épuisé le trésor; la mollesse et la légèreté de M. de Maurepas aggravèrent le mal : le fameux *Compte rendu*, par M. Necker, en 1781, avait initié la nation dans les seçrets de la dette publique. Un cri d'indignation s'éleva contre un système de finances qui creusait un abîme autour de toutes les fortunes; les Parlemens, ainsi que les Etats provinciaux, s'opposèrent à la création de nouveaux impôts. Dans cet état de choses, M. de Calonne, nouveau ministre des finances, détermina le roi à convoquer une assemblée des notables du royaume; l'ouverture en fut faite à Versailles, le 24 février 1787. Cette assemblée fut partagée en sept bureaux, sous la présidence des princes, et l'ordre de primogéniture appela le duc d'Orléans à présider le troisième. Le peuple espérait que cette réunion, dont on n'avait pas vu d'exemple depuis le règne d'Henri IV, produirait quelque grand résultat; mais les notables se séparèrent sans avoir rien fait, en sorte que le mécontentement de la nation ne fit qu'augmenter. La conduite de M. de Brienne, qui succéda à M. de Calonne, irrita ces alarmes au lieu de les calmer. Alors commença cette lutte impolitique avec le Parlement de Paris, dont les consé-

quences furent le refus de cette compagnie d'enregistrer les édits sans une communication préalable de la situation des finances; sa protestation contre les actes du lit de justice du 6 août 1787; son exil à Troyes, et son prompt rappel. Douze membres de ce parlement, au nombre desquels était le duc d'Orléans, avaient déclaré que le droit de voter les impôts n'appartenait qu'aux États-généraux. Cette opinion, qui devint bientôt celle de tout le Parlement, détermina l'archevêque de Sens à engager le roi à se rendre en personne au Parlement de Paris, pour y faire enregistrer les édits bursaux, portant création d'un emprunt de quatre cent vingt millions pendant cinq ans. En effet le roi y tint, le 19 novembre 1787, une séance royale, dans laquelle il annonça qu'il était venu pour entendre les opinions de son Parlement : « Chacun, » avait dit S. M., pouvait les énoncer librement. » Mais, lorsqu'il fut reconnu que la grande majorité serait contraire à l'enregistrement, le roi défendit au garde-des-sceaux Lamoignon d'achever de compter les voix, et ordonna lui-même que les édits fussent enregistrés; alors le duc d'Orléans se leva, et protesta contre un enregistrement qui, dit-il, lui paraissait illégal. Après que le roi se fut

retiré, tout le Parlement adhéra à cette protestation, et déclara que la compagnie n'avait eu aucune part à la transcription des édits sur ses registres. Le lendemain, le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterêts, et deux conseillers au Parlement, MM. de Fréteau et Sabatier, qui avaient parlé avec le plus de force contre l'enregistrement, furent arrêtés et relégués dans les prisons du château de Dourlens et du mont Saint-Michel. « L'acte de despotisme qui signala la séance du 19 novembre (dit le mar-» quis de Ferrières dans ses Mémoires) révolta le » Parlement et indigna Paris. » Le Parlement se rendit en corps à Versailles, pour demander au roi le rappel du duc d'Orléans et la mise en liberté des deux conseillers arrêtés. Le roi le refusa, en disant qu'il avait eu de fortes raisons pour les punir. Le Parlement répliqua que « le roi n'avait pas » le droit de punir, puisqu'il n'avait pas celui de » juger; qu'il n'avait que le plus beau droit de » tous, celui de faire grâce; » et il demanda que le duc d'Orléans et les deux conseillers fussent mis en jugement; mais le roi s'y refusa pareillement (1).

L'opinion publique s'empressa d'environner de

(1) Représentation du Parlement du 8 décembre 1787. (*Moniteur*, tome I, page 92.) Remontrance du 11 avril 1788.

sa faveur ceux que la cour avait punis de leur résistance à ses volontés : elle s'attacha spécialement au duc d'Orléans, dans lequel on ne vit plus qu'une *illustre victime du pouvoir arbitraire* (1). Mille circonstances, qui jusqu'alors avaient été comme inaperçues ou du moins sans influence, se colorèrent tout-à-coup de l'intérêt même de la situation dans laquelle la rigueur impolitique de l'autorité venait de placer le premier prince du sang.

Pendant son exil, tant à Villers-Cotterêts qu'au Raincy, ceux qui étaient chargés d'exécuter les ordres du roi à son égard, loin de le ménager, cherchaient encore à l'aigrir; on allait même jusqu'à lui interdire de recevoir les personnes dont l'on savait que la société pouvait lui être agréable (2).

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, tome I, pag. 12.

(2) La seule distraction du duc d'Orléans, dans son exil, était la chasse à courre (car il ne chassait plus à tir depuis qu'il avait eu le malheur de blesser un de ses gens d'un coup de fusil). Dans une de ces chasses, il lui arriva une aventure, dont nous empruntons le récit à la notice d'une ancienne gravure qui la représente : « Au mois de novembre 1787, chassant » le cerf dans la forêt de Villers-Cotterêts, le duc d'Orléans ne s'aperçut » pas qu'un ruisseau couvrait de ses eaux débordées l'arche de pierre qui » lui servait auparavant de pont : croyant passer sur l'arche même, il se » trouva à côté avec son cheval qui tomba, suffoqué par l'eau. Le prince, » débarrassé non sans peine de ses étriers, gagne la rive voisine en na- » geant sous l'arche même : son jockey, alarmé à la vue de son maître en » danger, et hors de lui du moment qu'il ne l'aperçoit plus, se précipite » avec sa monture vers l'endroit où il a disparu sous les flots. Ce serviteur » fidèle allait périr, ne sachant pas nager, lorsque le duc, qui avait gagné

Il revint à Paris le 23 mars 1788, avec la permission du roi; mais ce ne fut que le 17 avril qu'il obtint celle d'aller lui faire sa cour.

Quelque temps après, M. Necker fut appelé au ministère; mais, avant de réaliser la promesse de convoquer les États-généraux, le roi crut encore devoir réunir auprès de lui une seconde assemblée des notables, pour examiner les formes qu'il convenait de suivre dans cette convocation, et le duc d'Orléans se trouva de nouveau appelé à la présidence du troisième bureau de cette assemblée. Les États-généraux furent enfin convoqués, le 24 décembre 1788, et, lors de l'élection des députés, le duc d'Orléans fut élu à la fois à Paris, à Villers-Cotterêts et à Cressy-en-Valois. Il accepta cette dernière députation de préférence aux deux autres, parce que les cahiers de ce bailliage, c'est-à-dire les instructions données aux députés par leurs commettans, lui paraissaient plus conformes au vœu national. On chercha dès lors à faire croire que la plupart des cahiers destinés aux États-généraux avaient été rédigés sous l'influence du duc d'Or-

» terre, témoin du zèle imprudent de son jockey, se jette de nouveau à
» travers le torrent, quoique blessé de sa première chute, vient à bout de
» le saisir par ses habits, et le ramène sur le rivage. »

léans, comme si la volonté d'un seul homme, qui n'était dépositaire d'aucune autorité, pouvait communiquer, comme par enchantement, au même jour, à la même heure, cet unanime élan! Non : le discours de Séguier, dans le lit de justice du 6 août 1787; l'audace de Dépresménil; la mâle éloquence de M. de Nicolaï, président de la chambre des comptes; l'arrêté de la cour des aides, du 18 août 1787; l'arrêté du Châtelet, du 21 août, les représentations des Parlemens de Bordeaux, du Dauphiné, de Toulouse; les articles fondamentaux posés par le Parlement de Paris, dans la séance du 3 mai 1788; enfin tous les ouvrages que fit éclore à cette époque la faculté d'écrire librement sur les pouvoirs des États-généraux, tout respirait alors l'amour de la liberté; toutes les mains se levaient d'un mouvement spontané vers le trône, pour implorer un terme aux abus du pouvoir absolu. Mais les ennemis de la révolution qui s'opérait persistaient à présenter ce mouvement de l'opinion publique comme un mouvement isolé et personnel, et ils y trouvaient le double avantage de nuire au duc d'Orléans, et celui de dénaturer la conduite et les intentions de leurs adversaires, en représentant comme l'ouvrage d'une faction ce qui était le

résultat de la volonté nationale. C'est ainsi que, le 4 mai 1789, à la procession solennelle qui précéda l'ouverture des États-généraux, le duc d'Orléans, au lieu de marcher avec les autres princes du sang royal, dont aucun n'était député, s'étant placé simplement à son rang de député de l'ordre de la noblesse (1), ses ennemis lui reprochèrent cette conduite avec amertume, et prétendirent, contre toute raison, qu'elle était contraire à la dignité des princes et aux intérêts de la couronne. C'est ainsi que, selon eux, la révolution n'avait d'autre but que de mettre le duc d'Orléans sur le trône, à la place de Louis XVI, et que tous les changemens demandés n'étaient que de vains prétextes pour lui en frayer le chemin. C'est ainsi qu'ils ont accusé ce prince d'employer sa fortune à opérer la révolution ; mais, comme le dit avec tant de raison madame de Staël, « un peuple entier n'est pas mis en mouvement par » des moyens de ce genre : la grande erreur des » gens de la cour a toujours été de chercher dans

(1) Et non point *à la tête de l'ordre de la noblesse*, *ni en affectant de se confondre avec les députations du tiers*, comme le rapporte M. Regnault-Warin (tome II, pag. 49), dans les mémoires qu'il a publiés sur le général La Fayette ; mémoires dans lesquels, au surplus, nous avons remarqué un esprit de justice et d'impartialité qui a augmenté notre étonnement d'y trouver une pareille erreur.

» quelques faits de détail la cause des sentimens » exprimés par la nation entière. »

Ces mêmes hommes n'ont jamais cessé de représenter comme des factieux, qui sacrifiaient la paix de l'État à leurs vues personnelles, tous ceux qui défendaient, avec les droits de la nation, le véritable intérêt du monarque. Ils affectaient de croire que toute la révolution était concentrée dans le duc d'Orléans; que, si l'on parvenait à le perdre, il serait facile d'en arrêter le cours. Cette déplorable illusion a été la cause principale de toutes les calomnies dont le duc d'Orléans a été l'objet. « Cependant, dit encore madame de Staël, per» sonne n'osait songer à un autre roi qu'à Louis XVI; » nul parti ne reconnaissait le duc d'Orléans pour » chef, et lui-même ne voulait l'être de personne. » Il y a plus, tous les partis ont mis de l'empressement et de l'affectation à s'en justifier. L'idée de passer pour pour avoir le projet de favoriser le duc d'Orléans a suffi pour les éloigner de lui successivement; il est également certain que cette crainte fut un des principaux motifs pour lesquels sa mort a été résolue par ceux qui l'ont envoyé à l'échafaud!........ Mais n'anticipons point sur les événemens.

Aux Etats-généraux, dans la chambre de la noblesse, le duc d'Orléans se rangea dans cette minorité courageuse qui résistait aux prétentions de la majorité. Il vota pour que les pouvoirs des trois ordres fussent vérifiés en commun, et pour que, dans l'assemblée des États-généraux, les votes fussent comptés par tête et non par ordre. Le 25 juin 1789, il fut du nombre des quarante-sept députés de l'ordre de la noblesse, qui se réunirent à celui du tiers-état, déjà constitué en *assemblée nationale*, afin d'y vérifier leurs pouvoirs en commun. Le roi ayant ordonné la réunion des trois ordres en une seule assemblée, elle eut lieu le 27, et, le 3 juillet, le duc d'Orléans en fut élu président; mais il refusa cette fonction, qu'un prince qui aurait été réellement chef de parti, ou qui eût songé à le devenir, aurait acceptée avec empressement; et la cour, toujours rigoureuse pour lui, ne vit dans ce refus qu'un acte de faiblesse, dont elle ne lui sut aucun gré. Quelques jours après, lorsque le renvoi du ministère qui avait appelé les Etats-généraux, et l'approche des troupes avec lesquelles on avait la folie de croire qu'on parviendrait à subjuguer l'opinion, firent éclater l'insurrection parisienne, le buste du duc d'Orléans et celui de M. Necker,

alors si populaire, furent portés en triomphe dans Paris, et ses couleurs formèrent la cocarde nationale. Ses ennemis lui firent un crime de sa popularité; ils prétendirent que c'était son argent qui soudoyait le peuple de Paris, et qui faisait révolter le régiment des gardes françaises. Le duc d'Orléans dédaigna ces calomnies, et, sans se laisser intimider par les menaces de vengeance qu'on lui adressait sans cesse, il continua à défendre avec fermeté les doctrines constitutionnelles. Cependant il n'était lui-même que faiblement soutenu par le parti populaire lorsqu'il avait besoin d'appui contre les attaques de ses ennemis, et ceux-ci ne tardèrent guère à démêler quelle était, à son égard, la véritable disposition d'un grand nombre de ceux avec lesquels il votait constamment dans l'assemblée. Les événemens des 5 et et 6 octobre furent l'occasion de nouvelles calomnies contre le duc d'Orléans : on prétendit, comme de coutume, qu'il en avait été le moteur, et on s'efforça d'imputer au prétendu parti d'Orléans les crimes qui ensanglantèrent cette nuit terrible.

M. de La Fayette, alors commandant de la garde nationale parisienne, eut, quelques jours après, avec le duc d'Orléans, chez madame la marquise

de Coigny, cette entrevue sur laquelle on débita tant de fables. Il lui représenta seulement qu'il serait de son honneur de faire cesser les bruits injurieux qui circulaient sur son compte ; que le plus sûr moyen d'y parvenir serait de quitter la France; que le roi lui saurait gré de ce sacrifice au repos public, et de cette marque d'attachement. Le duc d'Orléans fit céder ses répugnances à cette considération. On le flattait d'ailleurs de l'espoir d'être utile à la France pendant son absence; on le chargeait d'une mission, que la suite a prouvé n'avoir été qu'un prétexte mis en avant pour le déterminer plus sûrement à partir. Il n'est pas impossible qu'il ne s'en fût déjà aperçu lui-même, lorsqu'il consentit à l'accepter; néanmoins son désir de ne plus voir son nom associé aux mouvemens populaires l'emporta sur tout autre motif : il partit pour l'Angleterre, le 14 octobre 1789, après avoir pris congé du roi aux Tuileries, et avoir reçu de ses mains les instructions dressées par M. de Montmorin (1). Peu de temps après le départ du prince, le tribunal du Châtelet de Paris

(1) Ces instructions ont été imprimées dans l'ouvrage déjà cité, qui a pour titre : *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*. Ce recueil renferme aussi la lettre du duc d'Orléans au roi, et ses lettres aux ministres du temps.

commença secrètement à recevoir des dépositions sur les événemens des 5 et 6 octobre, et l'instruction de cette procédure dura plusieurs mois. Il est incontestable qu'elle était dirigée principalement contre le duc d'Orléans, que ses ennemis voulaient absolument trouver coupable. Cependant, malgré cette instruction, dont il n'ignorait pas la tendance, malgré les menaces et les insinuations qui lui furent adressées pour l'engager à ne pas quitter l'Angleterre, il revint en France à l'époque de la Fédération, bravant l'orage excité contre lui. Il arriva à Paris dans les premiers jours de juillet 1790, et parut à la tribune pour y expliquer les causes de son absence et celles de son retour. Un mois après que le duc d'Orléans eut repris sa place de député, une députation du tribunal du Châtelet se présenta à la barre de l'assemblée nationale, déposa la procédure sur le bureau, et demanda, aux termes de la loi constitutionnelle qui ne permettait pas de mettre en jugement des membres de l'assemblée sans qu'elle les eût préalablement décrétés d'accusation, que l'assemblée déclarât *qu'il y avait lieu à accusation contre le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau.* L'assemblée ordonna l'impression de toute la procédure, et chargea un

de ses comités de lui en faire le rapport. Ce rapport fut fait le 2 octobre, par M. Chabroud, et l'assemblée déclara, à une grande majorité, *qu'il n'y avait lieu à accusation ni contre le duc d'Orléans ni contre le comte de Mirabeau.*

Cette déclaration doit servir de règle à l'opinion de la postérité; car enfin, lorsque, après autant de recherches, après un examen aussi approfondi, une assemblée aussi honorable que l'assemblée constituante a proclamé l'innocence des accusés, de quel droit et sur quelles preuves plus authentiques viendrait-on attaquer ce jugement? D'ailleurs le rapport de M. Chabroud et la procédure instruite au Châtelet, étant imprimés, tout le monde peut les lire: malheureusement il y a peu de personnes qui se livrent à un travail si fastidieux; on aime mieux accepter une opinion toute faite que de s'en former une, et trop souvent, lorsque la vérité est fatigante à démêler, le public se laisse entraîner par les clameurs de l'esprit de parti, et croit aux absurdités dont on l'obsède sans cesse. Quiconque voudrait prendre la peine de lire cette longue procédure (1) se convaincrait

(1) Elle forme deux volumes : il faudrait joindre à cette lecture celle de l'Exposé de la conduite du duc d'Orléans dans la révolution française; de

qu'elle prouve précisément le contraire de ce qu'elle est destinée à établir. D'abord la plupart des témoins appelés au Châtelet étaient des ennemis personnels ou politiques du duc d'Orléans, que la notoriété de leur haine pour lui aurait dû faire écarter par les juges instructeurs, s'ils avaient agi avec cette impartialité dont la nature de leurs fonctions leur faisait un devoir; ensuite, leurs dépositions ne sont qu'un tissu de bruits vagues et de ouï-dire, dont l'incohérence démontre la fausseté. On a prétendu que le duc d'Oléans était dans la foule, excitant la fureur du peuple, et répandant l'argent à pleines mains; mais cette circonstance se détruit d'elle-même, car il est évident que si un personnage aussi marquant, aussi connu, avait pénétré dans la foule, mille voix auraient à l'instant même signalé sa présence. Si on avait cherché sincèrement à démêler la vérité, on aurait appelé en témoignage les nombreux domestiques du duc d'Orléans; on les aurait interrogés, et il aurait été facile d'apprendre par eux tout ce qu'il avait fait dans ces journées, les lieux où il

la Consultation délibérée à Paris le 29 octobre 1790; du Mémoire à consulter pour L.-P.-J. d'Orléans. (Ces deux dernières pièces sont rapportées dans les Eclaircissemens des *Mémoires du marquis de Ferrières*, tome I.)

était allé, les heures où il s'y était trouvé, afin de pouvoir confronter ces différentes dépositions. Mais rien de tout cela n'a été fait, et on ne saurait se méprendre sur la cause de cette omission. L'accusation d'avoir répandu ou fait répandre de l'argent n'a pas été mieux prouvée; elle n'est pareillement appuyée que sur des bruits vagues, et il est à remarquer que la procédure ne contient pas à cet égard un seul fait spécial, ni même le nom d'une seule personne accusée d'avoir donné de l'argent ou d'en avoir reçu. Néanmoins les ennemis du duc d'Orléans continuèrent avec acharnement à soutenir qu'il était coupable. Beaucoup d'écrivains répétèrent ces bruits absurdes; et d'une part l'insouciance, de l'autre la crainte de passer pour appartenir à ce prétendu parti d'Orléans, dont les ennemis de la révolution étaient parvenus à faire un véritable épouvantail pour leurs adversaires, donnèrent une sorte de crédit à des calomnies que les uns dédaignaient, et que les autres craignaient de réfuter. Les grands embarras pécuniaires qu'éprouva bientôt après le duc d'Orléans contribuèrent encore à donner de la consistance à ces inculpations. En considérant l'immense fortune de ce prince, on s'imagina qu'il ne pouvait avoir

été ruiné que par les dépenses énormes que ses ennemis prétendaient qu'il avait faites pour solder les différens mouvemens de la révolution; cependant les causes de ces embarras étaient assez évidentes pour qu'il fût inutile d'en chercher l'explication dans ces conjectures absurdes. L'assemblée nationale, en adoptant la grande et juste mesure d'abolir la féodalité en France, avait partagé les droits féodaux en deux classes. Ceux de la première étaient supprimés sans indemnité pour les anciens seigneurs; ceux de la seconde seulement étaient déclarés *rachetables*, et devaient par conséquent être perçus jusqu'à ce que ceux qui y étaient assujettis les eussent rachetés; mais, dans l'anarchie qui régnait alors, tous ces revenus indistinctement cessèrent à la fois d'être perçus, parce qu'il devenait impossible de contraindre à payer quiconque s'y refusait; les fermiers ne payaient plus le prix de leurs fermes, qu'autant que cela leur convenait; et, dans toute la France, les forêts, cette branche importante des revenus du duc d'Orléans, étaient livrées au pillage, et leurs produits étaient également difficiles à percevoir. Ces circonstances auraient seules suffi pour que le duc d'Orléans se fût trouvé dans de grands embarras, puisqu'il est notoire qu'anté-

rieurement à la révolution sa fortune était grevée de dettes considérables en rentes perpétuelles et viagères, et qu'il y avait nécessairement impossibilité de les payer après une aussi grande diminution de revenus, et au milieu de la stagnation générale des recouvremens. Cependant nous n'avons pas encore parlé de la cause principale de la ruine du duc d'Orléans, qui fut la révocation des apanages. Celui de la branche d'Orléans, amélioré par une sage administration pendant quatre générations, produisait un revenu de quatre millions cinq cent mille livres environ. Ce fut cette assemblée, dans laquelle on s'obstinait à voir un parti dévoué au duc d'Orléans, qui lui enleva ces belles propriétés, et qui ne lui accorda, en dédommagement de ce qu'elle lui ôtait, qu'un million de rentes apanagères, et un autre million annuel pendant vingt ans pour acquitter ses charges. (1) Ce serait insulter au bon sens de s'arrêter davantage à démontrer que telles ont été les seules causes de la ruine du duc d'Orléans, et il faut que ses ennemis et ceux de la révolution s'attendent à ce que la postérité fera justice de leurs injurieuses absurdités à cet égard.

(1) Voir, dans le *Moniteur*, le Rapport du comité des domaines sur les apanages.

Nous avons déjà dit que, au mois de juillet 1789, le duc d'Orléans avait refusé la présidence de l'assemblée lorsqu'elle la lui avait offerte, après la réunion des ordres. Il se conduisit avec la même mesure à l'époque de la fuite du roi et de la famille royale, le 21 juin 1791. Loin de chercher à profiter de cette circonstance pour s'emparer du pouvoir, ni lui, ni aucun de ceux qu'on accusait de former son parti, et de vouloir le porter au trône, ne firent aucune démarche qui pût indiquer cette intention; il déclara, au contraire, publiquement, qu'il n'accepterait ni la régence, ni aucune place qui le mettrait à la tête du gouvernement. Le duc d'Orléans continua à siéger dans l'assemblée nationale constituante jusqu'à l'époque de sa dissolution, le 30 septembre 1791. Plusieurs fois il avait cherché à se rapprocher du roi; mais ces avances, soit qu'il en chargeât des ministres de S. M., soit qu'il prît sur lui de les faire lui-même, furent toujours repoussées, et ses ennemis élevaient de telles barrières entre le roi et lui, que, chaque fois qu'il tenta ce rapprochement, il s'en trouva plus éloigné qu'auparavant (1). Dans le cours de cet hiver, un décret ayant astreint tous les officiers

(1) Voir Bertrand-Molleville, tome 1.

de la marine à se présenter dans un des quatre ports où il y avait des arsenaux, afin qu'on pût constater quels étaient ceux qui avaient émigré et ceux qui étaient restés en France, le duc d'Orléans se rendit à Lorient en mars 1792; mais il ne s'y arrêta point, et revint directement à Paris, aussitôt qu'il eut fait acte de présence. Il fut porté sur la liste des amiraux, mais on refusa de l'employer. Voulant néanmoins servir son pays dans la guerre qui s'allumait, il demanda la permission de se rendre à l'armée du Nord, où ses deux fils, le duc de Chartres et le duc de Montpensier, servaient à cette époque, et de suivre le quartier-général comme volontaire. Le roi répondit d'abord *qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait*, et, en conquence, le duc d'Orléans se rendit à Valenciennes, en mai 1792, accompagné de son troisième fils, le comte de Beaujolais, quoique ce prince ne fût encore âgé que de douze ans; il se trouva, en juin, aux combats de Menin et de Courtray, et resta encore quelque temps à l'armée; mais, plus tard, le roi fit connaître au maréchal Luckner qu'il ne voulait pas que ce prince y restât davantage. Après le 10 août 1792, lorsque l'invasion des armées prussienne et autri-

chienne, sous les ordres du duc de Brunswick, semblait devoir anéantir l'indépendance nationale, le parti de la *montagne*, qui maîtrisait les élections de Paris, se détermina à faire élire le duc d'Orléans député à la Convention nationale; mais il s'éleva une difficulté lorsque ce prince se présenta pour se faire admettre en qualité d'*électeur* et d'*éligible* : on le reconnut comme réunissant toutes les qualités requises, mais on prétendit qu'on ne savait comment le désigner dans l'inscription sur les registres, attendu qu'on ne lui connaissait plus de nom. En effet, selon les lois du moment, il n'en avait plus : les décrets de l'assemblée constituante ayant interdit les noms de terre, par suite de l'abolition de la féodalité, le nom d'*Orléans*, qui provenait d'un duché, avait cessé d'être conforme aux lois, ainsi que les noms de tous les autres princes; cependant, comme il n'y avait point de nom de famille dans la maison royale, puisque son avénement au trône de France remontait au temps où il n'y avait que des noms personnels, et où les noms héréditaires n'étaient pas encore usités, l'assemblée constituante avait statué, par un article de la constitution de 1791, que tous les princes appelés éventuellement à succéder à la couronne porte-

raient simplement leurs noms de baptême, en y ajoutant *la dénomination de prince français*, ce qui n'était ni moins convenable, ni moins honorable pour eux que des noms et des titres fondés sur des fiefs et des seigneuries qui n'existaient plus. Mais, ce titre de *prince français* étant devenu incompatible avec l'ordre de choses qui remplaça la constitution de 1791, après le 10 août 1792, il en résultait qu'effectivement le duc d'Orléans *n'avait plus de nom*, puisqu'il ne pouvait prendre ni son titre antérieur, ni celui que lui avait assigné la constitution de 1791; on lui suggéra que la loi prescrivait à ceux qui étaient dans ce cas de s'adresser à la municipalité de leur domicile, pour qu'elle fixât le nom qu'ils devaient porter; en conséquence il se décida à s'adresser à la commune de Paris, qui s'empressa de lui décerner le nom d'*Égalité* comme nom de famille. Il n'osa pas le refuser, et ses ennemis, en dénaturant cette démarche, et surtout en en taisant la cause, sont parvenus à lui faire un crime de ce qui n'était qu'un ridicule. Le duc d'Orléans fut donc élu député à la Convention nationale, sous le nom de *Louis-Philippe-Joseph Égalité*, et il fut choisi le dernier des députés de Paris, afin de mieux marquer le nivellement des conditions,

Il vota constamment avec le parti de la montagne dans la Convention, où il devint l'objet de violentes attaques de la part du côté droit, c'est-à-dire de la Gironde, qui parvint même à faire rendre, le 16 décembre 1792, un décret qui bannissait du territoire de la république tous les membres de la maison de Bourbon qui se trouvaient encore en France; mais ce décret fut rapporté deux jours après, par l'influence de la montagne. Le duc de Chartres, qui n'était pas à Paris (il servait dans la Belgique comme lieutenant-général), aurait voulu que son père profitât de ce décret pour sortir de la Convention nationale, et se retirer avec tous les siens aux États-Unis d'Amérique, qui était le seul pays du monde où ils pussent alors trouver un asile. Il le lui manda, et adressa en même temps au président de la Convention une lettre qui fut supprimée, parce qu'elle n'arriva à Paris qu'après la révocation du décret, mais qui fut connue des chefs de la montagne. Cette lettre acheva de les indisposer contre le duc de Chartres, en leur montrant de plus en plus que ses opinions personnelles n'étaient pas favorables à leur système. Ce furent ces mêmes hommes qui entraînèrent le duc d'Orléans à voter la mort de Louis XVI, lorsqu'il parais-

sait tout-à-fait décidé à se récuser, ce que lui prescrivaient également la justice, l'honneur et la politique. Au reste, il est incontestable que le vote du duc d'Orléans n'eut d'autre influence, sur le sort de cet infortuné monarque, que la valeur numérique d'un vote de plus dans la Convention. Au mois d'avril 1793, le comité de sûreté générale de la Convention ayant décerné des mandats contre les deux fils du duc d'Orléans, le duc de Chartres et le duc de Montpensier, qui servaient dans les armées françaises, l'un dans celle de la Belgique, et l'autre dans celle du Var, cette mesure fut bientôt suivie de l'arrestation du duc d'Orléans lui-même, et de celle de tous les membres de sa famille qui n'avaient pas quitté la France. Il fut arrêté au Palais-Royal, le 4 avril, avec son troisième fils, le comte de Beaujolais, âgé seulement de treize ans et demi. Le duc de Montpensier fut arrêté à Nice; mais le duc de Chartres, instruit du sort qu'on lui préparait par le général Dumouriez, qui lui remit même l'original du décret rendu contre lui, quitta l'armée le 5 avril, et se réfugia en Suisse, après avoir traversé l'armée autrichienne. On conduisit d'abord le duc d'Orléans à la mairie; d'où il réclama inutilement, auprès de la

Convention, l'inviolabilité de sa personne en qualité de député, en faisant observer qu'il ne pouvait être arrêté qu'en vertu d'un décret d'accusation rendu par la Convention elle-même. On répondit à sa réclamation en passant à l'ordre du jour, et le duc d'Orléans, ainsi que le comte de Beaujolais, furent emprisonnés à l'Abbaye. Il n'y resta que peu de jours; un décret de la Convention ayant ordonné sa translation et celle de tous les membres de sa famille dans les forts et châteaux de Marseille, il y fut immédiatement conduit, et tous ses biens furent séquestrés. On mit d'abord le duc d'Orléans dans le fort Notre-Dame, et bientôt après on le transféra au fort Saint-Jean, où ses deux plus jeunes fils sont restés enfermés pendant trois ans et demi. Le duc d'Orléans y fut traité avec une grande rigueur; on le mit dans un des cachots de la tour avec le comte de Beaujolais. Le duc de Montpensier, qui avait été conduit directement de Nice à Marseille, fut relégué dans un autre cachot de la même tour. Pendant plusieurs mois il leur fut interdit de se voir et de communiquer entre eux : ils n'avaient pas même la permission d'aller respirer l'air sur le sommet de la tour; cependant ils obtinrent plus tard quelques adoucis-

semens, lorsque le soin de les garder fut ôté à la municipalité et confié à l'autorité militaire. Le duc d'Orléans pouvait se croire oublié dans sa prison, lorsque, le 3 octobre, le député Amar parut à la tribune de la Convention nationale pour y faire, au nom du comité de sûreté générale un rapport sur la prétendue conspiration des Girondins, à la suite duquel il proposa de mettre en accusation quarante-cinq de leurs collègues, et d'ordonner qu'ils fussent jugés par le tribunal révolutionnaire. Ces quarante-cinq députés appartenaient au parti de la Gironde, auquel nous avons déjà dit que le duc d'Orléans avait toujours été opposé; cependant, après qu'on eut entendu le rapport d'Amar, Billaud-Varennes, un des députés de Paris qui passait pour avoir beaucoup d'influence dans le parti de la montagne, proposa simplement, et sans le motiver, que le nom du duc d'Orléans fût ajouté à la liste des députés que la Convention allait mettre en accusation devant le tribunal révolutionnaire; et telle était la terreur qui régnait alors, que cette addition fut décrétée sans qu'il s'élevât une seule voix pour s'y opposer, ni même pour en demander le motif. Des commissaires furent aussitôt chargés d'aller chercher le duc

d'Orléans et de le conduire à Paris. A leur arrivée à Marseille, ils l'assurèrent que c'était moins un jugement qu'un éclaircissement que l'on désirait, et qu'il était probable que ce décret avait été rendu afin d'avoir un moyen de mettre un terme à sa captivité; le duc d'Orléans se laissa persuader d'autant plus aisément que cela paraissait plausible. Le 23 octobre 1793, il entra dans la chambre du duc de Montpensier: « Je viens, mon cher fils, » lui dit-il, pour te dire adieu, car je vais partir..... » Je voulais m'éloigner sans te dire adieu, car c'est » toujours un moment fort pénible; mais je n'ai » pu résister à l'envie de te voir encore avant mon » départ. Adieu, mon cher enfant; console-toi, » console ton frère, et pensez au bonheur que » nous aurons *en nous revoyant.* » Il fit le voyage dans cette illusion, et, dans la dernière lettre que ses deux fils reçurent de lui, datée de Lyon, il s'efforçait de les confirmer dans cette espérance, et de dissiper les inquiétudes qu'ils avaient sur son sort. Il arriva à Paris dans la nuit du 5 au 6 novembre, et fut conduit directement à la Conciergerie, où on lui annonça qu'il comparaîtrait dès le lendemain devant le tribunal. Ce ne fut qu'alors qu'on lui fit connaître l'acte d'accusation

sur lequel il allait être jugé. Son étonnement fut grand en voyant que cet acte d'accusation était précisément le même que celui qui avait été dressé contre les Girondins, ses ennemis, et sur lequel ils avaient été condamnés à mort et exécutés huit jours auparavant : on ne s'était pas même donné la peine d'en faire un autre qui pût au moins être applicable au duc d'Orléans; et il est remarquable que, parmi les absurdités qu'il contenait, on eût laissé subsister le chef d'accusation dirigé contre le député Carra, auquel on avait reproché sans raison d'avoir voulu placer le duc d'York sur le trône de France. Aussi, lorsque le duc d'Orléans entendit la lecture de cet article, il dit froidement : « Mais, en vérité, ceci a l'air d'une » plaisanterie. » Interpellé par le tribunal de déclarer ce qu'il avait à répondre aux accusations portées contre lui, il se borna à faire observer « qu'elles se » détruisaient d'elles-mêmes, et qu'elles ne lui » étaient pas applicables, puisqu'il était notoire » qu'il avait été constamment opposé au système et » aux mesures du parti qu'on l'accusait d'avoir favo- » risé. » Néanmoins, le tribunal ayant passé outre, et l'ayant condamné à mort sans désemparer, il dit, sans se déconcerter, après avoir entendu sa

sentence : « Puisque vous étiez décidés à me faire » périr, vous auriez dû chercher au moins des pré- » textes plus plausibles pour y parvenir, car vous » ne persuaderez jamais à qui que ce soit que » vous m'ayez cru coupable de tout ce dont vous » venez de me déclarer convaincu : et vous moins » que personne, vous qui me connaissez si bien, » ajouta-t-il, en regardant fixement le chef du » jury (1). Au reste, continua-t-il, puisque mon » sort est décidé, je vous demande de ne pas me » faire languir ici jusqu'à demain, et d'ordonner » que je sois conduit à la mort sur-le-champ. » On lui accorda sans difficulté cette triste faveur. En traversant la place du Palais-Royal, la charrette qui le conduisait au supplice fut arrêtée quelques minutes, et, pendant ce temps, il promena ses regards avec le plus grand sang-froid sur la façade de son palais. Arrivé à la place Louis XV, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut le coup fatal, le 6 novembre 1793 (16 brumaire an II), à quatre heures du soir.

Ainsi périt ce prince, sacrifié par ceux-là mêmes dont il avait embrassé la cause, à la haine implacable que lui portaient ses ennemis, leurs propres

(1) Antonelle, avec lequel le duc d'Orléans avait eu des relations.

adversaires : triste et mémorable exemple des vicissitudes de la fortune et de l'inconstance de la faveur populaire !

363bis.

LE MÊME.

(En pied, peint par Larivière, 1836.)

363ter.

LE MÊME.

(En pied, peint par Delorme, 1758.)

363quater.

LE MÊME.

(En pied, costume de colonel-général des hussards. Peint par Lepeintre, d'après Reynolds.)

363quinto.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,

DUC D'ORLÉANS.

(Peint d'après Angelica Kauffmann.)

363sexto.

LE MÊME.

(Ovale.)

364.

LOUISE-MARIE-ADÉLAIDE DE BOURBON,

DUCHESSE D'ORLÉANS.

(En pied, peint d'après un original de Lepeintre, qui est au Palais-Royal.)

Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et de Marie-Therèse-Félicité d'Est, princesse de Modène, née à Paris, le 13 mars 1753.

Cette princesse perdit sa mère quelque temps après sa naissance. Madame de Saluces fut sa gouvernante, et elle fut élevée dans le couvent de Montmartre. Le duc d'Orléans (aïeul du roi des Français) ayant demandé sa main pour son fils, alors duc de Chartres, elle lui fut accordée, et leur mariage fut célébré, le 5 avril 1769, dans la chapelle de Versailles.

Tendrement attachée à son époux, madame la duchesse de Chartres donnait l'exemple de toutes les vertus. La grâce de ses manières, sa bonté, sa

charité pour les pauvres, la rendaient un objet d'amour et de respect pour tout ce qui l'approchait. Un nouveau devoir vint développer en elle de nouvelles vertus : devenue mère, elle prit le plus tendre soin de ses enfans.

Dans l'année 1776, elle accompagna jusqu'à Toulon son époux, qui s'embarqua dans ce port, sur le vaisseau *la Provence*, à bord duquel il fit deux campagnes d'évolutions navales. De Toulon, madame la duchesse de Chartres passa en Italie, et visita Turin, Gènes, Parme, Milan, Modène, Venise, Florence, Rome et Naples, où commença, entre elle et la reine Marie-Caroline, une liaison que déjà elles parlaient de cimenter un jour par un mariage entre leurs enfans. Ces deux mères, si heureuses alors, ne se doutaient guère que ce rêve, formé dans le sein des plaisirs et des grandeurs, ne se réaliserait que long-temps après, sous les auspices de l'exil et de l'infortune !

A l'époque de la révolution, les ennemis du duc d'Orléans essayèrent de s'emparer de l'esprit de la duchesse, et parvinrent à l'aigrir par des révélations officieuses sur des infidélités conjugales qu'elle paraissait avoir eu jusque-là le bonheur d'ignorer. C'est ainsi que l'union, qui avait toujours

régné entre les deux époux, fut troublée en 1791. La duchesse se retira au château d'Eu, auprès du duc de Penthièvre, son père, qu'elle accompagna ensuite à Vernon, où le prince termina sa carrière en 1793.

Au mois d'avril de cette même année, la Convention ordonna l'arrestation de tout ce qui restait en France de la famille des Bourbons. Le duc d'Orléans fut arrêté à Paris, avec son plus jeune fils, le comte de Beaujolais; le séquestre fut mis sur tous ses biens; mais telle était la vénération dont la fille du duc de Penthièvre jouissait encore à Vernon, que l'audace des agens du pouvoir révolutionnaire trembla devant le respect dont elle était environnée. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1793, qu'en vertu de la loi sur les suspects elle fut arrêtée et amenée au Luxembourg, qui était alors converti en prison. Là on l'abreuva d'humiliations; on enferma avec elle, dans le même cachot, une courtisane !... De nouvelles douleurs vinrent ajouter à l'horreur de sa situation. La tête de son malheureux époux tomba sur l'échafaud, le 6 novembre 1793. La vertueuse madame Elisabeth subit le même sort, au mois de juin 1794. Chaque jour lui enlevait quelques-uns de ses compagnons d'infor-

tune ou de ses amis. On donna l'ordre de transférer la duchesse d'Orléans du Luxembourg à la Conciergerie : c'était le signal de sa mort..... La courageuse vertu d'un homme obscur, de Benoît, concierge du Luxembourg, vint au secours de tant d'infortune. Sous le prétexte que la princesse lui paraissait trop malade, il refusa de la remettre aux agens chargés par le comité de salut public de la transférer à la Conciergerie, et ce généreux refus déroba cette illustre victime à la hache révolutionnaire. Le 9 thermidor (27 juillet 1795) avait lui sur la France, comme un jour d'espérance et de sécurité. On transfère la duchesse d'Orléans à une maison de santé (la maison Belhomme, rue Charonne), où elle commence à jouir de plus de liberté. Elle ose alors penser à ses enfans : frappé d'un décret de proscription, son fils aîné se trouvait aux environs de Hambourg, après avoir d'abord caché sa vie errante dans les montagnes de la Suisse et dans les déserts de la Laponie ; ses deux autres fils, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, languissaient dans les prisons de Marseille ; mademoiselle d'Orléans était auprès de la princesse de Conti, sa tante. Séparée de sa famille, cette mère infortunée cherche au moins à

la mettre à l'abri des dangers qui la menacent sans cesse. Le Directoire, qui redoutait la présence du jeune duc d'Orléans en Europe, promet à sa mère la liberté de ses deux autres fils, si celui qui fait le plus d'ombrage au gouvernement veut s'embarquer pour l'Amérique. Elle lui écrit, en invoquant son amour pour sa mère, pour ses frères, pour sa patrie.... Il part pour Philadelphie ; le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais recouvrent leur liberté, et un rayon de joie se glisse dans le cœur de leur mère.

Cet instant d'un bonheur inespéré fut bientôt après troublé par de nouvelles persécutions. Les conseils législatifs qui gouvernaient alors la France avaient bien rendu un décret, en vertu duquel la duchesse d'Orléans devait être remise en possession de ses biens ; mais le nom qu'elle portait inquiétait toujours le pouvoir soupçonneux qui dominait alors, et le Directoire se borna à lui restituer quelques biens-meubles, méditant en secret de ne la point laisser en France et de s'emparer de sa fortune. La révolution du 18 fructidor leur en ayant donné le pouvoir, elle fut déportée en Espagne, et ses biens, qui n'avaient été que séquestrés jusqu'alors, furent confisqués et mis en vente.

Elle se rendit d'abord à Barcelone, de là à Figuères. Lorsque le château de Figuères fut occupé par les troupes françaises, la paix de son asile ne fut pas d'abord troublée; mais, au mois de juin 1808, les hostilités ayant éclaté en Catalogne, les habitans de Figuères prirent les armes contre les Français, et la ville fut bombardée par le château. La maison qu'habitait la duchesse d'Orléans fut écrasée par les bombes, et cette princesse fut obligée de s'enfuir au milieu de la nuit. Après avoir erré de Toruella-de-Mongry à Tarragone, elle vint s'établir au Port-Mahon. Ses enfans vinrent l'y chercher en 1809, pour la conduire à Palerme, où le duc d'Orléans, son fils aîné, allait épouser la princesse Amélie, fille du roi de Naples.

Après avoir séjourné quelque temps à Palerme, la duchesse d'Orléans quitta la Sicile et revint à Mahon, où elle était encore en 1814, au moment de la restauration. Ce fut alors qu'elle rentra en France, et qu'elle recouvra ceux de ses biens qui n'avaient pas été vendus.

Au mois de janvier 1815, elle fit une chute sur un escalier, et eut le malheur de se casser la jambe, en sorte qu'elle était encore sur le lit de douleur, lorsque Napoléon rentra dans Paris: il lui fit dire

qu'elle pouvait y rester si elle le désirait; et en effet elle n'en sortit point pendant les *cent jours*, et ne quitta pas la France. Depuis, elle a toujours vécu dans une profonde tranquillité jusqu'au 23 juin 1821, jour où elle mourut des suites d'un cancer au sein, dans son château d'Ivry.

Le corps de cette princesse a été transporté dans la chapelle de Dreux, qu'elle avait commencé à relever pour servir de sépulture à sa famille, et qui a été achevée par les soins de son fils, le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français.

364bis.

LA MÊME.

364ter.

LA MÊME.

364quater.

LA MÊME.

(Peint d'après l'original de madame Lebrun, qui est au Palais-Royal.)

365.

LOUIS-ALEXANDRE-JOSEPH-STANISLAS DE BOURBON, PRINCE DE LAMBALLE.

Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, fils de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et de Marie-Thérèse-Félicité d'Est, né le 6 septembre 1747; marié, le 17 janvier 1767, à Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, mort, le 6 mai 1768, à la fleur de son âge.

366.

MARIE-THÉRÈSE-LOUISE DE SAVOIE CARIGNAN,

PRINCESSE DE LAMBALLE.

(Peint d'après un pastel qui appartient à S. A. R. Madame.)

Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan, princesse de Lamballe, naquit à Turin, le 8 septembre 1749.

Cette princesse, aimable, bonne et jolie, était surintendante de la maison de la reine Marie-Antoinette dont elle était en même temps l'intime amie. Elle paya cher cette illustre et fatale amitié. Avertie par la reine de ses projets de fuite pour Varennes, elle s'était réfugiée en Angleterre; mais, aussitôt qu'elle apprit que la famille royale avait été ramenée captive à Paris, elle revint, sollicita, et obtint la triste faveur d'être enfermée avec Marie-Antoinette dans la tour du Temple. Elle prodiguait à son auguste amie toutes les consolations que l'infortune peut attendre de l'affection la plus douce et la plus vraie. On lui fit un crime de sa

tendresse, on l'arracha du Temple pour la transférer à la Force, le 3 septembre 1792. « Qui êtes-vous? » lui demandent les bourreaux en écharpe. — Louise » de Savoie, princesse de Lamballe. — Quel était » votre rôle à la cour? connaissiez-vous les com- » plots du château? — Je n'ai connu aucun com- » plot. — Faites serment d'aimer la liberté et l'éga- » lité; faites serment de haïr le roi, la reine et la » royauté. — Je ferai le premier serment; je ne » puis faire le second, il n'est pas dans mon cœur.

» — Jurez donc, » lui dit un des assistans qui » voulait la sauver. Mais l'infortunée ne voyait et » n'entendait plus rien. « Qu'on *élargisse* madame, » » dit le chef du guichet. Ici, comme à l'Abbaye, » on avait imaginé un mot pour servir de signal de » mort. On emmena cette femme infortunée qu'on » n'avait pas, disent quelques narrateurs, l'inten- » tion de livrer à la mort et qu'on voulait en effet » élargir. Cependant elle est reçue à la porte par » des furieux avides de carnage. Un premier coup » de sabre porté sur le derrière de sa tête fait jaillir » son sang. Elle s'avance encore, soutenue par deux » hommes, qui peut-être voulaient la sauver; mais » elle tombe à quelques pas plus loin sous un der- » nier coup. Son beau corps est déchiré, les assas-

» sins l'outragent, le mutilent, et s'en partagent » les lambeaux. Sa tête, son cœur, d'autres parties » du cadavre, portées au bout d'une pique, sont » promenées dans Paris. « Il faut, disent ces hommes » dans leur langage atroce, *les porter aux pieds du* » *trône.* » On court au Temple, et on éveille avec des » cris affreux les infortunés prisonniers, qui de- » mandent avec effroi ce que c'est. Des officiers » municipaux s'opposent à ce qu'ils voient l'hor- » rible cortége passer sous leurs fenêtres, et la » tête sanglante qu'on y élevait au bout d'une » pique. Un garde national dit enfin à la reine : « *C'est la tête Lamballe qu'on veut vous empêcher* » *de voir.* » A ces mots la reine s'évanouit. La » reine Élisabeth, le roi, le valet de chambre Cléry, » emportent cette princesse infortunée, et les cris » de la troupe féroce retentissent long-temps en- » core autour des murs du Temple (1). »

(1) Thiers (*Histoire de la révolution française*).

366bis.

LA MÊME.

367.

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

Louis, seizième du nom, roi de France et de Navarre, troisième fils de Louis de France, dauphin de Viennois, et de Marie-Joseph de Saxe, naquit à Versailles le 23 août 1754, et fut nommé duc de Berri. Les cérémonies du baptême lui furent suppléées, le 18 octobre 1761, par l'archevêque de Narbonne. Il eut pour parrain le roi de Pologne, électeur de Saxe, représenté par le duc d'Orléans, et pour marraine, madame Adélaïde de France, sa tante. Il succéda au titre de dauphin le 20 décembre 1765, et à la couronne le 10 mai 1774, n'ayant pas encore vingt ans accomplis.

Un des premiers soins du roi devait être et fut le choix d'un ministre dont l'expérience pût guider sa jeunesse. Il paraît que son premier mouvement

avait été d'appeler M. de Machaut, qui avait été garde-des-sceaux sous le règne précédent, mais une intrigue de cour fit pencher la balance du côté du comte de Maurepas, et ce fut lui que le roi appela. M. de Maurepas avait alors soixante-treize ans, il avait été long-temps secrétaire d'État de la marine; mais, en 1749, des légèretés lui avaient fait perdre cette place en même temps que la confiance de Louis XV, et depuis lors il avait vécu éloigné de la cour. Ce fut le 20 mai 1774 qu'il entra au conseil; il y prit aussitôt l'ascendant d'un premier ministre, et l'a conservé jusqu'à sa mort, qui arriva le 21 novembre 1781. Le comte de Vergennes, qui était, comme le comte de Maurepas, d'une famille de robe, remplaça le duc d'Aiguillon, et entra de même au conseil, où MM. Turgot et de Sartines furent admis peu après. La place de chancelier de France étant inamovible, M. de Maupeou la conserva, mais le roi en attribua les fonctions à M. de Miromesnil, premier président de l'ancien Parlement de Rouen, et le nomma garde-des-sceaux, tandis que M. de Maupeou fut exilé dans ses terres.

La composition de ce ministère ne permettait pas de douter que Louis XVI n'eût l'intention de

dissoudre les nouveaux Parlemens créés par le roi son aïeul, et de rétablir les anciens. En effet, les membres de l'ancien Parlement de Paris reçurent ordre de se rassembler, le 2 novembre, dans la grande chambre du Palais : les princes, les pairs et les grands-officiers de la couronne furent pareillement convoqués, et le roi y tint son lit de justice pour y faire enregistrer divers édits portant le rétablissement du Parlement de Paris, et de plusieurs autres tribunaux, tels qu'ils étaient avant 1771. Tous les anciens Parlemens du royaume, les cours des aides, etc., furent successivement rétablis dans l'espace de peu de mois. Le roi ordonna le silence sur le passé, mais, ainsi qu'on devait s'y attendre, cet ordre ne fut point obéi, et la satisfaction publique se manifesta partout par des transports de joie.

Le 11 juin 1775, le roi fut sacré, à Reims, par le cardinal de La Roche-Aymon, archevêque de cette ville. Les anciens pairs du royaume furent représentés à cette cérémonie, savoir : le duc de Bourgogne, par Monsieur (depuis Louis XVIII); le duc de Normandie, par le comte d'Artois (depuis Charles X); le duc d'Aquitaine, par le duc d'Orléans; le comte de Toulouse, par le duc de Chartres; le comte

de Flandre, par le prince de Condé; et le comte de Champagne, par le duc de Bourbon.

Le comte de Saint-Germain, nouveau ministre de la guerre, fit de grands changemens dans l'organisation de l'armée et dans tout le système militaire. Les corps de la maison du roi furent aussi l'objet de ses réformes. Les gardes-du-corps, les gardes-françaises et les gardes-suisses furent seuls conservés tels qu'ils étaient; mais les mousquetaires, les chevau-légers, les gendarmes de la garde, les grenadiers à cheval, etc., furent ou supprimés en totalité, ou réduits à quelques officiers.

Le 12 mars 1776, le roi tint un lit de justice à Versailles pour faire enregistrer un édit portant suppression des corvées; cependant, quelque favorable que fût cette suppression tant aux laboureurs qu'à l'agriculture en elle-même, elle éprouva une vive opposition de la part des classes privilégiées dont elle blessait les droits et les intérêts pécuniaires, et ces mêmes Parlemens, ainsi que les tribunaux que le roi venait de rétablir, ayant secondé cette opposition, le roi rendit, le 11 août, une déclaration qui révoquait l'édit.

La France jouissait depuis 1763 d'un état de paix extérieure qui n'avait éprouvé d'autre interruption

que les expéditions entreprises pour la réduction de la Corse, en 1768 et 1769; mais, dès 1777, trois causes principales faisaient craindre le renouvellement de la guerre.

La première, l'envahissement de la Crimée par les Russes, détermina le roi à offrir sa médiation, qui fut acceptée, et mena à la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte Ottomane. La seconde, le partage de la succession de l'électeur de Bavière, mort sans postérité, en 1777, donna lieu à des discussions entre l'Autriche et la Prusse qui allumèrent la guerre entre ces deux puissances. Au printemps de 1778, Frédéric II entra en Bohème à la tête de son armée, tandis que les Autrichiens marchaient sur la Silésie. Mais, pendant l'hiver, le roi offrit sa médiation; et l'impératrice de Russie, Catherine II, y ayant joint ses bons offices, la paix fut conclue à Teschen entre l'Autriche et la Prusse, le 13 mai 1779.

La troisième cause, qui menaçait la France de la cessation de l'état de paix dont elle jouissait, se trouvait dans les démêlés de l'Angleterre avec ses colonies du continent de l'Amérique, démêlés qui avaient commencé dès 1766, par la résistance de ces colonies à se soumettre aux impôts mis sur

elles sans le consentement de leurs assemblées coloniales, et par le seul effet d'un vote du Parlement d'Angleterre, dans lequel on avait refusé aux colonies le droit d'envoyer des députés. L'entreprise des gouverneurs anglais, de lever ces impôts par la force, produisit des soulèvemens partiels qui bientôt se consolidèrent dans un soulèvement général, et, depuis le Maine jusqu'à la Géorgie, toute la population anglo-américaine prit les armes, chassa les autorités anglaises, battit leurs troupes qui se renfermèrent dans New-York; et un congrès central, formé des députés de toutes les colonies, s'étant assemblé à Philadelphie, proclama leur indépendance le 4 juillet 1776, en se déclarant les *États-Unis de l'Amérique-Septentrionale.*

On prétend que, pendant le cours de son premier ministère, le comte de Maurepas avait remis à Louis XV un mémoire sur l'utilité d'attacher à la France les colonies anglaises du continent américain, et sur les moyens d'y parvenir. Il était donc très-disposé à engager Louis XVI à favoriser leur indépendance et même à la soutenir par la guerre; mais on assure que le roi témoigna long-temps de la répugnance à prendre ce parti. Cependant l'opinion publique de la France, et même celle de la

cour, le réclamait hautement. D'un côté, la France était impatiente d'avoir une occasion de réparer les pertes que lui avait causées le honteux traité de 1763, et de s'affranchir des conditions humiliantes que l'Angleterre lui avait imposées alors. De l'autre, la cause des Américains avait acquis en France un haut degré de popularité. Les négocians français leur envoyaient des secours de tous les ports du royaume. Le jeune marquis de La Fayette et quelques officiers français étaient partis pour l'Amérique, et avaient pris du service (à la vérité sans le consentement du roi) dans l'armée américaine, qu'on appelait l'*armée des Insurgens*. La guerre avec l'Angleterre paraissait donc inévitable; mais le gouvernement du roi était encore retenu par la crainte des dangers auxquels cette guerre exposerait les colonies françaises, et surtout par celle que le gouvernement anglais ne parvînt à faire accepter un plan de conciliation à ses colonies et à les séparer ainsi de la guerre que la France aurait entreprise pour elles.

Ce fut dans ces circonstances que Benjamin Franklin arriva à Paris, précédé de la brillante nouvelle, pour les Américains, du succès de leurs

armes à Saratoga, où la division anglaise du général Burgoyne avait mis bas les armes devant la division américaine du général Gates. Tout Paris se précipitait sur les pas de Franklin, et l'intérêt pour les Américains se manifestait de toutes les manières. Franklin fut bientôt autorisé à déployer le caractère de ministre plénipotentiaire des États-Unis; il parut à Versailles, fut reçu à la cour avec ses cheveux sans poudre, et dans la simplicité de son costume américain; et, le 6 février 1778, il signa deux traités qui furent conclus entre le roi de France et les États-Unis, l'un de commerce et d'amitié, l'autre d'alliance. Le traité de commerce fut seul communiqué officiellement au gouvernement anglais, mais cette communication fut suffisante pour le déterminer à rappeler sur-le-champ son ambassadeur, et la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre.

Aux termes du traité de 1761, connu sous le nom de *Pacte de famille*, l'Espagne était tenue de faire cause commune avec la France; mais Charles III hésita, et ce ne fut qu'en 1779 que l'Espagne se joignit à la France et prit part à la guerre. Le comte d'Estaing, parti de Toulon le 13 avril 1778,

commandant une escadre de douze vaisseaux, manqua une entreprise sur *New-Port*, dans la province de Rhode-Island, que le général Washington, à la tête d'une armée américaine attaquait en même temps du côté de terre. Le marquis de Bouillé s'empara de *la Dominique;* mais les Anglais prirent *Sainte-Lucie.* Une armée formidable, rassemblée sur les côtes de France, sous les ordres du comte de Vaux, et quatre cents bateaux prêts à la recevoir à bord, renouvelèrent pour les Anglais la crainte d'une invasion. La France avait réparé sa marine au point de pouvoir lutter, et même avec avantage, contre les forces divisées de l'Angleterre. Le combat d'*Ouessant*, sans être décisif, en fournit une preuve; il eut lieu le 27 juillet 1778, entre l'escadre commandée par le comte d'Orvilliers, forte de trente-deux vaisseaux de ligne, et celle aux ordres de l'amiral Keppel. Le duc de Chartres, à bord du Saint-Esprit, contre lequel le feu de plusieurs vaisseaux anglais fut particulièrement dirigé, avait le commandement de l'une des divisions de l'escadre française, et montra dans cette occasion une présence d'esprit remarquable, unie à un courage froid et tranquille. L'escadre, après être rentrée à Brest,

pour se refaire, croisa long-temps, sans que l'amiral Keppel osât risquer une nouvelle rencontre.

La France perdit l'année suivante Pondichéry et tous les comptoirs qu'elle possédait dans l'Inde. En Afrique, le marquis de Vaudreuil s'empara des établissemens anglais sur la rivière de Gambie et à Sierra-Leone, et recouvra ceux que la France avait perdus sur le Sénégal à la paix de 1763.

Un combat s'engagea, le 24 avril 1781, près de la Martinique, entre la flotte française, commandée par le comte de Grasse, et celle aux ordres de sir Samuel Hood, qui fut forcée de s'éloigner. Trois mille hommes de troupes que le comte de Grasse avait à bord, et que commandait le marquis de Bouillé, prirent ensuite l'île de Tabago. Le comte de Grasse conduisit son escadre dans la baie de Chesapeak : il empêcha sir Samuel Hood de porter secours au général Cornwallis, assiégé dans York-Town, et qui capitula le 19 octobre. Ce revers fut décisif : l'armée américaine, sous les ordres du général Washington, combinée avec les troupes françaises, commandées par M. de Rochambeau, firent prisonnières les troupes anglaises de terre et de mer, au nombre de plus de sept mille hommes.

Une foule de circonstances se réunirent, en 1787, pour susciter de grands embarras à Louis XVI. D'un côté, l'opinion publique réclamait des limites à l'exercice de l'autorité royale, et repoussait le pouvoir absolu. De l'autre, la création d'une marine considérable, la guerre d'Amérique, si noble dans ses motifs, mais onéreuse au trésor, les prodigalités de la cour avaient achevé de détériorer la situation des finances de l'État, et d'établir un déficit alarmant entre les revenus et les dépenses. Le fameux *Compte rendu* de M. Necker, en 1781, avait mis la nation à portée de pénétrer les secrets de la dette publique. La mollesse et la légèreté de M. de Maurepas paraissaient des digues bien impuissantes pour lutter contre le torrent. Les complaisances de M. de Calonne ne firent qu'en précipiter le cours. Les Parlemens crurent devoir éclairer l'autorité royale par d'énergiques remontrances. Lors de l'enregistrement d'un édit d'emprunt de quatre-vingts millions destinés à l'apurement des dettes de la guerre, le Parlement de Paris avait pris un arrêté qui fit une grande sensation dans le public, mais qui déplut beaucoup à la cour. Le roi manda à Versailles, au mois de décembre 1785, la grande députation de ce corps, la réprimanda et biffa cet

arrêté sur ses registres. Le Parlement de Bordeaux avait été également mandé à Versailles, pour avoir résisté à la volonté du roi dans l'affaire des alluvions concédées à madame la duchesse de Polignac; mais, à son retour, le peuple l'avait reçu en triomphe. La demande des États-généraux devenait de plus en plus unanime, et le conseil du roi chercha vainement à en détourner le public en appelant à Versailles une assemblée qui ne devait en être et qui n'en fut en effet que le simulacre. Ce fut sur la proposition de M. de Calonne, que le roi se détermina, en décembre 1786, à convoquer une assemblée de notables, c'est-à-dire de personnes de diverses conditions et des plus qualifiées, afin de leur communiquer les vues que Sa Majesté se proposait pour le soulagement de son peuple, l'ordre de ses finances et la réformation de plusieurs abus. Les rois, ses prédécesseurs, avaient quelquefois appelé près de leurs personnes de pareilles assemblées. La dernière avait eu lieu en 1626, sous Louis XIII.

En conséquence, des lettres de convocation, signées du roi, furent envoyées aux notables choisis par Sa Majesté. L'ouverture de l'assemblée y était indiquée au 29 janvier 1787, à Versailles; mais elle

n'eut lieu que le 22 février. Le roi fit cette ouverture en personne. L'assemblée se divisa en sept bureaux pour les détails de son travail, chaque bureau sous la présidence d'un prince; car alors on n'osait pas encore exclure les princes des assemblées politiques; et, lorsque l'assemblée se formait en assemblée générale, elle était présidée par l'aîné des princes, alors Monsieur, depuis Louis XVIII. Le roi ordonna que les votes fussent pris par tête, tant dans les bureaux que dans l'assemblée générale. Mais cette assemblée, dépourvue de toute mission, et par conséquent de tout pouvoir, n'eut pas plus de force envers la cour que de poids dans le public. Ce fut en vain que, dans le courant des mois de février et de mars, M. de Calonne soumit à son examen divers mémoires sur les plans dont il était l'auteur, et dont le roi désirait l'exécution : l'opinion publique, qui se prononçait chaque jour davantage contre le ministre, devint si violente que le roi se détermina à le renvoyer, sans seulement lui laisser le temps de discuter ses projets dans l'assemblée des notables. M. de Calonne fut remplacé par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, ensuite archevêque de Sens et cardinal de Loménie. Ce fut ce prélat, devenu principal ministre, qui

acheva de remettre aux notables les mémoires préparés par M. de Calonne, et sur lesquels ils devaient être consultés. Mais les travaux, d'ailleurs peu importans, de cette assemblée furent promptement terminés, et le roi en personne en fit la clôture, le 25 mai 1787.

Un des premiers actes de ce nouveau ministère fut la déclaration du roi, du 17 juin 1787, enregistrée au parlement le 25 du même mois, qui ordonna la liberté du commerce des grains. On se rappelle qu'au mois de novembre 1774, dans un temps d'agitation et d'inquiétude (moins difficile toutefois que celui auquel on était parvenu), M. Turgot avait porté le roi à publier un édit pour le même objet, et qu'une disette en avait été la déplorable conséquence. Ce mauvais succès n'effraya point l'archevêque de Toulouse, et même il cita cet édit dans le préambule de la nouvelle déclaration, qui eut des suites plus prolongées et encore plus funestes que la précédente.

Le cardinal, cherchant à populariser les débuts de son administration, détermina le roi à rendre l'édit du mois de juin, qui portait établissement d'assemblées provinciales dans tout le royaume, à l'exception des provinces qui avaient déjà des États

particuliers. Dans les essais de ces assemblées, le roi en avait nommé lui-même les premiers membres, et ceux-ci avaient ensuite présenté à l'approbation royale leurs coopérateurs et leurs successeurs. Mais le plan soumis aux notables proposait la forme des élections populaires, différence d'un grand effet dans une monarchie. Les notables venaient de rejeter ce plan avec les autres; au lieu de le modifier, comme on s'y était attendu, le nouveau ministre l'adopta. L'édit du mois de juin 1787 créa donc les assemblées provinciales, suivant *la division du royaume qui serait déterminée*, et des assemblées particulières de *districts* et de communautés, *sans néanmoins que le nombre des personnes choisies pour les deux premiers ordres puisse surpasser le nombre des personnes choisies pour le tiers-état; et les voix seront recueillies par tête, alternativement*, entre les membres des différens ordres. Ainsi (pour nous borner à une seule remarque très-importante) le tiers-état obtint, dans ces assemblées, rendues électives comme les états-généraux, le vote par tête et une représentation égale en nombre à celle des deux ordres pris ensemble.

Au commencement d'août 1787, un autre édit fut publié, pour supprimer les *vingtièmes* (imposi-

tion sur les terres, qui n'avait jamais été répartie avec égalité) et pour établir en leur place une subvention territoriale sur tous les biens-fonds, « sans » exception même sur les apanages et les domaines tant engagés, que ceux entre les mains du roi. » Une déclaration du roi, du 4 du même mois, ordonna en même temps des changemens considérables dans l'impôt du timbre. Il devait être exigé à l'avenir sur les papiers publics, les lettres de change, les brevets d'offices ou de grâces, et autres objets qui n'y étaient pas assujettis précédemment. La subvention territoriale et l'extension du timbre étaient les deux moyens principaux que le roi avait approuvés pour rétablir l'ordre dans les finances, et qu'il avait fait représenter à l'assemblée des notables. Le premier atteignait les grands propriétaires, et il s'était préparé une résistance formidable contre son adoption. Le roi se détermina donc à tenir un lit de justice, le 6 août, pour faire enregistrer au Parlement de Paris son édit et sa déclaration. Les murmures au palais, dans cette journée, furent violens; le premier président du Parlement, dans un discours plein de chaleur, rappela que, dans la constitution de la monarchie, « les » Etats-généraux seuls avaient le droit de consentir

» de nouveaux impôts, » et il ajouta que le nouveau timbre serait un impôt *plus désastreux que la gabelle.*

Trois jours après, il y eut un règlement du roi pour l'intérieur de sa maison, par lequel Sa Majesté supprimait les services par quartier, les traitemens en chevaux et voitures, etc., et annonçait d'autres économies.

Le Parlement de Paris ayant protesté contre les enregistremens faits au lit de justice, le roi se détermina à l'exiler à Troyes. A cette occasion, la cour des aides de Paris, la chambre des comptes et le Châtelet, se prononcèrent aussi contre les mesures de l'autorité royale.

Les gens du roi à la cour des aides, dans leur réquisitoire sur l'exil du Parlement, couvrirent d'éloges le nouvel établissement des assemblées provinciales, et déclarèrent qu'on y trouverait les élémens des États-généraux, dont ils demandèrent la convocation.

Alarmé de ces dispositions, le cardinal porta le roi à révoquer l'édit de subvention et la déclaration du timbre, en prorogeant les vingtièmes, et ordonnant de les percevoir avec égalité. Cette nouvelle loi fut enregistrée, le 19 septembre, par le

Parlement de Paris, séant à Troyes; après quoi, il revint triomphant dans la capitale du royaume.

En octobre, une réforme fut annoncée dans les pensions. Le roi établit un conseil de guerre et un bureau de consultation pour les finances et le commerce. Néanmoins le déficit des finances subsistait toujours et le public croyait qu'il augmentait au lieu de diminuer. Le cardinal eut recours aux emprunts; un édit du roi, du mois de novembre; en créa de successifs pendant cinq ans. Le roi vint au Parlement de Paris, le 19, pour en ordonner l'enregistrement. Son garde-des-sceaux, M. de Lamoignon, ouvrit la séance par un discours où il rappela les principes trop oubliés, disait-il, de la constitution monarchique en France. Il annonça qu'une réduction de plus de cinquante millions dans les dépenses aurait lieu dès l'année suivante. Il promit, au nom du roi, que les États-généraux seraient réunis avant la fin de 1792. Enfin, outre l'édit d'emprunt, il présenta à l'enregistrement une loi par laquelle S. M. accordait la liberté de conscience aux protestans de son royaume.

Le roi permit qu'on opinât, et il se répandit alors dans la salle que l'enregistrement ne serait point commandé, comme il l'est, quand le roi

tient un lit de justice. Cependant, après que les orateurs eurent parlé, le garde-des-sceaux ne recueillit point les voix; il prit les ordres du roi, à genoux, selon l'usage, et prononça en son nom le commandement d'enregistrer les édits. Un murmure s'éleva : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, les pairs et le Parlement signèrent une protestation, à la suite de laquelle deux conseillers, MM. Fréteau et Sabathier furent enfermés dans des châteaux forts, et le duc d'Orléans fut lui-même exilé à Villers-Cotterêts.

Le 21, le roi manda le Parlement à Versailles et biffa la protestation de sa main. Le 22, assemblée des chambres : les pairs ne s'y trouvèrent pas, le roi leur ayant défendu d'aller au Parlement ce jour-là; mais Sa Majesté leur permit, bientôt après, d'y reprendre leur séance accoutumée.

Les arrêtés, les représentations se succédèrent rapidement; presque tous les Parlemens, dans le royaume, imitèrent cette résistance, et se réunirent contre la propagation des vingtièmes, l'édit d'emprunts successifs, et l'exercice arbitraire que le roi avait fait de son autorité. Dans le cours d'avril 1788, le Parlement de Paris fit au roi d'itératives remontrances, relativement au lit de justice du 19 no-

vembre 1787, et réclama le jugement ou la liberté du duc d'Orléans et des deux conseillers emprisonnés par lettre de cachet.

Cependant le ministère, poursuivant toujours le projet de débarrasser l'autorité royale de tout ce qui pouvait gêner l'exercice du pouvoir absolu, avait repris le plan du chancelier Maupeou, de renverser les Parlemens : mais ce n'était plus par de nouveaux simulacres de Parlement que le cardinal de Loménie et le garde-des-sceaux de Lamoignon voulaient remplacer l'ancienne magistrature de la France; c'était par une *cour plénière* dont ils avaient déterré l'idée dans les chroniques de la seconde race, et dont ils espéraient que le nom bizarre allait séduire la nation. Le Parlement de Paris, fortifié par la présence des pairs, ayant découvert le projet, s'efforça de le déconcerter par une de ses plus belles déclarations (celle du 3 mai 1788). Le roi ordonna aussitôt l'arrestation des conseillers Duval Desprémenil et Goilard de Montsabert, mais, ceux-ci, prévenus à temps se dérobèrent à la recherche des exempts, et parvinrent à se réfugier dans la grande chambre du palais où tout le Parlement se réunit aussitôt avec les pairs. Le palais fut bientôt investi par un fort détachement de

gardes-françaises, qui en occupèrent toutes les issues; et en même temps leur commandant, le comte Vincent d'Agout, se présenta à la barre, et demanda au premier président de lui remettre les deux conseillers : mais le Parlement s'y refusa par un vote unanime, et protesta solemnellement contre cette violation des lois et de ses prérogatives. M. d'Agout se retira et envoya à Versailles demander les ordres du roi, et le roi lui ayant ordonné d'employer la force pour saisir les deux magistrats, il rentra dans la grande chambre à la tête de ses grenadiers, et demanda au greffier de lui désigner les deux conseillers qu'il ne connaissait pas. Le greffier s'y refusa, et aussitôt tous les membres du Parlement se levèrent spontanément, en s'écriant : « *Arrêtez-nous tous, car nous sommes tous Desprémenil et Goilard.* » Mais les deux conseillers ne voulurent pas laisser aller plus loin ces violences, et déclarèrent que, satisfaits de les avoir constatées, ils se remettraient eux-mêmes entre les mains de M. d'Agout qui s'empara de leurs personnes, et les fit partir à l'instant même pour les châteaux où le roi avait ordonné de les enfermer.

La cour plénière s'assembla à Versailles deux jours après (8 mai 1788); mais ce vain simulacre,

établi pour détruire les Parlemens, et pour frustrer la nation des droits civils et politiques dont elle réclamait vainement l'exercice, ne résista pas long-temps à la réprobation générale; et ces violences, cet appareil militaire déployé dans le sanctuaire des lois, cette noble conduite des magistrats et des pairs, ne firent qu'exalter l'opinion publique, et que donner encore plus de force et de prépondérance au vœu unanime qui appelait les États-généraux. Déjà le Parlement en avait demandé la convocation; déjà, par un arrêté formel, il avait accusé le gouvernement de réduire la monarchie française à l'état de despotisme. Il avait cru devoir, dans sa déclaration du 3 mai 1788, fixer les bases de la constitution de la France; il avait transmis sa profession de foi à tous les bailliages de son ressort; les États-généraux étaient devenus le cri de ralliement de tout le royaume.

Au dehors, la politique excitait, dans le même temps, divers orages. L'empereur d'Allemagne et l'impératrice de Russie faisaient la guerre à la Porte Ottomane, l'ancienne alliée de la France. Quelques ingénieurs, et d'autres officiers français, eurent permission de servir dans l'armée turque; mais aucune diversion ne fut tentée pour assister plus

efficacement cette puissance, soit dans les Pays-Bas autrichiens, alors mécontens et agités par la violation et même l'anéantissement de leurs priviléges nationaux, soit ailleurs, et l'on vit, sans en marquer de jalousie, une escadre russe passer de l'Océan dans la Méditerranée. Les restes chancelans de la Pologne furent également négligés : ce malheureux pays, voisin de puissances qui se faisaient la guerre, restait ouvert à leurs armées. Il avait encore pour le gouverner un roi et une noblesse valeureuse, mais une noblesse divisée, un roi faible et sans pouvoir. Catherine II ne dissimulait guère ses vues sur ce pays si mal défendu. Le roi de Prusse armait vers sa frontière; les moins clairvoyans devaient prévoir qu'à moins d'une prompte et sérieuse opposition le partage de la Pologne, déjà commencé en 1772, par les trois puissances, serait bientôt achevé.

Encore dans le même temps Catherine II, à qui la Suède faisait la guerre, se fortifiait de l'alliance du Danemarck. Le génie actif et l'intrépidité de Gustave III défendaient son pays, avec peu de troupes et une faible marine, contre des armées formidables de terre et de mer, sans que la France son alliée, le secourût.

Les troubles qui agitèrent de nouveau la Hollande, en 1787 et 1788, furent bien plus graves que les précédens. Le parti du stathouder était protégé par les cabinets de Berlin et de Londres, tandis que le parti contraire, qu'on appelait celui des *patriotes*, était protégé et soutenu par la France. Ces derniers avaient remporté de grands avantages sur leurs adversaires, et s'étaient emparés du gouvernement en chassant les partisans du stathouder des deux principaux sénats de la république. Le stathouder s'était retiré à Nimègue; des bourgeois d'Utrecht avaient battu un détachement de ses troupes, et la princesse d'Orange, prête à rentrer en Hollande, avait été renvoyée de la frontière. Mais le roi de Prusse ordonna sur-le-champ le rassemblement d'une armée, pour exiger la réparation de cette insulte faite à la princesse sa sœur. L'Angleterre arma une flotte, qui devait agir comme alliée de la Prusse contre la France, dans le cas où le roi aurait entrepris de soutenir les patriotes hollandais avec ses armées. Aussitôt les Hollandais s'armèrent et se préparèrent à repousser l'invasion dont les menaçait le roi de Prusse : ils demandèrent à la France l'assistance qu'il y a lieu de croire qu'on leur avait promise. On se contenta de leur

envoyer, ou plutôt de tolérer le départ de quelques officiers et de quelques canonniers, en faisant espérer pourtant que le roi allait rassembler une armée à Givet, et la ferait marcher à leur secours, si le roi de Prusse les attaquait. Mais rien de tout cela ne se réalisa. L'armée française ne fut point réunie à Givet. Mais l'armée prussienne, réunie à Wésel, sous les ordres du duc de Brunswick, entra en Hollande et s'empara d'Amsterdam, où le rhingrave de Salm, que les Hollandais avaient choisi pour leur général, ne lui opposa que peu ou point de résistance; le stathouder fut bientôt rétabli avec plus d'autorité qu'il n'en avait jamais eu, et Louis XVI se contenta de donner asile en France à ceux des patriotes hollandais qui s'expatrièrent.

Pendant ces événemens, l'emprunt enregistré en France, l'année précédente, et depuis déclaré illégal par le Parlement, fut presqu'une non-valeur et ne soulagea pas les finances. Le roi fit demander au clergé, assemblé à Paris, un subside extraordinaire de quatre millions pour cette année et la suivante. Cette assemblée accorda beaucoup moins, et toute la sagesse des prélats qui la composaient ne la garantit point de l'influence des opinions du temps. Elle délibéra sur le gouvernement de l'État,

elle adressa au roi des représentations réitérées, d'un ton bien différent, il est vrai, de celui que les Parlemens avaient pris. Mais cette réunion de remontrances et de désapprobation intimida le gouvernement, et, malgré les actes de violence (1) auxquels il avait eu recours pour établir de force la nouvelle répartition des vingtièmes, cette mesure fut abandonnée tout d'un coup. Cependant les besoins du trésor royal augmentaient chaque jour. Les paiemens les plus nécessaires étaient retardés, et le crédit public était presque détruit, lorsqu'une nouvelle opération de finances, hasardée par le cardinal de Loménie, vint achever de l'anéantir. Un arrêt du conseil, du 16 août 1788, ordonna que les paiemens se feraient désormais en billets portant intérêt. Une création d'effets publics dans de telles circonstances, et pour d'aussi grandes valeurs, alarma les créanciers de l'État. La caisse d'escompte, qui avait prêté au trésor royal soixante-dix millions de son capital, devint à l'instant même l'objet d'une méfiance universelle. Le discrédit de

(1) Une députation de seize membres, envoyés par les États de Bretagne pour présenter une remontrance au roi, fut mise à la Bastille en arrivant à Paris, et n'en sortit, au bout de quinze jours de détention, que pour retourner en Bretagne, sans avoir été admise à s'acquitter de sa mission.

ses billets et celui des fonds publics entrava, surtout à Paris, les négociations de commerce et de banque, et il en résulta un état de marasme dont tout l'odieux retomba sur le ministre, et sur le gouvernement dont il dirigeait les opérations.

Trois autres arrêts du conseil signalèrent la fin de son administration. Par le premier, qui est du 5 juillet, le roi prescrivait aux États provinciaux, aux assemblées provinciales et aux officiers des juridictions, de faire des recherches et d'émettre un vœu sur les formes à observer dans la prochaine convocation des États-généraux, « sur le nombre » et la qualité des électeurs et des élus, que rien, » dans l'ancien usage, ne constatait d'une manière » positive » (termes de l'arrêt). Par l'article 8, tous les savans et personnes instruites du royaume étaient invités, au nom du roi, à fournir des renseignemens et des mémoires sur ces mêmes objets. Par un second arrêt du conseil, en date du 2 août, le roi ordonnait la tenue d'une assemblée des trois ordres du Dauphiné, à Romans, pour émettre leur vœu sur le rétablissement des anciens États de cette province, demandé par elle, et sur la nouvelle formation de ces États. Il y avait déjà eu une pareille assemblée, tenue à Vizille, et d'autres à

Grenoble, et leur vœu, transmis au roi dans plusieurs mémoires, était que les députés du tiers-état fussent admis aux États du Dauphiné, dans un nombre égal à celui des députés des deux autres ordres pris ensemble (1). Le 8 août, le cardinal archevêque de Sens fit rendre encore un autre arrêt du conseil, par lequel Sa Majesté déclara que les Éats-généraux seraient assemblés le 1[er] de mai suivant, et suspendit, jusqu'après leur réunion, l'établissement de la cour plénière.

Enfin, le 25 août 1788, le roi, cédant au cri public, renvoya le cardinal-archevêque de Sens, et le remplaça par celui qu'une opinion presque générale présentait à sa confiance, et dont la retraite de l'administration des finances, en 1781, avait causé des regrets aussi grands que durables. M. Necker n'eut d'abord que le titre de directeur-général, qu'il avait porté pendant son premier ministère; mais bientôt le roi le nomma premier ministre des fi-

(1) Le roi accorda ensuite au Dauphiné le rétablissement de ses anciens États, suivant les formes délibérées par l'assemblée des trois ordres de cette province. Ces États, conformément à l'arrêt du conseil du 22 octobre, furent composés de 24 membres du clergé, 48 de la noblesse, et 72 du tiers-état. La nomination du président, qui devait toujours être un ecclésiastique ou un noble, fut réservée au roi. Une propriété territoriale dans l'arrondissement, taxée à 50 fr. d'impositions foncières, fut déclarée nécessaire pour être éligible dans l'ordre de la noblesse et dans celui du tiers-état.

nances, et lui accorda l'entrée au conseil, quoiqu'il fût né à Genève et protestant. La nomination de M. Necker causa des transports de joie et d'espérance dans tout le royaume : la confiance renaquit, et le nouveau directeur-général trouva assez de moyens pour continuer les paiemens, sans le secours d'un papier en discrédit, qui disparut bientôt de la circulation.

Prêt à convoquer les États-généraux, le roi avait besoin de calmer toutes les inquiétudes. Il fallait pourvoir à ce que la justice fût administrée : les Parlemens étaient fermés depuis le mois de mai, et la France n'avait presque plus de tribunaux. Le garde-des-sceaux, M. de Lamoignon, eut ordre de préparer la rentrée des cours. Le Parlement de Paris, la chambre des comptes et la cour des aides furent mandés à Versailles : tout y était disposé pour la tenue d'un lit de justice. Le roi voulait sans doute imposer quelques conditions; on sut que le Parlement de Paris avait protesté d'avance; ce lit de justice n'eut point lieu. Le roi sacrifia M. de Lamoignon au ressentiment des magistrats, et les sceaux furent donnés à M. de Barentin, premier président de la cour des aides.

L'inflexibilité des Parlemens fit désirer au roi que

l'époque du rassemblement des États-généraux fût encore rapprochée autant qu'il serait possible. Sa Majesté ordonna donc, par sa déclaration du 23 septembre, que cette grande assemblée s'ouvrît dans le courant de janvier suivant, en même temps qu'elle commanda aux cours de justice de reprendre *actuellement* l'exercice de leurs fonctions, le roi imposant un silence absolu sur ce qui concernait l'exécution des précédents édits.

La populace de Paris s'était réjouie avec bruit et scandale du renvoi des deux ministres, et du retour des magistrats : elle avait pendu les effigies du cardinal-archevêque de Sens et de M. de Lamoignon, et s'était portée à l'hôtel de Brienne pour le piller. Un détachement de gardes-françaises, arrivé à temps pour le sauver, dispersa la multitude par des décharges de mousqueterie; mais, comme on craignait qu'elle ne commît d'autres excès, le roi avait chargé le maréchal de Biron, colonel du régiment des gardes-françaises, de maintenir l'ordre dans la ville, et d'y empêcher les attroupemens. Le Parlement rendit ce jour-là un arrêt pour les défendre; mais, sous prétexte que la grande police était une de ses attributions, il manda à sa barre, dans cette même séance, le maréchal de Biron qui



refusa d'y paraître, et le chevalier Dubois, commandant du guet qui reçut une réprimande.

Enfin le Parlement déclara « qu'il ne cesserait » pas de réclamer pour que les États-généraux, in- » diqués pour le mois de janvier prochain, fussent » régulièrement convoqués et composés, et ce sui- » vant la forme observée en 1614. »

Cette convocation, que le seul désespoir peut-être avait arrachée au ministère, faisait l'espérance de la nation. Au milieu des fluctuations continuelles du gouvernement, le besoin d'un nouvel ordre de choses se faisait sentir dans toutes les classes de la société. Las du présent, on aimait à se créer un meilleur avenir; on pressentait les avantages d'une assemblée composée d'hommes élus par la nation; on voyait déjà, sous leur protection solennelle, tous les vices d'une administration désastreuse faire place à des principes fixes, à des lois, à des garanties. Tel était le désir de tous les amis d'une sage liberté.

Le public avait déjà sous les yeux des écrits de tout genre, publiés en conséquence de l'invitation adressée aux *personnes instruites*, le 5 juillet. On s'attacha, dans ceux qui parurent alors, à prouver qu'il n'y avait jamais eu de formes constan-

tes observées pour la convocation des États-généraux; que l'usage n'avait rien déterminé de certain, quant au nombre respectif des députés, ni quant au mode de recueillir les voix: qu'une des causes principales de cette variation sur des points d'une si haute importance, était le changement successif introduit par le temps, les mœurs, l'instruction et les conquêtes; que la France, vers la fin du dix-huitième siècle, différait essentiellement de ce qu'était ce même royaume au commencement du dix-septième; que l'instruction et les grandes propriétés acquises par le tiers-état, et la somme dont il contribuait aux charges publiques, exigeaient que sa représentation balançât par le nombre celle des deux premiers ordres; que néanmoins le nombre des députés serait sans valeur, si, comme aux États de 1614, on recueillait les voix par ordre et non par tête; mais qu'il était de fait que celles des assemblées d'Etats-généraux qui avaient adopté ce premier mode s'étaient passées en discussions futiles, et n'avaient opéré aucun bien. Ces écrits étaient dans les mains de tout le monde, tandis que ceux dirigés contre les innovations avaient bien peu de lecteurs.

L'effet que cette doctrine produisit sur l'opinion,

les partisans distingués qu'elle eut bientôt dans tous les ordres de l'État, l'énergie avec laquelle cette opinion se prononçait presque partout et dans toutes les occasions, augmentaient les incertitudes du roi et les embarras de son conseil. Déjà ces principes étaient ouvertement avoués par l'assemblée des trois ordres du Dauphiné, convoquée à Romans, avec l'autorisation du roi. Entre les formes observées en 1614, réclamées par les Parlemens, et celles que tant de voix sollicitaient d'adopter, y avait-il un milieu possible ? Et quel était ce point de sagesse autour duquel les esprits, irrités en sens contraire, eussent voulu se réunir ? Le roi, dans cette conjoncture, décida d'assembler les mêmes notables qu'il avait appelés l'année précédente.

Les notables furent convoqués par des lettres du roi du 5 octobre. Sa Majesté fit l'ouverture de leur assemblée, le 6 novembre. Elle se divisa en six bureaux, à chacun desquels il fut remis une copie des questions dont le roi voulait que l'assemblée s'occupât ; ces questions furent discutées dans chacun des bureaux séparément. Les princes qui les avaient présidés remirent au roi, chacun le travail de son bureau, le 11 décembre, et, le 12, Sa Majesté fit la clôture de l'assemblée.

Sur la plus importante de toutes les questions qui avaient été présentées aux notables le seul premier bureau jugea, à la pluralité de treize voix contre douze, que chaque bailliage pourrait députer un membre du clergé, un de la noblesse et deux membres du tiers-état. Le second bureau demanda une convocation littéralement la même qu'en 1614; les quatre derniers, l'égalité de nombre dans les représentans de chacun des trois ordres. Ainsi une grande majorité se prononça, dans cette assemblée, pour des mesures contraires à celles que le roi jugea à propos d'adopter ensuite, au moins quant à la double représentation du tiers-état.

Le 28 novembre, à un comité des notables, rassemblés dans le cabinet de Monsieur (depuis Louis XVIII), le prince de Conti, président du sixième bureau, avait prononcé un discours sur « les écrits scandaleux qui semaient le trouble » et la division dans le royaume. » Il avait dit : « La monarchie est attaquée : on veut son anéan» tissement, et nous touchons à ce moment fa» tal. » Il avait demandé que Monsieur voulût bien représenter au roi « la nécessité de proscrire » les nouveaux systèmes, et que les bureaux déli» bérassent pour émettre leur vœu sur sa de-

» mande. » Le roi, dans sa réponse, que Monsieur communiqua aux notables, déclara que *cet objet s'écartait de ceux dont l'examen leur était confié, et défendit que les bureaux s'en occupassent.*

En décembre, le comte d'Artois, et quatre princes du sang royal, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien et le prince de Conti, remirent au roi un Mémoire sur les dangers que courait la monarchie, et particulièrement sur celui qu'il y aurait à accorder une double représentation, dans les États-généraux, au tiers-état.

« L'éloquence, disaient les princes, et l'art d'é-
» crire, même dépourvu d'études, de connaissan-
» ces et d'expérience, semblent des titres suffisans
» pour régler la constitution des empires; qui-
» conque avance une proposition hardie, quicon-
» que propose de changer les lois est sûr d'avoir
» des lecteurs et des sectateurs. Tel est le malheu-
» reux progrès de cette effervescence, que les opi-
» nions qui auraient paru, il y a quelque temps,
» les plus répréhensibles, paraissent aujourd'hui
» raisonnables et justes, et ce dont s'indignent au-
» jourd'hui les gens de bien passera, dans quelque
» temps peut-être, pour régulier et légitime. Qui
» peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions ?

» Les droits du trône ont été mis en question; les » droits des ordres le sont aujourd'hui; bientôt » les droits de la propriété seront attaqués; l'iné» galité des fortunes sera présentée comme un objet » de réforme. »

« Que le tiers-état prévoie (continuent les prin» ces) quels pourraient être, en dernière analyse, » le résultat de l'infraction des droits du clergé et » de la noblesse, et le fruit de la confusion des » ordres. Par une suite des lois générales qui ré» gissent toutes les constitutions politiques, il fau» drait que la monarchie française dégénérât en » despotisme, ou devînt une démocratie : deux » genres de révolution opposés, mais tous deux » funestes! »

Ces réflexions, devenues frappantes par les événemens postérieurs et la réalisation des excès qu'elles annonçaient, auraient dû sans doute engager le gouvernement à marcher sagement entre les deux écueils du despotisme et de la démocratie; mais malheureusement il n'était occupé qu'à retenir dans ses mains ce pouvoir arbitraire, véritable despotisme, qu'un déplorable aveuglement lui faisait envisager comme nécessaire à son existence et sa conservation; et, au lieu de se jeter franche-

ment dans le système d'une monarchie tempérée, seul ancre de salut qui lui restât, il ne songeait qu'à détruire partout les priviléges des Parlemens et des États-provinciaux. Il n'avait de constance que dans son but, et ce but était ce même despotisme dont le Mémoire cité ci-dessus contestait en vain l'existence. Mais sa marche était vacillante, et il abandonnait avec faiblesse ce qu'il avait entrepris avec violence. D'autres fois, on le voyait essayer de faire prendre le change à la nation; et, lorsque la ruse avait échoué, il revenait aux mesures violentes jusqu'à ce que leur inefficacité ramenât au système des concessions. Malheureusement, il ne les faisait jamais entières, jamais de bonne foi; il s'efforçait, au contraire, de les rendre toujours illusoires, et de préparer, au moment même où il les faisait, les moyens de les annuler plus tard. Aussi, lorsque la cour eut manqué le but qu'elle se proposait en assemblant les notables, et que la demande des États-généraux se fit entendre de toutes parts avec plus de force qu'auparavant, la première réponse de la cour avait été des actes de violence; la seconde fut une concession, c'est-à-dire qu'au mois de décembre 1788 ces États-généraux, dont la simple demande

avait été partout châtiée avec tant de rigueur et d'imprudence, furent enfin convoqués. M. Necker présenta au roi et à son conseil un rapport, devenu célèbre, sur cette convocation. Le roi en approuva les principes : la double représentation fut en conséquence accordée au tiers-état. La commission chargée par le conseil de déterminer les formes à suivre dans cette circonstance lui rendit compte de son travail, le 22 janvier 1789, et, le 24, des lettres du roi furent adressées aux gouverneurs des provinces, portant convocation des États-généraux à Versailles, le 27 avril suivant.

Les États-généraux ne s'assemblèrent que le 5 mai 1789 : le roi en fit l'ouverture avec pompe, mais la joie qu'éprouvait le peuple à les voir réunis n'était pas sans inquiétude. Paris et ses environs se remplissaient de troupes de ligne et surtout de régimens étrangers, qui, bientôt organisés en corps d'armée, furent placés sous les ordres du maréchal de Broglie. Cet appareil militaire, déployé avec une fastueuse solennité, devait donner de l'ombrage à une nation qui, jalouse des droits dont elle ne jouissait encore qu'en espérance, avait tant de motifs de craindre qu'on ne parvînt à lui ravir un bien qu'elle appelait de tous ses vœux. Les intentions

de la cour, à cet égard, n'étaient ni douteuses ni dissimulées, et les courtisans, toujours enivrés d'une folle confiance dans le succès de leurs projets, s'empressaient eux-mêmes de les proclamer, croyant que leurs rodomontades glaceraient de terreur et le peuple de Paris, et l'assemblée, et la France entière qui en avait élu les membres. Ces projets étaient d'abord de paralyser entièrement les opérations de l'assemblée par la division des ordres dont elle était composée, et par toutes les difficultés que la chicane pouvait inventer, tant sur la vérification des pouvoirs des députés, que sur la manière de voter et sur celle de délibérer; d'employer ensuite les moyens militaires, qu'on avait réunis, à dissoudre l'assemblée, à châtier exemplairement ceux de ses membres qui auraient contrarié les vues de la cour en défendant les droits de la nation, et à comprimer par la force l'enthousiasme du peuple de Paris pour la cause de la liberté! Le tiers-état, comprenant que son doublement ne serait qu'une vaine faveur si chacun des trois ordres devait délibérer séparément, sentit la nécessité de se mettre en garde contre les prétentions et les résistances de la noblesse et du haut clergé; il chercha un moyen de force dans la source

même de son pouvoir. Il se constitua le 17 juin, sur la motion de l'abbé Sieyès, en *assemblée nationale.* Cette démarche hardie effraya la cour; mais, loin de s'arrêter dans ses projets, elle se détermina à en accélérer l'exécution, pour se débarrasser de cette réunion de mandataires incommodes. C'est à cette pensée, trop révélée par les circonstances ultérieures, qu'il faut rapporter la haute imprudence d'avoir fait défendre l'entrée de la salle des délibérations aux députés du tiers-état, et l'origine du fameux serment du jeu de paume qui eut tant d'influence sur l'esprit et sur la direction de l'assemblée, et le caractère impolitique de la séance royale du 23 juin qui, transformée en lit de justice, ne fit qu'ajouter aux doutes, aux défiances, aux irritations. La dignité de la nation avait été méconnue; la noble attitude de l'assemblée contraignit à la faire respecter. L'audacieuse réponse de Mirabeau à M. de Brézé, grand-maître des cérémonies, envoyé pour inviter les députés du tiers-état à se retirer : « Allez dire à ceux » qui vous envoient, que nous sommes ici par la » volonté du peuple, et que n'en sortirons que par » l'autorité des baïonnettes; » la fermeté de l'assemblée, le maintien des arrêtés que l'autorité royale venait de déclarer cassés dans cette séance

du 23 juin, enfin la reconnaissance solennelle de l'inviolabilité des députés, jetèrent la cour dans l'étonnement et dans les alarmes. Quelques jours avant la séance royale, plusieurs membres du clergé allèrent se réunir au tiers-état, et la majorité de cet ordre les suivit de près: mais la réunion complète des trois ordres ne s'effectua que le 27 juin, lorsque le roi l'eût ordonné formellement, malgré la défense non moins formelle qu'il en avait faite quatre jours auparavant à la séance royale. Dès le 25, quarante-sept députés de la noblesse, au nombre desquels se trouvait le duc d'Orléans, avaient devancé les ordres du roi: des réjouissances publiques en saluèrent l'entière exécution.

Cependant la cour, fidèle à son système, gardait les troupes qu'elle avait rassemblées autour de Paris. On parlait du renvoi de M. Necker, de l'arrestation d'un grand nombre de membres de l'assemblée, qu'il était question de reléguer elle-même à Soissons ou à Noyon. Tout semblait annoncer des mesures violentes, *des coups d'État*, et la cherté du pain, le manque de farine, augmentaient encore l'agitation des esprits. Mirabeau ne cessait de provoquer le renvoi des troupes, que l'assemblée demanda vainement; le refus de les éloigner ajouta

à l'effervescence, à l'indignation dont la mesure fut comblée par la disgrâce de M. Necker et de MM. de St-Priest, de Montmorin et de La Luzerne, qui passaient pour être favorables à son système politique, et qui furent remplacés, le dimanche 10 juillet 1789, par le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, etc...., c'est-à-dire, par ceux-là mêmes qu'on regardait comme les conseillers des mesures violentes. Le lendemain 11, les Champs-Élysées furent occupés par un gros corps de troupes, ainsi que l'était le Champ-de-Mars, où six bataillons suisses étaient campés depuis quelque temps, et le 12, tandis que le peuple portait en triomphe le buste de M. Necker, le régiment de cavalerie royal-allemand, commandé par le prince de Lambesc, débouchant par la place Louis XV, entra au galop dans le jardin des Tuileries, chargeant et culbutant tout ce qui s'y trouvait.

Ces mouvemens déterminèrent le soulèvement général de la ville de Paris, où chacun ne songea plus qu'à s'armer et à se préparer à défendre la liberté publique, contre de semblables attaques. Les électeurs du tiers-état de Paris s'assemblèrent spontanément à l'Hôtel-de-Ville, et, s'emparant du pouvoir municipal, ils organisèrent immédiatement

la population de cette grande cité en compagnies de gardes bourgeoises : elles n'étaient pas armées, mais, tandis qu'on forgeait des piques dans tous les ateliers de la capitale, le peuple, qui s'était porté en masse aux Invalides, les avait trouvés sans défense, et s'était emparé sans difficultés des fusils, des armes, de l'artillerie, de la poudre et des munitions de toute espèce qui y étaient déposées. Les canons furent traînés à bras sur les ponts, sur les quais, aux barrières; en un seul jour, Paris devint une place d'armes, et sa population une armée. Quelques bataillons de gardes-françaises, réunis sur les boulevarts des Italiens pour seconder les mouvemens des troupes des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars, y passèrent sous les armes la nuit du 12 au 13, attendant toujours les ordres qu'on devait leur donner; ces ordres ne vinrent jamais, et ce ne fut qu'après cette longue attente et de longues consultations entre eux, que, cédant aux invitations du peuple assemblé devant eux, ils frappèrent leurs armes en criant vive la nation, et coururent aussitôt s'incorporer dans la nouvelle milice bourgeoise qui prit alors, pour la première fois le glorieux nom de *garde nationale parisienne*. Dans la matinée du 14, de fortes *masses de peuple*,

ou plutôt de nombreux *détachemens de l'armée parisienne*, car ces mots étaient devenues synonymes, se portèrent sur la Bastille, ce vieux château cerné de fossés, que depuis long-temps Paris était habitué à considérer comme la forteresse du despotisme; mais elle ne renfermait d'autres moyens de défense que quelques pièces de canon, quelques invalides et trente soldats suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par le lieutenant Von-der Flüe, auxquels on n'avait pas même pensé à fournir des vivres pour une seule journée. Aussi, après quelques pourparlers et une canonnade sur laquelle on n'a jamais été d'accord, le pont-levis tomba, soit, comme le prétendent les uns, que quelques audacieux de la multitude l'aient abattu à coups de hache, soit, comme le disent les autres, que, sur la foi d'une assurance verbale, le gouverneur Delaunay l'ait fait baisser lui-même pour traiter de la capitulation. Aussitôt le peuple s'y élance en foule, les Suisses et les invalides mettent bas les armes, et la Bastille est prise.

Dès que ces événemens furent connus à Versailles, la cour tomba dans l'abattement et s'empressa de défaire elle-même tout ce qu'elle avait fait depuis quelque temps. Les troupes reçurent

l'ordre de s'éloigner de Paris sans délai, et de rentrer dans leurs garnisons respectives.Les nouveaux ministres furent renvoyés, et M. Necker et ses collègues furent rappelés. On fit plus encore; on leur adjoignit trois nouveaux ministres pris dans le sein de l'assemblée, et parmi ceux de ses membres qui avaient embrassé la cause populaire, Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, et le marquis de Latour-du-Pin. Le roi se rendit en personne à l'assemblée pour y annoncer son adhésion au vœu de la nation; l'assemblée toute entière le reconduisit au château, et le proclama *restaurateur de la liberté française*.

Tout paraissait donc calme; tout l'eût été peut-être, si la cour avait mieux profité des terribles leçons qu'elle venait de recevoir : mais sa conduite ultérieure ne fit qu'augmenter les inquiétudes et les soupçons de la nation. Les horreurs d'une famine qu'on disait être factice, le refus du roi de sanctionner ceux des décrets de l'assemblée, auxquels elle-même et le peuple attachaient le plus d'importance; l'arrivée d'un régiment étranger (Berwick) à Versailles; le départ du comte d'Artois (depuis Charles X), du prince de Condé, du duc

de Bourbon, du duc d'Enghien et du prince de Conti, qui sortirent du royaume; les bruits dont cette émigration fut suivie, bruits qui ne tendaient rien moins qu'à faire croire au public qu'ils allaient exciter les puissances étrangères à s'armer contre la France, que le roi se préparait à se retirer à Metz pour agir de concert avec elles; que là, entouré des troupes suisses et allemandes, qui étaient alors au service de France, et soutenu par les armées étrangères, il reprendrait la plénitude du pouvoir absolu, et ferait châtier ceux qui avaient entrepris de lui imposer des limites, car c'était ce qu'on appelait à la cour *faire rentrer la nation dans le devoir, et faire remonter le roi sur sa bête*: tout cela augmenta les soupçons et les alarmes à tel point dans Paris, et même dans l'assemblée, que la cour se décida à éloigner le régiment de Berwick (1); il fut remplacé par un régiment français, le régiment de Flandre, sur lequel, à la vérité, on fondait les mêmes espérances. Ce fut aux officiers de ce régiment que les gardes-du-corps donnèrent à Versailles, le 1er octobre, dans une des salles du château, leur trop fameux repas. On y omit la santé de

(1) Ce régiment émigra plus tard en totalité.

la *nation*; on y foula aux pieds la cocarde nationale; on avait distribué dans le château des cocardes blanches; on se laissa aller, dans la double ivresse du vin et de l'enthousiasme, à mille propos inconsidérés qui furent recueillis, colportés, exagérés : Leur effet fut prompt et terrible. *Versailles! Versailles!* Ce cri retentit dans toutes les rues de Paris, et tout Paris, le 5 octobre, courut à Versailles pour s'opposer au départ du roi. La garde nationale, assemblée spontanément, entraîna M. de Lafayette, son commandant général, et marcha sur Versailles, forte de trente mille hommes. Elle y arriva à onze heures du soir; sa présence acheva de déconcerter les projets médités pour la fuite du roi, et le calme fut rétabli momentanément; mais ce calme devait être suivi d'un réveil de sang!... Lorsque M. de Lafayette se retira, vers quatre heures du matin, à l'hôtel de Noailles, où il avait placé son quartier-général, après avoir établi des postes de garde nationale autour du château, dont il n'avait point la garde intérieure, tout paraissait encore tranquille; mais les fureurs populaires n'étaient qu'assoupies. Une horde de brigands armés se précipita sur le château, l'envahit, pénétra même dans l'appartement de la reine, qui aurait été sans doute victime de leur fu-

reur, si elle n'avait pas eu le temps de se réfugier à demi-nue dans celui du roi, où les brigands ne pénétrèrent point : ils satisfirent leur rage sur de malheureux gardes-du-corps, qui furent massacrés dans la cour de marbre, sous les fenêtres du roi; leurs têtes, montées sur des piques, furent portées en triomphe à Paris, et ces horribles trophées précédèrent seulement de quelques heures l'entrée du roi dans la capitale. La garde nationale pénétra dans la cour de marbre et dans l'intérieur du château, en expulsa les brigands, et arrêta le massacre. Alors le roi parut au balcon et annonça que, cédant au vœu du peuple, il allait se rendre à Paris où il ferait désormais sa résidence dans le château des Tuileries. En effet, le roi partit bientôt après, escorté par une multitude innombrable, ayant dans sa voiture la reine, le dauphin, Madame (sa fille), et madame Élisabeth. La garde nationale entourait les voitures du roi, et les gardes-du corps, désarmés, marchaient, à pied et un à un, dans les rangs de la garde nationale.

L'assemblée nationale, qui, dans cette nuit terrible, s'était transportée au château en se déclarant *inséparable de la personne du roi*, se transféra pareillement à Paris, et tint ses séances dans la grande

salle de l'Archevêché, en attendant que le manége des Tuileries fût arrangé pour la recevoir. Elle y poursuivit ses travaux. N'ignorant ni le double système suivi par le gouvernement du roi, ni les projets de la cour, ni les correspondances à l'étranger, elle sentit la nécessité de déployer une énergie suffisante pour lutter contre tant d'obstacles. De son côté, le roi vint à l'assemblée, le 4 février 1790, déclarer son intention de maintenir la liberté constitutionnelle, et d'en inspirer l'amour à ses enfans. Cette démarche fut suivie de la prestation d'un serment par les membres de l'assemblée nationale, serment qu'on appela *civique* : il comprenait l'obligation de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et fut exigé ensuite de tous ceux qui exerçaient quelque fonction publique dans le royaume. M. Necker, en engageant le roi à faire cette démarche, s'était vainement flatté de reconquérir la popularité qu'il avait perdue. Placé auprès d'une cour qui se défiait de lui, et pourtant, par cette fausse position, responsable envers la nation, non-seulement des actes ostensibles du gouvernement, mais aussi de ses projets et même de ses intentions, il lui était également impossible de régler la marche de la cour et de retenir l'opinion publique. Le

décret rendu par l'assemblée nationale, dans la soirée du 19 juin 1790, par lequel les ordres de chevalerie, les titres de noblesse, les armoiries, les livrées, enfin toutes les distinctions d'état ou de rang furent abolis, donna le dernier échec à sa popularité et à son ministère déjà presque annulé, Il crut devoir s'opposer à ce que ce décret reçût la sanction royale; mais le roi, déterminé par d'autres conseils, sanctionna le décret. M. Necker resta encore quelque temps au ministère, et donna sa démission au mois d'août suivant.

Le 14 juillet 1790 (anniversaire de la prise de la Bastille), le roi et l'assemblée nationale prêtèrent le serment civique au Champ-de-Mars. Cent cinquante mille députés des régimens de lignes et des gardes nationales, venus de toutes les parties de la France, à cette *Fédération*, le répétèrent en présence et au milieu d'un peuple immense. On avait déjà vu, en Bretagne et ailleurs, ce rassemblement des troupes et de la bourgeoisie armée; l'idée d'en former un général, par des députés de toutes les garnisons et de tout le royaume, avait plu également aux royalistes et aux chefs du parti populaire : à ceux-ci parce qu'ils croyaient y trouver un moyen de plus d'exalter l'enthousiasme de l'armée

pour la cause nationale; aux royalistes, au contraire, parce que c'en était un de montrer le roi à l'élite de cette armée et de la lui attacher davantage. Il est certain qu'un grand nombre de fédérés, soit des troupes de ligne, soit des gardes nationales, ne put être témoin de cette grande alliance d'un monarque avec son peuple et son armée, ni surtout des preuves non équivoques des bontés du roi, sans se pénétrer d'attachement pour lui. Cependant les émigrés français parcouraient toutes les cours de l'Europe pour exciter les rois à arrêter la marche de la révolution française, et à défendre ou à rétablir le système et la forme de gouvernement qu'elle renversait. Ils déclaraient que l'autorité royale était anéantie en France, que la monarchie n'y existait plus que de nom, que Louis XVI, étant prisonnier, ne pouvait manifester sa volonté; qu'il n'était plus que l'organe de ceux qui lui avaient arraché son autorité légitime; que c'était donc à l'état de captivité où il était réduit que devaient être attribuées les sanctions qu'il donnait à tous les décrets et les déclarations qu'il renouvelait sans cesse; que, par là même qu'il était captif, tous les actes émanés de lui pendant sa captivité étaient nécessairement frappés de nullité, que les sermens

qu'il prêtait l'étaient également et n'étaient considérés ni par lui, ni par eux, comme obligatoires; qu'il en était de même de tous les désaveux qu'il leur donnaït, et qu'enfin ils regardaient comme un devoir de leur fidélité envers lui de ne tenir aucun compte de tous les ordres qu'il pouvait leur adresser publiquement, tant que sa captivité durerait.

Les émigrés ajoutaient à tout cela, qu'en agissant ainsi ils se conformaient aux instructions que Louis XVI leur avait données et aux ordres secrets qu'ils recevaient de sa part. Il est probable que ces assertions étaient fondées, et par conséquent il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on y ait ajouté foi au dehors; mais malheureusement, en circulant au dehors, elles revenaient dans l'intérieur de la France, et elles y excitaient cette méfiance, cette alarme, et enfin cette irritation qui produisait les excès, et qui est devenue si terrible. Les paroles, les déclarations, les sermens de Louis XVI perdaient leur crédit en France, et le peuple le soupçonnait de plus en plus de faire cause commune avec les émigrés pour rétablir l'*ancien régime*, ou, comme on disait encore plus justement, *pour faire la contre-révolution*. On lui supposait toujours l'intention de

s'éloigner tant de l'assemblée que de Paris, ainsi qu'on n'ignorait pas qu'il l'avait projeté dans l'automne de 1789, et l'événement a prouvé que le roi n'avait pas cessé de le vouloir. Aussi, lorsque, le 18 avril 1791, le roi voulut se rendre à Saint-Cloud, la multitude arrêta ses voitures, et il fut contraint de rentrer aux Tuileries. Pour calmer cette agitation, ou peut-être pour mieux cacher son projet de départ, il notifia à toutes les cours de l'Europe le serment qu'il avait prêté de maintenir la constitution. Il est extraordinaire sans doute que, avec tant de motifs de ne pas croire à la sincérité de ces démonstrations, on trouvât encore des dupes de ce système de duplicité; cependant, il est également constant que la masse du public de Paris apprenait chaque jour davantage à juger la conduite de la cour, et à pénétrer ses véritables intentions.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi sortit à pied du château des Tuileries, avec la reine, ses enfans, madame Élisabeth et madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France. Ils traversèrent le Carrousel, et montèrent d'abord dans une voiture dont le cocher était le comte de Fersen, colonel suédois au service de France. Ils passèrent ensuite dans une voiture de voyage préparée pour

une dame russe, la baronne de Korff, dont ils avaient les passe-ports, et prirent la route de Bondy accompagnés par trois gardes-du-corps déguisés en courriers. Le roi voulait se rendre à Montmédy; mais, reconnu à Sainte-Menehould par un maître de poste (Drouet), qui devança son arrivée à Varennes, il fut arrêté dans cette ville, sans que les troupes stationnées pour assurer son passage pussent, sussent, ou voulussent le protéger; et bientôt après le roi fut reconduit à Paris dans cette même voiture de voyage, escorté par une armée de gardes-nationaux qui se recrutait de village en village et qui s'éleva, dit-on, à plus de cent mille hommes. Monsieur, frère du roi (depuis Louis XVIII) avait quitté le Luxemborg dans la même nuit; mais il avait pris une autre route, et, plus heureux que Louis XVI, il était sorti de France et arrivé à Mons sans avoir été reconnu.

Le roi avait chargé M. de Laporte, intendant de la liste civile, qui depuis a expié sa fidélité sur l'échafaud révolutionnaire, de remettre à l'assemblée, après son départ, une proclamation (1) dans laquelle le roi commençait par déclarer qu'étant

(1) Les passages suivans en sont copiés littéralement.

privé de sa liberté, depuis le mois d'octobre 1789, il protestait contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité. Le roi ajoutait : « Qu'il s'était » vu prisonnier dans ses propres États, puisqu'on » ne pouvait pas appeler autrement celui qui se » voit forcément entouré de personnes qu'il sus- » pecte. » Ensuite le roi faisait un tableau de tous les événemens et de toutes les mesures de l'assemblée depuis le mois de juillet 1789, et il en tirait la conséquence que, n'ayant plus le pouvoir de faire le bien, ni même celui d'empêcher le mal, il était naturel qu'il eût cherché à mettre sa personne en sûreté. La proclamation était terminée par la phrase suivante : « Français, et vous qu'il » (le roi) appelait habitans de la bonne ville de Pa- » ris, méfiez-vous de la suggestion des factieux; » revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, » quand votre sainte religion sera respectée, quand » le gouvernement sera assis sur un pied sta- » ble, et la liberté établie sur des bases inébran- » lables. »

Ensuite venait un *post-scriptum* ainsi conçu : « Le roi défend à ses ministres de signer aucun » ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu » des ordres ultérieurs, et enjoint au garde-des-

» sceaux de lui renvoyer le sceau, lorsqu'il en sera
» requis de sa part. »

Néanmoins l'assemblée décréta, à l'unanimité « que provisoirement, et jusqu'à ce qu'il en eût été » autrement ordonné, les décrets rendus par elle » seraient mis à exécution par les ministres, en- » joignant au ministre de la justice d'y apposer le » sceau de l'État, sans qu'il soit besoin de sanction » ou d'acceptation, » et les ministres obéirent au décret de l'assemblée, sans y opposer aucune difficulté.

Plus tard, l'assemblée ayant suspendu l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains du roi, les ministres le continuèrent de même sous sa direction. Ce fut alors que le roi devint réellement prisonnier dans le château des Tuileries; mais il n'ignorait pas que cette suspension était le résultat d'une concession temporaire de l'assemblée pour l'opinion publique, plutôt qu'un acte d'hostilité envers lui; et les décharges de mousqueterie, faites par la garde nationale, commandée par M. de Lafayette, sur ceux qui s'étaient réunis au Champ-de-Mars pour exiger la déchéance de Louis XVI, devaient être une preuve suffisante de la disposition envers le roi de ceux qui formaient alors la majorité de

l'assemblée. Aussi non-seulement l'assemblée décréta que, lorsqu'elle aurait terminé l'acte constitutionnel, elle le présenterait à l'acceptation de Louis XVI, mais elle se détermina à revenir sur ses pas en décidant qu'elle allait *reviser* tous les articles constitutionnels déjà décrétés par elle, et cette *révision* fut faite dans la vue et dans l'esprit de fortifier le trône et d'étendre l'autorité royale. Ce travail fut fait avec une telle rapidité, que l'assemblée termina en deux mois ce qu'elle n'avait pas fait en deux ans. Elle paraissait pressée de se dissoudre, et tellement fatiguée du pouvoir, qu'elle décréta que ses membres ne pourraient être réélus qu'après l'expiration de quatre ans, pendant lesquels un décret interdisait de proposer aucun changement à la constitution. Ce fut une faute, parce que c'était briser un lien précieux entre le passé et l'avenir, et livrer son ouvrage aux hasards de l'inexpérience et des ambitions nouvelles.

L'assemblée termina l'acte constitutionnel le 3 septembre 1791; le même jour il fut présenté à l'acceptation du roi, qui l'accepta le 13, et, le 14, le roi vint à l'assemblée pour en jurer le maintien. Le 30, l'assemblée *constituante* se sépara, après que son président eut prononcé qu'elle

avait rempli sa mission et terminé ses travaux.

Le 1er octobre, la nouvelle assemblée, sous le non d'*assemblée législative*, s'ouvrit d'elle-même, et sans l'intervention du roi, aux termes de l'acte constitutionnel qu'on appela toujours depuis la constitution de 1791. Les premières séances de l'assemblée législative annoncèrent en elle un esprit d'hostilité contre le roi. Elle rendit un décret pour retirer au monarque les titres de *Sire* et de *Majesté*, et régler un nouveau cérémonial de réception; mais elle rapporta dès le lendemain ces dispositions. Le roi se rendit à l'assemblée le 7 octobre; il y retourna, le 14 décembre, pour lui faire part des réquisitions faites par lui à l'empereur, et à d'autres souverains, contre les rassemblemens d'émigrés français formés dans leurs États.

Le 1er janvier 1792, un décret fut rendu, par lequel, aux termes d'un article de la constitution de 1791, Monsieur, frère du roi, était requis de rentrer en France, sous peine d'être déchu de son droit à la régence. Par un autre décret, rendu le 8 novembre, la confiscation des biens avait été prononcée contre tous les émigrés qui ne rentreraient pas dans le royaume avant le 1er janvier 1792. Mais personne ne revint, et les officiers de l'armée

continuèrent à *émigrer*, c'est-à-dire à sortir de France, ainsi que beaucoup d'autres de toutes les parties du royaume. Le roi fit plusieurs démarches ostensibles pour engager ses frères à rentrer en France. Mais on a soupçonné qu'il désavouait secrètement les conseils qu'il donnait publiquement; ce qui est certain, c'est qu'ils ne furent pas suivis.

Le traité conclu à Pilnitz, le 18 août 1791, entre l'Autriche et la Prusse, réglait le mode d'intervention de ces puissances dans les affaires de France, et établissait positivement un concert entre elles pour renverser la constitution française. Quoique ce traité dût être secret, il ne l'était point; toutes les gazettes en parlaient, et il est facile de concevoir les soupçons, la défiance et l'irritation qu'il produisait en France, où l'agitation des esprits devenait journellement plus violente et plus ingouvernable. Les comités de l'assemblée se faisaient rendre compte de toutes les démarches du gouvernement; les ministres, toujours harcelés par eux, étaient fréquemment changés; et leurs rapports mutuels devinrent si âcres que, le 10 mars 1792, sur la proposition du comité diplomatique, M. Delessart, ministre des affaires étran-

gères, fut décrété d'accusation par l'assemblée et traduit devant la haute cour nationale siégeant à Orléans. Alors le roi, intimidé, le remplaça par le général Dumouriez et par des ministres pris dans le club des Jacobins, où la clameur pour la guerre était devenue violente. Le général Dumouriez exigea du prince de Kaunitz, premier ministre d'Autriche, des déclarations catégoriques sur les intentions des puissances, et la teneur de ces déclarations entraîna la résolution de la guerre contre l'Autriche. Le 20 avril, le roi se rendit en personne à l'assemblée, et lui proposa, aux termes de la constitution de 1791, de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohème. L'assemblée rendit le décret de guerre le soir même, et les hostilités commencèrent le 28. Le début n'en fut pas heureux pour la France, et, comme on devait s'y attendre, le blâme de ces revers fut principalement attribué à la cour, à ses partisans et à la mauvaise volonté des officiers. On cria de toutes parts à la trahison. L'assemblée ordonna la formation d'un camp de volontaires nationaux pour couvrir la capitale. Le roi refusa de sanctionner ce décret qui lui paraissait dirigé contre lui. Les ministres se brouillèrent. Dumouriez proposa le renvoi de ses trois collègues, Ro-

land, Servan et Clavières, et le roi les renvoya avec grand plaisir. Mais l'assemblée déclara qu'ils emportaient les regrets et la confiance de la nation. A peine voulut-elle écouter la lecture d'un long Mémoire de Dumouriez, devenu ministre de la guerre, sur la défense du royaume, et sa proposition de former à Soissons le camp déjà décrété pour Paris. Aussi Dumouriez fut renvoyé sur-le-champ, et partit pour l'armée du Nord, où il s'était fait employer dans son grade de lieutenant-général, tandis que le roi reprenait des ministres parmi ceux qu'on croyait opposés à la guerre, et qui étaient liés avec le parti dont M. de Lafayette était regardé comme le chef. Ce fut le 18 juin 1792 que ce nouveau ministère fut installé. L'agitation des esprits était toujours croissante, et Paris était en effervescence. Le surlendemain, 20 juin, les faubourgs et une grande partie de la population se mirent en mouvement, afin, disaient-ils, de demander au roi de sanctionner les deux décrets qu'il avait frappés de son *véto*, celui sur les prêtres réfractaires, et celui pour la formation du camp de vingt mille hommes; de lui demander d'éloigner de lui et de ses conseils les contre-révolutionnaires et les traîtres à la nation, afin de prendre des mesures effi-

caces pour soutenir la guerre, et repousser l'invasion dont la France était menacée. Vingt mille hommes, divisés en trois bandes, forcèrent l'intérieur du château, Louis XVI s'offrit lui-même, d'un air calme, à ces furieux. « Je crois, leur dit-il, n'a» voir rien à craindre des Français. » Un homme de la lie du peuple lui présente une bouteille, et lui ordonne de boire à la santé de la nation; un autre place sur sa tête un bonnet rouge... Pétion, maire de Paris, arrive alors; il monte sur une estrade, et dit au roi : « Sire, vous n'avez rien à » craindre du peuple. » Louis XVI prenant la main d'un grenadier : « Tenez, lui dit-il, mettez la main » sur mon cœur, et dites s'il bat plus vite qu'à l'or» dinaire. » Enfin, après une série de violences et d'outrages, ces vingt mille hommes ayant défilé à travers les appartemens du roi, allèrent défiler de même à travers la salle où l'assemblée était réunie; après quoi, ils se séparèrent.

Aussitôt que les détails de cette scène affligeante furent connus dans les départemens et dans les armées, presque tous les corps constitués en témoignèrent au roi leur douleur et leurs regrets. Les officiers-généraux et supérieurs en firent autant, et M. de Lafayette quitta momentanément l'armée

qu'il commandait et se rendit en personne, à la barre de l'assemblée, pour exprimer ces mêmes sentimens, et demander des mesures de répression contre la société des Jacobins et leurs affiliés dans les départemens. D'un autre côté, les députés de la Gironde et le parti populaire en réclamaient d'un genre opposé. Ils demandèrent et obtinrent le licenciement de la maison militaire accordée au roi par la constitution de 1791, en soutenant qu'elle n'était pas organisée conformément à la loi, et qu'elle était composée de contre-révolutionnaires. Ils réclamaient en outre l'éloignement des gardes-suisses, dont ils disaient avec raison que la présence à Paris était contraire à la constitution; mais ils n'obtinrent le départ que d'une faible portion de ce corps, enfin, ils provoquèrent un décret d'accusation contre M. de Lafayette, qui fut rejeté le 7 août, dans l'assemblée, par une grande majorité.

Cependant une grande armée prussienne marchait sur la France; trente mille Autrichiens prenaient la même direction, les troupes des cercles étaient en mouvement, et les émigrés français, aussi formés en armée, se disposaient à rentrer en France à leur suite, lorsque le fameux manifeste du duc de Brunswick, qui était investi du commandement

en chef de toutes ces armées réunies, vint révéler à la France le sort qu'on lui préparait. L'indignation produisit l'enthousiasme pour la défense de la patrie et de l'indépendance nationale. C'est alors que l'assemblée déclara que la patrie était en danger, et que l'on commença à entendre partout ces terribles strophes de l'hymne des Marseillais :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès long-temps préparés?

. . . .

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre nous, de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé!

. . . .

Aux armes, citoyens!
Formez vos bataillons,
Marchez, marchons,
Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Cette marche des armées étrangères, d'une part, de l'autre cet enthousiasme national et la fureur qui en résultait, tant contre les émigrés que contre tous ceux qu'on soupçonnait de faire cause commune avec eux, rendaient la position du roi dans Paris bien critique et bien périlleuse. On dit que le plan de la cour était de faire une sorte de forteresse du château des Tuileries, et d'y organiser les moyens de défense suffisans pour résister à toute attaque, en attendant

que l'armée prussienne vint délivrer le roi, dissoudre l'assemblée législative, et en un mot acquitter les promesses du manifeste du duc de Brunswick. Ce plan, d'une exécution très-difficile, tant par la nature des circonstances, que par celles des localités, présentait le danger de provoquer une attaque populaire, et de la motiver jusqu'à un certain point. Ce danger était d'autant plus grand, que le roi n'avait que les gardes-suisses sur lesquels il pût compter. Il s'était flatté de l'appui d'une partie de la garde nationale, mais cet espoir a été déçu, et la garde nationale ne s'est montrée que pour marcher en masse contre l'armée prussienne. Cependant, quelque mesquins que fussent les préparatifs de défense faits au château, il n'est pas impossible, il y a même quelque probabilité que tout aurait tourné différemment, si, au lieu de s'éloigner de ses fidèles gardes-suisses, au moment où ils exécutaient vaillamment l'ordre qu'il leur avait donné le matin même, en personne, dans la cour du château, de le défendre s'il était attaqué, et de repousser la force par la force, Louis XVI se fût mis à leur tête lorsqu'ils chargèrent et repoussèrent les assaillans jusqu'à la rue Saint-Nicaise. Nul ne peut calculer ce que serait devenu ce premier avantage, s'il avait été suivi

par le roi en personne. C'est alors que peut-être une partie de la garde nationale aurait embrassé sa cause : ce qui paraît certain, c'est que la majorité de l'assemblée législative, cette même majorité qui, trois jours auparavant, avait absous M. de Lafayette malgré les efforts de la Gironde et les clameurs des jacobins, n'aurait pas hésité à se déclarer pour lui, et à l'assister par ses décrets. Quoi qu'il en soit, voici les faits : dans la nuit du 9 au 10 août, lorsque l'inquiétude, l'alarme, l'agitation étaient portées à un si haut degré dans Paris, une altercation survenue sur la place Vendôme entre deux patrouilles qui ne se reconnurent pas, et dont l'une a accusé l'autre d'être une fausse patrouille, fit crier aux armes ! le tocsin ! la générale ! et aussitôt, ces cris terribles se communiquant de proche en proche, le bruit plus terrible encore du tocsin et de la générale retentit bientôt dans tous les quartiers et dans toutes les rues de Paris. Tous les citoyens coururent à leurs sections, les membres de l'assemblée à leur salle, où ils apprirent bientôt que les quarante-huit sections de Paris, assemblées spontanément, réclamaient la déchéance de Louis XVI, et le châtiment des traîtres dont elles l'accusaient d'être entouré. En même temps, les sections en-

voyaient des mandataires extraordinaires à l'Hôtel-de-Ville pour y former une nouvelle municipalité, dite l'assemblée de la commune de Paris, remplacer l'ancienne, et diriger leurs mouvemens. Le premier soin de cette assemblée fut de faire attaquer le château par les masses de peuple qui se réunissaient autour de l'Hôtel-de-Ville, et Mandat, chef de légion de la garde nationale, et commandant de jour, fut massacré, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, pour avoir refusé d'obéir à leurs ordres.

Le roi, accompagné de M. Rœderer, procureur-syndic, et des membres du directoire du département, et entouré de la reine, du dauphin et de toute la famille royale, alors aux Tuileries, était descendu dans les cours du château où se trouvaient, outre les gardes-suisses, le bataillon de garde nationale des filles Saint-Thomas avec leurs canonniers, et tous ceux que leurs opinions et leur attachement au roi avaient portés à s'y réunir. Là, le procureur-syndic les avait requis de repousser la force par la force; on prétend que les Suisses le jurèrent, que les gardes nationaux ne dirent rien, et que les canonniers déchargèrent leurs pièces en présence du roi, qui remonta dans ses apparte-

mens; mais l'attaque ne se fit pas attendre long-temps : des colonnes de peuple armé, de fédérés bretons, marseillais et autres, couvrirent bientôt la place du Carrousel; une batterie, établie devant l'hôtel d'Elbœuf, allait tirer sur le château lorsque M. Rœderer invita le roi, au nom de l'administration du département, à se rendre à l'assemblée afin de mettre ses jours en sûreté. La reine ne voulait point céder à cette exhortation; mais le roi la détermina à le suivre, et se rendit à l'assemblée en traversant le jardin : « Messieurs, leur dit-il, je suis » venu ici pour empêcher un grand crime; je pense » que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu » de vous. » Ensuite, sur l'observation que l'assemblée ne pouvait pas délibérer en présence du roi, il descendit du fauteuil où il était assis à côté du président, et passa, avec la reine et sa famille, dans la loge du logographe. Ce fut alors que le bruit du canon et de la mousqueterie se fit entendre. Les Suisses, ayant ouvert la porte du château, avaient tiré deux ou trois coups de canon à mitraille sur le peuple; puis, battant la charge, ils étaient sortis en colonne, avaient balayé en un instant la place du Carousel, repoussé le peuple dans les rues adjacentes et même pris les canons placés

devant l'hôtel d'Elbœuf. L'assemblée, frappée de terreur, était immobile et en silence lorsque le roi avertit lui-même le président qu'il venait d'envoyer dire aux Suisses de ne plus tirer; mais déjà les Suisses avaient appris que le roi avait quitté le château, et à cette nouvelle, si funeste pour eux, ils avaient jeté leurs armes à terre et crié au peuple qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait et qu'ils ne se battraient plus contre lui. Le peuple revint en effet, mais il revint furieux, et, se jetant sur les Suisses, il commença à les égorger. Alors les Suisses voulurent reprendre leurs armes et se rallier, mais il n'était plus temps. Le peuple entra pêle-mêle avec eux dans le château, massacrant indistinctement tous ceux qu'il put saisir. Ce massacre durait encore lorsque, du fond de la tribune où il s'était retiré, Louis XVI entendit l'assemblée décréter qu'il était suspendu de ses fonctions jusqu'à la réunion d'une Convention nationale, que le peuple français était invité à former. Plus tard l'assemblée rendit un décret qui assignait au roi une pension de 500,000 francs, avec le Luxembourg pour sa résidence; mais la commune de Paris réclama avec violence contre ce décret, que l'assemblée révoqua en le remplaçant par un nouveau décret conforme

à la volonté des forcenés de la commune. En conséquence le roi, la reine et la famille royale furent conduits au Temple, le 12 août, et remis à la garde de l'assemblée de la commune de Paris.

La Convention nationale remplaça l'assemblée législative, le 20 septembre 1792, et décréta dans sa première séance l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. Après d'assez longues discussions sur le mode du procès du roi, il fut décrété, le 6 décembre, que *Louis paraîtrait à la barre;* et en effet ce malheureux prince y fut amené, le 10, pour y subir un prèmier interrogatoire, et entendre la lecture de l'acte d'accusation dirigé contre lui. La lecture de cet acte, qui contenait trente-quatre chefs, fut longue. Louis XVI en entendit une grande partie sans paraître ému; mais, lorsqu'on vint à l'accuser d'avoir fait répandre le sang du peuple, dans la journée du 10 août, l'indignation se peignit dans ses regards, et il prononça ces mots avec fermeté : « Non, messieurs, ce n'est » pas moi. Toutes les autorités constituées l'ont » vu. Le château et ma vie étaient menacés, et, » comme j'étais moi-même une autorité constituée, » j'ai dû me défendre. » Reconduit au Temple le même jour, à six heures du soir, on lui fit annon-

cer qu'il avait la liberté de se choisir des défenseurs; Target et Tronchet furent ceux qu'il désigna. Le premier refusa d'accepter cette tâche honorable, dont le second se chargea avec empressement. Un troisième s'offrit de lui-même, c'était Malesherbes, le vertueux Malesherbes. M. Desèze fut aussi admis à partager ce périlleux honneur, et les trois défenseurs de Louis XVI l'accompagnèrent lorsqu'il parut une seconde fois, le 26 décembre, à la barre de la Convention. Leur éloquence et leur dévouement furent infructueux. Cependant le jour approchait où ceux qui s'étaient constitués ses juges allaient prononcer sur son sort. Les membres de l'assemblée qui voulaient le sauver étaient parvenus à faire poser la question de l'appel au peuple, malgré les vives oppositions de la montagne et les cris furieux de bandes de brigands et de prétendus fédérés qui assiégeaient les avenues de la salle de la Convention pendant les séances, et qui parcouraient les rues en farandole, allant jusque devant le Temple chanter la *Carmagnole* et crier : « A la guillotine Capet (1) ! »

(1) *Capet*, surnom donné au malheureux Louis XVI, à cette triste époque, par suite de sa descendance de Hugues-Capet, dont la race fut appelée Capétienne. Cependant Capet n'était point un nom de famille, il n'y en avait point avant les croisades ; mais un sobriquet donné à Hugues-Capet, dont on prétend que la tête était trop forte pour sa taille.

L'appel au peuple fut rejeté, et Louis, déclaré coupable de conspiration et d'attentat contre la liberté publique, fut condamné à mort, à une faible majorité, dans la séance du 17 janvier 1793.

Ce fut Malesherbes qui porta à Louis XVI cette funeste nouvelle. L'infortuné monarque la reçut avec résignation. Dans une seconde entrevue, Malesherbes assura le roi que le prêtre qu'il avait demandé allait venir (c'était l'abbé Edgeworth). Le roi l'embrassa et lui dit : « La mort ne m'effraie » pas, et j'ai la plus grande confiance dans la mi» séricorde de Dieu. » Le 20 janvier, le ministre de la justice vint lire au monarque le fatal arrêt. Il l'écouta avec calme, et chargea le ministre de remettre à la Convention une lettre dans laquelle il demandait l'assistance d'un prêtre de son choix, la permission de communiquer avec sa famille, et un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu : cette dernière demande fut refusée; on accorda les deux autres. Peu d'instans après, la famille de Louis XVI fut réunie autour de lui, c'était pour l'éternel adieu !.. Rentré dans sa chambre, à dix heures du soir, Louis y trouva l'abbé Edgeworth, et désormais son cœur ne s'ouvrit plus qu'aux consolations de la religion. A minuit, il entendit

la messe et communia; puis il se jeta sur son lit, où il dormit d'un sommeil paisible jusqu'à ce que son valet de chambre Cléry vînt l'éveiller, entre six et sept heures, pour l'habiller. Il remit à ce fidèle serviteur un anneau et un cachet de montre et lui dit : « Vous remettrez la bague à ma femme et le » cachet à mon fils. Vous leur direz, ainsi qu'à ma » sœur, que je les quitte avec peine, que je leur » fais mes adieux, et que, si je ne les ai pas fait des- » cendre, c'est pour éviter le renouvellement pé- » nible de la scène d'hier. » A huit heures du matin le commandant Santerre, chargé de conduire Louis XVI à la mort, vint lui annoncer qu'il était temps de partir. Il monta dans un carrosse dont deux gendarmes occupaient le devant; son confesseur fut placé dans le fond avec lui. Les rues que le cortége de mort devait parcourir étaient bordées d'une double haie de garde nationale; douze pièces de canon, dont les canonniers tenaient la mèche allumée, suivaient la voiture. Ce fut au milieu de cet appareil formidable que Louis XVI, après deux heures de marche, arriva sur la place de Louis XV, dite alors de la Révolution, ou l'échafaud était dressé. Il y monta d'un pas ferme. Les bourreaux voulurent lui lier les mains, il les

repoussa ; cependant, à la prière de son confesseur, il souffrit cette humiliation ; et, élevant la voix et regardant la foule qui se pressait autour de l'échafaud, il s'écria : « Français, je meurs innocent ; je » pardonne à mes ennemis et souhaite que ma » mort soit utile au peuple ; la France..... » Un roulement de tambour couvrit sa voix, et la hache de la guillotine fit tomber sa tête. Son corps fut porté au cimetière de la Madeleine et déposé dans une fosse remplie de chaux vive.

Louis XVI était âgé de trente-huit ans et cinq mois.

Il a laissé un testament qui honore sa mémoire.

368.

MARIE-ANTOINETTE,

REINE DE FRANCE.

(Peint d'après madame Lebrun.)

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur François I et de l'impératrice Marie-Thérèse, née à Vienne, le 2 novembre 1755; mariée à Louis XVI, roi de France, le 16 mai 1770.

Sa beauté, sa grâce, sa dignité naturelle, son esprit aimable et facile, l'affabilité de ses manières, un cœur ouvert à la bienfaisance, firent de cette princesse, avant que le dauphin son époux ne montât sur le trône et long-temps encore après, le charme de la cour et l'idole de la France. Des transports d'allégresse l'accueillaient dans toutes les occasions où elle se montrait en public. Les premiers orages révolutionnaires renversèrent cette faveur, qui se changea en haine. La trop célèbre

affaire du collier, en 1787, fut le premier prétexte de l'animadversion publique : dès lors Marie-Antoinette devint l'objet de mille accusations. Elle avait banni l'étiquette, et on ne vit dans cette réforme que le désir d'avoir plus de liberté pour ses plaisirs; elle avait une tendre affection pour la princesse de Lamballe et pour la duchesse de Polignac, on chercha à flétrir cette intimité; Calonne dilapidait les finances de l'État, et on disait que c'était pour remplir les coffres de la reine. C'est à elle qu'on attribuait toutes les mesures que prenait la cour pour arrêter l'essor de la liberté : ainsi on lui imputa l'appel des troupes rassemblées, disait-on, pour dissoudre violemment l'assemblée nationale, ce repas imprudent des gardes-du-corps à Versailles, les intrigues du cabinet autrichien contre la France; et, toutes les fois qu'il y eut un grand mouvement populaire, comme au 6 octobre, au 20 juin, au 10 août, ce fut contre cette malheureuse princesse qu'éclatèrent le plus la colère et les menaces de la multitude. Dans ces tristes circonstances elle montra toujours un noble caractère et une grande résignation; lors du retour de Varennes, Barnave, qui avait été envoyé comme commissaire de l'assemblée constituante pour veiller à

la sûreté de Louis XVI, avait trouvé la reine si admirable qu'il n'en parlait plus qu'avec enthousiasme; et, lorsque l'assemblée lui fit demander sa déclaration sur les motifs qui l'avaient déterminée au voyage de Montmédy, elle répondit: « Le roi » désirant partir avec ses enfans, rien dans le » monde n'aurait pu m'empêcher de le suivre. J'ai » assez prouvé depuis deux ans que je ne le quit- » terai jamais. » Telle fut en effet sa destinée! Enfermée au Temple en même temps que le roi, elle soutint, avec tout le courage que donne l'espoir d'une seconde et meilleure vie, les épreuves les plus déchirantes auxquelles puisse être exposé le cœur d'une femme, d'une épouse et d'une mère. Séparée pour toujours de son époux par l'échafaud du 21 janvier 1793, de son fils, le 4 juillet, par des ordres barbares, elle fut elle-même transférée, dans la nuit du 5 août, à la conciergerie du palais, et enfermée dans une prison basse et malsaine, sans une femme pour la servir et sous la surveillance de deux gendarmes, qui n'étaient séparés de son lit que par un paravent. La voix de Robespierre et de Barrère l'arrachèrent de ce cachot, pour la traîner devant le tribunal révolutionnaire. On lui donna pour défenseur offi-

cieux Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde. Elle répondit elle-même avec calme et dignité; son sang-froid ne l'abandonna, pour faire place à l'indignation, que lorsque Hébert eut l'infamie de l'accuser d'avoir attenté à la pudeur de son propre fils! « La nature, dit-elle, se refuse à répondre à » une pareille inculpation..... J'en appelle à toutes » les mères qui sont ici. » Le frémissement d'horreur et d'admiration qui circula dans l'assemblée vengea l'auguste mère de cette exécrable monstruosité.

Mais sa mort était jurée. Hermann, qui présidait le tribunal révolutionnaire, prononça la sentence: c'était le 16 octobre 1793. Le lendemain la fatale charrette la conduisit, les mains liées, sur la même place où avait péri Louis XVI; et, à midi un quart, tomba cette tête charmante qui avait porté une couronne arrosée de tant de larmes.

369.

LOUIS-CHARLES DE FRANCE,

DAUPHIN.

Louis-Charles de France, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, naquit à Versailles, le 27 mars 1785, et fut baptisé le même jour par le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France. Il eut pour parrain Monsieur (depuis Louis XVIII), et pour marraine la reine de Naples, sa tante paternelle. Il porta d'abord le titre de duc de Normandie; puis il succéda à celui de dauphin, à la mort de son frère aîné, le 4 juin 1789.

Transféré de Versailles à Paris, après la journée du 6 octobre, il fut plus tard enfermé avec le roi et la reine dans la tour du Temple; il fut ensuite arraché des bras de sa mère, pour être livré à un nommé *Simon*, commissaire de la commune. Cet homme, ou plutôt ce bourreau, qui sortait de la lie du peuple, fit subir tour à tour à son royal captif les privations les plus cruelles ou les traitemens les

plus ignominieux. Ce jeune prince ne put y survivre.... Son corps se couvrit d'ulcères qui hâtèrent la fin de sa douloureuse existence.

Ainsi mourut, dans la prison du Temple, le 5 juin 1795, l'héritier de soixante-sept rois!.....

370.

GEORGES WASHINGTON.

(Peint par Lepaon.)

Georges Washington naquit à Bridge-Creek, dans le comté de Westmoreland, en Virginie, le 22 février 1732. Sa jeunesse n'offrit rien de remarquable. Doué d'un esprit grave et méditatif, il fuyait les plaisirs de son âge pour se livrer avec ardeur à l'étude des mathématiques, qui fortifia la rectitude naturelle de son jugement. D'ailleurs son éducation fut bornée comme celle des colons de cette époque. Il devait exercer la profession d'arpenteur, lorsque sa bonne réputation le fit nommer major dans les milices de Virginie. Peu de temps après, le gouvernement de cette province lui confia une mission qui exigeait la prudence de l'âge mûr et la force de la jeunesse. Washington la remplit avec habileté et courage. En 1755, il suivit, en qualité d'aide-de-camp, le général anglais Brad-

dock dans son expédition contre le fort Duquesne, bâti par les Français sur les bords de l'Ohio. Braddock tomba dans une embuscade, où il fut blessé mortellement; la plus grande partie de ses soldats restèrent sur la place. Washington, qui avait eu deux chevaux tués sous lui, et quatre balles dans ses habits, déploya le plus grand sang-froid pendant cette action meurtrière. Élevé au grade de colonel des milices, il résigna sa commission après s'être distingué dans la campagne de 1758; fut ensuite membre de l'assemblée de Virginie, et épousa madame Custis, veuve riche et belle. Quelques années auparavant, il était devenu, par la mort de son frère aîné, possesseur de la terre Mount-Vernon, sur le Potowmack.

Maître de tout ce qui fait le bonheur de la vie, il s'occupa, pendant quinze années, d'entreprises agricoles qui accrurent considérablement sa fortune; et, si l'Angleterre eût respecté les droits des Américains, Washington aurait terminé sans éclat une existence honorable dans un coin de la Virginie.

La paix de Paris, de 1763, avait enflé l'orgueil du cabinet britannique; il crut pouvoir impunément surcharger les colons d'impôts, et les dé-

pouiller de tous leurs priviléges. Cette conduite tyrannique excita une indignation générale; des représentations furent faites; elles n'eurent aucun résultat: on résolut de recourir à la force. Les colonies étaient alors gouvernées par des assemblées qui n'avaient entre elles aucun rapport; le danger commun en fit un corps composé des députés de chaque province. Ce fut le congrès des États-Unis.

La première assemblée eut lieu à Philadelphie, en 1774. La Virginie y envoya le colonel Georges Washington; la réputation qu'il s'était acquise à la tête des milices l'avait précédé dans le congrès. Il fut proclamé, d'une voix unanime, commandant en chef de toutes les troupes levées pour la défense des colonies (juin 1775). Le décret porte « que les députés s'engagent à aider Georges Washington de leur vie et de leur fortune pour assurer la liberté de l'Amérique. »

Déjà l'armée anglaise, aux ordres du général Gage, avait marché contre l'État de Massachusetts insurgé. Les hostilités avaient éclaté à Lexington, le 19 avril 1775. Les recrues qui, à la voix du congrès, vinrent se ranger sous les drapeaux de l'indépendance n'étaient pas seulement des paysans inhabiles au métier des armes, c'étaient des hommes

libres, qui apportaient dans les camps des idées exagérées d'égalité; et Washington avait à combattre les meilleurs soldats de l'Europe. Le 1er mars 1776, il est parvenu à réunir vingt mille hommes, compris les milices. Le général Howe évacue Boston devant les insurgés. L'Angleterre envoie des forces imposantes pour réduire les colonies. Howe débarque à Long-Island, l'action s'engage; la discipline l'emporte, les Américains sont battus. Washington, voyant le découragement de ses troupes, abandonne New-Yorck et se résout à une guerre de postes. Les premiers mois de 1776 ne présentent que des revers pour les insurgés, démoralisés par leur défaite de Long-Island. La désertion fait tous les jours des progrès effrayans. L'armée ne compte plus que trois mille cinq cents hommes. La cause de la liberté semble perdue; Washington lui-même en a désespéré un moment, il a cherché la mort dans les bataillons ennemis; mais il reprend bientôt un courage que rien ne doit plus ébranler, et la confiance renaît parmi des soldats qu'il électrise par ses paroles et par son exemple. A la fin de cette campagne il recueille les fruits de son génie persévérant: s'il fut vaincu à Brandiwine, il avait été vainqueur à Treuton et à Princeton; et

le congrès lui vota des remerciemens pour sa belle retraite de Germantown. L'année suivante, il continue, nouveau Fabius, à fatiguer et à harceler l'ennemi, tenant sans cesse ses troupes en haleine pour les aguerrir, et refusant toujours de jouer en une seule bataille la liberté de son pays. Il s'était maintenu sur la défensive, lorsque fut signé le traité d'alliance entre la France et les États-Unis (1778). Le cabinet de Londres, plus humble alors, offre d'accepter les conditions demandées par les colonies avant leur insurrection. Le congrès refuse, il est trop tard, le sang a coulé, il faut que l'Amérique soit affranchie.

Surpris à Montmouth, les Anglais, commandés par sir Henri Clinton, éprouvent un échec important. Cependant l'armée insurgée était loin d'être dans une situation favorable; les États de l'Union, certains désormais du secours de la France, ne remplissaient qu'en partie les charges communes et cherchaient à s'y soustraire entièrement; les soldats étaient sans vêtemens, sans chaussures et presque sans pain. La dépréciation du papier-monnaie était telle que la solde des officiers ne suffisait plus à leur entretien. Le mécontentement était extrême; on accusait, on menaçait hautement

le congrès; la dissolution de l'armée était imminente. Calme au milieu du danger, Washington rassemble les chefs: il connaît leurs privations, leurs souffrances; son cœur gémit de ne pouvoir les adoucir qu'en les partageant, mais ils ne se déshonoreront pas en désertant un drapeau qu'ils ont juré de défendre. Cet appel est entendu, les Américains combattent et souffrent sans se plaindre; tant est grande l'influence de leur général!

Washington était dans l'impossibilité de rien entreprendre contre l'ennemi, lorsque, le 10 mai 1780, le comte de Rochambeau débarque à Rhode-Island, à la tête de cinq mille hommes: l'effet moral de l'arrivée des Français fut très-grand; il sauva peut-être l'Amérique. Mais Rochambeau fut obligé d'attendre des renforts; il était en présence de forces navales trop supérieures pour agir. Washington envoie son aide-de-camp, John Laurens, près le cabinet de Versailles, pour solliciter un nouveau secours. Le docteur Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis à la cour de France, contribue puissamment au succès de cette négociation. Louis XVI accorde un subside de six millions; on garantit dix autres millions qu'on emprunte à la Hollande. Il promet une flotte: de cette

coopération navale va dépendre le triomphe de l'insurrection.

En mars 1781, l'amiral marquis de Grasse part de Brest avec vingt-cinq vaisseaux de ligne, des troupes de débarquement et un convoi de deux cents bâtimens. L'escadre française, qui était à Rhode-Island, se réunit à cet amiral. Déjà une conférence entre Washington et Rochambeau avait eu lieu à Weathersfield, près de Hartfort. Le siége de New-Yorck y avait été décidé; mais, des secours et des circonstances, sur le concours desquels on avait compté, n'arrivant pas, Washington et Rochambeau changent tout-à-coup de plan de campagne, et se portent rapidement en Virginie. Une expédition contre l'armée anglaise du midi leur paraît offrir des avantages plus prompts et plus assurés (1). Sir Henri Clinton s'attendait à être atta-

(1) « Aussitôt après la conférence de Weathersfield le général Washington en écrivit le résultat au général Sullivan. Ses lettres furent interceptées: on croit, et toutes les gazettes le répétèrent, qu'il n'y avait parlé d'attaquer New-Yorck que pour tromper le général ennemi; ce grand homme n'a pas besoin de telles fictions pour faire passer sa gloire à la postérité. Il avait réellement alors le désir d'attaquer New-Yorck, et nous l'aurions exécuté si l'ennemi avait continué à s'y dégarnir et si la marine française eût pu nous seconder. Mais ce qui trompa le plus complétement le général anglais, ce fut une lettre que le chevalier de Chatellux écrivit confidentiellement au ministre de France près le congrès, dans laquelle il se vantait d'avoir eu l'art de m'engager à rapprocher mon opinion de celle

qué dans New-Yorck. Il apprend en même temps la marche des alliés en Virginie et le danger du général anglais. Cornwallis, environné de toutes parts, se jette dans Yorck-Town, s'y défend quelques jours avec vigueur; et, le 19 octobre 1781, il est fait prisonnier avec huit mille Anglais. Du jour de cette capitulation mémorable date la liberté de l'Amérique. Les préliminaires de la paix entre l'Angleterre et les États-Unis sont signés le 30 novembre 1782; et, quelques mois plus tard, l'indépendance des colonies est reconnue.

A cette époque, Washington donna la preuve la plus éclatante de la pureté de son patriotisme; les troupes, furieuses d'être oubliées après la paix comme pendant la guerre, s'étaient soulevées pour obtenir le paiement de leur solde arriérée; elles voulaient investir le congrès. Si le vainqueur d'Yorck-Town avait épousé leurs ressentimens, s'il s'était mis à leur tête, il lui eût été facile de saisir le pouvoir suprême. Loin de là, il accourt au milieu de ses soldats, écoute leurs plaintes, leur promet justice, et les fait rentrer dans le devoir. Bien-

du général Washington, que le siége de New-Yorck était enfin déterminé et que nos deux armées allaient être réunies devant cette place, etc... Cette lettre avait été interceptée. » (*Mémoires de* Rochambeau.)

tôt, à sa demande, le congrès liquide la dette de l'armée, dont le licenciement commence, et Washington annonce qu'il va déposer son commandement. Un membre du congrès rapporte ainsi les adieux du général à ses compagnons d'armes : « Le » général en chef touchait au moment de se séparer des officiers qui, avec lui, avaient souffert » tant de maux et couru tant de dangers. Cette séparation se fit avec beaucoup de solennité. Les » officiers rassemblés, Washington se rend au milieu d'eux. Il se fit apporter un verre de vin : » Mes amis, leur dit-il, je prends aujourd'hui congé » de vous, le cœur rempli de l'affection la plus » pure, et pénétré de la plus grande reconnaissance. Puissent les jours qui vont suivre être » aussi heureux pour vous que ceux qui les ont » précédés ont été glorieux et honorables! » il but; » ensuite il ajouta : « Je ne puis aller à chacun de » vous, mais je serai reconnaissant si chaque officier veut venir me donner la main. » Le général » Knox, qui se trouvait le plus près, se tourna vers » lui. Washington, à qui l'émotion ne permettait » plus de parler, lui serra la main et l'embrassa. » Les officiers se présentent les uns après les autres et chacun lui fait ses adieux sans proférer

» une parole. Des larmes coulaient de tous les yeux, » et il régnait dans l'assemblée un silence impo- » sant et majestueux tout à la fois. » Washington se rend ensuite à Annapolis, où se tenait le congrès, pour présenter un état de l'emploi des fonds qui lui avaient été confiés. Cet état était tout entier de sa main. Excepté la faible somme de dix-neuf cent quatre-vingt-deux livres sterling pour dépenses secrètes, tous les paiemens étaient appuyés de pièces justificatives. Il ne portait rien dans ses comptes pour ses services personnels. Pendant huit années de guerre, il n'avait reçu que la somme de quatorze mille quatre cent soixante-dix-neuf livres sterling. Washington résigna ensuite sa commission dans les mains du congrès, et rentra dans la classe des citoyens.

Redevenu agriculteur, il écrivait à un ami, qui cherchait à éveiller en lui l'amour du pouvoir : « Un voyageur, chargé d'un pesant fardeau, arrivé » au terme de son voyage après une longue et pé- » nible route, n'est pas plus heureux que moi. Du » haut de son habitation, il promène ses regards » sur l'espace immense qu'il a parcouru : là il re- » connaît les passages dangereux, ici les préci- » pices qui se sont rencontrés sur son chemin, et

» qu'il n'a franchis que par la seule protection du
» grand arbître de nos destinées. Maintenant, simple particulier, sur les bords du Potowmack, à l'ombre de ma vigne et de mon figuier, loin du tumulte des camps et des embarras des affaires publiques, je m'abandonne à ces douces jouissances que fuient ou le guerrier qui aspire à la renommée, ou le ministre qui nuit et jour s'occupe de rendre son pays heureux et peut-être de ruiner les États voisins, comme si ce globe ne suffisait pas à tous les hommes. Le courtisan, qui attend du sourire gracieux de son souverain l'arrêt de sa destinée, ne peut avoir l'idée du bonheur devenu mon partage. Non-seulement je me suis éloigné d'un théâtre rempli d'agitations, mais dans le recueillement je savoure les douceurs de la vie privée. Sans porter envie à personne, je me laisserai tranquillement entraîner par le fleuve de la vie, jusqu'au moment où j'irai m'endormir avec mes ancêtres. » Ne croit-on pas entendre ce Romain célèbre qui retourna à sa charrue après avoir sauvé la république? Ce fut sans doute sous l'inspiration de ce souvenir que se forma la société de Cincinnatus, dont Washington fut le chef.

En septembre 1789, élu d'une voix unanime président des États-Unis, il hésita avant d'accepter cette haute marque de confiance; enfin, cédant au vœu général, il s'arracha à sa retraite, et partit pour New-Yorck; partout, sur son passage, il reçut les témoignages les plus vifs de respect et d'admiration.

Lors de la guerre de 1793, entre l'Angleterre et la France, le président Washington voulut que les États-Unis conservassent la neutralité; et il signa, l'année suivante un traité avec le cabinet britannique, qui blessait les intérêts du commerce français et les sentimens des Américains. L'Angleterre, avec sa supériorité maritime, était alors un allié bien plus utile que la France. Washington sacrifia la morale à l'intérêt de son gouvernement encore mal affermi. Ce traité fut blâmé par le plus grand nombre, et diminua beaucoup la popularité du président (1).

(1) « Une nouvelle puissance était prête à se déclarer contre la république française, dans cette partie du monde où, suivant tous les principes de la morale, la France devait le moins s'y attendre; mais la reconnaissance en politique est une vertu dont on ne fait pas plus d'usage dans les républiques que dans les monarchies. Les États-Unis en donnèrent une nouvelle preuve. » Et plus loin : « La nécessité de chercher sur les mers un appui, pour le commerce de ses concitoyens, qu'il ne pouvait plus trouver chez aucune autre puissance, força sans doute Washington à prêter l'oreille aux propo-

Après avoir été élu deux fois, Washington, parvenu à sa soixante-sixième année, se retira à Mont-Vernon. Avant sa première élection, les affaires étaient dans une situation déplorable; il les laissa dans un état florissant : sous son administration, l'agriculture, le commerce, le crédit s'établirent; la marine prit un accroissement considérable, et les États-Unis se placèrent au rang des nations.

Le 13 décembre 1799, il fut attaqué d'une affection inflammatoire, et mourut le lendemain sans agonie. L'égalité d'âme de toute sa vie ne lui manqua pas à sa dernière heure; il envisagea la mort avec le calme d'un sage. Le congrès et tous les États de l'union lui rendirent les plus grands honneurs. Georges Washington pouvait s'emparer du pouvoir suprême; il resta le premier citoyen de l'Amérique après en avoir été le libérateur.

sitions de l'Angleterre. Il conclut avec cette puissance un traité d'alliance et de commerce qu'il chercha à rédiger sur le même plan que l'ancien traité fait avec les Français, et qui paraissait vouloir tenir la balance égale. Mais on ne peut pas justifier l'article qu'il consentit sur la visite des vaisseaux américains, et la confiscation des effets qui pouvaient y être destinés pour des puissances ennemies de l'Angleterre. Cet article fut blâmé par une grande partie de ses concitoyens. Ils disaient, avec juste raison, que les vaisseaux de l'Angleterre pouvaient, par force, faire des vexations et des saisies illicites, mais qu'on ne devait jamais sanctionner cette tyrannie par un article de ce traité. Il ne fut ratifié dans les deux conseils qu'à une très-petite majorité et avec des protestations. »

(*Mémoires de* ROCHAMBEAU.)

371.

MARIE-PAUL-JOSEPH-GILBERT-MOTTIER,

MARQUIS DE LAFAYETTE.

Gilbert de Mottier, marquis de Lafayette, naquit au château de Chavaniac, près de Brioude, le 6 septembre 1757. Après avoir été page de Marie-Antoinette, il entra dans l'armée. Il avait épousé depuis peu de temps Françoise de Noailles, lorsque, cédant à son enthousiasme pour la liberté, il se sépare d'une femme jeune et belle, il renonce aux douceurs d'une position brillante pour aller offrir sa fortune et son épée aux Américains luttans pour leur indépendance. Simple volontaire à la bataille de Brandiwine, son sang coule pour la noble cause qu'il a embrassée. En novembre 1777, à la tête de trois cents hommes, il repousse les Anglais à Gloucester. L'année suivante, l'avant-garde, qu'il commande, allait être enveloppée par le général Grant, il sauve deux mille hommes par

son habileté et son sang-froid. Cette retraite de Barren-Hill lui valut les éloges de Washington, et les remerciemens du congrès. A la bataille de Montmouth, il soutient la réputation qu'il s'est acquise par son courage. A la fin de 1778, il seconde avec vigueur le général Sullivan, et contribue avec l'arrière-garde au succès de l'affaire de Rhode-Island. Tant de dévouement méritait une haute récompense : il fut le compagnon et l'ami de Washington!

Lafayette était général-major des armées américaines, lors de l'arrivée des troupes auxiliaires sous les ordres du comte de Rochambeau; investi de la confiance et des pouvoirs de Washington, ce fut lui qui traita avec le général français. Depuis, on le vit se signaler sous les murs d'York-Town, et hâter, par une action d'éclat, la capitulation de lord Cornwallis. « Dans la nuit du 14 au 15 octo-
» bre 1781, écrit le général Rochambeau, la tran-
» chée ayant été relevée par les régimens de Gâti-
» nois et de Royal-Deux-Ponts, aux ordres du baron
» de Vioménil, nous résolûmes de faire faire l'atta-
» que des deux redoutes. Washington chargea La-
» fayette de celle de droite; je chargeai M. de Vio-
» ménil de celle de gauche avec les Français. Quatre
» cents grenadiers débouchèrent, ayant à leur tête

» M. Guillaume, de Deux-Ponts, et M. de l'Estra-» pade, lieutenant-colonel de Gâtinois. MM. de » Vioménil et Lafayette firent une attaque si vi-» goureuse, que les deux redoutes furent empor-» tées l'épée à la main dans le même moment. On » tua, blessa, ou prit la plus grande partie de ceux » qui les gardaient. Le logement fut fait en joignant » ces redoutes par une communication à la droite » de notre seconde parallèle. Leur emplacement » fournit le moyen d'établir de nouvelles batteries » qui achevèrent de cerner l'armée de Cornwallis. » Lafayette avait assisté au triomphe de la liberté américaine, quand il revint en France, emportant l'amitié d'un grandhomme et la reconnaissance de tout un peuple (1).

En 1783, Louis XVI le nomma maréchal-de-camp. Membre de l'assemblée des notables en 1787, il demanda un des premiers la convocation des États-généraux. Le 18 juillet 1789, il était commandant de la garde nationale parisienne. L'année sui-

(1) Le congrès avait donné au général Lafayette une épée d'honneur. Cette arme, chef-d'œuvre de l'art, a une poignée et une garniture en or massif. Elle fut cachée dans le parc de Chavaniac pendant la terreur. Quand on la déterra, la lame était entièrement détruite par la rouille. Lafayette fit ajuster à la poignée qui lui restait la lame d'une épée forgée avec le fer des verroux de la Bastille, qui lui avait été offerte par la garde nationale en 1791.

vante, il prêta le serment civique à la Fédération française (le 14 juillet 1790) (1).

Appelé au commandement de l'armée du centre, en 1791, Lafayette fut bientôt accusé d'incivisme et mandé à la barre. Il triompha de ce danger. Rendu à son armée, il apprend le sort que lui réserve la haine de ses ennemis. Il quitte la France, mais il est arrêté dans le pays de Liége, avec Latour-Maubourg, Bureau de Pusy et Alexandre Lameth, et jeté dans les cachots d'Olmutz, où il resta cinq ans (2).

Lafayette ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il vota contre le consulat à vie; et, après avoir vécu dans la retraite jusqu'à l'abdication de l'empereur, il fut député et vice-président de la chambre des représentans de 1815. Il fut élu, en 1818, à la chambre des députés. Lafayette fit, en

(1) Il se fit alors un profond silence dans cette vaste enceinte (le Champ-de-Mars), et Lafayette, nommé ce jour-là commandant général de toutes les gardes nationales du royaume, s'avança le premier pour prêter le serment civique. Il fut porté entre les bras des grenadiers sur l'autel de la patrie, au milieu des acclamations du peuple.

(Mignet, *Histoire de la Révolution française.*)

(2) La délivrance des prisonniers d'Olmutz fut annoncée à la tribune du conseil des cinq-cents par M. de Vaublanc : « Qu'il me soit permis, dit ce député, de satisfaire au besoin de mon cœur en me félicitant devant vous de ce qu'enfin les victoires du général Bonaparte, la modération et l'intervention du Directoire, ont rendu à la liberté trois Français qui ont dû leur esclavage à leur amour pour elle! »

1824, un voyage aux États-Unis; les fils de ses anciens compagnons d'armes, les descendans de ceux qu'il avait défendus, la population entière se leva pour saluer le concitoyen des deux mondes, et pour lui décerner un triomphe unique dans nos annales. Après la révolution de 1830, il fut nommé commandant en chef des gardes nationales du royaume, et membre de la chambre des députés. Lafayette mourut le 20 mai 1834. Ce grand citoyen a glorieusement associé son nom à la régénération de la France et de l'Amérique.

372.

JEAN-BAPTISTE-DONATIEN DE VIMEUR,

COMTE DE ROCHAMBEAU.

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Peint d'après le portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.)

Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, commandant de l'Artois et de la Picardie, général en chef de l'armée du Nord en 1790, grand-officier de la légion-d'honneur; né à Rochambeau, le 1er juillet 1725; marié, en 1749, à mademoiselle Telles d'Acosta; mort à Rochambeau, le 10 mai 1807.

Rochambeau fut élevé chez les pères de l'Oratoire de Vendôme, qui passaient pour jansénistes. Sa famille le destinait à l'église; il avait un frère aîné qui, suivant l'usage, devait suivre la profession des armes. Voici comment il raconte la cause de son changement de carrière : « M. de Crussol,

» évêque de Blois, fort ami de mes parens, vint
» m'enlever de ce collége (celui des pères de Ven-
» dôme), qu'il prétendait pestiféré, et m'emmena
» à Blois dans son évêché, d'où on me menait tous
» les jours en classe aux Jésuites; il m'appelait son
» petit grand-vicaire; il était secondé dans son
» dessein par son véritable grand-vicaire, l'abbé
» de Beaumont, qui fut depuis archevêque de Pa-
» ris. Cela avait décidé ma vocation, et j'allais être
» tonsuré à la Pentecôte, lorsque mon frère aîné
» mourut. J'en fus vivement touché; mais le bon
» évêque vint, avec toute sa franchise languedo-
» cienne, me déclarer qu'il fallait oublier tout ce
» qu'il m'avait dit jusqu'à ce jour; que je devenais
» l'aîné de la famille, et qu'il fallait servir ma pa-
» trie avec le même zèle que j'aurais pu servir Dieu
» dans l'état ecclésiastique. »

Cornette à seize ans, dans le régiment de Saint-Simon, le jeune Rochambeau apprend l'art de la guerre sous le célèbre Maurice de Saxe, et obtient, par son courage et sa bonne conduite, un avancement rapide. A vingt-deux ans, il était colonel du régiment de La Marche, et il se trouvait à la bataille de Laufeldt, où il reçut deux blessures graves (1747). Il suit, en 1756, le maréchal de Riche-

lieu dans son expédition contre Mahon. Le colonel Rochambeau fut cité parmi les braves qui se signalèrent à ce siége mémorable. De retour en France, il est fait, le même jour, brigadier et chevalier de Saint-Louis. Promu au grade de major-général de l'armée du Haut-Rhin, il s'empare de la forteresse de Regenstein, réputée imprenable (1), et la garnison prussienne est prisonnière de guerre. Au combat de Crevelt, il résiste avec sa brigade à l'armée entière du prince Ferdinand. En 1758, il contribue puissamment à la victoire de Clostercamp. Il a la cuisse traversée d'une balle; la brigade qu'il commande a soixante officiers et huit cents soldats tués ou blessés. Le régiment d'Auvergne, qui en fait partie, se couvre de gloire, et le chevalier d'Assas s'immortalise par son dévouement (2).

(1) Un proverbe allemand disait : « Quand le diable veut monter au rocher de Regenstein, il faut qu'il demande la permission au gouverneur. »

(2) « Je dois à la vérité, dont j'ai toujours fait profession, de détailler ici le trait connu du chevalier d'Assas dans toute son exactitude. Charpentier, dit *Richelieu*, caporal des chasseurs, fut le premier qui découvrit l'ennemi dans cette nuit très-noire. Il me mena sur cette colonne qui fit feu sur nous. Je revins aux grenadiers et chasseurs, je leur ordonnai de faire feu par demi-compagnies alternativement, et surtout de périr à leur poste plutôt que de l'abandonner, en attendant l'arrivée de la brigade. D'Assas, un des capitaines de chasseurs, placé à l'extrémité de l'aile gauche de ce bataillon, fut attaqué et se défendait vigoureusement. Un officier lui criant qu'il tirait sur ses propres gens, il sortit du rang, reconnut l'ennemi et cria : *Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis!* Il fut criblé de coups de baïon-

Dans les années suivantes, il est successivement nommé maréchal-de-camp, inspecteur-général d'infanterie, commandeur de Saint-Louis, grand'-croix de cet ordre, et enfin lieutenant-général.

En 1775 éclate l'insurrection américaine. La politique du cabinet de Versailles était de soutenir les colonies contre l'Angleterre; le conseil du roi décide qu'une armée sera envoyée à leur secours. Rochambeau en a le commandement. Il part à la tête de cinq mille hommes, et débarque à Newport, capitale de Rhode-Island. La situation des insurgés était loin d'être prospère. La prise de Charles-Town avait jeté un grand discrédit dans leurs finances, et Washington se trouvait réduit à la défensive. L'arrivée des Français produisit un effet extraordinaire; voici comment elle est rapportée par un écrivain recommandable : « L'assem-
» blée générale de l'État de Rhode-Island nomma
» une députation pour complimenter le comte de
» Rochambeau; elle vint exprimer à ce général la
» profonde reconnaissance qu'elle ressentait pour
» Sa Majesté très-chrétienne. Rochambeau lui ré-
» pondit que le corps qu'il commandait n'était que

nettes, et voua ainsi à sa patrie le sacrifice de sa vie avec cet héroïsme qui a été si justement célébré. » (*Mémoires de* Rochambeau.)

» l'avant-garde de l'armée que le roi, son maî-
» tre, envoyait pour la défense de ses alliés; que
» Sa Majesté voulait sincèrement la liberté et le
» bonheur des États-Unis. Il ajouta que lui-même,
» ses officiers et ses soldats regardaient les Amé-
» ricains comme des frères, et qu'ils étaient prêts
» à verser tout leur sang pour le triomphe d'une
» si juste cause. La présence des Français, les pro-
» messes de leur général remplissaient tous les
» cœurs de courage et d'espoir. Washington, pour
» cimenter l'alliance des deux peuples, ordonna
» que les couleurs de la France et de l'Amérique
» seraient unies sur les drapeaux de son armée. »

Rochambeau ne peut prendre l'offensive avec sa petite armée. Il place son camp aux environs de Newport, de manière à couvrir cette ville en coupant l'île en travers, sa droite à la mer, sa gauche au mouillage de l'escadre française, qui s'embosse protégée par les batteries de terre. En peu de jours il rend cette position si respectable, qu'il sauve l'escadre et oblige le général anglais Clinton, qui vint avec des forces considérables pour l'attaquer, à regagner New-York sans avoir brûlé une amorce. Ayant reçu des renforts, il quitte Rhode-Island, et rejoint Washington. Ces deux généraux parviennent à tromper l'ennemi; et, tandis que les An-

glais s'attendent à un grand effort des alliés contre New-Yorck, Washington et Rochambeau se retournent tout-à-coup, et se dirigent à marches forcées contre l'armée de lord Cornwallis. Ils l'atteignent dans la plaine d'Yorck-Town; de son côté Lafayette accourait pour empêcher la retraite du général anglais. Cornvallis, enveloppé de toutes parts, se renferme dans Yorck-Town, s'y défend quelques jours avec courage, et est obligé de capituler le 19 octobre 1781. Huit mille Anglais mirent bas les armes; deux cents pièces de canon et vingt-deux drapeaux tombèrent au pouvoir des alliés. Cette victoire, qui illustre à jamais la mémoire de Washington, de Rochambeau et de Lafayette, termina la lutte, et fonda la république américaine. Le général Rochambeau recueillit dans cette campagne une large part de gloire; amis et ennemis, tous rendirent justice à ses talens militaires, à son humanité après le combat, à la discipline exemplaire de ses troupes. Le congrès des États-Unis, par sa résolution de novembre 1781 (1), lui vota des remerciemens, et lui donna deux pièces

(1) « ...... que deux pièces de canon de bataille, prises sur l'armée britannique, seront présentées, par le commandant en chef de l'armée américaine, au comte de Rochambeau, et que l'on gravera dessus, en bref, que le congrès lui a fait ce don pour la part illustre qu'il a eue à la capitulation D'Yorck-Town. »

de canon de l'armée de lord Cornwallis. Louis XVI lui permit de les accepter, et les fit conduire au château de Rochambeau. Une colonne en marbre, ornée des emblèmes de la France et de l'Amérique, s'éleva dans la plaine d'Yorck-Town; elle rappellera aux descendans des insurgés américains que les Français ont répandu leur sang pour l'affranchissement des colonies.

Lorsque l'on apprit le prochain départ du général Rochambeau, des adresses lui parvinrent de tous les points de l'Union pour lui exprimer la reconnaissance des États. Il reçut une députation des anciens quakers de Philadelphie, dans toute la simplicité du costume de leur secte : « Général, » lui dit le plus âgé, ce n'est pas pour tes qualités » militaires que nous venons te faire visite. Nous » ne faisons nul cas des talens pour la guerre; » mais tu es l'ami des hommes, et ton armée vit » dans un ordre et une discipline parfaits. C'est ce » qui nous amène à te rendre nos respects. » A la fin de décembre 1782, l'armée s'embarque à Boston au milieu des bénédictions et des regrets universels; elle les avait mérités par sa valeur et sa conduite admirable; pendant trois campagnes, il n'y avait pas eu un seul coup d'épée, pas une seule

rixe entre les soldats français et américains. « En » retournant en Virginie, dit Rochambeau, nous » repassâmes à New-Windsor chez le général Was- » hington. Ce fut là que se firent nos plus tendres » adieux et que je reçus, ainsi que tous les officiers » qui m'accompagnaient, de la part de l'armée amé- » ricaine, les assurances d'une confraternité éter- » nelle. » En passant à Philadelphie, une adresse lui fut remise par le président du congrès; en voici un extrait : « Par les États-Unis, assemblés en con- » grès, le 1er janvier 1783, décrété que le président » fera les remerciemens du congrès d'une manière » particulière à son excellence le comte de Ro- » chambeau, et lui manifestera sa haute estime » pour les talens distingués qu'il a déployés avec » tant d'avantage pour les États-Unis dans les con- » jonctures les plus importantes, ainsi qu'à raison » de la discipline exacte et exemplaire qui a brillé » parmi les troupes sous ses ordres, et qui lui a ac- » quis, à juste titre, l'admiration des Américains. » Le congrès conservera à jamais le souvenir des » services de son excellence le comte de Rocham- » beau. *Signé:* Charles Thompson, secrétaire (1). »

(1) « Au moment du départ, dit Rochambeau, un capitaine des milices américaines eut avec moi un procédé qui caractérise la liberté républi-

Reçu avec enthousiasme à son retour en France, par le peuple et par le roi, Rochambeau est nommé chevalier des ordres et commandant en chef de l'Artois et de la Picardie. En 1789, il était à la tête des troupes en Alsace; celui qui avait combattu pour l'indépendance américaine salue avec joie une révolution faite pour assurer le règne de la liberté et des lois. Mais bientôt les ennemis de la France veulent déshonorer la plus noble cause; pour appuyer leurs complots ils ont besoin des soldats, et les soldats sont entraînés dans les clubs. Ami de l'ordre et de la discipline militaire, Rochambeau voit avec douleur l'esprit d'insurrection s'introduire dans les camps. Il fait tous ses efforts pour ramener les soldats à l'obéissance, sans laquelle

caine. Il était venu la veille me demander le paiement de quinze mille francs, pour le bois que la brigade du Soissonnais avait brûlé dans son camp. Je trouvai la demande exagérée, et je le renvoyai au commissaire Villemanzy, chargé de liquider, avec les arbitres du pays, toutes les consommations de l'armée et de les payer comptant. Le jour même de l'embarquement, la générale était battue et les troupes sous les armes, un homme fort respectueux s'approcha de moi et me dit qu'il savait tous les services que j'avais rendus à sa patrie, mais qu'il était obligé de faire son devoir. Il me signifia en conséquence un papier, puis il me mit doucement la main sur l'épaule, en me déclarant qu'il me constituait son prisonnier. « Eh bien, monsieur, lui répondis-je en riant, emmenez-moi si vous pou» vez. — Non, votre excellence, répliqua le schérif; mais je vous prie, après » avoir rempli mon devoir, de me laisser faire ma retraite tranquillement. » A la grande confusion du capitaine des milices, sa réclamation fut réduite à deux mille francs par ses compatriotes, qui lui firent les plus vifs reproches sur l'indignité de sa conduite, et le condamnèrent aux dépens. »

il n'y a pas d'armée. Il traite sans ménagement les agitateurs; le régiment de Darmstadt, coupable d'insubordination est puni avec sévérité.

Rochambeau était à Paris lors de la fuite du roi. Il se présente à la barre de l'assemblée nationale, pour protester de son dévouement à la constitution. Les plans qu'il propose pour défendre les frontières, sont adoptés. Il va faire prêter aux troupes le nouveau serment de fidélité. Bientôt les progrès de la licence et de l'anarchie l'effraient; il veut se retirer, mais il cède au vœu du roi et de l'assemblée nationale et prend le commandement de l'armée du Nord. Le 21 décembre 1791, il est nommé maréchal de France; en avril 1792, à la tête de trois régimens de cavalerie, il arrête la déroute de Mons et protége la retraite du général Biron. Depuis long-temps ses nombreuses blessures et ses cinquante années de service lui prescrivaient le repos; mais la France était menacée, il ne voulait quitter son poste que le jour où il ne pourrait plus monter à cheval. En mai 1792 il est attaqué d'une hydropisie de poitrine tellement violente, qu'il est obligé de remettre son commandement à Luckner et de se faire transporter à Paris, où il donne sa démission.

Il était depuis près de deux ans retiré à Rochambeau, lorsqu'il est conduit à la Conciergerie en vertu d'un ordre du comité de salut public (mars 1794). « Le concierge et les guichetiers, rapporte » le maréchal, me reçurent comme des bourreaux. » Après m'avoir fouillé comme un homme qui n'a » plus qu'un instant à vivre, ils m'allaient jeter » dans le préau, n'ayant plus de chambres; d'hon- » nêtes militaires, tant de l'ancien que du nouveau » régime, me réclamèrent avec empressement et » eurent la bonté de me céder le meilleur coin de » leur chambre. Pendant toute la journée les pri- » sonniers mangeaient, buvaient et chantaient des » chansons que quelques-uns avaient composées » avant d'aller au supplice. Le courage s'électrisait, » et les femmes n'étaient pas les dernières à en » donner l'exemple. Le citoyen Montjourdan fit et » chanta, la nuit d'avant son exécution, une chanson » qui devint l'hymne favorite des prisonniers (1). »

(1) Voici deux couplets de cette chanson :

L'heure avance où je vais mourir,
L'heure sonne, la mort m'appelle ;
Je n'ai pas de lâche désir,
Je ne fuirai pas devant elle.
Je meurs plein de foi, plein d'honneur ;
Mais je laisse ma douce amie

A la fin de 1794, sur la demande de Rochambeau, son affaire fut rapportée au conseil. Les juges, ne trouvant aucun motif d'accusation, ordonnèrent sa mise liberté après une détention de neuf mois (1). Depuis ce moment le maréchal vécut dans la retraite. A la création de la légion-d'honneur, il fut compris dans les premières nominations; la grand'croix de l'ordre lui fut remise dans son lit, où le retenaient son âge et ses infirmités.

Par sa modération, par son amour pour la justice, par l'austérité de ses mœurs, Rochambeau rappelait quelques traits des grands caractères de l'antiquité. Il s'était placé parmi les généraux illustres de son pays par ses talens militaires. Comme citoyen, comme capitaine, il a honoré le nom français dans les deux mondes.

Dans le veuvage et la douleur;
Ah! je dois regretter la vie.

Mes chers et tristes compagnons,
Ne pleurez pas mon infortune;
C'est, dans le siècle où nous vivons,
Une misère trop commune.
Dans vos gaîtés, dans vos ébats,
Buvant, criant, faisant tempête,
Mes amis, ne m'avez-vous pas
Fait quelquefois perdre la tête?

(1) Plusieurs écrivains ont avancé par erreur que Rochambeau avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

373.

NICOLAS,

BARON DE LUCKNER,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Peint d'après un portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.)

Nicolas, baron de Luckner, maréchal de France, général en chef de l'armée du Rhin, et généralissime des armées du Nord en juillet 1792; né à Campen, en Bavière, le 12 janvier 1722, mort à Paris, le 4 janvier 1794.

D'une famille noble, mais pauvre, Luckner entra très-jeune dans le régiment bavarois de Morasvitzki, et fit ses premières armes en Hongrie. Il était major de Ferrary-hussards, lorsqu'il passa au service de Georges III, en qualité de colonel. Dans les guerres de Hanôvre, il commanda les troupes légères, et se fit d'abord un nom comme partisan « par la vivacité de ses attaques, par son habileté » à harceler et à surprendre l'ennemi. » Après lui

avoir donné le gouvernement militaire de Ratzbourg, Georges III le nomma lieutenant-général en 1760. Quarante ans de service dans les armées allemandes, plusieurs campagnes brillantes, et surtout l'honneur d'avoir vaincu les Français, avaient tellement élevé la réputation de Luckner en Europe, que plusieurs princes cherchèrent à se l'attacher. Madame de Pompadour, dans ses *Lettres spirituelles*, demande au maréchal de Soubise : « Quel » est donc ce brave Luckner dont on m'a tant » parlé, et qui a acquis tant de gloire à nos dé» pens? » Peu de temps après, Louis XV l'attira en France par des titres et des pensions. On doit croire que l'intention du roi fut seulement de priver ses ennemis des talens militaires d'un général renommé, puisque jamais il ne lui donna un commandement actif. En 1789, Luckner se déclara pour la cause populaire; il avait été abandonné par le roi, par les ministres; ce fut un titre aux yeux de l'assemblée constituante : elle détermina Louis XVI à lui donner le bâton de maréchal de France. Des éloges lui furent prodigués à la tribune : « Luckner a battu les Français quand il comman» dait les Allemands. Que ne vaincra-t-il pas à la » tête des Français? »

Nommé, en 1792, général en chef de l'armée du Nord, il ne tarde pas à exciter l'envie. On le dénonce, on l'accuse de trahison. Il est mandé à Paris. Il paraît à la barre de l'assemblée nationale ; il est honorablement disculpé. Ce fut un spectacle bien digne d'intérêt de voir un guerrier en cheveux blancs, conduit par un jeune ministre (1), se présenter devant les représentans du peuple, pour offrir à la liberté les restes d'une vie si glorieuse ! Luckner supplia l'assemblée de recevoir l'hommage de sa gratitude et de son dévouement : « Vous avez » daigné concourir à la précieuse marque d'estime » et de confiance que j'ai reçue du roi. Ma vie » appartient à la patrie qui a bien voulu m'adop- » ter; et je ne connaîtrai de véritable gloire que » celle que je pourrai acquérir en m'associant aux » triomphes des Français, toutes les fois que leurs » lois et leurs libertés seront menacées. » Luckner parlait très-mal français; il était très-difficile de le comprendre. Son discours fit sourire l'assemblée. M. de Narbonne réprima ce mouvement de gaîté, en s'écriant : « Messieurs, le général Luckner a » le cœur plus français que l'accent. »

(1) M. de Narbonne.

Après avoir remplacé le maréchal de Rochambeau, il réunit sous son commandement, avec le titre de généralissime, les armées du Nord, du centre et du Rhin. Il sait que la valeur de nos soldats ne peut être enchaînée sans péril ; que l'attaque convient à l'impétuosité française. Son plan est offensif. Le territoire ennemi sera le théâtre de la guerre. Le 13 juin 1792, l'armée vient s'établir près d'Orchies, au camp de la Madelaine. Le 17, Luckner s'empare de Menin ; le 18, il marche sur Courtray à la tête de l'avant-garde, et se rend maître de cette ville, défendue par une garnison autrichienne. A ce combat, il s'exposa comme un simple soldat. « Les officiers, effrayés de l'audace » avec laquelle il se portait aux premiers rangs, » lui représentent que son devoir comme général » est de se conserver pour son armée. « Laissez, » mes amis, leur répondit Luckner, les balles res- » pectent les braves. »

A la suite des événemens du 20 juin, il se joignit à Lafayette pour blâmer les violences faites au roi. Il disait : « Mon armée doit ressentir une fu- » neste influence des atteintes portées au chef su- » prême que la constitution nous a donné. » Il accuse les clubs de démoraliser l'armée par des

menées incendiaires. Il veut défendre à la fois la constitution et la royauté expirante. De ce moment, il marche entre deux écueils, où périrent tant de nobles dévouemens. Il perd sa popularité; on lui enlève la confiance des troupes; on l'abreuve de dégoûts. Bientôt la mésintelligence des officiers, l'insubordination des soldats amènent des revers; le maréchal est obligé de faire retraite. L'arrière-garde, sous les ordres du général Jarry, traversait le faubourg de Courtray. On tira, des fenêtres, des coups de fusil sur la troupe. Jarry, craignant que sa division ne fût compromise, s'il ne châtiait pas les habitans de Courtray d'une manière terrible, fit mettre le feu au faubourg. Luckner n'avait pas commandé cet acte de barbarie; mais on lui en fit un crime, parce qu'il fut dans l'impossibilité de le punir. On lui reprocha encore d'avoir secondé Lafayette, d'avoir entretenu des intelligences avec ce général; enfin, d'avoir opéré sans nécessité sa retraite de Courtray. D'ailleurs il était noble, ses biens étaient en Allemagne, et son fils servait l'étranger. Toutes ces accusations prirent un caractère plus grave après le 10 août.

En septembre 1792, Luckner se rend à Paris sur l'ordre des ministres. Voici, en substance, la lettre

qu'il écrivit à l'assemblée: « Je ne veux pas vous » faire de complimens sur vos lois. Vous avez érigé » le royaume en république; j'obéirai à la nation. » S'il est du devoir de veiller à son poste, celui qui » l'occupe ne doit-il pas être entouré de la con- » fiance publique? Investi de cette confiance dans » plusieurs États, j'ai voulu finir mes jours dans » celui où j'avais été le plus estimé. J'ai obtenu tous » les grades qu'un militaire peut désirer, et je pré- » tends terminer ma vie avec honneur. » Cette lettre et les témoignages favorables des représentans qui avaient été en mission à l'armée du Nord imposèrent silence à la calomnie. En janvier 1793, la Convention autorisa le maréchal à se retirer dans une ville de la république. Il habitait depuis un an Strasbourg, quand il fut arrêté et conduit à l'Abbaye, où il passa un mois sur la paille d'un cachot. Le 15 nivôse an II (4 janvier 1794), il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, après un interrogatoire d'un quart d'heure, sur l'accusation banale *d'avoir conspiré contre la nation*. Il mourut avec beaucoup de courage.

Plusieurs écrivains affirment que le maréchal fut mis en jugement pour avoir réclamé sa pension

de retraite quelque temps avant son arrestation. Quoi qu'il en soit, à la fin de 1793 il pouvait quitter la France. Son fils, le comte de Luckner, grand-bailli de Holstein, l'en pria vivement à cette époque. Mais Luckner, fort de son innocence, résista aux terreurs et aux prières de sa famille. Il refusa de quitter sa patrie adoptive.

On s'accorde pour rendre justice à la grande bravoure du maréchal. Mais ses talens militaires ne sont pas aussi généralement reconnus. Sa retraite de Courtray a détruit une réputation acquise par quarante années d'honorables services. L'histoire doit examiner avec impartialité les causes de cette défaite. Sans doute Luckner eut le tort, très-grand dans un vieillard, de trop présumer de ses forces en offrant de rétablir la discipline dans l'armée: des hommes plus fermes et plus habiles l'avaient vainement tenté avant lui. Mais la faute très-grave qui le perdit, ce fut de croire qu'il pourrait mettre un frein à la tourmente révolutionnaire. Ses revers suivirent sa déclaration en faveur de Louis XVI. Les clubs, qu'il avait attaqués, travaillèrent ses troupes et préparèrent la déroute de Courtray par les calomnies et les défiances qu'ils répandirent contre lui dans son armée. Depuis le 20 juin, le maréchal ne

fut plus qu'un noble, qui s'était couvert du masque du patriotisme pour parvenir au commandement et pour livrer la France à l'ennemi!..

Des auteurs ont prétendu que Luckner n'était pas au-dessus d'un soldat par ses goûts et sa capacité militaire. Un contemporain le venge ainsi de ce double reproche.

« Pour moi, qui l'ai vu dans ces temps déplora-
» bles où le mépris de l'ancienne politesse gagnait
» les classes les plus élevées de la nation, je puis
» attester devant la postérité, qui commence pour
» M. de Luckner, que ce général connut une autre
» gloire que celle des armes. Il avait l'esprit orné
» des chefs-d'œuvre de l'Allemagne. Je lui ai en-
» tendu réciter les plus beaux morceaux de Klop-
» stock, qu'il savait tout entier par cœur. Aucun
» ouvrage de son pays ne lui était inconnu. Il s'ex-
» primait difficilement en français; ce qui lui fit
» refuser de l'esprit par ceux qui ne savaient pas
» l'allemand. Il vint en France avec la réputation
» du plus habile partisan; et, s'il eût commandé
» dans des temps plus heureux, il eût mérité le nom
» d'un des plus grands généraux de l'Europe. »

374.

FRANÇOIS-CRISTOPHE KELLERMANN,

DUC DE VALMY,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Peint d'après le portrait qui se trouve dans la galerie du palais de Versailles.)

François-Christophe Kellermann, duc de Valmy, pair et maréchal de France, général en chef de l'armée de la Moselle, de celles des Alpes et du centre, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc.; né à Strasbourg, le 28 mai 1735; marié à .... de Barbé-Marbois; mort à Paris, le 13 septembre 1820.

Cadet, à l'âge de 15 ans, dans le régiment de Lowendal, Kellermann entra, trois ans après, comme cornette dans Royal-Bavière, et obtint, en 1746, une lieutenance dans les volontaires d'Alsace. Sa carrière militaire date de la guerre de sept ans; il se signala par sa bravoure à la bataille de Bergen,

et fut nommé capitaine dans les volontaires du Dauphiné. Major des hussards de Conflans, en 1779, il fut successivement lieutenant-colonel du colonel-général-hussards, lors de la création de ce régiment, brigadier des armées du roi et maréchal-de-camp en 1788.

La révolution de 1789 eut dans Kellermann l'un de ses plus chauds partisans. Appelé, dans les années suivantes, au commandement du Haut et Bas-Rhin, il fit preuve de la plus rare activité pour mettre en état de défense New-Brisach, Landau et Strasbourg. Louis XVI lui donna le cordon rouge pour reconnaître cet important service. En mars 1792, lieutenant-général, et à la tête de l'armée de la Sarre, il parvint, par l'habileté de ses manœuvres, à préserver l'Alsace d'une invasion de trente-six mille Autrichiens. Le 28 juin suivant, il reçut l'ordre de remplacer le maréchal Luckner à l'armée du centre.

Le 4 septembre, Kellermann se mit en mouvement pour aller au secours de la Champagne, et couvrir Châlons-sur-Marne et Paris. La situation de la France était critique : cent trente-huit mille coalisés venaient d'entrer en Champagne. Le duc de Brunswick était général en chef de cette armée,

où se trouvait le roi de Prusse en personne. Dumouriez ne pouvait résister à des forces aussi considérables avec les trente-trois mille hommes qu'il commandait; craignant de se voir attaqué d'un moment à l'autre, il presse l'arrivée de Kellermann par une lettre qu'il fait parvenir à ce général dans la nuit du 16 au 17 septembre; et, le 19, l'armée de Kellermann, forte de vingt-sept mille hommes, prend position sur la gauche de Dumouriez, entre Valmy et Dommartin-la-Planchette. Elle campe sur deux lignes, la première sous les ordres du lieutenant-général Valence, la seconde sous ceux du lieutenant-général duc de Chartres (1). L'avant-garde, commandée par le général Desprez de Crassier, prend poste à Hans, ayant derrière elle, à Valmy, le général Stengel avec un corps de troupes légères de l'armée de Dumouriez. Kellermann reconnut bientôt tout le danger de cette position : sa droite s'appuyait à un étang qui la séparait de la gauche de son collègue, sa gauche était dominée par les hauteurs qui s'abaissent du moulin de Valmy; il avait à dos la rivière de l'Auve, marécageuse sur ses rives. En cas d'événemens malheureux, il n'a-

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe, roi des Français.

vait pour se replier sur Dumouriez qu'un étroit défilé formé, au village de la Planchette, par l'étang et la rivière; s'il était obligé de traverser l'Auve, il devait le faire sur un misérable pont, tel que l'infanterie n'y pouvait passer que par deux, et la cavalerie homme par homme. Il fallait donc prévoir les suites désastreuses d'un échec.

Kellermann, jugeant qu'il était de la dernière importance d'occuper Dampierre et Voilmont, en arrière de l'Auve, donne ses ordres pour que l'armée se mette en marche le lendemain, 20 septembre. Mais il apprend dans la nuit que les Prussiens, informés de sa mauvaise position, s'avancent pour le combattre. Il ne peut attendre l'ennemi sur le terrain périlleux où il campe. Il faut, en se portant en avant, trouver un champ de bataille moins désavantageux. A trois heures du matin, les Français sont sous les armes. On entend une forte canonnade du côté de Hans, où est l'avant-garde. Desprez de Crassier fait avertir Kellermann, qu'étant attaqué par l'armée prussienne en masse il va se replier, et il suit de près cet avis. Kellermann le dirige aussitôt sur Gisaucourt, afin de s'assurer de ce poste; en même temps, il place la première ligne sous les ordres du général Valence, devant Orbe-

val, entre l'Auve et la colline de Valmy. La seconde ligne, commandée par le duc de Chartres, occupera la crête de la colline de Valmy, qu'il garnira d'artillerie. Quelle qu'eût été la promptitude du duc de Chartres à se mettre en mouvement, la nécessité de détendre le camp et de charger les chevaux de bât (1) lui avait fait perdre tant de temps, qu'il était près de huit heures lorsqu'il arriva au moulin de Valmy, avec la tête de son infanterie : « Arrivez donc, arrivez donc, lui dit le général » Stengel, car je ne puis quitter le poste où je suis » sans y être relevé, et pourtant si je ne devance » pas les Prussiens là-dessus, » ajouta-t-il, en montrant la côte de l'Hyron, « nous serons écrasés tout- » à-l'heure. »

(1) Sur les douze bataillons de la division aux ordres du duc de Chartres, il n'y en avait qu'un seul de volontaires nationaux, le premier bataillon de Saône-et-Loire. Il était animé d'un si bon esprit et d'une telle émulation avec les troupes de ligne, que les soldats commandés pour la garde des équipages refusèrent de faire ce service, et qu'on n'en trouva point qui voulussent les remplacer. Lorsque l'on rendit compte de ce refus au duc de Chartres, devant le front du bataillon, un soldat sortit des rangs et lui dit, au nom de ses camarades : « Mon général, nous sommes ici pour défendre » la patrie, et nous vous demandons de ne pas exiger qu'aucun de nous » quitte le drapeau de notre bataillon pour aller garder les équipages. — Eh bien, mon camarade, lui répondit le duc de Chartres, je ne l'exige- » rai point; vos équipages se garderont tout seuls aujourd'hui, et votre ba- » taillon marchera tout entier avec nos camarades de la ligne, auxquels vous » montrerez que vous êtes, aussi bien qu'eux, des soldats français. »

La canonnade, qui avait déjà commencé au moulin de Valmy, avant que le duc de Chartres y eût relevé le général Stengel, devient très-vive vers neuf heures. L'ennemi démasque deux fortes batteries en avant et sur la droite de la maison de la Lune. Kellermann a un cheval tué sous lui. Son escorte et un régiment de cuirassiers, qui est derrière elle, souffrent beaucoup. Ces batteries causèrent de grandes pertes à l'armée française, sans diminuer la fermeté des troupes. Il n'y eut qu'un instant de désordre dans deux bataillons de la division du duc de Chartres, entre lesquels un obus fit sauter deux caissons pleins de cartouches. Cette explosion les dispersa momentanément; mais ils se rallièrent bientôt, malgré le feu auquel ils étaient exposés, et reprirent leur place dans la ligne.

A onze heures, l'armée ennemie se déploie sur trois colonnes : deux se dirigent sur le moulin de Valmy, la troisième se porte sur la gauche. Kellermann fait former en colonne par bataillons les troupes du moulin et avancer l'artillerie de réserve. L'armée française, bien que très-inférieure en nombre et composée en partie de recrues, attendait l'ennemi de pied ferme. Ravi de cette fière contenance, Kellermann élève son chapeau sur la

pointe de son sabre, en s'écriant : « Vive la nation ! — Vive la nation ! » répète l'armée entière avec le plus vif enthousiasme, et au même instant on voit tous les chapeaux agités en l'air sur la pointe des sabres et des baïonnettes. Ce cri unanime, ce spectacle inattendu frappent, étonnent les Prussiens qui hésitent. « La victoire est à nous, mes enfans, » s'écrie de nouveau Kellermann; et, sur-le-champ, il ordonne de redoubler le feu. La tête des colonnes est ébranlée; leurs flottemens annoncent du désordre. De nouvelles décharges forcent le duc de Brunswick à se retirer. Il craint, s'il persiste dans son attaque, de s'exposer à une défaite.

Depuis ce moment, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, le feu de l'artillerie continua de part et d'autre avec plus ou moins de vivacité. Alors seulement le duc de Brunswick veut tenter une seconde attaque, qui fut plus malheureuse que la première. A sept heures, le feu s'éteignit insensiblement, et l'ennemi fut bientôt en pleine retraite pour reprendre les positions qu'il occupait la veille. Les officiers d'artillerie évaluèrent le nombre des coups de canon tirés par les deux armées à plus de quarante mille. A la fin de la journée, les munitions de l'armée française étaient presque épuisées.

Malgré ce brillant succès, il n'y avait pas un moment à perdre pour repasser l'Auve, et pour s'emparer des hauteurs de Dampierre et de Voilmont. Kellermann ne donna que deux heures à son armée pour se rafraîchir; dès neuf heures du soir, il commençait son mouvement. Pour tromper l'ennemi, des feux furent allumés sur toute la ligne que l'on abandonnait, et quelques régimens de chasseurs y restèrent, avec ordre de ne se replier que devant des forces très-supérieures. Le lendemain, 21 septembre, la position était occupée : toute l'armée s'y trouvait en bataille, sa droite appuyée à Dampierre-sur-Auve, et sa gauche sur les hauteurs de Voilmont (1). Le duc de Brunswick, applaudit lui-même à l'habile manœuvre du général français.

Considérée en elle-même, on peut ne voir, dans la

(1) « Extrait de la relation officielle du général Kellermann.

DU QUARTIER GÉNÉRAL DE DAMPIERRE-SUR-AUVE.

Le 21 *septembre* 1792, *neuf heures du soir.*

« Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un » grand courage, que M. Chartres et son aide-de-camp, M. Montpensier, » dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable.

(*Moniteur*, 22 septembre 1792.)

bataille de Valmy, qu'une longue canonnade après laquelle les Français obtinrent un avantage de position. Mais, si l'on examine la situation de nos armées, celle de la France, nos précédens revers, si l'on calcule les résultats de cette glorieuse journée, on reconnaîtra que jamais victoire n'eut d'aussi grandes conséquences. Ce fut à Valmy que les coalisés apprirent combien est terrible la résistance d'un peuple qui combat pour son indépendance et sa liberté. Valmy décida le roi de Prusse et le duc de Brunswick à demander un armistice, et délivra le sol français de l'invasion étrangère.

Après cette victoire, Kellermann vient à Paris, où il reçoit les témoignages de la reconnaissance publique. En novembre 1792, il passe à l'armée des Alpes en qualité de général en chef. Il s'empare du Montiers, du bourg Saint-Maurice, et chasse les Piémontais de tout le territoire du Mont-Blanc. En 1793, il est accusé par Amar et Collot-d'Herbois devant le comité de salut public. Il reçoit l'ordre de venir rendre compte de sa conduite. Kellermann se présente à la barre : un décret de la Convention déclare que le vainqueur de Valmy n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. Rendu à son armée, il repousse les Piémontais et les Au-

trichiens, qui occupaient de nouveau le territoire du Mont-Blanc, et les force une seconde fois à sortir de France.

En septembre 1793, sur l'accusation de Robespierre, il est arrêté, conduit à Paris et renfermé à l'Abbaye où il passe treize mois. Traduit au tribunal révolutionnaire, plusieurs mois après la chute de Robespierre, il fut acquitté d'une voix unanime.

Le président, après avoir prononcé sa mise en liberté, ajouta ces paroles : « L'histoire unira, sur la » tête de Kellermann, les lauriers qu'il a cueillis au » Mont-Blanc à ceux qu'il a moissonnés à Valmy. »

En 1797, l'armée des Alpes ayant été réunie à celle d'Italie, sous les ordres du général Bonaparte, Kellermann fut nommé inspecteur-général de la cavalerie. Après le 18 brumaire, il prit place au sénat-conservateur, dont il fut plus tard l'un des présidens. Depuis juillet 1802, il fut fait successivement grand-officier de la légion-d'honneur, maréchal d'empire, duc de Valmy; de 1805 à 1807, il commanda les armées de réserve rassemblées sur le Rhin; en 1808, l'empereur lui confia la réserve d'Espagne, puis les corps d'observation de l'Elbe, en 1809. Rappelé sur le Rhin, lors de la

campagne de Moscou, il prit le commandement en chef des deuxième, troisième et quatrième divisions militaires. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Louis XVIII le nomma commissaire extraordinaire dans la troisième division, pair de France et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, Kellermann ne fut pas employé pendant les cent jours. Il reprit ses fonctions et ses honneurs après le second retour des Bourbons.

La vie militaire du maréchal Kellermann, si l'on excepte la bataille de Valmy, ne présente aucun de ces faits d'armes brillans, si communs dans les guerres de la révolution. Il eut toujours en tête des armées doubles et triples de celles qu'il commandait. Ne pouvant que couvrir les frontières, il le fit avec autant d'habileté que de courage. C'est un grand honneur pour lui d'avoir plié à la défensive l'impétuosité de ses soldats. La France lui doit la première des victoires qui ont assuré son indépendance et porté si haut la gloire de ses armes.

375.

LE V^TE ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS.

(Peint d'après le portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.)

Le vicomte Alexandre de Beauharnais, député de Blois à l'assemblée constituante, l'un des présidens de cette assemblée, maréchal-de-camp, adjudant-général à l'armée du Nord, chef d'état-major, puis général en chef de l'armée du Rhin, troisième fils de François de Beauharnais, chevalier, marquis de la Ferté-Beauharnais, et de Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastulé; né à la Martinique, le 28 mai 1760; marié à Marie-Françoise-Joséphine Tascher de La Pagerie, qui fut depuis impératrice des Français; mort le 24 juillet 1794.

Destiné à la carrière des armes par son goût et sa naissance, Beauharnais fit son apprentissage

militaire dans les colonies. Il vint très-jeune en France, entra dans les mousquetaires, passa sous-lieutenant dans le régiment de la Sarre, et peu après capitaine dans Royal-Champagne; il était major dans le régiment du Hainault en 1788.

Député par la noblesse de Blois à l'assemblée nationale, Beauharnais justifia le choix dont il fut honoré. Jusque-là on n'avait vu en lui qu'un jeune homme, plein d'élégance, doué d'un esprit brillant, de l'extérieur le plus aimable, et qui semblait faire de l'art de plaire sa principale étude. On reconnut bientôt que ces grâces cachaient les vertus d'un citoyen. Sous les apparences de la légèreté, on s'étonna de rencontrer un jugement solide, une très-vive pénétration, une rare aptitude pour les affaires. Souvent, dans les comités, il éclaira des questions très-épineuses par la lucidité de ses vues. Ses opinions furent amies d'une sage liberté, son patriotisme resta pur d'ambition, et sa vie politique ne fut animée que de l'amour du bien public. Il mérita ainsi la confiance de ses collègues, qui lui en donnèrent un témoignage solennel en l'élevant à la présidence d'une voix presque unanime. Il occupait le fauteuil dans la fameuse séance où la fuite du roi fut annoncée. La plupart des dé-

putés étaient dans la stupeur, les autres, entraînés par des passions diverses, discutaient, au milieu des clameurs et du désordre, sur les moyens à prendre dans cette grave conjoncture; les ennemis de la révolution crurent le moment favorable pour exécuter leurs complots; la patrie était en danger. Tous les yeux se tournèrent alors vers le président; son maintien était assuré. A sa voix, le calme et la sécurité rentrèrent dans l'assemblée nationale, et la sédition, qui s'agitait à l'extérieur, fut comprimée. Paris dut surtout au président de Beauharnais la tranquillité qu'il conserva dans ce jour d'effervescence générale.

En 1792, la nation menacée fit un appel aux citoyens; et la France, en un moment, fut couverte de soldats. Ils manquaient de chefs pour guider leur patriotisme et leur courage; Beauharnais courut aux frontières. Il servit dans l'armée en qualité d'adjudant-général, et fut cité avec éloge dans le rapport du général en chef. Nommé au commandement du camp de Soissons, il fut plus tard promu au grade de général en chef de l'armée du Rhin. Il rendit de très-grands services dans ce poste important. Lorsqu'il arriva, le camp était encombré par une foule de recrues. Leur nombre, grossissant à cha-

que heure, pouvait devenir très-nuisible aux mouvemens des troupes de ligne. En peu de jours, il les exerça au maniement des armes, les incorpora dans de vieux régimens, où ils devinrent le type de ces intrépides soldats républicains, qui jetèrent tant d'éclat sur le nom français.

Après le 2 juin 1793, Barrère proposa Beauharnais à la Convention, pour remplacer Bouchotte, ministre de la guerre, qui venait d'être destitué. « Le général que nous vous présentons, dit-il, est » un officier recommandable par ses talens mili- » taires autant que par son patriotisme. Beauhar- » nais a été long-temps adjudant-général de l'armée » du Rhin, genre de noviciat le plus utile pour » l'administration du département de la guerre. On » objecte qu'il conduit une armée; eh bien, il en » conduira onze........ » Le comité de salut public nomma Beauharnais ministre de la guerre. Beauharnais refusa. Il appartenait, par sa naissance, à une classe qui était incessamment en butte à des dénonciations. Chaque jour, il voyait le peuple briser les idoles qu'il avait élevées la veille. Les ministres étaient d'ailleurs sans considération, sans pouvoir; esclaves d'une ardente démagogie, il ne leur était plus possible de faire le bien. Dans la

lettre, pleine de convenance et de noblesse, qu'il adressa à la Convention, Beauharnais déclare que les hautes fonctions qu'on lui offre sont au-dessus de ses forces, et qu'il se croit plus propre à servir la patrie dans les armées.

Cette réponse inattendue blessa le comité de salut public. Il ne se méprit pas sur la véritable cause de ce refus : Beauharnais ne voulait pas s'associer à un gouvernement dont il blâmait sans doute la terrible énergie. Le comité cacha son ressentiment, maintint Beauharnais à la tête de l'armée du Rhin; il comptait sur la première dénonciation pour se venger; elle ne se fit pas attendre : un misérable, nommé Varlet, orateur de carrefour, qui excitait sans cesse la populace au massacre des riches, accusa le général d'être *noble*, devant la commune de Paris. Carrier demanda ensuite que tous les nobles fussent expulsés des fonctions publiques. Cette motion, répétée par tous les clubs des départemens, dont celui de Paris était le centre, fut portée à la Convention comme le vœu du peuple; l'assemblée y satisfit par un décret. Beauharnais eut le courage d'écrire à la Convention pour combattre l'iniquité de cette loi. Cette lettre excita la fureur de la commune : il se ren-

contrait un homme assez audacieux pour élever la voix contre elle; cette homme méritait la mort.

Cependant, le général Beauharnais obtenait des avantages signalés sur les Prussiens. Il les battait aux environs de Laudau, et remportait sur eux une victoire complète à la Chapelle-Sainte-Anne. Ces services augmentèrent l'ardeur des dénonciations. Il avait été l'ami et le compagnon de Custine; la prétendue trahison de ce général seconda la haine des membres de la montagne. Accablé de dégoûts et de chagrins, Beauharnais tombe malade à Strasbourg. Il remet son commandement au général Landremont, et envoie sa démission.

Il était à la Ferté-Imbault, département de Loir-et-Cher, quand il fut arrêté. Traduit au tribunal révolutionnaire, il est condamné à mort comme convaincu de *s'être déclaré l'ennemi du peuple, en participant aux conspirations du dernier roi, de sa femme, de ses ministres, des chevaliers du poignard; en participant aux crimes de Bailly, de Lafayette*, et autres accusations aussi fausses qui soulèvent le cœur d'indignation, quand on pense qu'elles tombaient sur un homme dont la vie, toute de patriotisme, fut consacrée à la défense des intérêts du peuple.

Beauharnais porta sa tête sur l'échafaud, le 5 thermidor an II ; et, le 9 thermidor suivant, les prisons s'ouvrirent, les échafauds furent renversés, et la France respira après dix-huit mois de la plus sanglante oppression. Quatre jours plus tard, Beauharnais eût été sauvé!

Il laissait une famille, qui eut depuis de si hautes destinées (1), mais dont l'avenir alors le tourmentait. Ses ennemis ne purent lire sur son visage la peine cruelle qu'il emporta au tombeau. Il marcha au supplice avec une grande fermeté. La veille de sa mort, il avait écrit à sa femme pour lui recommander ses enfans, et lui léguer le soin de faire réhabiliter sa mémoire.

(1) Madame Beauharnais devint impératrice des Français, son fils Eugène vice-roi d'Italie, et sa fille Hortense reine de Hollande.

376.

ANNE-PIERRE,

MARQUIS DE MONTESQUIOU-FÉZENSAC.

Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fézensac, lieutenant-général, chevalier des ordres du roi et de Saint-Lazare, chevalier de Saint-Louis, député aux États-généraux, général en chef de l'armée du Midi et membre de l'Académie Française, naquit à Paris, en 1741; il était fils de Pierre, comte de Montesquiou, lieutenant-général, et de Gertrude-Marie-Louise de Bombarde de Beaulieu, et petit-neveu du maréchal de Montesquiou qui partagea la gloire de la bataille de Denain. Ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de dix ans, il fut élevé par les soins éclairés et rigides de sa jeune et sage mère. Quoiqu'il réunît les dons brillans de l'esprit et de la fortune et les priviléges de la naissance, il n'aima pas le monde dans sa première jeunesse et mena long-temps la vie d'un misanthrope austère; puis il

quitta le silence et la solitude pour s'initier à la vie des cours, dans l'intimité de trois jeunes princes qu'une terrible fatalité destinait à porter la même couronne. Il devint le disciple politique de l'un d'eux, qui fut Louis XVIII, et il se forma sous ce patronage royal aux principes philosophiques d'une ère nouvelle. Grand seigneur, militaire et hommes de lettres, il se distingua tour à tour à la cour, dans les camps et dans la littérature. Il fit la guerre en Allemagne et en Espagne, et vit s'ouvrir pour lui les portes de l'Académie.

Nommé, en avril 1789, député de la noblesse de Paris aux États-généraux, il se montra, dès les premières séances, défenseur énergique des saines libertés, et fit paraître, sur l'administration des finances, plusieurs rapports et plusieurs écrits où la finesse le dispute à la profondeur. « On y remar-» que (dit Rœderer, dans un article qu'il publia peu » de mois après la mort du général) un véritable » zèle pour le gouvernement et un talent très-pro-» pre à le servir. »

Nommé, en 1792, général en chef de l'armée du Midi, il s'empara de la Savoie et menaça Genève. Clavière, alors ministre de la guerre, voulait qu'on détruisît cette ville; Montesquiou refusa d'exécu-

ter cet ordre dicté par une vieille animosité: il sauva Genève, qui consentait à se soumettre; mais ce fut au péril de sa vie. Clavière prétendit qu'une telle conduite compromettait la dignité nationale, et l'ostracisme vint frapper le général au milieu de sa gloire et au nom de la patrie qu'il venait de défendre et d'agrandir. Décreté d'accusation, c'est avec peine qu'il échappa aux commissaires envoyés pour l'arrêter; il se retira en Suisse, où il reçut un asile honorable. Il vivait retiré à Bremgarten, sous le nom du chevalier de Rionel, lorsqu'en 1793 il recueillit un jeune prince qui, comme lui, avait servi le drapeau national, et comme lui aussi avait été proscrit.

Il lui dit un jour: « Il n'y a d'autre parti à prendre » pour vous que celui d'errer dans les montagnes, » de ne séjourner nulle part et de continuer cette » triste manière de voyager jusqu'au moment où » les circonstances se montreront plus favorables. » Si la fortune vous redevient propice, ce sera pour » vous *une Odyssée* dont les détails seront un jour » recueillis avec avidité. »

Il avait eu à cet égard la même pensée que Dumouriez qui, également exilé, écrivait à cette époque au général Montesquiou : « Embrassez pour

» moi votre bon jeune homme; ce que vous faites » pour lui est digne de vous; qu'il profite de sa » disgrâce pour s'instruire et se fortifier : ce vertige » passera, et alors il trouvera sa place. Invitez-le » à faire un journal circonstancié de son voyage; » outre qu'il sera assez piquant de voir un journal » d'un Bourbon qui roule sur autre chose que sur » la chasse, les femmes et la table, je suis bien » aise que cet ouvrage, qu'il pourra donner un » jour, lui serve de certificat de vie, soit quand il » rentrera, soit pour le faire rentrer. Les princes » doivent produire des *Odyssées* plutôt que des » pastorales. »

Cette *Odyssée* a été écrite par le jeune prince qui est devenu Louis-Philippe, roi des Français! Il y raconte comment seul, à pied, presque sans argent, il a parcouru la Suisse et les Alpes, tantôt recueillant avec joie à Tellen-Blatt ou au Grütli de vieux souvenirs de gloire et de liberté, tantôt implorant en vain un asile à l'hospice du Saint-Gothard, tantôt professeur au collége de Reicheneau; enfin, sous le nom de Corby, aide-de-camp du général Montesquiou; et il s'écrie avec reconnaissance : « M. de Montesquiou fut pour nous ce que » fut pour les Hébreux la manne du désert ! »

Le général Montesquiou entretenait une correspondance politique avec Dumouriez. Sa famille a bien voulu nous en communiquer quelques extraits; déjà, plus haut, nous en avons cité un qui concernait le duc de Chartres. Celui que nous allons transcrire donnera l'opinion de Dumouriez sur l'état de la France, et sur l'homme distingué dont nous écrivons la notice :

« 31 juillet 1795.

« J'ai espéré que les Jacobins nous ramèneraient » à la monarchie constitutionnelle, le seul gouver- » nement qui puisse faire cesser nos calamités et » remettre à leur place tous les polissons qui jouent » cette sanglante et trop longue saturnale. Je mé- » prise tout autant les royalistes outrés; je ne serai » jamais ni le co-roi d'un peuple roi, ni l'esclave » d'un despote. Je continuerai à crier la vérité, » jusqu'à ce qu'on m'égorge ou qu'on m'écoute; je » suis même sûr qu'à la longue elle triomphera, et » qu'un jour les hommes sages seront les média- » teurs entre les deux genres de folie qui déchi- » rent la nation.

» Si ces malotrus vous rappelaient, j'aurais » quelque espoir pour ma malheureuse patrie;

» car un homme sage et ferme pourrait peut-être
» encore trouver des remèdes. »

Le général Montesquiou survécut peu à cette époque intéressante de sa vie; il rentra dans sa patrie, que ses longs malheurs lui avaient rendue plus chère; il erra quelque temps parmi les débris des biens dont la confiscation l'avait spolié, et, le 31 décembre 1798, il termina, au milieu de ses parens et de ses amis, une carrière que les armes, les lettres et le malheur avaient ennoblie.

377.

JEAN-BAPTISTE-CYRUS DE TIMBRUNE THIEMBRONNE,

COMTE DE VALENCE.

(Peint d'après le portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.)

Jean-Baptiste-Cyrus-Marie-Adélaïde de Timbrune-Thiembronne, comte de Valence, premier écuyer de Louis-Philippe, duc d'Orléans, colonel en second du régiment de Chartres, infanterie, député suppléant aux États-généraux, lieutenant-général, pair de France, et grand-officier de la légion-d'honneur, était fils de Vincent-Sylvestre de Timbrune, comte de Valence, et de Marie-Louise de Losse, baronne de Saint-Jorry.

Il naquit à Agen, le 22 septembre 1757. Son père était lieutenant-général, son oncle, gouverneur de l'école militaire, et un de ses ancêtres s'était distingué, comme capitaine, à la bataille de Bouvines. Il entra dans l'artillerie en 1774. Nommé,

en 1778, capitaine au régiment de royal-cavalerie, il devint aide-de-camp du maréchal de Vaux, et, en 1784, colonel en second au régiment de Bretagne. Le jeune Valence, plein de grâce et d'esprit, eut alors beaucoup de succès dans les salons et à la cour. Il épousa, en 1786, Pulchérie Brûlart de Genlis, fille cadette de madame de Genlis; on dit, dans le temps, que ce mariage avait été décidé par une aventure piquante qui lui était arrivée auprès de madame de Montesson; madame de Genlis a nié que cela fût vrai. Quoi qu'il en soit, cette union valut à Valence la place de premier écuyer du duc d'Orléans, et le grade de colonel avec la décoration de Saint-Lazare. En 1789, il fut nommé, par la noblesse de Paris, député-suppléant aux États-généraux. Son assentiment aux idées de la révolution lui fit donner le commandement du département de la Sarthe, où les gardes nationales le choisirent pour chef. Maréchal-de-camp, il passa, en 1792, à l'armée du maréchal Luckner. Après les défaites de Mons et de Tournay, le conseil-exécutif, réorganisant l'armée, lui confia le commandement de tous les grenadiers, et le fit lieutenant-général. Il s'empara, à leur tête, de la première ville et des premiers canons pris aux Autrichiens. Il commanda

l'aile gauche à la journée de Valmy, força Verdun et Longwy à capituler, et le duc de Brunswick à reconnaître l'indépendance de la France. Il dut à son activité et à son courage d'être nommé ensuite général en chef de l'armée des Ardennes. Il se rendit maître de tout le pays entre la Sambre et la Meuse, obligea l'ennemi à évacuer la Belgique, battit Beaulieu et Schreder, et entra dans Namur, dont la garnison fut faite prisonnière. Le gouvernement préparait en secret une expédition qui devait aller détruire la fortune de l'Angleterre dans les Indes-Orientales; on en réservait le commandement à Valence; mais le projet manqua, et, en 1793, Dumouriez le chargea de commander sur la Meuse. Valence rendit de grands services à l'armée dans ces circonstances. Il se signala à Tirlemont, et donna les preuves les plus éclatantes de bravoure et d'intelligence militaire à la bataille de Nerwinde, où, vaillamment secondé par le duc de Chartres, il eût enlevé la victoire aux ennemis, sans la trahison qui avait déjà perdu l'aile gauche de l'armée. Il fut blessé dangereusement au front dans la charge qu'il fit contre les Autrichiens, et se vit retenu à Bruxelles jusqu'à sa guérison. Il avait rejoint Dumouriez, lorsque celui-ci passa à l'en-

nemi. Obligé de s'expatrier alors, quoiqu'il n'eût trempé en rien dans ses projets, il se retira en Angleterrre, d'où Pitt le repoussa; puis, à quelques lieues d'Hambourg; enfin dans le Holstein, où il séjourna avec sa fille aînée et madame de Genlis, évitant tout rapport avec les émigrés. Il demanda inutilement au Directoire des juges qui pesassent sa conduite. Après le 18 brumaire, Bonaparte lui permit de rentrer en France. Sénateur en 1805, il commanda une division en Espagne, en 1808, et en Lithuanie en 1812. Après avoir soutenu sa réputation au combat de Mohilow, il tomba malade à Smolensk, et revint en France avant les désastres de notre retraite. Commissaire extraordinaire envoyé par Napoléon à Besançon, en 1813, il fit tous ses efforts, lors de l'invasion, pour repousser les alliés. A la tête d'une colonne de garde nationale et de troupes régulières, il arrêta l'ennemi pendant sept jours au mois de janvier 1814. De retour dans la capitale, il signa, le 1er avril, comme secrétaire du sénat, la déchéance de l'empereur. Il fut nommé par le roi pair de France, le 4 juin suivant. Au mois de mars 1815, il fit aussi partie de la nouvelle chambre des pairs, créée par Napoléon. Après la bataille de Waterloo, il s'opposa à ceux qui voulaient

ôter le pouvoir à Napoléon. Il fut éloigné de la chambre des pairs par la seconde restauration, et mis à la retraite. L'ordonnance du 21 novembre 1819 le rappela dans cette même chambre; il y soutint les principes d'un libéralisme éclairé, par ses votes et par ses discours. Animé d'une saine philanthropie, il poursuivait la réhabilitation de Lesurgues, exécuté sous le Directoire pour un crime dont il était innocent, quand la mort le frappa, le 5 février 1822, à l'âge de soixante-cinq ans. Ses derniers momens furent adoucis par la religion. Il fut enterré au Père-la-Chaise. Le général Dulauloy prononça un discours sur sa tombe, et M. de Lacépède fit son éloge funèbre à la chambre des pairs.

Le général Valence publia à Hambourg, en 1796, un écrit honorable et rempli d'excellentes vues, intitulé : *Essai sur les finances de la république française et sur les moyens d'anéantir les assignats.*

378.

ARMAND-LOUIS DE GONTAUT,

DUC DE BIRON.

(Peint d'après le portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.)

Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron, député du Quercy à l'assemblée constituante, général en chef de l'armée du Rhin, puis des armées du Var et de l'Ouest; fils de Charles-Antoine-Armand de Gontaut et d'Antoinette-Eustoché Crozat du Châtel, né le 15 avril 1747; marié, le 26 janvier 1766, à Amélie, fille unique de Charles-Joseph, duc de Boufflers, et de Marie-Anne-Philippine, princesse de Montmorenci; mort le 31 décembre 1793.

Issu d'une famille historique, qui compta quatre maréchaux illustres, et né à une époque où toute la noblesse française portait l'épée, le duc de Biron,

connu d'abord sous le nom de duc de Lauzun, fut destiné à la profession des armes. Il entra, à douze ans, dans le régiment des gardes. Sa jeunesse s'écoula au milieu des intrigues amoureuses et des aventures romanesques. Les grâces de sa personne, des manières brillantes et chevaleresques, un esprit vif et d'une tournure originale, et peut-être aussi l'inconstance et l'éclat de ses amours, accréditèrent singulièrement le jeune duc auprès des femmes les plus distinguées de ce temps. « A l'âge » de quatorze ans, dit-il, j'étais un assez joli en» fant. Madame la duchesse de G**** me prit » dans la plus grande amitié, avec l'intention, je » crois, de se former tout doucement un petit » amant, qui fût bien à elle et sans inconvénient.» Il se passionna tour à tour pour mademoiselle de Roth, mademoiselle de Beauvau, la comtesse d'Esparbelles, nièce de madame de Pompadour, et pour quelques autres femmes moins bien titrées, mais aussi remarquables par leur beauté. A dix-huit ans, il épousa, par la volonté de son père, mademoiselle de Boufflers, petite-nièce de la maréchale de Luxembourg. Mais, par une contradiction assez ordinaire chez les hommes disposés à adorer toutes les femmes, Lauzun ne sentit au

cun penchant pour celle que son devoir lui ordonnait d'aimer. Ce mariage, d'ailleurs mal assorti, n'arrêta nullement le jeune duc dans le cours de ses intrigues galantes.

Lorsque M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères, eut décidé la conquête de la Corse. Lauzun fut désigné pour faire partie de l'expédition et suivit M. le marquis de Chauvelin, en qualité d'aide-de-camp (1769). « Une probabilité d'avoir » des coups de fusil, dit-il, était trop précieuse pour » la négliger. » Son début militaire fit du bruit, il s'était distingué en plusieurs rencontres par une éclatante valeur. « C'était, dit-il encore ailleurs, le » genre de vie qui me convenait : tout le jour aux » coups de fusil, et le soir à mes maîtresses. »

L'année suivante, il s'attache à la disgrâce de M. de Choiseul, s'éloigne de la cour et suit le ministre dans son exil à Chanteloup (24 décembre 1770). Plus tard son caractère aventureux l'entraîne successivement en Angleterre, en Pologne et en Russie. Ses folles prodigalités le jettent bientôt dans de grands embarras de fortune; et il est contraint, pour échapper à des poursuites fâcheuses, de faire la cession de tous ses biens au prince de Guémenée, moyennant l'acquit de ses dettes per-

sonnelles et une pension viagère de quatre-vingt mille livres.

En 1778, il publie un mémoire très-détaillé sur l'état de défense de l'Angleterre et de toutes les possessions anglaises dans les quatre parties du monde. Cet écrit fut fort goûté de M. de Maurepas, et reçut l'approbation du roi, qui en témoigna sa satisfaction en chargeant le duc de Lauzun d'une expédition contre le Sénégal, Gambie et quelques autres établissemens de la côte. Le duc s'embarque à la tête d'une petite escadre, arrive à la hauteur du cap Blanc, enlève le fort (30 janvier 1779), envoie une partie de la flotte devant Gambie et les autres possessions anglaises du littoral, qui furent promptement occupées. En 1780 il revient en France, et, à la demande de M. de Rochambeau, il fait partie du corps auxiliaire qui, sous les ordres de ce général, se rend aux États-Unis pour y soutenir la cause de l'indépendance américaine. Le comte de Rochambeau, plein de confiance dans la bravoure du duc, n'hésite pas à lui confier le commandement d'une partie de la cavalerie, et le charge de plusieurs opérations hasardeuses (1) qui furent

(1) La légion de Lauzun fut obligée, faute de subsistances, de se séparer de sa cavalerie, qui fut envoyée dans le Connecticut. Le duc de Lauzun,

conduites avec succès. Lauzun se signala dans cette guerre en détruisant presque entièrement la cavalerie anglaise. Déjà il avait acquis, parmi les Américains, la réputation d'un officier aussi séduisant par les grâces de ses manières et de son langage, que redoutable par son courage et son audace. En 1782, il revint en France, chargé par le général Rochambeau de porter au roi la capitulation de l'armée anglaise, devant Yorck-Town. Louis XVI lui donna un régiment qui prit le nom de hussards de Lauzun. Ce ne fut qu'en 1788, à la mort de Louis-Antoine, duc de Biron, son oncle, maréchal de France et colonel des gardes-françaises, que Lauzun hérita du titre de duc de Biron.

La révolution de 1789 montre le duc de Biron sous un autre aspect. Nommé député de la noblesse de Quercy aux États-généraux, sa présence y est peu remarquée. A dater de ce jour, le grand seigneur devient le soutien de la cause populaire contre la royauté. On a diversement expliqué les motifs de cette conversion : quelques écrivains

qui commandait ce cantonnement, s'y rendit par son aménité très-agréable aux Américains, et réussit parfaitement dans toutes les affaires qu'il eut à traiter, soit avec le vieux gouverneur Trumboldt, soit avec les autres membres du corps législatif de cet État.

(*Mémoires du comte de* ROCHAMBEAU.)

l'ont attribuée aux liens d'amitié qui unissaient le duc de Biron au duc d'Orléans. D'autres l'ont mise sur le compte d'un ressentiment peu généreux de Biron contre une grande princesse. Ces allégations paraissent mal fondées; il vaut mieux rattacher à des convictions personnelles le changement de foi politique d'un homme qui avait bravement combattu pour la liberté américaine. Suivant l'auteur des *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, qui n'est pas un panégyriste suspect en matière d'apostasie royaliste, « Biron semblait né pour la liberté. Il » entra dans la carrière de la révolution avec le » sentiment profond d'un citoyen prêt à tout sa- » crifier pour le bien et la gloire de son pays. »

En 1791, Biron est délégué par l'assemblée constituante pour recevoir, des troupes réunies dans le département du Nord, le nouveau serment de fidélité. Au mois de janvier 1792, il est chargé, avec MM. de Talleyrand et de Chauvelin, d'une mission diplomatique qui eut pour lui une issue fort pénible; à son arrivée à Londres, il fut arrêté à la requête d'un marchand de chevaux. Le gouvernement anglais intervint et l'envoyé français fut rendu à la liberté.

En 1792, le comte de Rochambeau, général en

chef de l'armée de Flandre, va soutenir la Belgique insurgée. Biron, qui commandait le camp de Famars, sous Rochambeau, reçoit l'ordre de marcher sur Mons. Il s'avance à la tête de six bataillons et de six escadrons, s'empare de Quiévrain, premier poste militaire des Autrichiens (27 avril 1792), passe outre, défait, près des hauteurs de Boussu, les avant-postes du général Beaulieu et se dirige sur Mons. Il pensait, d'après ce que lui avait dit le général Dumouriez, que les habitans de cette ville se soulèveraient à son approche; mais, aucun mouvement n'ayant eu lieu; il craignit d'être enveloppé par des forces supérieures et donna l'ordre de rétrograder jusqu'à Boussu.

« Tout était tranquille dans le camp, lorsque,
» vers dix heures du soir, les cinquième et sixième
» régimens de dragons montent à cheval et se re-
» tirent en criant : « Nous sommes trahis! » Biron
» accourt, il est entouré par les mutins qui veulent
» l'entraîner avec eux; cependant, secondé par le
» colonel Dampierre, colonel du premier de ces
» corps, il réussit à en ramener la plus grande partie.
» Mais, voyant qu'il ne peut plus compter sur ses
» troupes, il ordonne la retraite; elle devient bien-
» tôt une déroute. Après s'être arrêté à Quiévrain,

» Biron est forcé de rétrograder jusqu'au camp de
» Famars. La perte éprouvée dans cette première
» affaire eût été beaucoup plus considérable en-
» core, si le maréchal de Rochambeau ne se fût
» avancé au-delà d'Huin avec trois régimens, et
» n'eût pas placé, sur les hauteurs de Sainte-Sauve,
» huit pièces de canon qui arrêtèrent les Autri-
» chiens (1). »

L'histoire n'imputera pas au général Biron le désastre de Mons; il fut causé par l'insurrection des troupes, dont la discipline était détruite par le principe de l'égalité absolue répandue dans les camps; il fut causé par les alarmes semées à dessein parmi les soldats, qui ne voyaient plus dans leurs chefs que des parjures. L'infortuné Théobald Dillon périt d'une manière déplorable dans un de ces soulèvemens militaires, trop communs alors dans nos armées (2).

(1) *Victoires, conquêtes et désastres des Français.*

(2) Le colonel du génie Berthois, qui avait accompagné le général Dillon, est arrêté par les soldats ameutés, pendu à l'un des créneaux de la place et mis en pièces. Telle est la fureur aveugle qui les transporte, qu'ils se jettent sur trois ou quatre prisonniers qu'on ramenait et les égorgent. Cet excès d'atrocité ne peut assouvir la fureur de ces lâches. Au moment où ils se couvraient de honte par cet abominable oubli des droits de la guerre, le malheureux Dillon, déjà blessé d'un coup de pistolet tiré par l'un de ces furieux, rentrait, conduit dans une voiture. Ils s'élancent sur lui, le massacrent à coups de fusil et de baïonnette, arrachent son ca-

Le 26 juillet 1792, Biron, qui fait partie des officiers-généraux de l'armée de Luckner, adresse à l'assemblée nationale un mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin. Il est investi, le 30 septembre suivant, du commandement en chef de l'armée d'observation, destinée à surveiller les mouvemens des Autrichiens, établis entre Rheinfeld et Philipsbourg. Plusieurs engagemens ont lieu entre les troupes autrichiennes et le général Custine, qui était alors sous les ordres de Biron. Dans une de ces rencontres, Custine luttait avec désavantage contre l'ennemi : Biron vole à son secours, se place sous celui dont il est le supérieur, et parvient ainsi à rétablir le combat. Peu de temps après, il remplace à l'armée du Var le général Anselme, que la clameur publique accusait d'avoir favorisé le pillage de la ville de Nice. Nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, au commencement de 1793, il succède au général Berruyer, à qui la Convention reprochait de déployer aux yeux des soldats un faste contraire au rigorisme républicain.

davre de la voiture, le traînent dans les rues jusqu'à la grande place, où ils le jettent dans un feu allumé avec les enseignes de plusieurs auberges voisines. (*Victoires, conquêtes et désastres des Français.*)

Il arrive à Niort le 28 mai, s'occupe de réorganiser les troupes, et de faire revivre la discipline. Il fortifie plusieurs places importantes, et exerce sur les côtes la surveillance la plus active. Au milieu de ces soins, Biron doit combattre les agens du pouvoir exécutif qui sèment la division parmi les troupes, et les excitent à l'insubordination. Les commissaires de la Convention sont plus à craindre pour lui que les Vendéens. Enfin, lassé d'une lutte inutile, il envoie sa démission. Le comité de salut public refuse de l'accepter, fait un appel à son civisme, et adresse une admonition aux commissaires en Vendée. Biron répond à cet appel par la prise de Saumur et par la défaite de l'armée vendéenne sous les murs de Parthenay; mais, de nouveaux dégoûts viennent bientôt l'assaillir; son autorité est méconnue par ceux-là même qui doivent à l'armée l'exemple de l'obéissance. Il demande une seconde fois qu'on lui désigne un successeur. Cette insistance irrite le comité de salut public. L'arrestation par Westermann du lieutenant-colonel Rossignol, commandant la trente-cinquième division de gendarmerie, vient fournir à Carrier l'occasion de dénoncer Biron. Il l'accuse d'incivisme et de modération envers les Vendéens. Il lui impute l'arrestation du patriote

Rossignol, et le fait mander à Paris par la Convention. A son arrivée, Biron est interrogé (20 juillet 1793) et renfermé à l'Abbaye, où il languit cinq mois dans les douleurs d'une cruelle maladie. Enfin, las de souffrir, mais ne comptant pas plus sur son innocence que sur la justice de ses ennemis, il sollicite son jugement. Lecointe de Puyraveaux voulut en vain le défendre dans le sein de la Convention. Le 31 décembre 1793, Biron parut devant le tribunal révolutionnaire, présidé par Fouquier-Tinville, et fut condamné à mort sur le prétexte ordinaire d'avoir *conspiré contre la république*. La véritable cause de sa condamnation fut l'humanité qu'il avait montrée dans son commandement en Vendée. La modération était alors un crime qu'il devait payer de sa tête; elle accusait le système des commissaires conventionnels, qui pacifiaient la Vendée le fer et la flamme à la main.

Biron porta sur l'échafaud l'insouciance d'un homme qui n'a nul regret de la vie. La veille de son exécution, en se rendant à la chambre des condamnés, plusieurs prisonniers se trouvèrent sur son passage. Il les salua avec cette urbanité exquise qui faisait de lui l'homme le plus poli de la cour. « C'est fini, messieurs, leur dit-il en souriant, je

» pars demain pour le grand voyage. » Puis il dîna de fort bon appétit, et dormit profondément. Peu d'instans avant de marcher au supplice, il se fit apporter à déjeûner; et, lorsque le bourreau vint le chercher, il lui présenta un verre de vin, en lui disant : « Prenez, vous devez avoir besoin de cou-
» rage au métier que vous faites. »

Le duc de Biron était beau, brave, généreux, spirituel, il avait tous les genres d'éclat, a dit M. de Talleyrand. Ses brillantes qualités le feront absoudre de ces faiblesses de cœur, qui prenaient leur source dans la mobilité de son caractère et dans l'exagération de ses sentimens romanesques. Il avait l'âme noble et grande. On en trouve des preuves nombreuses dans sa vie politique, que sa conduite à la tête de l'armée de l'Ouest a honorablement terminée.

379.

CHARLES-FRANÇOIS DUMOURIEZ.

Charles-François Dumouriez naquit à Cambray, en 1739, d'une famille parlementaire de Provence, nommée *Duperrier*. Élevé au collége de Louis-le-Grand, il suivit son père à l'armée, en 1757, et lui succéda à la place de commissaire des guerres. Ces fonctions pacifiques n'ayant point d'attraits pour lui, il prit du service comme cornette dans le régiment d'Escars-cavalerie, et fut nommé capitaine en 1761. A la paix de 1763, Dumouriez, âgé seulement de vingt-quatre ans, quitta le service avec la croix de Saint-Louis et vingt-deux blessures. Après quelques voyages en Italie, en Portugal et en Espagne, il fit les campagnes de 1768 et 1769, en Corse, sous les ordres de M. de Vaux. Nommé colonel en 1771, il fut chargé par le duc de Choiseul d'aller servir la cause des confédérés polonais; ce qu'il exécuta avec courage et distinction. De retour

en France, en 1772, il fut chargé, par Louis XV, d'une mission pour la Suède; mais le duc d'Aiguillon, contre l'aveu duquel Dumouriez avait été choisi pour cet objet, le fit arrêter à Hambourg et conduire à la Bastille, où il fut détenu jusqu'à l'avénement de Louis XVI qui le réintégra dans son grade de colonel.

Nommé commandant de Cherbourg, en 1778, au moment où il était question d'une descente en Angleterre, il proposa plusieurs plans pour s'emparer des Iles de Jersey, de Guernesey et de Wight.

L'année 1789 mit fin au service sédentaire de Dumouriez : il vint à Paris et publia une brochure piquante intitulée: *Cahier d'un bailliage qui ne députera pas aux États-généraux.* Cette publication, faite dans le but d'obtenir des suffrages aux élections, ne lui réussit pas, et il ne fut pas élu. De retour à Cherbourg, il fut nommé commandant de la garde nationale, et il déploya dans ses nouvelles fonctions toute la force de caractère qui ne l'a jamais abandonné depuis.

A la fin de l'année, il vint à Paris, se fit recevoir aux Jacobins et publia plusieurs brochures, une entre autres contre les amis des Noirs. Envoyé en Belgique par M. de Montmorin, pour prendre con-

naissance des affaires de ce pays, qui venait de proclamer son indépendance, il revint au bout de vingt jours en donner les détails, et chercha à se lier avec Mirabeau dont il avait combattu les opinions dans ses brochures. En 1790, Dumouriez fut nommé maréchal-de-camp attaché à la douzième division militaire. Ami de Gensonné, qui avait été envoyé dans la Vendée pour apaiser les troubles, il partit pour Nantes et marcha contre les premiers insurgés vendéens. Nommé lieutenant-général par droit d'ancienneté, en 1791, sa destination était encore incertaine, lorsque l'influence du parti girondin le porta au ministère des affaires étrangères, le 9 mars 1792; pendant le peu de temps qu'il le remplit, il parvint à faire déclarer la guerre à l'Autriche. Dumouriez échangea ensuite ce ministère contre celui de la guerre où il entra le 13 juin; mais il n'y resta que quatre jours et donna sa démission. Il alla servir, en qualité de lieutenant-général, dans l'armée du maréchal Luckner; le mois suivant, il passa à l'armée du général Arthur Dillon, et ensuite à celle que venait de quitter le général Lafayette et dont il prit le commandement.

Cette armée, qui n'était que de vingt-trois mille

hommes, devait s'opposer à celle du duc de Brunswick qui comptait cent dix mille combattans. Longwy et Verdun étaient pris et le duc de Brunswick s'avançait vers la Champagne. C'est alors que Dumouriez déploya toutes les ressources de son génie. Il prit poste à Grandpré et fit occuper les cinq défilés de la Croix-aux-Bois. Cette position ayant été forcée par les Autrichiens, il se retira sur Sainte-Menehould et opéra sa jonction avec le corps du général Kellermann. La glorieuse journée du 20 septembre 1792, à Valmy, arrêta la marche des alliés et décida bientôt leur retraite.

Après un voyage à Paris, où il fut reçu avec enthousiasme par tous les partis, Dumouriez retourna à son armée, et livra, le 6 novembre, la célèbre bataille de Jemmappes, où, après une défense opiniâtre, les Autrichiens furent obligés de céder la victoire. Le 13, il fut également heureux à Anderlech, et le lendemain il entra dans Bruxelles. Le 22, il battit les Autrichiens à Tirlemont, et le 27 il culbuta leur arrière-garde à Verroux. Ayant fait prendre des quartiers d'hiver à ses troupes, dont il donna le commandement au général Miranda, il vint à Paris pour essayer, si l'on en croit ses Mémoires, de sauver Louis XVI, dont le procès

allait commencer. N'ayant pu réussir, il partit pour Anvers, le 26 février 1793. De là il entra en Hollande, à la tête de quatorze mille hommes, et s'empara de Bréda et de Klundert. Pendant ce temps son armée, qu'il avait laissée dans ses cantonnemens, ne put résister au prince de Cobourg, et Dumouriez fut obligé de venir à son secours. Après avoir rassemblé ses troupes devant Tirlemont, il remporta d'abord quelques avantages, et, le 18 mars, il livra aux Autrichiens la bataille de Nerwinde, qu'il perdit par la faute, dit-on, du général Miranda qui commandait son aile gauche.

Ce revers fut le signal de la perte de Dumouriez; après avoir opéré sa retraite en assez bon ordre sur Louvain et sur Bruxelles, il distribua ses troupes dans divers cantonnemens. Cependant la Convention avait décrété qu'il serait traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite. Les commissaires Camus, Lamarque, Bancal et le ministre Beurnonville arrivèrent à Saint-Amand, le 2 avril, pour lui notifier ce décret. Instruit du sort qu'on lui préparait, il livra ses quatre commissaires aux Autrichiens, et écrivit à la Convention pour lui déclarer qu'il allait marcher sur Paris. On lui supposait alors l'intention de mettre le duc de Chartres

sur le trône. Voici une lettre inédite de lui au général Montesquiou, écrite en 1795, qui aidera à faire connaître son opinion sur ce point historique, qui a été si controversé :

« J'ai embrassé, comme vous jugez bien, avec la » plus grande satisfaction mon jeune ami ; je l'ai » trouvé résigné et courageux. Il a passé cinq jours » avec moi ; j'aurais pu l'y arranger assez agréable- » ment pour tout l'été ; mais, si nous avions été dé- » couverts, on aurait dit que *j'arrangeais la royauté* » *et que j'élevais à la brochette le chef de la nouvelle* » *dynastie*. Je regarde à présent la dynastie Capé- » tienne comme finie, car aucune des révolutions » qui se rengrégeront l'une sur l'autre ne lui sera » favorable. *Il y aura un jour un roi en France, je ne* » *sais quand, je ne sais qui*, mais certainement il » ne sera pas pris en ligne d'hérédité. » Dumouriez voulait s'emparer avant tout de Condé, de Lille et de Valenciennes, mais le temps qu'il perdit lui en ôta la possibilité. Assailli par quelques bataillons de volontaires (1), il n'eut que le temps de se sauver avec ses officiers, au milieu d'une grêle de balles, et de traverser l'Escaut. Dumouriez se retira d'abord à

(1) Davoust, depuis maréchal de France et prince d'Eckmuhl, était officier dans l'un de ces bataillons.

Bruxelles, puis à Mergentheim, en Franconie, où l'électeur de Cologne lui refusa assez durement la permission de séjourner. De là il arriva à Stuttgard, où il ne fut pas mieux reçu. Il parcourut ensuite la Suisse, l'Angleterre, et se vit repoussé de tous ces pays. Persécuté au dehors, sa tête avait été mise à prix dans sa patrie, et une récompense de 300,000 fr. avait été promise à celui qui le livrerait mort ou vif. Il parvint cependant à tromper les desseins de ses ennemis en se retirant sur le territoire danois, près de Hambourg. C'est là qu'il écrivit l'histoire de sa vie. Il alla en Russie, dans la dernière année du règne de Paul I, et, en 1804, le gouvernement anglais lui ayant offert un asile et une pension, il passa en Angleterre.

A l'époque de la restauration, le général Dumouriez éprouva aussi le désir de revoir la France; mais Louis XVIII ne voulut jamais lui en donner la permission. Lorsqu'un de ses amis, qui avait fait les plus grandes instances pour obtenir son retour, lui témoigna ses regrets de n'avoir point réussi : « Cela ne m'étonne pas, répondit-il, j'ai sur » le front le mot *Champagne*, écrit en lettres ineffaçables, » Dumouriez est mort à Henley, en Angleterre, le 14 mars 1823.

380.

THADÉE KOSCIUSKO,

GÉNÉRAL POLONAIS.

Kosciusko (Thadée), général polonais, naquit en Lithuanie, le 28 octobre 1746; il fut élevé à l'école des cadets de Varsovie, où il fit de si rapides progrès, qu'il fut choisi pour un des quatre élèves destinés à voyager en pays étranger aux frais de cet établissement. Il passa quelques années en France, où il perfectionna ses études. De retour en Pologne, on lui donna une compagnie; mais un amour malheureux le força, dit-on, à s'expatrier. Il aimait avec passion la liberté; il chercha le pays où il pourrait le mieux la servir, c'était l'époque où Washington la fondait en Amérique. Kosciusko alla lui offrir son épée, et mérita, par sa valeur et ses services, la croix de Cincinnatus. De retour en Pologne, il encouragea les nobles efforts que ce pays tenta pour reconquérir son in-

dépendance, et, nommé par la diète, en 1791, général-major, il déploya contre les Russes les talens militaires qui l'avaient illustré aux États-Unis. La faiblesse du roi Stanislas, qui se soumit bientôt à l'influence étrangère, paralysa ce généreux élan, et Kosciusko, après avoir donné sa démission, se vit bientôt obligé de s'exiler. Ce fut à cette époque que l'assemblée législative de France lui décerna le titre de citoyen français. Il vivait dans la retraite à Leipsig, lorsqu'en 1793 le parti patriotique de la Pologne, impatient du joug russe, jeta les yeux sur lui, pour en délivrer la patrie. Madalinski, sommé de licencier son régiment, ayant le premier levé l'étendard de la révolte, Kosciusko pénétra dans Cracovie, où il fut élu chef suprême de toutes les forces nationales. Les Russes vinrent l'attaquer avec douze mille hommes, il n'en avait que quatre à leur opposer: il les battit complètement. Alors on se rangea en foule autour du drapeau de l'indépendance; Kosciusko organisa le gouvernement de Varsovie, mais il fut troublé dans ce soin par l'arrivée du roi de Prusse à la tête de quarante mille hommes. Le général polonais n'en avait que quinze: il eut l'audace d'attaquer son ennemi; le nombre l'emporta. Le roi de Prusse, réuni aux

Russes, vint aussitôt après investir Varsovie. Tel était l'ascendant de Kosciusko, que, préférant la mort à la servitude, les habitans se refusèrent à toute proposition, et l'étranger fut obligé de lever le siége. Il fut moins heureux à Maeijowice : trop confiant dans la sainte cause qu'il défendait, il osa attaquer les Russes qui s'avançaient trois fois plus nombreux que lui sous les ordres du général Fersen, pour se réunir à l'armée de Suwarow. Il fit des prodiges de valeur; mais, percé de coups, il finit par tomber au pouvoir de l'ennemi. La lance des Cosaques, prête à le massacrer, s'arrêta à son nom. La vengeance de Catherine II fut plus cruelle : elle le fit jeter dans un cachot, dont il ne sortit qu'à la mort de cette impératrice. Rendu à la liberté par Paul I, il partit, en 1797, pour les États-Unis, et revint l'année suivante en France.

Le souvenir de sa patrie l'occupait tout entier sous un ciel étranger. Mais il ne voulut jamais prêter l'autorité de son nom, pour les affaires de Pologne, qu'à la condition « qu'on assurerait à ce pays » un gouvernement national, une constitution libre et ses anciennes frontières. »

Telle n'était pas la politique de Napoléon; et Kosciusko continua à vivre dans la retraite, auprès

de Fontainebleau, entouré de l'estime et du respect de tous ceux qui le connaissaient. Après l'invasion de la France par les étrangers, il voyagea en Italie, et, en 1816, il se rendit en Suisse et s'établit à Soleure. C'est là qu'un accident déplorable, une chute de cheval, termina ses jours, le 15 octobre 1817.

La liberté n'eut jamais d'amant plus passionné, de défenseur plus brave : aussi toute l'armée française applaudit, lorsqu'en 1799 ses compatriotes de l'armée d'Italie vinrent lui faire hommage du sabre de Jean Sobieski, trouvé à Notre-Dame-de-Lorette.

381.

NAPOLÉON.

(Peint d'après Mauzaisse.)

Napoléon I, empereur des Français, roi d'Italie, fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolini;

Né à Ajaccio, en Corse, le 15 août 1769;

Élevé à l'école militaire de Brienne;

Sous-lieutenant au régiment de La Fère, artillerie;

Nommé chef de bataillon au siége de Toulon;

Général au 13 vendémiaire;

Marié, en l'an IV, à Marie-Joséphine-Rose Tascher de La Pagerie, veuve d'Alexandre Beauharnais;

Général en chef de l'armée d'Italie, en 1796;

Général en chef de l'armée d'Égypte, en 1798;

Consul après le 18 brumaire an VIII.

Empereur en 1804;

Marié, le 1er avril 1810, à Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, fille de François I, empereur

d'Autriche, et de Marie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles.

Il abdique à Fontainebleau, le 20 avril 1814;

Il part pour l'île d'Elbe;

Il rentre aux Tuileries le 20 mars 1815;

Il meurt prisonnier de l'Europe, dans l'île de Sainte-Hélène, le 5 mai 1821.

Notre plume s'incline devant l'immensité de sa vie, et, pour rappeler sa gloire, se contente de citer son nom.

382.

GRÉGOIRE-BARNABÉ-LOUIS CHIARAMONTI,

PIE VII.

(Peint d'après David.)

Pie VII (Grégoire Barnabé), de la famille des comtes de Chiaramonti, naquit à Césène le 14 août 1742. Ses vastes connaissances, la réputation qu'il acquit en professant à Rome la théologie, la protection du pape Pie VI, lui firent faire dans l'Église une fortune rapide. En 1785 il était cardinal-évêque d'Imola. Lors de la conquête d'Italie par les Français, il sut se rendre agréable aux vainqueurs et par l'affabilité de ses manières et par des sermons tels que celui qu'il prononça, en 1797, le jour de Noël, où il célébra l'influence du christianisme sur la démocratie. Aussi le gouvernement français appuya-t-il sa candidature à la tiare, dans le conclave de Venise, et, le 14 mars 1800, il fut élu souverain pontife. Son économie, ses lumières, la sagesse de

son administration, sa sollicitude pour les classes pauvres, firent bénir à Rome son autorité; mais cette philosophie, qu'il avait professée comme évêque d'Imola, fit place à des principes ultramontains. Il avait épié, suivi l'ambition de Napoléon Bonaparte; il avait compris sa tendance au rétablissement des grandes institutions monarchiques et religieuses, et il signa avec joie, le 15 juillet 1801, le concordat qui, en fixant en France les droits des pouvoirs catholiques, rendait en même temps au saint-siége ses prérogatives les plus importantes. Il sentait la nécessité pour lui de ménager celui qui tenait alors dans ses mains les destinées de l'Europe, et, lorsque Napoléon, qui attachait un haut prix à ce que la couronne impériale fût placée sur son front par le chef de l'Église, l'invita à venir à Paris, Pie VII, malgré le mécontentement des Romains, vint en France au mois d'octobre 1804.

Sa présence à Paris excita plus de curiosité que de vénération; un peuple léger, chez qui la révolution avait affaibli les idées religieuses, ne put voir sans sourire, dans la cérémonie du sacre, le porte-croix du pape monté sur un âne, et il n'épargna au souverain pontife lui-même ni les quolibets, ni les caricatures. Pie VII avait espéré profiter de

la circonstance du sacre pour terminer, en personne, avec l'empereur diverses négociations favorables aux affaires de l'Église; mais Napoléon, blessé de ce que le pape avait refusé de l'accompagner à Milan, pour le sacrer roi d'Italie, éluda toutes les conversations sur ce point; et le pape quitta la France, le 4 avril 1805, sans avoir rien obtenu, pour prix de sa condescendance, que l'inimitié du conquérant qu'il avait couronné. Cette inimitié s'accrut du refus que fit Pie VII de reconnaître Joseph, roi de Naples, et de fermer aux Anglais les ports de ses États, et elle devint la source de toutes les persécutions dont fut abreuvé le prince de l'Église.

Le 2 février 1808, le général Miollis occupa Rome militairement; et, par décret impérial du 2 avril, quatre provinces des États de l'Église, Urbino, Ancone, Macerata et Camerino, furent réunies au royaume d'Italie. Le pape, par son bref du 3 avril 1809, menaça l'empereur de l'excommunication. Les foudres du Vatican intimidaient peu Napoléon; il y répondit par le décret du 17 mai 1809, qui déclara Rome ville libre impériale et la seconde de l'empire. Pie VII supporta ces violences avec une grande fermeté: mais que pouvaient des

bulles contre la toute-puissance du dominateur de l'Europe? Ses ordres, dictés par la colère, allaient recevoir une outrageante exécution. Le 6 juillet, le général Radel, accompagné d'un détachement d'infanterie, entra par une fenêtre du jardin dans le palais du pape qui avait fait fortifier sa demeure. Le souverain pontife était occupé à écrire; le général exigea de lui qu'il renonçât à tout pouvoir séculier : sur son refus, il lui déclara qu'il fallait s'éloigner de Rome; on le plaça aussitôt dans une voiture fermée avec le cardinal Pacca, et on le transféra à Savone. Il supporta son malheur avec un courage inébranlable, et protesta, de la manière la plus énergique, contre les actes arbitraires de Napoléon dans les affaires de l'Église; il se refusa surtout à la sanction canonique des évêques récemment nommés en France. Ce refus ne laissait pas d'importuner en France, de troubler même l'empereur; il espéra le vaincre en faisant venir le pape à Fontainebleau. Le souverain pontife y arriva vers le milieu de l'année 1812, mais sa résistance fut la même : caresses, menaces, violences, il brava tout. D'une part cette noble résignation, de l'autre cet acharnement contre un vieillard vénérable, jetèrent sur Napoléon l'odieux de la tyran-

nie et entourèrent Pie VII de l'auréole du martyre.

Les événemens de 1814 rendirent le pape à la liberté, et, le 24 mai, il fit sa rentrée à Rome sous l'escorte des troupes autrichiennes. Les persécutions dont il avait été l'objet, et peut-être aussi l'entraînement des circonstances au milieu desquelles il fut rétabli sur le trône pontifical, donnèrent à sa politique religieuse un caractère ultramontain plus prononcé. Par une bulle du 7 août 1814, il rétablit l'ordre des Jésuites, il recommanda avec empressement la propagation des autres ordres religieux; il réédifia à Rome le tribunal de l'inquisition, lança l'anathème contre les francs-maçons, et favorisa tout ce qui pouvait étouffer le développement des idées libérales et fonder la suprématie sacerdotale. Malgré ces efforts, peu dignes de ses lumières et des temps où il vivait, Pie VII jouissait d'une haute estime, et son esprit, son urbanité, le souvenir de ses longues souffrances le rendaient l'objet du respect et de l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Il mourut à Rome, le 20 août 1823.

383.

FERDINAND IV,

ROI DES DEUX-SICILES.

Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, fils de Charles III, roi d'Espagne, et de Marie-Amélie de Saxe, né à Naples, le 12 février 1751; marié, le 12 mai 1768, à Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche.

Ce prince n'avait que huit ans lorsque Charles III son père, appelé du trône de Naples au trône d'Espagne, lui légua sa première couronne, après avoir nommé un conseil de régence, présidé par le marquis Tanucci. Ce ministre dirigea les affaires jusqu'au mariage de Ferdinand avec la fille de Marie-Thérèse; à cette époque, il fut remplacé par le marquis de La Sambuca, d'une illustre famille sicilienne, qui lui-même ne tarda pas à faire place au chevalier Acton. Dévoué tout entier aux intérêts

de la reine, Acton travailla à changer la politique de la cour de Naples, abandonnant l'Espagne et la France pour se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre. Charles III s'en plaignit à son fils, et Ferdinand s'embarqua avec la reine, au mois de mai 1786, pour se rendre à Madrid auprès du roi son père; mais les augustes voyageurs s'arrêtèrent à Livourne sur les instances d'Acton, qui redoutait sans doute cette entrevue. La mort de Charles III, en 1788, affranchit ce ministre de toute contrainte dans ses relations avec l'Angleterre. En 1792, le gouvernement français en demanda compte au roi de Naples. Acton, effrayé de l'arrivée d'une escadre, sous les ordres de l'amiral La Touche, prit, au nom de son maître, l'engagement de les rompre; mais, après la mort de Louis XVI, la cour de Naples entra ouvertement dans la coalition contre la France. Un traité de paix, signé en 1797, avait suspendu les hostilités; mais, lors de l'invasion des terres de l'Église par l'armée francaise, en 1798, Ferdinand IV marcha à la tête de ses troupes pour le repousser. Forcé par Championet d'évacuer Rome, sans espoir même de défendre Naples, il s'embarque pour la Sicile, dans la nuit du 24 septembre 1798. Le 28 janvier suivant, les Français

entrèrent victorieux dans Naples, où ils établirent un gouvernement provisoire. Le cardinal Ruffo parcourut alors la Pouille et la Calabre, criant partout vengeance, et appelant aux armes tous les habitans. Cet appel fut entendu, et, après plusieurs combats sanglans, les Français furent obligés d'évacuer la ville, le 20 juin 1799. D'implacables réactions signalèrent le triomphe des vainqueurs, et bien du sang avait été versé lorsqu'en janvier 1800 Ferdinand rentra dans sa capitale. Il ne tarda pas à être compris dans l'anathème lancé par Napoléon sur la maison de Bourbon, et, se voyant délaissé par l'Autriche, après le traité de Presbourg, il se retira de nouveau à Palerme, tandis qu'un des frères de l'empereur, Joseph Bonaparte, entrait roi dans Naples.

Privé de ses États de terre ferme, Ferdinand IV eut encore à défendre la Sicile contre les prétentions dominatrices des Anglais qui s'y étaient établis sous le titre de protecteurs, et qui de fait voulaient s'y ériger en maîtres absolus. La reine Caroline lutta contre eux avec tant d'énergie, que l'amiral Bentinck crut devoir lui intimer l'ordre de quitter la Sicile, et chargea le prince héréditaire François de la régence, sous le titre de vicaire gé-

néral après avoir relégué le roi dans une de ses maisons de plaisance. Cet état de choses dura jusqu'au mois de mai 1815, époque où la défaite de Joachim, par les Autrichiens, permit à Ferdinand de rentrer dans sa capitale.

Ce monarque régna paisiblement jusqu'au mouvement révolutionnaire qui, en 1820, essaya de substituer, dans le royaume de Naples, les formes du gouvernement constitutionnel à la monarchie absolue. Il remit alors au duc de Calabre, son fils, les pouvoirs de vicaire du royaume, et lui se rendit au congrès de Laybach, où, comme on sait, les gouvernemens représentatifs n'étaient pas en faveur. La nouvelle constitution ne put se maintenir et bientôt Ferdinand reprit l'exercice de son ancienne autorité, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il mourut à Naples, le 4 janvier 1825.

384.

MARIE-CAROLINE-LOUISE,

REINE DES DEUX-SICILES.

(Peint d'après un portrait envoyé de Naples.)

Marie-Caroline-Louise, reine des Deux-Siciles, fille de François I, empereur d'Allemagne et de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohème; née à Schœnbrünn, le 13 août 1752; mariée, le 12 mai 1768, à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Cette princesse fut élevée, avec le plus grand soin par son illustre mère, qui lui remit les plus sages instructions (1) lorsqu'elle quitta Vienne pour aller régner à Naples. Elle avait de la beauté, de l'esprit, du caractère; elle ne tarda pas à prendre un grand empire sur le roi son époux, et un grand

(1) Voir ces instructions dans la notice de l'impératrice Marie-Thérèse.

ascendant sur les affaires du royaume. Lorsque l'arrivée d'un prince français à Naples eût forcé Ferdinand IV à se retirer en Sicile, la reine l'y suivit avec toute sa famille. L'Angleterre protégeait alors cette île contre les prétentions de Murat et les menaces de Napoléon, par une armée de quinze à vingt mille hommes et par un subside annuel de quatre cent mille livres sterlings; mais Marie-Caroline était persuadée que les Anglais étaient contraires à son rétablissement sur le trône de Naples, parce que, selon elle, ce rétablissement les aurait empêchés de tenir et la Sicile et la cour de Ferdinand sous le joug de leur domination. Aussi affectait-elle du dédain pour la défense de la Sicile, et, repétant sans cesse que c'était l'affaire des Anglais, elle ne s'occupait que des moyens de contre-balancer leur influence et surtout de reprendre, sans eux ou malgré eux, le royaume de Naples. Poursuivant ce système avec ténacité, elle travaillait sans relâche à se procurer des troupes qui fussent à elle, des bâtimens de transport et tout l'argent nécessaire pour reconquérir ses États de terre-ferme; ce qui mécontentait les Siciliens autant que les Anglais. Parmi les priviléges que les différentes dynasties, placées sur le trône des Siciles,

avaient constamment respectés, le plus important pour le pays était de s'imposer lui-même par l'organe de son parlement, qui s'assemblait tous les trois ans. Ce parlement jouissait en outre du droit de nommer une commission intermédiaire, dite *la députation du royaume*, qui, par une singulière prérogative, percevait directement les impôts et les versait ensuite dans les caisses du gouvernement. Le vote triennal du parlement sicilien devant expirer au 1er janvier 1811, il fut nécessaire de convoquer cette assemblée sur la fin de 1810. La cour demanda une augmentation d'impôts de trois cent soixante mille onces d'or par an, mais le Parlement n'en vota que cent cinquante mille. La violence des partis devint extrême, et tout d'un coup un édit royal établit, sans autre forme, un impôt extraordinaire d'un pour cent sur toutes les quittances. Un grand nombre de membres du Parlement protestèrent entre les mains de la députation du royaume, et les plus marquans furent enlevés la nuit, et transférés dans des îles désertes; toute la Sicile fut en rumeur.

Cependant lord William Bentinck arrive en Sicile avec pleins-pouvoirs de l'Angleterre. Les troupes anglaises occupent Parlerme; le roi remet l'exer-

cice de l'autorité royale au prince héréditaire, en le nommant vicaire-général du royaume, et s'éloigne de sa capitale; les Siciliens sont appelés au ministère, et la nouvelle constitution est promulguée. La reine se prononça avec une telle énergie contre toutes ces mesures, que l'amiral anglais crut devoir la forcer de quitter la Sicile. Elle partit, se rendit d'abord à Constantinople, de là Vienne; c'est près de cette capitale, à Hetzendorff, qu'elle mourut, le 7 septembre 1814.

384bis.

LA MÊME.

385.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Caroline de Hesse-Rheinfels, sa seconde femme, naquit à Chantilly le 9 août 1736. Après la mort de son père, il fut nommé grand-maître de la maison du roi et gouverneur de Bourgogne. Le 2 février 1752, il fut reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; le 3 mai 1753, il épousa Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, dont il eut deux enfans, le duc de Bourbon, et mademoiselle de Condé (princesse Louise).

Selon l'usage ou le privilége des princes du sang, le prince de Condé fit sa première campagne, dans la guerre de sept ans, comme colonel; la seconde comme maréchal-de-camp, et la troisième comme lieutenant-général. Il fit avec distinction toutes les

campagnes de cette guerre; en 1762, il remporta sur le prince héréditaire de Brunswick une victoire brillante, à Johannisberg, où il se rendit maître de toute l'artillerie de l'ennemi. Louis XV le récompensa de ce beau fait d'armes en lui faisant don d'une partie de cette artillerie, qui devint un des plus beaux ornemens de Chantilly. A son retour à Paris, le prince de Condé fut accueilli avec enthousiasme, et le public lui adressa dans les théâtres les plus flatteuses allusions.

En 1771, le prince de Condé ayant protesté, avec les autres princes du sang, contre la suppression du Parlement, il fut exilé comme eux; mais Louis XV ne tarda pas à le rappeler et à le reprendre en grâce.

Sous Louis XVI, en 1787, le prince de Condé présida le quatrième bureau de l'assemblée des notables. Il fut chargé, en 1788, de commander le camp de Saint-Omer. A la fin de cette année, il présida le même bureau que l'année précédente; mais ce prince, qui, dans la lutte entre la cour et les Parlemens, avait pris un parti énergique contre les mesures arbitraires du gouvernement, se montra contraire aux innovations que la nation réclamait alors de toutes parts. Il signa la fameuse pro-

testation des princes, et sortit de France, le 17 juillet 1789, en même temps que tous les princes qui l'avaient signée avec lui. Il se rendit d'abord à Bruxelles avec son fils, le duc de Bourbon, et son petit-fils, le duc d'Enghien. Il s'établit ensuite à Worms, où un grand nombre de gentilshommes français allèrent le rejoindre, et formèrent, sous ses ordres, ces corps d'émigrés français qu'on a appelés depuis l'*armée de Condé*, et qui ont été successivement à la solde de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre.

Le prince de Condé publia plusieurs manifestes ou proclamations, qui avaient toutes pour objet de s'opposer aux opérations de l'assemblée nationale, et de provoquer l'émigration des militaires français. En vain Louis XVI répondait (au moins ostensiblement) à ces manifestes par des manifestes contraires; en vain il envoyait M. Duveyrier à Worms, comme son commissaire, pour engager le prince de Condé à renoncer à ce système, et à rentrer en France : le prince de Condé répondait que le roi Louis XVI était prisonnier, que les actes faits en son nom n'étaient pas les siens, mais ceux d'une assemblée qu'il ne reconnaissait pas; que, ces actes étant contraires à l'intérêt du trône, il remplissait son devoir de

prince et de fidèle sujet en s'opposant de toutes ses forces à la limitation qu'on imposait sans droit à l'autorité royale, et en s'opposant de même à l'abolition du régime féodal et des autres prérogatives de la noblesse. L'assemblée nationale, après avoir temporisé long-temps, se lassa enfin, et rendit, le 13 juin 1791, un décret par lequel le roi était prié de notifier au prince de Condé : « qu'à » défaut par lui de se soumettre à la constitution » nouvelle, dans un délai de quinze jours, il serait » considéré comme rebelle, et ses biens séques- » trés, etc., etc. »

Mais déjà la convention de Padoue et le traité de Pilnitz avaient réuni les puissances, et formé leur coalition contre la France, ou au moins contre le système de gouvernement qui s'y établissait; déjà l'invasion de la France paraissait une entreprise facile à exécuter, et le renversement des nouvelles institutions leur semblait aussi certain que le rétablissement du pouvoir absolu; en sorte que les propositions et les sommations du gouvernement français furent dédaignées, et qu'on se décida de part et d'autre à courir les chances de la guerre.

Les armées allemandes, sous les ordres du duc de Brunswick, entrèrent en France en août 1792.

Le corps d'émigrés français, commandé par le prince de Condé, fit partie de ces armées et fut chargé d'investir et de bombarder Thionville, où commandait alors le général Félix de Wimpfen. Ce général ayant vigoureusement défendu la place, le blocus en fut levé dans les premiers jours d'octobre 1792, et le prince de Condé se retira en Allemagne avec son corps, en même temps que les armées allemandes.

Ce corps fut considérablement augmenté, pendant l'hiver, par l'incorporation des autres corps d'émigrés qui avaient fait la campagne de Champagne sous les ordres des princes, frères de Louis XVI. L'Autriche le prit alors à sa solde, mais seulement comme auxiliaire, et sous la condition que ce corps, qu'on appela depuis lors l'*armée de Condé*, continuerait à porter toujours la cocarde blanche et resterait toujours, sans pouvoir être morcelé, sous les ordres du prince de Condé et des généraux français émigrés.

Dans la campagne de 1793, l'armée de Condé, faisant partie de l'armée autrichienne commandée par le feld-maréchal Wurmser, entra en Alsace, et souffrit beaucoup à l'attaque des lignes de Weissembourg, où on vit les trois générations de la

maison de Condé charger les troupes françaises républicaines, à la tête des émigrés, avec la valeur héréditaire de leurs ancêtres. Le duc de Bourbon y fut grièvement blessé à la main. On prétend qu'après cette bataille la ville de Strasbourg avait manifesté quelque disposition d'ouvrir ses portes, pourvu que le prince de Condé en prît possession au nom du roi de France; mais que, le maréchal Wurmser ayant fait connaître que c'était à l'empereur François II qu'il fallait se rendre, la négociation avait été rompue à l'instant même. Quoi qu'il en soit de ce fait, dont l'authencité est douteuse, ce qui est certain c'est que l'armée autrichienne, au lieu de prendre Strasbourg, ne tarda guère à évacuer l'Alsace et à se retirer sur la droite du Rhin. Elle fut alors réduite à défendre la Souabe, et le prince de Condé, toujours à la tête de sa petite armée, et toujours fidèle au parti qu'il avait pris, continua pendant trois campagnes, avec persévérance, à ses combats et à partager les vissicitudes de sa fortune.

Le traité de Campo-Formio, conclu en 1797, entre la France et l'Autriche, ne permit pas à l'empereur François II de conserver plus long-temps l'armée de Condé à sa solde; mais elle passa alors

à celle de la Russie, et l'empereur Paul I lui assigna le territoire de Dubno, en Pologne, pour son cantonnement. Le prince de Condé, appelé à Pétesbourg, y fut accueilli de la manière la plus brillante. Paul I lui présenta à la parade une clef d'or, qui était celle d'un palais qu'il lui donnait pour sa résidence. Il le nomma grand-prieur de Russie dans l'ordre de Malte dont il venait de se déclarer lui-même grand-maître, et dota ce grand-prieuré d'un revenu considérable.

La guerre s'étant rallumée sur le continent, et les armées russes et autrichiennes ayant obtenu de grands succès en Italie, le prince de Condé se remit en marche à ta tête de sa petite armée, et rejoignit Suwarow. Il arriva à Constance au mois d'octobre 1799, lorsque le général Masséna venait de gagner la bataille de Zurich. L'empereur Paul s'étant alors brusquement séparé de l'Autriche, l'armée de Condé passa à la solde de l'Angleterre, et combattit de nouveau avec l'armée autrichienne à Hohenlinden; mais les victoires des armées françaises et la paix de Lunéville, qui en fut le fruit, ayant terminé la guerre continentale, l'armée de Condé fut licenciée à la fin de 1800, et le prince de Condé se retira en Angleterre, où il fixa sa résidence dans le

château de Wanstead, à quelques milles de Londres. Il y épousa, en 1811, la princesse douairière de Monaco, dont il devint veuf en 1813. La restauration lui ayant rouvert les portes de la France, il y rentra à la suite du roi, à la fin d'avril 1814.

Le prince de Condé trouva le château de Chantilly presque entièrement démoli, le parc mutilé par beaucoup d'aliénations nationales, et le palais Bourbon occupé par le corps-législatif, qui devenait la chambre des députés; cependant il voulut y coucher le jour même de son arrivée à Paris, et s'installa dans l'appartement du président (M. de Fontanes).

Les événemens du mois de mars 1815 le forcèrent bientôt à quitter de nouveau la France; il suivit le roi dans la Belgique, fixa sa résidence à Bruxelles, et revint de même à Paris, au mois de juillet suivant. Il y est mort, le 13 mai 1818, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Louis XVIII, voyant en lui le héros de l'émigration, ordonna qu'il fût enterré à Saint-Denis, non comme prince du sang, mais comme *grand homme*, et lui fit faire des obsèques d'une grande magnificence.

386.

FRANÇOIS I,

EMPEREUR D'AUTRICHE.

François I, empereur d'Autriche (François II, empereur d'Allemagne), roi de Hongrie et de Bohème, fils de Pierre-Léopold, grand-duc de Toscane, et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, naquit le 12 février 1768.

Il fut élevé à Florence sous les yeux de son pere, et ensuite envoyé à Vienne, où son oncle, Joseph II, fit achever son éducation par les hommes les plus distingués. Le jeune archiduc suivit Joseph, en 1788, dans sa campagne contre les Turcs. Il épousa, le 6 juin de la même année, Elisabeth-Wilhelmine-Louise, fille de Frédéric, roi de Wurtemberg; elle mourut le 17 janvier 1790, et il se maria, en secondes noces, le 15 août suivant, avec Marie-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Après avoir commandé en chef devant Belgrade, en 1789, il succéda, le 1er mars 1792, à son père Léopold, qui avait lui-même succédé à Joseph II sur le trône impérial. Ennemi de la révolution française, il avait fait alliance avec la Prusse et souscrit aux engagemens de la conférence tenue à Pilnitz en 1791. Lorsque la France lui déclara la guerre, il la soutint avec vigueur pendant plusieurs années, malgré des échecs et la perte de la bataille de Fleurus, où il assista en personne et fit preuve de calme et de courage. Repoussé au-delà du Rhin, battu en Italie, il fut obligé de conclure, en 1797, le traité de Campo-Formio. En 1799, soutenu par la Russie, il recommença les hostilités. Les troupes coalisées triomphèrent d'abord, mais la division se mit parmi les chefs; Paul I rappela son armée; et l'Autriche, restée seule, fut vaincue à Marengo et à Hohenlinden. Le traité de Lunéville, en 1801, blessa trop l'amour-propre et les intérêts de François, pour qu'il ne cherchât pas bientôt à s'en venger; il forma une nouvelle alliance avec la Russie, sous les auspices de l'Angleterre, et envahit la Bavière. Mais la défaite d'Ulm ouvrit les portes de sa capitale à Napoléon. La victoire d'Austerlitz, où les restes de son armée furent écrasés avec celle de

son allié, le força de nouveau à demander la paix. Il vint lui-même au bivouac de l'empereur, et y souscrivit d'avance aux dures conditions du traité qui fut signé à Presbourg, le 22 décembre 1805. Les deux années qui suivirent, François I fit tout pour conserver la paix; il éloigna de son ministère les hommes qui avaient été contre la France; il renonça à son titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains, quand Napoléon déclarait dissous l'empire germanique, et garda une stricte neutralité dans la guerre de la Prusse et de la Russie contre nous. Mais le traité de Tilsitt, qui unissait la Russie et la France, lui fit bientôt redouter de nouveaux dangers pour son trône. La guerre d'Espagne, qui dévorait un grand nombre de nos soldats, lui parut une occasion favorable pour prendre sa revanche. Il publia une déclaration justificative, et entra en Bavière. Napoléon, avec son activité ordinaire, fondit sur les Autrichiens à Obensberg, s'empara de Ratisbonne, prit Vienne et les défit entièrement à la sanglante bataille de Wagram. Le traité de Vienne s'ensuivit, le 4 octobre 1809; un article secret donnait la main de l'archiduchesse Marie-Louise à l'empereur des Français. Devenu forcément l'allié de Napoléon, François I lui pro-

mit, en 1812, un corps de troupes pour former l'aile droite de l'armée française dans la campagne de Russie. Le prince de Schwartzenberg le commanda en effet; mais il ne prit que très-peu de part à cette campagne, et demeura tout-à-fait inactif après nos revers. Le 9 septembre 1813, François, qui s'était d'abord établi comme médiateur entre les puissances, fit alliance à Tœplitz avec la Russie et la Prusse, et ses troupes, battues d'abord devant Dresde, contribuèrent à notre défaite à Leipzig. François I entra en France à la suite de son armée, et ne s'opposa point à l'acte qui privait du trône Napoléon et son fils. Il arriva à Paris le 15 avril 1814, et en repartit au commencement de juin. Il était de retour à Vienne, où il réglait avec les autres souverains les affaires de l'Europe, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. François se réunit aux autres puissances, et entra une seconde fois en France après Waterloo. Il retourna ensuite dans ses États par l'Italie; les traités de Paris avaient mis sous le pouvoir des Autrichiens la plus grande partie de ce pays, et la force des armes leur a conservé ces possessions.

Il mourut le 2 mars 1835.

François était un prince bon, affable et plein de simplicité. Il avait des jours réglés pour donner des audiences à ses sujets. Quoique d'une grande faiblesse de constitution, il travaillait avec assiduité dans son cabinet, et supportait les fatigues à la tête de son armée; il était très-instruit, surtout dans l'histoire et dans la botanique.

François I avait épousé, en troisièmes noces, le 6 janvier 1808, Marie-Louise-Béatrix, fille de l'archiduc Ferdinand, et en quatrièmes, le 10 novembre 1816, la princesse Charlotte-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

387.

MARIE-THÉRÈSE,

PRINCESSE DES DEUX-SICILES, IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE.

Marie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, impératrice d'Allemagne, fille aînée de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, reine des Deux-Siciles, naquit le 6 juin 1772.

Elle épousa, le 15 août 1790, François II, empereur d'Allemagne (François I, empereur d'Autriche), et mourut le 13 avril 1807.

388.

LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE.

(Peint d'après Gérard.)

Louis XVIII, roi de France, frère puîné de Louis XVI, né à Versailles, le 17 novembre 1755, reçut à sa naissance le titre de comte de Provence, et, selon l'ancien usage, il prit celui de *Monsieur* lors de l'avénement de Louis XVI à la couronne. Le 14 mai 1771, il épousa Marie-Joséphine de Savoie, dont il n'eut point d'enfans. *Monsieur*, devenu très-gros dès sa jeunesse, menait à Versailles une vie sédentaire consacrée d'une part aux devoirs de la cour, et de l'autre à l'étude des lettres. On croit qu'elle ne fut interrompue que par un voyage en Savoie et par un autre dans le midi de la France. Ce ne fut que lorsque les premiers symptômes de ce grand mouvement national, qui est devenu la révolution,

commencèrent à se faire sentir que *Monsieur* prit quelque part aux affaires politiques. L'assemblée des notables ayant été réunie, le 22 février 1787, elle fut divisée en sept bureaux, chacun sous la présidence d'un prince, et par conséquent *Monsieur* fut président du premier. Il s'y montra assez favorable aux changemens que la nation réclamait de la cour, et particulièrement à la convocation des États-généraux. Lors de la seconde assemblée des notables, en 1788, le bureau de *Monsieur* fut le seul qui réclama pour le tiers-état, la double représentation, c'est-à-dire un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis. Au printemps de 1789, lors de la publication du Mémoire présenté au roi, par la plupart des princes, contre les changemens qui se préparaient dans l'État, on remarqua que *Monsieur* et M. le duc d'Orléans étaient les seuls qui ne l'eussent pas signé. Ces différens actes avaient acquis de la popularité à *Monsieur*, et cette popularité augmenta encore lorsqu'on le vit rester en France après le 14 juillet, tandis que presque tous les princes émigraient. Quand Louis XVI vint habiter les Tuileries en octobre 1789, *Monsieur* fixa sa résidence au Luxembourg, et parut ne prendre aucune part aux grands

événemens qui se succédaient alors. On pouvait donc croire qu'il conservait des opinions différentes de celles que professaient les émigrés. Toutefois, l'affaire de Favras éleva contre lui quelques soupçons. Des pamphlets l'accusèrent d'être l'auteur de cette conspiration : il crut devoir s'en justifier; il se rendit à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et adressa au conseil-général de la commune un discours où on remarque le passage suivant : « Je n'ai » pas cessé de croire qu'une grande révolution » était prête; que le roi, par ses intentions, ses » vertus et son rang, devait en être le chef. Que » l'on me cite une seule de mes actions, un seul » de mes discours qui ait démenti ces principes : » jusqu'au moment où je serai convaincu du con- » traire, je dois être cru sur parole. » Ce discours, prononcé dans la séance du 26 décembre 1790, fut accueilli par des acclamations universelles. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, *Monsieur* quitta le Luxembourg, une heure après que Louis XVI eût quitté les Tuileries; et, tandis que le roi se dirigeait sur Varennes et sur Montmédy, *Monsieur*, sous le nom de comte de Lille, et accompagné du seul comte d'Avaray, prit la route de Maubeuge, sortit de France, et arriva à Bruxelles, d'où il se rendit à

Coblentz. Ce prince s'est plu à retracer lui-même les particularités de ce voyage dans un petit ouvrage intitulé : *Voyage à Coblentz*, qui a été imprimé.

Une fois hors de France, *Monsieur*, professa hautement les opinions des émigrés, et fit entièrement cause commune avec eux. Réuni à son frère M. le comte d'Artois, après les conférences de Pilnitz, ces deux princes écrivirent à Louis XVI une lettre, qui fut rendue publique, et dans laquelle ils l'informaient de la résolution prise par l'empereur et le roi de Prusse d'employer leur médiation armée pour rétablir son autorité. Ils déclaraient en outre à Louis XVI que, sa captivité étant notoire, ils ne reconnaîtraient plus comme émanés de lui aucuns des actes faits en son nom et signés par lui, tant que cette captivité durerait.

Monsieur fixa sa résidence à Coblentz chez son oncle l'électeur de Trèves, où le comte d'Artois était déjà établi. Coblentz était alors le centre de l'émigration. Les émigrés y étaient armés et formés en régimens ou compagnies portant la cocarde blanche, payés et entretenus par les deux princes.

L'objet avoué de ces armemens était de pénétrer en France pour y renverser le nouvel ordre

de choses, rendre à Louis XVI la plénitude de l'autorité royale, et châtier ceux qui avaient entrepris d'en limiter l'exercice. L'assemblée nationale répondit à ces mesures en rendant, le 1[er] janvier 1792, un décret d'accusation contre *Monsieur;* et, le 16, un autre décret, rendu en vertu d'un article de la constitution de 1791, le déclara déchu de son droit à la régence. Le 8 août 1792, il signa, conjointement avec les princes émigrés, le manifeste où étaient exposés les motifs de la coalition dont les armées allaient entrer en France, et il prit avec M. le comte d'Artois le commandement du corps principal des émigrés, qui fut réuni à l'armée combinée des puissances alliées, sous les ordres du duc de Brunswick, et où le roi de Prusse se trouvait en personne. La retraite désastreuse de cette armée, qui avait entièrement manqué son objet, entraîna le licenciement du corps d'émigrés que commandaient *Monsieur* et M. le comte d'Artois. Ses débris allèrent grossir celui que commandait le prince de Condé qui fut seul conservé.

Monsieur et M. le comte d'Artois se retirèrent à Ham, en Westphalie, et ce fut dans ce château que ces deux princes reçurent la fatale nouvelle de la

mort du roi Louis XVI, leur frère aîné. *Monsieur* se déclara aussitôt régent, et nomma en même temps le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Peu de temps après, il passa en Italie, et alla s'établir à Vérone, sous le nom de comte de Lille. A la mort du fils de Louis XVI (8 juin 1795), il se proclama roi de France, sous le nom de Louis XVIII, et fit paraître un manifeste par lequel il annonçait aux Français son avénement à la couronne, leur faisait connaître ses intentions relativement au gouvernement de la France, et promettait son pardon à ceux qui se soumettraient à son autorité, en exceptant néanmoins ceux des membres de la Convention nationale qui avaient voté la mort de Louis XVI.

Louis XVIII ne put pas jouir long-temps de l'asile qu'il avait trouvé à Vérone. Le gouvernement vénitien, intimidé par les victoires des armées françaises et leurs progrès en Italie, lui enjoignit de quitter son territoire; il répondit à cette injonction, en demandant que son nom et celui de tous les princes de sa famille fussent rayés du livre d'or où, depuis Henri IV, ils avaient toujours été inscrits comme nobles vénitiens. Il traversa la Suisse, et se rendit sur les bords du Rhin, au corps

d'émigrés que commandait le prince de Condé; mais, la cour de Vienne ayant désapprouvé cette démarche, faite sans son aveu, l'obligea de quitter l'armée. Ce fut en s'éloignant que, dans la petite ville de Dillingen, sur le Danube, un coup de fusil parti, on ne sait de quelle main, fut dirigé sur lui: la balle effleura son front. La terreur se répandit parmi les personnes de sa suite; Louis XVIII, conservant son sang-froid, se contenta de dire: « Un » pouce plus bas, et le roi de France se serait ap- » pelé Charles X. » Il se retira à Blankenbourg, dans les États du duc de Brunswick, où il resta jusqu'en 1797. A cette époque, l'empereur Paul I l'ayant invité à venir en Russie, il alla s'établir à Mittau, dans le château des ducs de Courlande; et c'est là que fut célébré, en 1798, le mariage du duc d'Angoulême avec la fille de Louis XVI. Paul I avait fait à Louis XVIII l'accueil le plus généreux; mais, en 1801, lorsqu'il forma une étroite alliance avec le premier consul Bonaparte, le comte de Lille reçut l'ordre de quitter Mittau, et fut contraint de partir immédiatement malgré les rigueurs de l'hiver. Il se retira dans les États prussiens, et la cour de Berlin lui permit d'habiter Varsovie. Louis XVIII résidait depuis deux ans dans cette ville, lorsque

le premier consul Bonaparte lui fit faire par une voie indirecte, mais dans des termes affectueux, accompagnés des offres les plus avantageuses, la proposition de renoncer à ses droits au trône de France. Louis XVIII y répondit par la lettre suivante : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec » ceux qui l'ont précédé. J'estime sa valeur, ses » talens militaires; je lui sais gré de plusieurs actes » d'administration, car le bien qu'on fera à mon » peuple me sera toujours cher; mais il se trompe, » s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. » J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma » race et sur moi, mais je connais les obligations » qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de » me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obli- » gations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint » Louis, je saurai, à son exemple, me respecter » jusque dans les fers; successeur de François I, » je veux du moins pouvoir dire comme lui : Tout » est perdu fors l'honneur. » Cette lettre ne satisfit pas le premier consul qui, devenu empereur, exigea, après la campagne de 1805, que le comte de Lille fût éloigné de Varsovie. L'empereur de Russie, Alexandre I, lui offrit de nouveau le château de Mittau pour sa résidence, et il y passa trois

ans; mais, les vicissitudes de la politique ayant rapproché les deux empereurs, Napoléon demanda, dans les conférences d'Erfurt, à la fin de 1807, que le comte de Lille fût encore une fois renvoyé de Russie, et Alexandre accéda à cette demande. L'Angleterre était le seul asile qui fût encore ouvert à l'infortune de Louis XVIII. Il s'y rendit sur une frégate suédoise que le roi de Suède, Gustave IV, avait mise à sa disposition pour l'y transporter. Il habita d'abord le château de Gosfield, que la marquise de Buckingham lui avait prêté, et ensuite celui d'Hartwell qu'il avait loué pour plusieurs années. Il vécut tranquille dans cette retraite, où l'étude remplissait ses loisirs et consolait ses ennuis. Lorsque l'invasion des troupes étrangères en France, la chute de Napoléon et l'acte du sénat, du 6 avril 1814, rappelèrent Louis XVIII sur le trône de France, il quitta Hartwell, traversa Londres au milieu des acclamations du peuple anglais, débarqua à Calais, le 24 avril 1814, et en partit immédiatement pour Compiègne, où les maréchaux de France se trouvèrent réunis pour le recevoir. Le 2 mai, il se rendit à Saint-Ouen, où les premiers corps de l'État vinrent lui présenter leurs hommages. Ce fut dans le château de Saint-Ouen que Louis XVIII

rendit la déclaration remarquable qui fut la base de la charte constitutionnelle, et le lendemain, 3 mai, le roi fit son entrée solennelle dans Paris.

Le 4 juin 1814, le roi ouvrit la session du corps-législatif par une séance royale. La charte promise, en remplacement de la constitution demandée par le sénat et rejetée par le roi, y fut annoncée du haut du trône, et proclamée par le chancelier d'Ambray comme *une ordonnance de réformation octroyée sous le bon plaisir du roi.* Les armées étrangères s'éloignèrent peu après de Paris et de la France; le traité de paix conclu avec le roi renferma la France à peu près dans ses anciennes limites, et le congrès de Vienne s'ouvrit pour régler le nouveau système politique de l'Europe.

Le prince de Talleyrand fut le chef ostensible du ministère que le roi forma à cette époque; mais le comte, depuis duc de Blacas, qui, après la mort du comte d'Avaray, avait été le principal dépositaire de la confiance de Louis XVIII, fut appelé au conseil en qualité de ministre de la maison du roi, et en devint dès lors le véritable chef.

Louis XVIII fixa sa résidence à Paris, et habita le château des Tuileries, en attendant que celui de Versailles, où il avait alors le projet de transporter

sa cour, fût en état de le recevoir. Mais les événemens ne lui permirent pas de réaliser ce projet. L'influence des émigrés, le désir de se rapprocher de l'ancien régime, augmentèrent les difficultés si grandes en elles-mêmes de consolider une restauration, et de satisfaire les prétentions de la France ancienne sans manquer aux engagemens contractés avec la France moderne. L'orgueil national, cette corde si sensible surtout en France, était peu ménagé; le retour du roi était présenté sans cesse comme devant assurer le triomphe des émigrés et de leurs principes politiques, et l'armée, dégoûtée d'une part par la formation des gardes-du-corps, des mousquetaires et de la nouvelle maison militaires du roi, de l'autre toute remplie du souvenir de ses victoires et de la gloire de Napoléon, ne fut point rattachée au gouvernement royal. Aussi le mécontentement de la nation croissait de jour en jour; des murmures, des plaintes éclataient de toutes parts, et tout semblait annoncer une commotion politique sans qu'on vît sur quelle force le roi pourrait s'appuyer pour soutenir la lutte dont il était menacé, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes se répandit dans Paris, et jeta l'épouvante aux Tuileries. Ce

fut en vain que, par une ordonnance spéciale, le roi le déclara *hors la loi*, et qu'il envoya à Lyon le comte d'Artois (devenu *Monsieur*) pour tâcher de défendre la seconde ville du royaume, où il ne trouva d'autres moyens de défense qu'une garnison impatiente de revoir Napoléon et de reprendre les trois couleurs; ce fut sans plus de succès que le roi s'efforça de rassurer le peuple sur la fidélité de son gouvernement à remplir les promesses données du haut du trône : accompagné de sa famille, il se rendit, le 16 mars 1815, à la chambre des députés, et pour la première fois y prêta le serment de maintenir la charte. Cependant cette profession de foi n'arrêta pas plus la marche rapide et triomphale de Napoléon, que ne le firent les différens corps de troupes qu'on avait réunis à Melun et ailleurs pour s'y opposer, et qui tous se joignirent à lui : et, dans la nuit du 19 au 20 mars, Louis XVIII quitta Paris, se rendit d'abord à Abbeville, puis à Lille, d'où il sortit de France et se retira à Gand.

La bataille de Waterloo le ramena aux Tuileries, où il fit sa rentrée le 8 juillet 1815. La France expia chèrement le retour de Napoléon et le rétablissement momentané du trône impérial. Le traité

du 20 novembre suivant lui coûta quatre places fortes, une portion de la Savoie bien importante pour la défense militaire du royaume, et beaucoup d'autres parties de territoire sur les frontières. Elle fut contrainte de payer d'énormes indemnités aux puissances alliées; ses musées furent dépouillés d'une foule d'objets précieux dont les traités précédens lui avaient transmis la propriété; ses arsenaux furent dévastés; une disette alarmante, occasionée par les ravages de la guerre, se manifesta; et, sans parler des pertes individuelles et de la ruine d'un grand nombre de Français, la France eut encore à supporter une occupation militaire de trois ans par cent cinquante mille étrangers.

Avant de rentrer en France pour la seconde fois, le roi avait nommé un nouveau ministère dont M. de Talleyrand était le chef. En arrivant à Paris, Louis XVIII y ajouta Fouché, duc d'Otrante, comme ministre de la police générale. Il avait entretenu des rapports secrets avec le roi pendant les cent jours, et le souvenir du maniféste de Vérone n'empêcha pas qu'il ne prêtât serment entre les mains du frère de Louis XVI, qu'il ne fût son ministre pendant quelques semaines, et ensuite son représentant à la cour de Saxe. Il est vrai que ces faveurs

n'empêchèrent pas non plus que, plus tard, le duc d'Otrante ne fût atteint par la loi du 12 janvier 1816 et banni comme *régicide*. Mais ce nouveau ministère fut dissous en septembre 1815, au moment où les élections de la chambre des députés firent présumer qu'il serait inutile de le conserver, et le duc de Richelieu fut appelé à la présidence du nouveau conseil, dans lequel M. Decazes, qui remplaça le duc d'Otrante à la police, ne tarda pas à prendre une influence dirigeante par suite de la confiance particulière que le roi lui accorda. L'état de la France, à cette époque, était bien critique, comme nous venons de le faire voir par l'énumération de tous les maux qui pesaient sur elle, et malheureusement les précautions que le gouvernement du roi crut devoir prendre pour sa sureté les aggravèrent encore. On suspendit les garanties consacrées par la charte; on versa du sang, on remplit les prisons; enfin l'ordonnance du 5 septembre 1816 vint mettre un terme à ce déplorable système. La France respira, et commença à jouir d'un repos d'autant plus doux qu'il succédait à des jours bien pénibles. Cependant l'opinion publique était loin d'être satisfaite des mesures du gouvernement du roi. Froissé

entre deux oppositions, le ministère cherchait à consolider son pouvoir par la crainte qu'avait chacune d'elles du triomphe de ses adversaires. Ce jeu de bascule, qui pourtant ne produisait guère de véritables concessions qu'au parti dominant à la cour, ne satisfit personne, et les modifications continuelles qu'on fit subir au ministère ne servirent qu'à l'affaiblir, au lieu de le fortifier. L'opération de la loi du 5 février 1817 ajoutait annuellement à la force de l'opposition, qui siégeait dans le côté gauche de la chambre des députés, et semblait devoir lui assurer la majorité, lorsqu'un troisième cinquième de membres élus sous son empire aurait été introduit dans la chambre, tandis que, pour résister à l'opposition du côté droit dans l'autre chambre, le ministère avait porté le roi à créer à la fois soixante nouveaux pairs. Mais, avant l'élection du troisième cinquième des députés, le ministère était parvenu à faire modifier la loi du 5 février dans la session de 1819, et à réprimer les mouvemens que cette modification avait excités dans Paris, en sorte que tout présageait la continuation du ministère dont le duc Decazes était devenu le chef ostensible, après en avoir été longtemps le chef caché, quand la mort du duc de

Berri, survenue dans la nuit du 13 au 14 février 1820, le renversa tout-à-coup. Ce funeste assassinat produisit un grand changement dans les conseils du roi. Le duc de Richelieu remplaça le duc Decazes à la tête du ministère. Mais ce ne fut que pour quelques mois. Dès l'ouverture de la session de 1822, le duc de Richelieu fit place à M. de Villèle et au duc Mathieu de Montmorenci, et l'administration fut renouvelée en entier. Néanmoins la tranquillité publique ne fut point troublée, et le nouveau ministère trouva la France aussi résignée à son système qu'elle l'avait été à celui de ses prédécesseurs. Cependant une expédition militaire, la seule qui ait été entreprise pendant le règne de Louis XVIII, vint bientôt interrompre la paix extérieure : ce fut la campagne d'Espagne de 1823, dont le but était d'affranchir le roi Ferdinand VII du servage où il se plaignait secrètement d'être retenu par les cortès, tandis qu'il ratifiait et sanctionnait ostensiblement tous leurs actes. M. le duc d'Angoulême commandait l'armée française qui entra en Espagne ; sa mission fut suivie d'un rapide succès, et Ferdinand VII reprit l'exercice du pouvoir absolu sous la protection du drapeau blanc.

Louis XVIII, dont la santé était depuis long-

temps altérée, et qui ne se soutenait qu'à force d'art, mourut au château des Tuileries, le 16 septembre 1824. Son corps fut porté à Saint-Denis.

Comme auteur de la charte, et comme le premier prince de sa dynastie qui ait occupé le trône après le grand orage de la révolution, ce monarque tiendra une place remarquable dans nos annales. Il représente une époque mémorable.

388bis.

LE MÊME.

Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence, depuis Louis XVIII, roi de France.

389.

MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE DE SAVOIE,

COMTESSE DE PROVENCE.

Marie-Joséphine-Louise de Savoie, seconde fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, et de Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, naquit, à Turin, le 2 septembre 1753.

Elle épousa, le 14 mai 1771, Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence, *Monsieur*, depuis Louis XVIII, roi de France.

Elle mourut à Hartwel, en Angleterre, le 13 novembre 1810.

Son corps fut transporté en Sardaigne, et déposé, suivant ses dernières volontés, dans les caveaux de la cathédrale de Cagliari.

390.

CHARLES X,

ROI DE FRANCE.

(Peint d'après Robert Lefèvre.)

Charles X, roi de France, cinquième fils de Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, sa seconde femme; né à Versailles, le 9 novembre 1757; marié, le 16 octobre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie, fille de Victor Amédée III, roi de Sardaigne, et de Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne; détrôné en 1830; mort à Goritz, le 5 novembre 1836.

390bis.

LE MÊME.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, depuis Charles X, roi de France.

391.

MARIE-THÉRÈSE DE SAVOIE,

COMTESSE D'ARTOIS.

(Peint d'après un portrait qui est dans la galerie du palais de Versailles.

Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'Artois, troisième fille de Victor Amédée III, roi de Sardaigne, et de Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, fille de Philippe V, et d'Élisabeth Farnèse, naquit à Turin, le 31 janvier 1756.

Elle épousa, le 16 novembre 1773, Charles-Philippe de France, comte d'Artois, depuis Charles X, roi de France.

Cette princesse était remplie de bonté. Lorsqu'elle eut quitté la France, et que son changement de fortune eut mis un obstacle à son penchant à la générosité, elle se résigna à toutes les privations

avec joie, pour secourir les malheureux et aider les émigrés qui souffraient sur le sol étranger.

Elle était d'une constitution très-faible. Elle mourut à Gratz, en Styrie, le 2 juin 1805.

392.

LA COMTESSE DE GENLIS.

(D'après Girodet.)

Stéphanie-Félicité Ducrest, comtesse de Genlis, fille de César Ducrest, marquis de Saint-Aubin, et de Félicité de Mézières, née le 25 janvier 1746, mariée à Charles-Alexis Brulart, comte de Genlis, puis marquis de Sillery.

Distinguée, jeune encore, dans le monde par son esprit, ses talens, sa jolie figure; choisie, en 1782, par le duc d'Orléans, pour faire l'éducation de ses enfans; forcée, à l'époque de la révolution, de quitter la France; errante d'Angleterre en Suisse, de Suisse en Allemagne; revenue à Paris, après le 18 brumaire, madame de Genlis a, depuis cette époque, consacré sa vie à de nombreux travaux littéraires. Ses Mémoires, qu'elle a publiés dans sa vieillesse, ont fait connaître les détails de sa longue carrière qu'elle a terminée à Paris, le 31 décembre 1830.

393.

MARIE-FRANÇOISE-RENÉE DE CANISY,

COMTESSE DE FORCALQUIER.

Marie-Françoise-Renée de Carbonel de Canisy, marquise d'Antin, puis comtesse de Forcalquier, fille du comte de Canisy, née en 1726; mariée, 1° en 1741, au marquis d'Antin, vice-amiral;

2° Le 6 mars 1742, à Louis Busile de Brancas, comte de Forcalquier, morte en février 1814.

394.

LE COMTE DE KERGARIOU.

Le comte de Kergariou Loëmaria, capitaine de vaisseau, entra dans la marine en 1755. Parvenu au grade de capitaine de vaisseau, en 1779, il se trouva à plusieurs combats. Il commandait *la Sibylle* contre la frégate *la Magicienne*, qu'il attaqua le 2 janvier 1783; il livra un second combat, le 22 du même mois, contre la frégate *le Houzard* et le vaisseau *le Centurion*, auquel il fut forcé de se rendre après avoir été grièvement blessé, par une boîte de mitraille, au bras droit, au dos et à la tête. Il était parti de Saint-Domingue avec un convoi de seize voiles, le 27 décembre 1782.

Cet officier ne s'étant pas présenté à la revue générale passée dans les ports, le 15 mars 1792, il fut rayé des contrôles, à dater de ce jour.

395.

PAUL-HÉLIE DE SAINT-POL.

(Peint d'après un pastel.)

Paul-Hélie de Saint-Pol, fils naturel de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.

Né à Paris, le 6 septembre 1791. Mort à Badajoz, le 23 avril 1812.

396.

LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON,

DUC DE BOURBON,

DERNIER PRINCE DE CONDÉ.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, sa première femme, naquit à Chantilly, le 13 avril 1756; fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 1er janvier 1773; épousa, le 24 avril 1790, Louise-Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon. Ce fut à cette occasion que Laujon composa *l'Amoureux de quinze ans*, qui fut joué à Chantilly pendant les fêtes du mariage.

Cette union, dont le duc d'Enghien a été l'unique gage, s'altéra au bout de quelques années, et,

en 1780, les deux époux se séparèrent en présence du roi.

Deux années auparavant, le duc de Bourbon avait eu un duel avec le comte d'Artois, au sujet d'une aventure de bal qui fit à cette époque beaucoup de bruit à la cour. A la suite de cette affaire, le duc de Bourbon fut exilé à Chantilly.

Au mois d'août 1792, ce prince, sous le nom de comte de Dammartin, partit pour l'Espagne en même temps que le comte d'Artois, et se rendit au camp de Saint-Roch, devant Gibraltar.

A son retour en France, Louis XVI le reçut chevalier de Saint-Louis et le nomma maréchal-de-camp.

Avant la réunion des États-généraux le duc de Bourbon signa la fameuse déclaration des princes, et, en 1789, il quitta la France avec le prince de Condé, son père, et le duc d'Enghien, son fils, et il se rendit à Bruxelles. Ces trois princes furent inséparables pendant le commencement de l'émigration, et adressèrent à Louis XVI, le 11 septembre 1791, une lettre qui était une sorte de manifeste sur l'état des choses en France, et sur la position de ce monarque envers l'assemblée nationale.

Lorsque la guerre fut allumée en 1792, et que

les armées allemandes entreprirent l'invasion de la France, les émigrés français, déjà armés et organisés militairement sur les bords du Rhin, furent partagés en trois corps. Le premier et le plus considérable fut placé sous les ordres immédiats des princes, frères du roi Louis XVI, et destiné à agir avec l'armée prussienne, où le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, se trouvait en personne, et que commandait le duc de Brunswick. Le second, commandé par le prince de Condé, fut chargé du siége de Thionville. Le commandement du troisième corps fut donné au duc de Bourbon, qui devait pénétrer en France par les Ardennes. Mais la résistance que la France opposa à cette invasion ayant déconcerté les projets des puissances, et leurs armées ayant évacué le territoire, les trois corps des émigrés se réunirent en un seul, dont le prince de Condé prit le commandement.

Le duc de Bourbon y fit la campagne de 1793, et se distingua au combat de Bersheim. Il chargeait à la tête de la cavalerie, lorsqu'il fut grièvement blessé d'un coup de sabre au milieu de la mêlée. Il quitta peu après l'armée de Condé pour n'y plus retourner, et se retira en Angleterre, où il fixa sa résidence. Cependant, lors de l'expédition

de Quiberon, en 1795, le duc de Bourbon crut de son devoir d'aller rejoindre *Monsieur*, comte d'Artois (depuis, Charles X) à l'Ile-Dieu, d'où ce prince se flattait de pouvoir pénétrer dans la Vendée. Mais cet espoir ayant paru chimérique au duc de Bourbon, il ne resta que quelques jours à l'Ile-Dieu, et se hâta de revenir en Angleterre.

Le prince de Condé étant venu s'y établir en 1801, le duc de Bourbon partageait ses loisirs entre Londres et Wanstead, où demeurait son père, lorsqu'il y apprit, en 1804, la fin tragique du duc d'Enghien, son fils unique, objet de toutes ses affections et de toutes ses espérances.

Ce souvenir saignait encore dans son cœur, lorsqu'en 1814 il rentra en France avec Louis XVIII. Le 15 mai de cette année, il fut nommé colonel-général de l'infanterie légère. En mars 1815, lors du retour de l'île d'Elbe, le roi nomma le duc de Bourbon gouverneur des départemens de l'Ouest. Ce prince se rendit à son poste; mais toute résistance étant devenue inutile, il s'embarqua à Nantes, le 6 avril, pour aller en Espagne, d'où il revint en France dans le mois d'août suivant; il se retira de nouveau en Angleterre dans les premiers jours de septembre, et y resta jusqu'en 1828, lorsque la

mort de son père le détermina à revenir en France et à s'y fixer. Depuis lors il parut rarement à la cour, et fit de la chasse sa seule occupation et son unique plaisir.

Lorsque la révolution de juillet appela le duc d'Orléans, Louis-Philippe, au trône, le duc de Bourbon, qui avait toujours vécu avec ce prince dans les meilleurs rapports, lui écrivit la lettre d'adhésion la plus gracieuse.

Le 27 août 1830, il fut trouvé pendu dans sa chambre à coucher, au château de Saint-Leu... Fin bien déplorable pour le dernier rejeton de cette noble et grande famille de Condé, qui avait produit plus d'un héros, et répandu tant d'éclat sur la France !

397.

LA DUCHESSE DE BOURBON.

(En pied, peint par Delorme, 1758.)

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, princesse de Condé, fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon; née le 9 juillet 1750; mariée, le 24 avril 1770, à Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé.

Cette princesse fut distinguée dans sa jeunesse par son esprit et son amabilité. Elle fut élevée, selon l'usage des temps, dans le couvent de Frenelle, au faubourg Saint-Antoine, et n'en sortit que pour épouser le duc de Bourbon, qui avait six ans de moins qu'elle. Deux ans après, elle devint mère du duc d'Enghien, qui fut le seul fruit de cette union. Au bout de dix ans de mariage les deux époux ne se convinrent plus, ils se séparèrent devant le roi avec toutes les formes les plus conve-

nables pour les deux parties. La duchesse de Bourbon se retira chez le duc d'Orléans, son père, au Palais-Royal. Plus tard elle fit l'acquisition du magnifique hôtel Beaujon, où elle fixa sa résidence en lui donnant le nom de l'Élysée-Bourbon.

Madame la duchesse de Bourbon avait une grande confiance dans le magnétisme, et même dans le somnambulisme qui s'étaient alliés, dans son esprit à une dévotion très-sincère, peut-être exaltée, et peu d'accord en plusieurs points avec celle qu'on rencontre dans les personnes de son sexe. Ce genre de dévotion la rendait très-indifférente sur les événemens du monde et même sur ceux par lesquels elle pouvait être froissée. Aussi, à l'époque de la révolution, la duchesse de Bourbon n'avait point manifesté d'opinions contraires aux innovations de 1789; mais sa qualité de princesse du sang lui fit subir, en 1793, le sort commun à tous les membres de sa famille. Arrêtée à Paris, elle fut d'abord conduite à Marseille et détenue dans le fort Saint-Jean avec son frère le duc d'Orléans, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, ses neveux, et le prince de Conti, son cousin germain. Sa vie se trouva fortement menacée sur la fin de cette époque déplorable qu'on a appelée *la terreur*,

et ce fut le 9 thermidor qui déroba sa tête à l'échafaud. La duchesse de Bourbon sortit de prison en même temps que le prince de Conti, et bien avant les deux plus jeunes compagnons de sa captivité. Elle obtint d'abord la permission de résider à Moulins, où elle passa quelques mois, et vint ensuite à Paris : elle résida même pendant quelques semaines dans un entresol de l'Élysée-Bourbon, dont le reste avait été loué ou vendu par le gouvernement d'alors; mais elle ne resta pas long-temps dans sa patrie, et, le 18 fructidor an v (septembre 1797), le Directoire exécutif ayant rendu un décret de déportation dans lequel elle se trouva comprise, elle fut arrêtée à Paris et conduite en Espagne, en même temps que la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, et le prince de Conti.

La duchesse de Bourbon résida à Barcelone jusqu'à la restauration, en 1814. Rentrée en France, à cette époque, elle n'a plus quitté son pays jusqu'à sa mort. Pendant les cent jours, elle crut devoir ne pas sortir de France, mais elle se retira à Rosny, qu'elle avait loué.

Les dernières années de la vie de madame la duchesse de Bourbon furent marqués par de nombreux bienfaits. Elle avait institué, sous le nom de

son malheureux fils un hospice, destiné à offrir à l'indigence et au malheur un asile et les soins les plus généreux. C'est l'hospice d'Enghien qu'elle a légué à mademoiselle d'Orléans sa nièce, avec l'hôtel où elle faisait sa résidence, et où elle l'avait établi. Mademoiselle d'Orléans s'est montrée digne de recueillir un pareil héritage : cette princesse a transféré l'hospice d'Enghien dans un nouveau local qu'elle a acheté et fait arranger pour ce pieux objet.

La duchesse de Bourbon avait l'esprit cultivé, elle aimait à écrire ; on lui a attribué plusieurs opuscules qui ne manquent ni de grâce, ni d'intérêt. Le dessin et la peinture furent pendant longtemps ses distractions favorites. Il y a, dans la galerie du Palais-Royal, un tableau de sa composition qui représente la cour du fort Saint-Jean à Marseille.

La mort la surprit dans l'église de Sainte-Geneviève, le 10 janvier 1822. On la transporta à l'École de droit ; tous les secours de l'art ne purent la rappeler à la vie ; elle était âgée de soixante-douze ans.

Son corps a été transporté à Dreux, et déposé dans les caveaux de la chapelle.

397bis.

LA DUCHESSE DE BOURBON.

397ter.

LA MÊME.

397quater.

LA MÊME.

398.

LOUISE-ADÉLAIDE DE BOURBON,

MADEMOISELLE DE CONDÉ.

(Peint d'après un portrait de la collection de Condé, qui appartient à S. A. R. le duc d'Aumale.)

Louise-Adélaïde de Bourbon (mademoiselle de Condé), était fille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, sa première femme.

Cette princesse naquit le 5 octobre 1757.

Elle suivit son père lorsqu'il sortit de France en 1789. C'était elle qui écrivait ses lettres, et lui servait de secrétaire. L'existence errante du prince la décida à venir à Fribourg, en Suisse, où était la princesse de Conti. Mais, entraînée par sa vocation religieuse, elle partit de Fribourg en 1795 ou 1796, et alla à Turin, où elle se fit capucine. Elle

portait un grand attachement à la reine de Sardaigne, et avait toujours été unie à sa sœur, madame Élisabeth, par la plus vive amitié; l'invasion de l'armée française la força de se retirer dans le Valais. Les Français y étant bientôt entrés, elle se vit encore obligée de fuir, et partit avec la communauté des Trappistes femmes, où elle était. L'empereur de Russie leur offrit alors un asile dans ses États. Elle s'y rendit; mais elle ne put supporter l'âpreté du climat, ni la rigueur de la règle des Trappistes : elle passa en Angleterre, et se retira dans un couvent de Bénédictines, dans le comté de Norfolk.

Elle revint en France lors de la restauration, et habita quelques mois un pavillon du jardin de la duchesse de Bourbon, où fut, plus tard, fondé l'hospice d'Enghien. La princesse Louise retourna en Angleterre pendant les cent jours. Louis XVIII lui donna le *Temple* après la seconde restauration. Elle y institua une maison de son ordre, qui devint, par ses soins, un magnifique établissement. Elle était très-sévère pour elle-même, et ne voulait aucune distinction, demeurant dans une petite cellule sans feu, comme les simples religieuses; et sa douceur, pleine de bonté, et son indul-

gence pour les autres, la faisaient adorer. Gaie et sensible, elle unissait la grâce à l'esprit.

Elle mourut à Paris, au couvent du *Temple*, le 10 mars 1824, à l'âge de soixante-sept ans.



399.

LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON,

DUC D'ENGHIEN.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fils de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, naquit à Chantilly, le 2 août 1772. Il fut reçu chevalier de Saint-Louis en 1794.

Il n'avait que dix-sept ans lorsqu'en 1789 il suivit son père et son aïeul dans l'émigration. Il fit, avec la petite armée du prince de Condé, la campagne de 1792, et partagea jusqu'au licenciement de ce corps les fatigues, les combats et les revers de ses nobles compagnons d'armes. Il se fit personnellement remarquer par son courage et ses talens militaires, surtout lorsqu'en 1796 il commandait l'avant-garde de l'armée de Condé.

Après le traité de Lunéville, le duc d'Enghien, qui avait conçu un tendre attachement pour mademoi-

selle Charlotte de Rohan, vint se fixer à Ettenheim où cette princesse faisait sa résidence. Là il vivait heureux, et se croyait tranquille sous la protection du grand-duc de Bade, lorsque, dans la nuit du 17 au 18 mars, son habitation fut à l'improviste cernée par des soldats et des gendarmes français venus de Strasbourg. Arrêté avec le baron de Grunstein et le baron de Saint-Jacques, ses aides-de-camp, le prince fut conduit à Strasbourg, et de là à Vincennes. Il était cinq heures quand il entra au château. Il prit un peu de repos : réveillé à onze heures du soir, pour paraître devant une commission militaire, il fut condamné à mort et fusillé, le 21 mars, à quatre heures du matin, dans le fossé du château qui fait face au bois de Vincennes. Le duc d'Enghien reçut la mort avec le courage héréditaire dans l'illustre branche dont il était le dernier rejeton. Il était âgé de 32 ans.

399bis.

LE MÊME.

400.

LOUIS-ANTOINE DE FRANCE,

DUC D'ANGOULÊME.

(Peint d'après sir Th. Lawrence.)

Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême, puis dauphin, fils aîné de Charles X et de Marie-Thérèse de Savoie, né à Versailles, le 6 août 1775; marié, à Mittau, le 10 juin 1799, à Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche.

401.

MARIE-CHARLOTTE DE FRANCE,

(MADAME),

DUCHESSE D'ANGOULÊME.

Marie-Thérèse-Charlotte de France (Madame), duchesse d'Angoulême, puis dauphine, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, née à Versailles, le 19 décembre 1778; mariée, le 10 juin 1799, à Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, depuis dauphin, son cousin-germain.

402.

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS,

DUC DE BERRI.

Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, né à Versailles, le 24 janvier 1778, eut pour gouverneur le duc de Sérent. Il n'avait pas douze ans lorsque, après le 14 juillet 1789, il quitta la France en même temps que le comte d'Artois, son père. Le duc de Sérent le conduisit avec son frère, le duc d'Angoulême, à Turin, où l'éducation des deux princes fut continuée. Le duc de Berri prit ensuite le commandement d'un corps de gentilshommes émigrés, dans l'armée de Condé. Il suivit les vicissitudes de la fortune de ce corps, tantôt employé sur le Rhin, à la solde de l'Autriche ou de l'Angleterre, et tantôt relégué en Pologne, à la solde de la Russie.

Au commencement de 1800, le duc de Berri, accompagné par M. de Damas, se rendit en Sicile

où il devait épouser la princesse Christine (1), fille du roi de Naples, Ferdinand IV. Mais ce mariage traîna en longueur, et au mois de juin suivant, la reine de Naples étant partie pour Vienne avec les princesses ses filles, le duc de Berri quitta Palerme en même temps, pour faire la campagne avec l'armée napolitaine qui entrait alors dans les États Romains, et qui devait agir dans la haute Italie. La bataille de Marengo déconcerta ce plan d'opérations, et, l'armée napolitaine s'étant repliée, le duc de Berri se rendit d'abord à Vienne, et de là à l'armée de Condé, après que son mariage avec la princesse Christine eût été finalement rompu.

L'armée de Condé ayant été licenciée en 1801, le duc de Berri se rendit en Écosse pour s'y réunir au prince son père, qui habitait alors, à Edimbourg, le château royal de Holyrood-House. En 1802, *Monsieur* étant revenu s'établir à Londres, le duc de Berri y fixa pareillement sa résidence. Il y vivait tranquille lorsqu'en 1806 le roi de Suède, Gustave IV (1), qui défendait alors Stralsund et la Poméranie suédoise contre l'armée française, commandée par le maréchal Brune, l'invita à s'y ren-

(1) Depuis reine de Sardaigne.
(2) Déposé en 1809.

dre, et lui offrit un commandement. Le duc de Berri, accompagné du comte de La Féronays, partit aussitôt; mais en arrivant en Suède il apprit que Stralsund avait succombé, et que Gustave IV était de retour. Il se hâta de l'aller voir, reçut de ce prince l'accueil le plus gracieux, et revint bientôt après à Londres, où il résida de nouveau jusqu'au moment où les événemens de 1814 rappelèrent au trône le roi son oncle, et lui ouvrirent les portes de la France. Ce fut au mois d'avril de cette année que le duc de Berri, venant de Jersey, débarqua à Cherbourg. Il se rendit de là à Caen, à Rouen, à Paris. Il parut chercher à se concilier l'affection de l'armée; mais ces faibles essais, qu'une connaissance mieux calculée des hommes et des temps aurait pu rendre plus utiles, vinrent échouer contre le retour de Napoléon et les souvenirs qu'il ramenait avec lui. Le duc de Berri tenta vainement de lutter contre le torrent. Le roi, son oncle, lui confia le commandement du corps d'armée qu'on s'efforçait de réunir, et dont le quartier-général devait être établi à Melun, mais cette réunion n'eut jamais lieu. Toutes les troupes passaient successivement du côté des aigles de Napoléon, et la défense de la capitale devint impossible. *Monsieur*, le duc

d'Angoulême et le duc de Berri en sortirent dans la nuit du 19 au 20 mars, en même temps que le roi; ils marchèrent à la tête de la maison militaire du roi jusqu'à Béthune, où le duc de Berri s'exposa inutilement pour engager un régiment de cuirassiers à reprendre la cocarde blanche qu'il venait de quitter. *Monsieur* ayant licencié la maison du roi à Béthune, les princes continuèrent leur route vers la frontière, suivis d'un assez grand nombre d'officiers, et arrivèrent le 28 mars à Gand, où ils retrouvèrent le roi.

Les officiers, des élèves de l'École de droit, quelques volontaires royaux furent réunis à Alost, où ils formèrent un corps dont on évaluait la force à environ quinze cents hommes. Le roi en donna le commandement au duc de Berri; mais ce corps resta dans l'inaction, et fut licencié dès que le roi rentra en France.

Ce fut le 21 juin 1815, trois jours après la bataille de Waterloo, que le roi rentra en France, suivi de *Monsieur* et des deux princes ses fils.

Dans le mois d'août suivant, le duc de Berri fut nommé président du collége électoral du département du Nord, et se rendit à Lille pour le présider. Les députés qui furent élus entrèrent dans

cette majorité qui fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816.

Le 26 mars 1816, un message du roi annonça aux chambres le mariage du duc de Berri avec la princesse Caroline, fille du prince royal des Deux-Siciles. Le roi demandait aux chambres de voter un revenu annuel de 2,500,000 fr., pour l'établissement des deux époux. La chambre des députés le porta par acclamation à 3,000,000 fr.; la chambre des pairs ratifia ce vote, et le roi le sanctionna. Depuis cette époque ce prince n'a plus quitté Paris, où sa vie n'offre rien d'important pour l'histoire. Il fut assassiné, le 13 février 1820, en sortant de l'Opéra, par un fanatique nommé Louvel, dont le procès démontra qu'il n'avait point de complices.

Le duc de Berri montra le plus grand courage dans ses derniers momens. Après s'être confessé à M. de Latil, évêque de Chartres, il paraissait surtout occupé de sauver la vie de celui qui venait de le frapper, et qu'il savait être détenu dans la chambre voisine. Il témoignait une grande crainte que le roi son oncle n'arrivât pas assez tôt près de lui, pour qu'il eût le temps de demander et d'obtenir sa grâce, et il faisait promettre au prince son père (*Monsieur*), qu'il l'obtiendrait du roi, s'il mou-

rait sans avoir pu la demander lui-même. Cependant il eut encore la satisfaction de voir le roi, et, quoiqu'il fût déjà fort affaibli, il rallia le peu de forces qui lui restaient, dès qu'il entendit qu'on annonçait le roi, et s'écria d'une voix forte : « *Grâce pour » l'homme! que personne ne meure pour moi !* »

Le roi s'étant approché de son lit, il s'écria de nouveau : « *Je ne mourrai content que si vous m'avez promis sa grâce.* »

Le corps du duc de Berri a été transporté à Saint-Denis, ses entrailles à Lille, et son cœur à Rosni, où madame la duchesse de Berri a fait construire un hospice et une chapelle pour en recevoir le dépôt.



493.

MARIE-CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE,

DUCHESSSE DE BERRI.

(Peint d'après Dubois Drahonnet.)

Marie-Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri, fille de François I, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, née le 5 novembre 1798; mariée, le 17 juin 1816, à Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, second fils de Charles X, roi de France, et de Marie-Thérèse de Savoie; veuve le 14 février 1820.

404.

FRANÇOIS I.

ROI DES DEUX-SICILES.

François I, roi des Deux-Siciles, fils de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche; né le 19 août 1777; marié, 1° le 15 août 1790, à Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Léopold II; 2° le 6 octobre 1802, à Marie-Isabelle, fille de Charles IV, roi d'Espagne; mort le 8 novembre 1830.

En 1830, ce prince, en revenant d'Espagne, où il avait conduit sa fille Christine, qui épousa Ferdinand VII, vint à Paris, et, le 31 mai, le duc d'Orléans (aujourd'hui Louis-Philippe I), son beau-frère, lui donna au Palais-Royal cette fête magnifique dont le souvenir n'est pas encore effacé. On se rappelle ces amphithéâtres de fleurs, ces immenses

colonnades, ces terrasses chargées d'orangers, ces toits de verres étincelans de mille feux, qui offraient, au milieu de la plus belle des nuits, toute la pompe d'une féerie orientale. Charles X et sa famille y assistaient; c'était la première et la dernière fois qu'il visitait en monarque le Palais-Royal, car celui qui en faisait les honneurs comme prince devait, deux mois après, y être salué comme roi.

405.

MARIE-ISABELLE,

INFANTE D'ESPAGNE,

REINE DES DEUX-SICILES.

Marie-Isabelle, infante d'Espagne, reine des Deux-Siciles, fille de Charles IV, roi d'Espagne, et de Marie-Louise, infante de Parme; née le 8 juillet 1789; mariée, le 6 octobre 1802, à François-Janvier-Joseph, prince héréditaire des Deux-Siciles, duc de Calabre, depuis François I, roi des Deux-Siciles; veuve le 8 novembre 1830.

406.

MARIE-CHRISTINE-AMÉLIE-THÉRÈSE,

PRINCESSE DES DEUX-SICILES.

REINE DE SARDAIGNE.

(Peint d'après un original envoyé de Turin.)

Marie-Christine-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine de Sardaigne, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche; née le 17 janvier 1779; mariée, le 6 avril 1807, à Charles-Félix, roi de Sardaigne; veuve le 27 avril 1831.

407.

MARIE-ANTOINETTE-THÉRÈSE,

PRINCESSE DES DEUX-SICILES.

PRINCESSE DES ASTURIES.

(Peint par Alaix, d'après une miniature qui appartient à S. M. la Reine.)

Marie-Antoinette-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, naquit le 14 décembre 1784.

Elle épousa, le 25 août 1802, Ferdinand-Marie-François de Paule, infant d'Espagne, prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, roi d'Espagne.

Cette princesse mourut le 21 mai 1806.

408.

LÉOPOLD-JOSEPH-MICHEL,

PRINCE DE SALERNE.

(Peint par Heim.)

Léopold-Joseph-Michel, prince de Salerne, fils de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche; né le 1er juillet 1790; marié, le 28 juillet 1816, à Marie-Clémentine-Françoise-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, fille de François I, empereur d'Autriche.

409.

FERDINAND III,

GRAND-DUC DE TOSCANE.

(Peint par Rouget, d'après une miniature qui appartient à S. M. la Reine.)

Ferdinand III, grand-duc de Toscane, second fils de Léopold II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohème, et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, naquit le 6 mai 1769.

Il épousa, en premières noces, le 19 septembre 1790, Louise-Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, seconde fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche; et en secondes noces, le 6 mai 1821, Marie-Ferdinande-Amélie-Xavière de Saxe, seconde fille de Maximilien-Marie-Joseph, prince de Saxe, et de Caroline-Marie-Thérèse, princesse de Parme.

Il mourut le 18 juin 1824.

410.

LOUISE-MARIE-AMÉLIE-THÉRÈSE.

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

(Peint par Alaux, d'après une miniature qui appartient à S. M. la Reine.)

Louise-Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, grande-duchesse de Toscane, seconde fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, naquit le 27 juillet 1773.

Elle épousa, le 19 septembre 1790, Ferdinand III, grand-duc de Toscane, second fils de Léopold II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne.

Cette princesse mourut le 18 septembre 1802.

411.

LOUIS-PHILIPPE I,

ROI DES FRANÇAIS.

(Équestre, peint par Scheffer.)

S. M. est représentée avec deux de ses fils, le duc d'Orléans et le duc de Nemours.

Louis-Philippe I, roi des Français, fils aîné de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, né à Paris, le 6 octobre 1773; marié, le 25 novembre 1809, à Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche.

411 bis.

LE MÊME.

(En pied, peint par Hersent.)

411[ter].

LOUIS-PHILIPPE I,

ROI DES FRANÇAIS.

Alors duc d'Orléans, en costume de colonel-général des hussards.

(Peint d'après Gérard.)

412.

MARIE-AMÉLIE-THÉRÈSE,

REINE DES FRANÇAIS.

(En pied, peint par Hersent.)

S. M. est représentée avec deux de ses fils, les ducs d'Aumale et de Montpensier.

Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, née à Caserte, le 26 avril 1782; mariée à Palerme, le 25 novembre 1809, à Louis-Philippe, duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe I, roi des Français.

412bis.

MARIE-AMÉLIE-THÉRÈSE,

REINE DES FRANÇAIS.

Alors duchesse d'Orléans.

(Peint par Gérard.)

412ter.

LA MÊME.

(Peint d'après Hersent.)

413.

ANTOINE-PHILIPPE D'ORLÉANS,

DUC DE MONTPENSIER.

(En pied, peint par Faure.)

Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, second fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, naquit le 3 juillet 1775.

Son éducation fut confiée, comme celle des princes ses frères, aux soins de madame la comtesse de Genlis : il montra de bonne heure du goût pour les arts : il avait de l'élégance dans l'esprit, il écrivait avec pureté, il a cultivé la peinture avec succès.

A l'époque de la révolution, le duc de Montpensier parut de bonne heure dans les rangs des défenseurs de la patrie, et n'avait que seize ans lorsqu'il entra comme sous-lieutenant dans le quatorzième

dragons, dont son frère aîné était colonel. Lorsque le duc de Chartres fut fait officier-général, le duc de Montpensier devint son aide-de-camp. Il était à Valmy, il se conduisit dans cette bataille de manière à mériter l'honorable témoignage que renferme cette lettre de Kellermann :

« Du quartier-général de Dampierre-sur-Auve, le 21 septembre 1792, à neuf heures du soir.

« Embarrassé du choix, je ne citerai parmi ceux » qui ont montré un grand courage, que M. Chartres et son aide-de-camp, M. Montpensier, dont » l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des » feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable (1). »

Ce prince, étant devenu lieutenant-colonel-adjudant-général, signala de nouveau son courage à Jemmapes. Dans le courant de l'hiver, il passa en la même qualité dans l'armée d'Italie, sous les ordres du général Biron. Au mois d'avril 1793, il fut arrêté à Nice, en vertu d'un ordre spécial, d'après lequel il devait être conduit à Paris; mais il fut transféré à Marseille, au fort Notre-Dame-de-la-Garde, où arrivèrent, quelques jours plus tard, le

(1) *Moniteur*, 22 septembre 1792.

duc d'Orléans, son père; le comte de Beaujolais, son frère; la duchesse de Bourbon, sa tante, et le prince de Conti, son oncle, qui y furent enfermés en vertu d'un décret de la Convention nationale.

Le duc de Montpensier a tracé lui-même les détails de sa longue captivité à Marseille, dans un écrit rempli de charme et d'intérêt, qui vient d'être imprimé dans la collection des *Mémoires sur la Révolution française.* Nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour peindre le caractère et les sentimens de ce prince, que de le suivre dans le récit de ses infortunes. On retrouve, dans le style, la délicatesse de son goût et les grâces naturelles de son esprit; dans les jugemens qu'il porte, sa franchise et son respect pour la vérité; dans les scènes déchirantes qu'il décrit, l'extrême sensibilité de son âme; dans ses rapports avec sa famille, sa piété filiale et l'habitude des plus douces affections.

Le duc de Biron, en lui communiquant l'ordre de son arrestation, lui avait assuré les moyens de s'y dérober; mais le duc de Montpensier ne profita point de cette facilité. Il nous apprend que, d'une part, il craignait de compromettre tout à la fois et sa famille et le général Biron; que, de l'autre, il se confiait dans la tranquillité de sa conscience et

dans son extrême jeunesse : il se flattait d'ailleurs d'inspirer aux gouvernans d'alors moins d'ombrage que son frère aîné, qui, comme il le dit lui-même, *avait eu occasion de manifester plus ouvertement ses opinions*. Le duc de Montpensier traversa en effet le temps de la terreur sans perdre la vie, mais on l'accabla de souffrances et d'humiliations.

Après un interrogatoire subi devant un tribunal révolutionnaire, on conduisit le duc d'Orléans et ses deux fils au fort Saint-Jean ; on les enferma dans la tour. Le duc de Montpensier, séparé de son père et de son frère, fut jeté seul dans un noir cachot, où il n'eut d'autre consolation que les soins d'un fidèle serviteur, qui avait sollicité comme une faveur de s'ensevelir avec lui dans cet horrible cachot (1).

On l'empêchait même, lorsqu'on ouvrait la porte, de s'en approcher pour respirer l'air de l'escalier. Un matin seulement, après lui avoir apporté son déjeûner, on lui permit de rester un instant sur le pas de la porte : il entendit la voix de son père, qui n'était séparé de l'escalier que par une grille ; c'était la première fois depuis bien long-

(1) Gamache, mort concierge de Mouceaux.

temps !..... Il demandait à la sentinelle quelle heure il était; le duc de Montpensier s'empressa de lui crier : « Il est neuf heures..... Bonjour, mon père, » comment vous trouvez-vous ? » — « Ah ! Montpensier, lui répondit-il aussitôt, que je suis aise » d'entendre ta voix ! Ma santé n'est pas très-bonne, » mon pauvre enfant; mais, si je te voyais, cela me » ferait du bien. » On referma sur-le-champ la porte des prisonniers.

Enfin, au mois d'août, on permit à son jeune frère de venir l'embrasser : quelques jours après cette première entrevue, un sergent de l'armée du général Cartaux se trouvant de garde auprès des illustres prisonniers, les laissa dîner ensemble; et un officier du bataillon de la Côte-d'Or, nommé Cotin, leur dit : « Venez, citoyens, venez respirer » l'air; il est trop cruel de vous étouffer de la sorte, » je le prends sur moi, on me punira si on le juge » à propos. »

Ces adoucissemens ne furent que rarement interrompus jusqu'au mois d'octobre 1793; c'est à cette époque que le duc d'Orléans, décrété d'accusation par la Convention, fut transféré à Paris, où l'attendait la mort. Ses enfans n'avaient point partagé la sécurité que leur avait témoignée leur

malheureux père en leur faisant ses adieux. Un jour qu'ils s'entretenaient de son sort avec la plus vive anxiété, la duchesse de Bourbon, leur tante, entra dans la chambre du duc de Montpensier, où se trouvait aussi le comte de Beaujolais : « J'espère, » leur dit-elle, que vous êtes préparés au terrible » malheur que la religion seule peut vous aider à » supporter courageusement. Lisez d'abord cette » lettre que votre mère vous écrit. » La lettre ne contenait que ces mots en caractères très-gros et très-défigurés : « Vivez, malheureux enfans, pour » votre si malheureuse mère. » — Ma tante, s'écria » aussitôt le duc de Montpensier, que veut dire » cette déchirante recommandation? qu'est devenu » mon père ? — Vous n'en avez plus, répondit-elle; » il a été condamné à mort et exécuté. » Les deux frères tombèrent évanouis, on les transporta sur un lit, et ce lit était le même dans lequel leur père avait couché pendant quatre mois !....

« Malheureux et excellent père (s'écrie le duc de » Montpensier dans ses Mémoires) ! quiconque a » pu vous voir de près et vous bien connaître, sera » forcé de convenir (s'il n'est un indigne calom- » niateur) que vous n'aviez dans le cœur ni la moin- » dre ambition, ni aucun désir de vengeance; que

» vous possédiez les qualités les plus aimables et les
» plus solides; mais que vous manquiez peut-être
» de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après
» sa propre impulsion; que d'ailleurs vous accor-
» diez votre confiance avec trop de facilité, et que
» les scélérats avaient trouvé le moyen de s'en em-
» parer pour vous perdre et vous sacrifier à leurs
» atroces projets! Celui qui tiendra ce langage ne
» fera que vous rendre la justice la plus sévère;
» mais vos ennemis écraseront sa voix, et malheu-
» reusement ils n'en ont que trop le moyen. Eh
» bien, qu'ils consomment leur ouvrage, qu'ils
» achèvent de déchirer la mémoire de cet être in-
» fortuné et sacrifié! mais puisse-t-il au moins être
» connu un jour! puisse le monde savoir ce que je
» sais! et puissé-je encore exister à cette époque!»

Dans les entretiens qui suivirent cette scène de douleur, tantôt les deux frères appelaient la mort, tantôt ils méditaient sur les moyens de s'évader. Après le 9 thermidor, leur détention devint un peu moins rigoureuse; ils reçurent des lettres et un peu d'argent de leur mère, et on leur permit de communiquer avec les autres prisonniers. Mais ces adoucissemens ne pouvaient pas leur tenir lieu de la liberté; toutefois ils ne s'occupèrent positi-

vement des moyens de la recouvrer qu'après un laps de temps assez considérable, pendant lequel ils furent témoins de ces sanglantes représailles, que le duc de Montpensier décrit dans ses Mémoires avec tant d'énergie; et alors ils conclurent, par l'entremise d'une personne dévouée, un marché avec un capitaine de navire qui devait partir pour Livourne. Le jour fixé pour le départ, le 18 novembre 1795, vers les six heures du soir, le comte de Beaujolais sort le premier de sa chambre, après être convenu d'attendre son frère sur le port, ou de lui envoyer un bateau pour le chercher au pied de la tour, dans le cas où il ne le verrait pas arriver. Cinq minutes après le duc de Montpensier le suit, passe devant quatre sentinelles sans être arrêté, franchit le pont, et se croit déjà en liberté. Tout-à-coup il rencontre le commandant du fort, qui rentrait chez lui, et qui lui dit en l'abordant : « Où allez-vous ? vous » êtes l'aîné des Orléans; si vous ne rentrez pas à l'in- » stant, j'appelle la garde et je vous fais saisir.—J'al- » lais à la comédie, répondit le prince, comme je » l'ai déjà fait plusieurs fois à votre insu : puisque j'ai » eu le malheur de vous rencontrer ce soir, je serai » privé de ce plaisir-là ! » et il remonta tristement l'escalier du fort, suivi par un caporal et un fusilier.

A peine rentré dans sa chambre, qui donnait sur la mer, il attache une corde à la fenêtre, et s'y abandonne; il était parvenu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, lorsque la corde casse; il tombe sans connaissance; en rouvrant les yeux, il est frappé de la clarté de la lune, et se trouve dans la mer jusqu'à mi-corps. Après avoir attendu vainement le bateau que le comte de Beaujolais devait lui amener, il se détermina à traverser le port à la nage. Il s'aperçut alors, par l'extrême douleur qu'il éprouvait, que son pied était cassé, et, la force lui manquant, il eut une peine extrême à faire cinq ou six brassées pour attraper la chaîne du port, et s'y reposer. Pendant les deux mortelles heures qu'il resta sur cette chaîne, sept bateaux passèrent; il faisait en vain à chacun d'eux des supplications accompagnées de promesses : « Il » est trop tard, » disaient les uns. « Nous n'avons » pas le temps, » disaient les autres, et ils continuaient à ramer (1). Enfin un batelier, plus compatissant, vint le chercher, le déposa mourant dans sa barque, et le conduisit au port. A l'instant où on le posait sur le rivage, un passant s'écria :

(1) On avait fait la même réponse au comte de Beaujolais, malgré toutes ses offres.

« Eh ! c'est un des Orléans ! il faut qu'il ait voulu » s'échapper. » Aussitôt on appelle la garde, et trois commissaires viennent ajouter à ses douleurs le tourment d'un interrogatoire. « Pourquoi cher- » chais-tu à t'évader ? » lui demandent-ils après plusieurs autres questions. « Pour me soustraire, » répond le duc, à l'atroce tyrannie sous laquelle » je gémis depuis près de trois ans, et pour recou- » vrer ma liberté, dont on n'avait pas le droit de » me priver. — Qu'est devenu ton frère ? — Je » l'ignore. J'espère que, plus heureux que moi, » il s'est retiré de vos mains, et que vous ne le » verrez plus. » Le comte de Beaujolais avait en effet trompé toutes les surveillances; mais, instruit du malheur du duc de Montpensier, il était venu volontairement reprendre ses fers, pour aider son frère à porter sa chaîne et ses douleurs. Cependant ces deux princes demandaient qu'on exécutât en leur faveur le décret sur l'échange des membres de la famille de Bourbon détenus en France. Le Directoire exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné quittât l'Europe. Le duc d'Orléans s'embarqua pour l'Amérique; mais, le vaisseau sur lequel le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais devaient le rejoindre n'étant pas encore

prêt, M. Cathalan, consul des États-Unis à Marseille, les recueillit dans sa maison, avec l'autorisation du général Willot, qui, depuis qu'il était venu prendre le commandement de cette ville, avait comblé d'égards les jeunes princes. Ce fut un beau jour pour eux que celui où ils sortirent de leur longue captivité; il ne fut pas moins doux celui où, arrivés à Philadelphie, ils serrèrent dans leurs bras le frère chéri dont ils étaient séparés depuis quatre ans (1).

Sous ce ciel nouveau, les trois frères ne se séparèrent point : dans les longs voyages qu'ils entreprirent ensemble, le duc de Montpensier se plaisait à recueillir dans son portefeuille les vues les plus remarquables des sites qu'il parcourait (2).

Enfin, lorsque le gouvernement espagnol crut devoir ne plus permettre à ces illustres proscrits de résider à la Havane, le duc de Montpensier repassa avec ses frères en Europe, où il partagea l'a-

(1) Ils étaient embarqués sur *le Jupiter*, vaisseau suédois, avec quatre-vingts marins américains rachetés d'Alger. Leur traversée à Philadelphie avait été longue et pénible. Le vent contraire les avait retenus vingt-trois jours dans la Méditerranée et forcés de relâcher à Gibraltar.

(2) Il a fait de la chute du Niagara une vue qui se trouve, avec plusieurs autres tableaux de sa composition, dans la galerie du Palais-Royal, notamment son entrevue avec son frère Beaujolais dans l'intérieur de son cachot de la tour du fort Saint-Jean, à Marseille.

sile qu'ils trouvèrent en Angleterre. Sa vie, à Twickenham, s'écoulait tranquillement entre la douceur d'aimer ses frères et le plaisir de cultiver les arts. Une maladie de poitrine l'enleva le 18 mai 1807.

Il est enterré à Westminster, et voici l'épitaphe qui fut placée sur son tombeau, par les soins de son frère le duc d'Orléans.

PRINCEPS ILLUSTRISSIMUS ET SERENISSIMUS
ANTONIUS-PHILIPPUS, DUX DE MONTPENSIER,
REGIBUS ORIUNDUS,
DUCIS AURELIANENSIS FILIUS NATU SECUNDUS,
A TENERA JUVENTUTE
IN ARMIS STRENUUS,
IN VINCULIS INDOMITUS,
IN ADVERSIS REBUS NON FRACTUS,
IN SECUNDIS NON ELATUS,
ARTIUM LIBERALIUM CULTOR ASSIDUUS,
URBANUS, JUCUNDUS, OMNIBUS COMIS;
FRATRIBUS PROPINQUIS, AMICIS, PATRIÆ
NUNQUAM NON DEFLENDUS,
UTCUNQUÈ FORTUNÆ VICISSITUDINES
EXPERTUS,
LIBERALI TAMEN ANGLORUM HOSPITALITATE
EXCEPTUS,
HOC DEMUM IN REGUM ASYLO
REQUIESCIT.

NAT. III JULII M. DCC. LXXV.
OB. XVIII MAII M. DCCC. VII. ÆTAT. XXX.
IN MEMORIAM FRATRIS DILECTISSIMI
LUDOVICUS-PHILIPPUS, DUX AURELIANENSIS,
HOC MAMOR POSUIT (1).

(1) Le roi Louis-Philippe a fait mouler ce mausolée et l'a placé dans une des galeries de Versailles.

413bis.

LE MÊME.

(D'après un pastel de Sharpless.)

413ter.

LE MÊME.

(D'après madame la comtesse de Tott.)

414.

LOUIS-CHARLES D'ORLÉANS.

COMTE DE BEAUJOLAIS.

(En pied, peint par Faure.)

Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais, troisième fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon; né à Paris, le 7 octobre 1779; mort sans alliance, à Malte, le 30 mai 1808. L'éducation de ce prince fut interrompue par les malheurs des temps. Il n'avait que treize ans lorsqu'il fut arrêté au Palais-Royal, conduit d'abord à la mairie, et emprisonné ensuite à l'Abbaye. On s'est plu à vouloir placer dans la bouche de ce jeune prince une censure amère de la conduite de ceux qui lui étaient chers, en lui attribuant des réponses qu'il n'a jamais faites, dans l'interrogatoire qu'on prétend qu'il a subi à la mairie. Il est facile de voir que le but de cette invention était d'accréditer les bruits anté-

rieurement répandus avec soin sur une prétendue différence d'opinions qui n'a jamais existé, entre son père, ses frères et lui. On peut affirmer que toute cette histoire est entièrement sans fondement.

De l'Abbaye, le comte de Beaujolais fut transféré à Marseille avec son père, et mis d'abord au fort Notre-Dame-de-la-Garde, puis au fort Saint-Jean. Son frère, le duc de Montpensier, était enfermé dans un cachot au-dessous du sien, mais il ne pouvait le voir; du moins, lorsqu'il passait devant sa porte pour aller prendre l'air, jamais il ne manquait de lui crier : « Bonjour, mon frère, » sachant combien le son d'une voix aimée peut faire de bien! Un jour, il se glissa à la suite du geôlier jusque dans la prison du duc de Montpensier, et le pressa dans ses bras; les administrateurs chargés de les surveiller eurent la barbarie de leur interdire cette consolation. Cependant, au mois d'août 1793, on leur permit de se voir : ils passaient des heures trop rapides dans ces épanchemens de cœur que le malheur rend encore plus touchans.

Le 15 octobre 1793, le comte de Beaujolais entra avec précipitation dans la chambre de son père, où le duc de Montpensier avait obtenu la fa-

veur de se rendre. « Il est question de vous dans » les papiers publics, » dit-il au duc d'Orléans. — « Si ce n'est que cela, mon cher enfant, cela n'est » pas nouveau, car on me fait cet honneur-là » assez souvent; mais je serai bien aise de lire ces » papiers, si tu peux me les procurer. — C'est » chez ma tante que je les ai vus, et elle ne voulait » pas que je vous en parlasse; mais je sais que vous » aimez mieux être instruit de tout. — Tu as fort » raison; mais, dis-moi, est-ce à la Convention » qu'il a été question de moi? — Oui, papa, et il » a été décrété que vous seriez jugé. — Tant mieux, » tant mieux, mon fils! il faudra maintenant que » tout ceci finisse bientôt d'une manière ou d'une » autre; et de quoi peuvent-ils m'accuser? Embras- » sez-moi, mes enfans, j'en suis enchanté. » Et il se remit à jouer tout aussi gaiement que s'il n'avait point reçu cette nouvelle...... Mais il se trompait sur l'avenir, et les adieux qu'il fit à ses enfans furent éternels!

Les deux jeunes princes, restés seuls dans leur prison, ne cessaient de réclamer leur liberté. Désespérés du peu de succès de *leurs pétitions à l'autorité*, ils concertèrent ensemble les moyens de briser leurs fers. C'était le 18 novembre 1795,

tout était prêt pour leur fuite, une barque les attendait au port. Le comte de Beaujolais sort de la prison sans être reconnu; il attend vainement son frère sur le rivage.... Le duc de Montpensier, moins heureux que lui, n'avait pu échapper à la surveillance du commandant du fort; ramené dans sa chambre, il avait tenté de s'évader par la fenêtre, à l'aide d'une corde; la corde s'était cassée; il était tombé de la hauteur de trente pieds, s'était cassé la jambe, avait été ramassé, reconnu, transporté mourant dans son cachot. A peine le comte de Beaujolais est-il instruit du malheur de son frère, qu'il accourt tout en larmes auprès de lui, et lui prodigue tout ce que l'amitié a de plus consolant et de plus tendre. Le duc de Montpensier oublie un moment ses douleurs pour ne songer qu'à témoigner sa reconnaissance à son frère pour son généreux retour : « Hélas! lui dit le comte de Beau-
» jolais, je crains bien que nous n'en profitions
» pas, car on va nous enfermer séparément; mais
» je n'aurais pas pu jouir sans toi de ma liberté. »
Soit un reste d'humanité, soit peut-être aussi que cet acte d'héroïsme fraternel eût surpris quelque intérêt dans l'âme de leurs surveillans, on ne les sépara point.

Enfin, dans l'année 1796, rendu à la liberté, le comte de Beaujolais partit avec le duc de Montpensier pour aller rejoindre, à Philadelphie, le duc d'Orléans. Il fit avec ses frères les différens voyages qu'ils entreprirent en Amérique, et contribua à en adoucir la fatigue par la grâce et l'aménité de son esprit.

Dans l'année 1800, il vint partager l'asile que l'Angleterre accordait aux princes de la maison de Bourbon; il eut la douleur d'y voir périr, en 1807, le duc de Montpensier : attaqué comme lui d'une maladie de poitrine, il sentit qu'il ne survivrait pas long-temps. Assez indifférent sur sa mort prochaine, il ne consentit à céder à l'avis des médecins, qui avaient déclaré que l'air de l'Angleterre lui était pernicieux, que sur la promesse du duc d'Orléans de l'accompagner dans un autre climat : l'état politique de l'Europe, à cette époque, ne permit de le conduire qu'à l'île de Malte. Son mal était mortel; il expira le 30 mai 1808, à l'âge de vingt-huit ans. Il montra dans ses derniers momens une tranquillité admirable. Maître de toute sa raison jusqu'à son dernier soupir, il fit les adieux les plus tendres à son frère, voulut voir encore une fois ses domestiques, et les recommanda avec

le plus touchant intérêt au souvenir du duc d'Orléans.

Le comte de Beaujolais était d'une charmante figure et d'un heureux naturel : il avait beaucoup de courage, et quelque chose de cette étourderie entreprenante qui caractérise la nation française. Un jour, c'était à l'époque où Bonaparte, premier consul, méditait une descente en Angleterre, il lui prit fantaisie de visiter, d'aussi près que possible, le camp de Boulogne ; malgré toutes les représentations de ses frères, il s'embarqua sur une corvette qui devait aller reconnaître les côtes, essuya le feu des batteries françaises, et revit ainsi pour un moment les rivages de cette patrie dans laquelle il n'a pas eu le bonheur de revenir.

---

414 bis.

LE MÊME.

(Peint d'après un pastel de Sharpless.)

---

414 ter.

LE MÊME.

415.

EUGÉNIE-ADÉLAIDE-LOUISE,

MADAME, SOEUR DU ROI.

(En pied, peint par Court.)

S. A. R. est représentée avec son neveu, le prince de Joinville.

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, (Madame) fille de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, et sœur de Louis-Philippe I, roi des Français; née à Paris, au Palais-Royal, le 23 août 1777.

415 bis.

LA MÊME.

(En pied, peint par mademoiselle Victoire Lemoine.)

Mademoiselle Paméla, depuis lady Fitz-Gérald, présente des fleurs à S. A. R.

415ter.

EUGÉNIE-ADÉLAIDE-LOUISE,

MADAME, SOEUR DU ROI.

(Peint d'après Gérard.)

415quater.

LA MÊME.

(Peint d'après une miniature de Singry.)

415quinto.

LA MÊME.

(D'après un tableau d'Antoine Giroust.)

416.

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS,

DUC D'ORLÉANS.

(En pied, par A. H. Scheffer, d'après A. Scheffer.)

Ferdinand-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal, fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; né à Palerme, le 3 septembre 1810.

416bis.

LE MÊME.

(Alors duc de Chartres, peint d'après Gérard.)

447.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE D'ORLÉANS,

DUC DE NEMOURS.

(En pied, par Van-Ysendick.)

Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; né à Paris, le 25 octobre 1814.

447bis.

LE MÊME.

(Peint d'après mademoiselle Godefroid.)

418.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS,

PRINCE DE JOINVILLE.

(En pied, peint par Hersent.)

Il est représenté avec S. A. R. madame la princesse Adélaïde d'Orléans.

François-Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; né à Neuilly, le 14 août 1818.

418 bis.

LE MÊME.

419.

CHARLES-FERDINAND-LOUIS-PHILIPPE-EMMANUEL D'ORLÉANS,

DUC DE PENTHIÈVRE.

Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, quatrième fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français, né à Paris, le 1er janvier 1820; mort à Neuilly, le 25 juillet 1828.

420.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS,

DUC D'AUMALE.

(En pied, peint par Hersent.)

Il est représenté avec la reine et le duc de Montpensier, son frère.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, cinquième fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; né à Paris, le 16 janvier 1822.

420 bis.

LE MÊME.

421.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS,

DUC DE MONTPENSIER.

(En pied, peint par Hersent.)

Il est représenté avec la reine et le duc d'Aumale, son frère.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, sixième fils de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reinc des Français; né à Neuilly, le 14 octobre 1824.

421 bis.

LE MÊME.

422.

MARIE-CHRISTINE-CAROLINE D'ORLÉANS.

(En pied, peint par A. H. Scheffer, d'après A. Scheffer.)

Marie-Christine-Caroline d'Orléans, seconde fille de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français, née à Palerme, le 12 avril 1813.

422bis.

LA MÊME.

422ter.

LA MÊME.

(Peint d'après Hersent.)

423.

FRANÇOISE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

Peint d'après une miniature.)

Françoise-Marie-Louise d'Orléans, troisième fille de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; née à Twickenham, en Angleterre, le 28 mars 1816; morte à Neuilly, le 21 mai 1818.

424.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE D'ORLÉANS.

(En pied, peint d'après Decaisne.)

Marie-Clémentine-Caroline d'Orléans, quatrième fille de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; née à Neuilly, le 3 juin 1817.

424bis.

LA MÊME.

424ter.

LA MÊME.

(Peint d'apres Hersent.)

425.

LÉOPOLD I,

ROI DES BELGES.

(En pied, peint par Decaisne.)

Léopold I, roi des Belges (Léopold-Georges-Christian-Frédéric, prince de Saxe-Cobourg), fils de Frédéric-François-Antoine, duc de Saxe-Cobourg, et de la princesse Auguste de Reüss; né le 16 décembre 1790; marié 1°, le 2 mai 1816, à Charlotte-Auguste de Galles, princesse d'Angleterre, fille du roi Georges IV; 2°, le 9 août 1832, à Compiègne, à Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, fille aînée de Louis-Philippe I, roi des Français, et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français.

425bis.

LE MÊME.

(Peint par Rouget.)

426.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE D'ORLÉANS,

REINE DES BELGES.

(En pied, peint par Decaisne.)

Elle est représentée avec son fils, le prince royal des Belges.

Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, reine des Belges, fille aînée de Louis-Philippe I, roi des Français et de Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français; née à Palerme, le 3 avril 1812; mariée à Compiègne, le 9 août 1832, à Léopold I, roi des Belges.

426bis.

LA MÊME.

426ter.

LA MÊME.

(Peint par Ary Scheffer.)

427.

LOUIS-PHILIPPE-LÉOPOLD-VICTOR-ERNEST,

PRINCE ROYAL DES BELGES.

Louis-Philippe-Léopold-Victor-Ernest, prince royal des Belges, fils aîné de Léopold I, roi des Belges, et de Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, reine des Belges; né à Lacken, le 24 juillet 1833; mort à Lacken, le 16 mai 1834.

Deuxième Partie.

TABLEAUX, GOUACHES ET DESSINS.

1.

FRANÇOIS DE LORRAINE,

DUC DE GUISE,

Présente à Charles IX les guerriers qui se sont distingués à la bataille de Dreux.

(19 décembre 1562.)

(Peint par A. Johannot (1836.)

« Catherine de Médicis quitta Vincennes pour couduire le roi au château de Rambouillet, peu éloigné du champ de bataille. Le duc de Guise s'y rendit aussitôt avec tous les officiers de l'armée. Introduit avec eux dans la salle où se tenait le roi, il demanda s'il plairait à leurs Majestés de lui accorder un moment d'audience. « Jésus ! mon cousin, répondit Catherine, que parlez-vous d'au-

» dience? Doutez-vous du plaisir que le roi et moi
» aurions à vous entendre? »

2.

HENRI DE LORRAINE,

(LE BALAFRÉ),

DUC DE GUISE,

Au milieu des ligueurs, au château d'Eu.

(Peint par Decaisne (1835.)

En 1578, pendant le séjour que fit au château d'Eu le duc de Guise, il réunit les principaux chefs de la ligue, parmi lesquels on remarquait le cardinal son frère, les émissaires du roi d'Espagne, et le père Mathieu, provincial des jésuites. La tradition a conservé le souvenir d'un grand conciliabule qui se tint dans le parc à l'ombre des hêtres qui existent encore.

3.

ENTRÉE

DE MADEMOISELLE DE MONTPENSIER

A ORLÉANS,

Pendant la Fronde, en 1652 (1).

(D'après A. Johannot.)

(1) Voir sa notice n. 209.

4.

ENTREVUE DE LOUIS XIV,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Et de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, fille unique de Philippe IV et d'Élisabeth de France, sa première femme.

(2 juin 1660.)

(Gouache.)

5.

PASSAGE DU RHIN,

Par l'armée française, sous les ordres de Louis XIV.

(11 juin 1672.)

Louis IV, qui voulait pénétrer dans l'intérieur de la Hollande, se rendit sur les bords du Rhin vis-à-vis du fort de Tolhuis, et résolut de tenter le passage. Les cuirassiers, commandés par le comte de Revel, et ayant à leur tête le comte de Guiche, se jetèrent les premiers dans le fleuve. Les Hollandais, postés de l'autre côté avec un gros corps de troupes, firent d'inutiles efforts pour les repousser. Trois de leurs escadrons, qui s'étaient avancés dans le Rhin, furent presque aussitôt renversés, et rien ne put arrêter les Français. Dès qu'ils eurent passé, le prince de Condé et le duc d'Enghien les menè-

rent à l'infanterie ennemie, retranchée sous le fort de Tolhuis; ils la rompirent en peu de temps, tuèrent plus de cinq cents hommes, et firent près de quatre mille prisonniers.

6.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS,

(MADEMOISELLE DE MONTPENSIER),

Écrivant ses Mémoires.

7.

REVUE DE MOUSQUETAIRES,

Dans la cour du château de Versailles, en présence du roi Louis XIV.

(Gouache.)

C. M.

8.

FEU D'ARTIFICE,

Sur la Seine, près du Pont-Neuf.

(Gouache.)

C. M.

9.

BATAILLE DE CASSANO,

Gagnée par l'armée française, commandée par le duc de Vendôme, sur l'armée autrichienne, commandée par le prince Eugène.

(16 août 1705.)

(Peint par E. Lamy (1836).

10.

LE DUC DE PENTHIÈVRE

Présente les cercueils des princes de sa famille à l'Église collégiale de Dreux.

(Novembre 1783.)

(Peint par Gosse (1836.)

En 1783, Louis XVI, voulant donner plus d'extension aux chasses de Versailles, jugea que l'acquisition de Rambouillet était nécessaire pour cet objet, et le baron de Breteuil, alors ministre de la maison du roi, fut chargé d'en faire la demande au duc de Penthièvre. Ce ministre, qui n'ignorait pas que ce prince avait une prédilection particulière pour Rambouillet, où se trouvait la sépulture de la duchesse de Penthièvre ainsi que celles du comte

de Toulouse son père, de la princesse sa mère, et des autres princes de sa famille, s'adressa à l'abbé Lenoir, chef du conseil du duc de Penthièvre, pour lui faire connaître les désirs et les intentions du roi. Le duc de Penthièvre répondit que tout ce qu'il possédait était aux pieds du roi ; qu'il était toujours prêt à donner sa vie et à verser son sang pour son service ; qu'il suppliait le roi de considérer Rambouillet comme étant entièrement et toujours à sa disposition, soit pour la chasse, soit pour tout autre objet ; mais qu'en même temps il suppliait S. M. de ne pas insister pour qu'il le vendît, parce qu'il avait des motifs puissans qui lui interdisaient d'en faire le sacrifice.

Cette réponse ayant été transmise au roi Louis XVI, il envoya chercher le duc de Penthièvre, et lui demanda quels étaient les motifs qui l'empêchaient de lui vendre Rambouillet. « C'est, dit le » duc de Penthièvre, que ce lieu est celui de la sé- » pulture de mes parens ; et que votre Majesté sen- » tira sûrement que je ne peux pas les vendre. — » Oh ! certainement, reprit le roi, je le trouve bien » naturel ; mais ce ne serait pas les vendre que de » les transporter ailleurs. — Ils seront transportés, » Sire, » répondit le duc de Penthièvre en se reti-

rant et en s'inclinant profondément devant le roi, « et Votre Majesté aura Rambouillet. »

L'abbé Lenoir fut aussitôt chargé d'aller trouver le baron de Breteuil, et de faire dresser le contrat; et le duc de Penthièvre se réserva de régler lui-même la translation des corps de sa famille, qui jusques alors avaient reposé dans un caveau de l'église de Rambouillet. Ce fut la collégiale de Saint-Étienne de Dreux qu'il choisit pour leur nouvelle sépulture, en attendant qu'il pût en faire construire une spéciale dans l'enceinte du château de Dreux, qui lui appartenait. Il n'a pas eu le temps de remplir cette pieuse intention; mais la duchesse d'Orléans, sa fille, et le roi Louis-Philippe I, son petit-fils, ont satisfait à ce vœu, en rachetant le terrain du château de Dreux, vendu et démoli pendant la révolution, et en y construisant le monument où les restes de la famille de Penthièvre ont été religieusement recueillis, et qui est devenu la sépulture de la maison d'Orléans.

Ce fut dans le mois de novembre 1783 qu'eut lieu la triste et lugubre cérémonie de la translation des corps de Rambouillet à Dreux. La piété du duc de Penthièvre l'avait réglée et ordonnée, et, dans cette occasion remarquable, on lui donna sponta-

nément un témoignage bien sincère de l'amour qu'on lui portait, du respect que l'on avait pour les auteurs de ses jours et pour tous ceux qui lui avaient été chers dans ce monde.

Tout ce qu'il y avait de personnes distinguées, à plusieurs lieues du chemin où devait passer le convoi, s'y rendirent en habit de deuil, et se joignirent au cortége; toutes les paroisses environnantes s'assemblèrent processionnellement ; les habitans accompagnaient en foule les voitures jusqu'à la fin de leur territoire, où ils trouvaient les processions des paroisses voisines qui les remplaçaient.

Entouré des officiers de sa maison, de quelques membres du Parlement, du clergé, des pélerins de Saint-Jacques, le prince suivit à pied les chars funèbres pendant toute la marche, qui était de sept lieues. Huit cercueils étaient contenus dans un riche corbillard. Lorsqu'on les déchargea, ils furent portés par des paysans et des gens de la maison du prince. Le premier était celui du comte de Toulouse, père du duc Penthièvre, et grand-amiral de France. Plusieurs officiers, au nombre desquels se trouvaient M. de Guébriant, M. de Lascases, M. du Authier, M. de Florian, alors ca-

pitaine au régiment de Dragons-Penthièvre, portaient, sur des coussins de velours, les divers insignes des princes dont les restes étaient transférés dans les caveaux de Dreux.

11.

LE FLEUVE ET LES NAYADES.

(Peint par Mignard.)

12.

LA CONTINENCE DE SCIPION.

(Peint par J.-M. Vien.)

13.

TRAJAN

Rendant la justice aux Romains.

(Peint par Hallé.)

14.

UNE NYMPHE

Effrayée par un Loup.

(Peint d'après Boucher.)

15.

UNE SAINTE FAMILLE.

(Peint d'après Raphaël.)

16.

UNE SAINTE FAMILLE.

(D'après Raphaël.)

C. M.

17.

MÉLÉAGRE.

(Peint sur bois.)

C. M.

18.

JUNON

Faisant arracher les yeux d'Argus, pour en parer les plumes du paon.

C. M.

19.

UNE DAME,

Richement vêtue, paraît délivrer un prisonnier.

C. M.

20.

UNE FÊTE FLAMANDE.

C. M.

21.

UN HOMME

Portant un fardeau.

(Dessin au crayon rouge, fait par le Grand-Dauphin.)

Derrière ce dessin est écrit, de la main de mademoiselle de Montpensier : « *Faict par M. le Dofin*, 1677. »

C. M.

22.

UN HOMME

Appuyé sur un arbre.

(Dessin à la plume, fait par le Grand-Dauphin.)

Derrière ce dessin est la même inscription que celle n. 21.

C. M.

23.

PARTIE DE PLAISIR DE PAYSANS.

C. M.

24.

DES AMOURS

Cueillant des pommes.

C. M.

25.

PAYSAGE,

Un temple, des guerriers, des musiciens.

C. M.

26.

APOLLON ET L'AURORE.

(D'après une gravure du Guide.)

C. M.

27.

UNE BACCHANTE

Pressant une grappe de raisin.

(Octogone.)

C. M.

28.

PAYSAGE.

On y voit quatre personnes qui dansent.

(Peint sur bois.)

C. M.

29.

UNE FEMME,

Un serpent, un squelette, l'Amour et les attributs de la royauté.

C. M.

30.

HERMINIE SECOURANT TANCRÈDE.

(Peint d'après Boucher.)

31.

VÉNUS ET LES AMOURS.

(Peint par Boulogne.)

32.

PAYSAGE.

Une femme conduisant des vaches.

C. M.

33.

UNE SCÈNE VILLAGEOISE.

C. M.

34.

PAYSAGE.

Une rivière derrière laquelle se trouvent plusieurs bâtimens.

C. M.

35.

DESSIN

A la plume, représentant des rochers.

Derrière ce tableau est écrit, de la main de mademoiselle de Montpensier « *Faict par M. le Dofin*, 1677. »

C. M.

36.

PAYSAGE.

Un coup de vent.

C. M.

37.

PAYSAGE,

Dans lequel se trouvent des pêcheurs.

(Peint sur bois.)

C. M.

38.

PAYSAGE

Au bas duquel, dans l'angle à gauche, se trouvent un écusson losange à à trois fleurs de lis et une couronne de prince.

C. M.

39.

PAYSAGE.

C. M.

40.

PAYSAGE.

On y voit une chute d'eau et un pont au-dessus.

C. M.

41.

PAYSAGE.

On y voit une rivière et des pêcheurs.

C. M.

42.

PAYSAGE.

On y voit une femme en charrette.

C. M.

43.

PAYSAGE.

C. M.

44.

PAYSAGE.

(Peint sur bois.)

C. M.

45.

PAYSAGE.

C. M.

46.

PAYSAGE.

Chasse au lion.

C. M.

47.

PAYSAGE.

Chasse au faucon.

C. M.

48.

PAYSAGE.

Combat de taureaux.

C. M.

49.

UNE FOIRE.

Bâtimens en ruine, paysage.

C. M.

50.

PAYSAGE.

(Peint sur bois.)

C. M.

51.

PAYSAGE.

(Peint sur bois.)

C. M.

52.

DES ATTRIBUTS DIVERS

Et une tête de mort.

C. M.

53.

UNE GUIRLANDE OCTOGONE,

Autour de laquelle se trouvent la tête du Christ, et tous les attributs de la Passion.

Dans la Guirlande est écrit : « *Ne jugez point, afin que vous ne soyez* » *point jugés; car vous serez jugés selon que vous aurez jugé les* » *autres.* »

(Saint Mathieu, chap. vii, vi, v. 1 et 2.)

C. M.

54.

UNE COURONNE D'ORNEMENS,

Dans la couronne est écrit : « *Ne vous laissez pas vaincre par le mal* » *mais travaillez à vaincre le mal par le bien.* »

(Rom., chap. XII, v. 21.)

C. M.

55.

UNE GUIRLANDE DE FLEURS.

Dans la guirlande est écrit : « *Ne vous trompez pas : on ne se moque* » *pas de Dieu ; l'homme ne recueillera que ce qu'il a semé !* »

Gal., chap. vi, v. 7.

(Ovale.)

C. M.

56.

UN FAISAN.

(Sur vélin.)

C. M.

57.

UN PIGEON.

(Sur vélin.)

C. M.

58.

UNE PERDRIX.

(Sur vélin.)

C. M.

59.

UN CANARD.

(Sur vélin.)

C. M.

60.

UNE LEVRETTE.

(Sur vélin.)

C. M.

61.

UN CHIEN

Regardant une chauve-souris.

C. M.

62.

PAPILLONS,

Insectes, coquillages.

(Sur cuivre.)

C. M.

63.

IDEM.

(Sur cuivre.)

C. M.

64.

TROIS VASES DE FLEURS.

C. M.

65.

VASE DE FLEURS,

Sur une table couverte d'un tapis rouge.

C. M.

66.

VASE DE FLEURS,

Et un coquillage sur une table.

C. M.

67.

VASE DE FLEURS,

Sur une table couverte d'un tapis rougeâtre.

C. M.

68.

VASE DE FLEURS,

Et un coquillage sur une table.

C. M.

69.

FLEURS ET FRUITS.

C. M.

70.

VASE DE FLEURS.

C. M.

71.

VASE DE FLEURS,

Sur une table couverte d'un tapis vert.

C. M.

72.

VASE DE FLEURS.

C. M.

73.

VASE DE FLEURS.

C. M.

74.

CORBEILLE DE FLEURS.

(Peint sur bois.)

C. M.

75.

FLEURS.

C. M.

76.

VASE DE FLEURS.

C. M.

77.

CORBEILLE DE FLEURS.

C. M.

78.

CORBEILLE DE FLEURS.

C. M.

79.

UN VASE DE FLEURS.

C. M.

80.

LE JEUNE THÉSÉE

Retrouvant les armes de son père.

(Peint par Brenet.)

81.

LE DÉJEUNER D'HUITRES.

(Peint par de Troy (1735)

82.

LE DÉJEUNER DE JAMBON.

(Peint par Lancret (1735.)

83.

HERCULE

Entre le vice et la vertu.

(Peint par Verdier.)

84.

BACCHUS,

Vénus et les Amours.

(Peint par N. Coypel.)

85.

DIANE ET ENDYMION.

(Peint par J.-B. Vanloo.)

86.

UNE BATAILLE.

(Peint par Larue.)

87.

UNE BATAILLE.

(Peint par Larue.)

88.

L'ORIGINE DE LA PEINTURE.

(Peint par Regnault.)

89.

PYGMALION

Prie Vénus d'animer sa statue.

(Peint par Regnault.)

90.

FÊTE

En l'honneur de Bacchus.

(Peint par Hallé.)

91.

BACCHUS

Présidant aux vendanges.

(Peint par Lagrénée l'aîné.)

92.

POMONE.

93.

JEUX D'ENFANS.

(Peint par Vien.)

94.

JEUX D'ENFANS.

(Peint par Vien.)

95.

JEUX D'ENFANS.

(Peint par Vien.)

96.

JEUX D'ENFANS.

(Peint par Vien.)

97.

ECCE HOMO.

(Peint sur vélin.)

C. M.

98.

TÊTE DE VIERGE.

(Peint d'après Raphaël.)

C. M.

99.

LA VIERGE

Et l'Enfant Jésus.

C. M.

100.

LA VIERGE

Et l'Enfant Jésus.

C. M.

101.

UNE VIERGE

Vêtue de bleu.

C. M.

102.

SAINT LUC.

C. M.

103.

SAINT MARC.

C. M.

104.

SAINT MARC.

C. M.

105.

SAINT JEAN.

C. M.

106.

SAINT FRANÇOIS DE PAULE.

(Sur cuivre.)

C. M.

107.

SAINT JEAN

Dans le désert.

(Peint d'après Raphaël.)

108.

UNE FEMME

Faisant danser un chien.

C. M.

109.

UN MUSICIEN.

C. M.

110.

LA MAIN CHAUDE.

C. M.

111.

TABLEAU DE FAMILLE.

PERSONNAGES :

Louis-Philippe I, roi des Français.

Marie-Amélie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, reine des Français.

Ferdinand-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal.

Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours.

François-Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince de Joinville.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier.

Marie-Christine-Caroline, princesse d'Orléans.

Marie-Clémentine-Caroline, princesse d'Orléans.

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du roi.

Léopold I, roi des Belges.

Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, reine des Belges.

Troisième Partie.

BUSTES.

1.

JEAN D'ARTOIS,

COMTE D'EU.

Jean d'Artois, comte d'Eu, seigneur de Saint-Valery et d'Ault, surnommé *Sans-Terre*, second fils de Robert d'Artois, troisième du nom, comte de Beaumont Le Roger, et de Jeanne de Valois, fille puînée de Charles de France, comte de Valois, et de Catherine, dame de Courtenay, sa seconde femme; né sur la fin du mois d'août 1321; marié, par contrat passé au château d'Eu, le 11 juillet 1352, à Isabelle de Melun, dame de Houdain, veuve de Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier; mort le 6 avril 1386.

2.

ISABELLE DE MELUN.

Isabelle de Melun, dame de Houdain, fille de Jean, premier du nom, vicomte de Melun, chambellan de France, et d'Isabelle, dame d'Antoing et d'Espinoy; née.....; mariée, 1° à Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier, fils de Jean, deuxième du nom, comte de Dreux, de Braine et de Joigny, et de Jeanne de Beaujeu, dame de Montpensier; 2° Par contrat passé au château d'Eu, le 11 juillet 1352, à Jean d'Artois, comte d'Eu, seigneur de Saint-Valery et d'Ault; morte le 19 décembre 1389.

3.

PHILIPPE D'ARTOIS,

COMTE D'EU.

Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, troisième fils de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun, dame de Houdain, veuve de Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier; né......; marié, par contrat passé à Paris, le 27 janvier 1392, à Marie de Berri, veuve

de Louis de Châtillon, comte de Dunois, et seconde fille de Jean de France, duc de Berri, et de Jeanne d'Armagnac, sa première femme; prisonnier des Turcs à la bataille de Nicopolis, en 1396, il mourut à Micalizo, en Natolie, le 16 juin 1397.

4.

CHARLES D'ARTOIS.

Charles d'Artois, quatrième fils de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun, dame de Houdain, veuve de Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier; mort jeune, le 15 avril 1368.

5.

ISABELLE D'ARTOIS.

Isabelle d'Artois, fille aîné de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun, dame de Houdain, veuve de Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier; morte sans alliance, à l'âge de dix-huit ans, le 26 juin 1379.

6.

PHILIPPE D'ARTOIS.

Philippe d'Artois, fils aîné de Philippe d'Artois,

comte d'Eu, connétable de France, et de Marie de Berri, veuve de Louis de Châtillon, comte de Dunois, et seconde fille de Jean de France, duc de Berri et de Jeanne d'Armagnac, sa première femme; mort en bas âge à Eu, le 23 décembre 1397.

7.

CHARLES D'ARTOIS,

COMTE D'EU.

Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France, seigneur de Saint-Valery et de Houdain, second fils de Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, et de Marie de Berri, veuve de Louis de Châtillon, comte de Dunois, et seconde fille de Jean de France, duc de Berri, et de Jeanne d'Armagnac, sa première femme; né......; marié, 1° en 1447, à Jeanne de Saveuse; 2°, le 23 septembre 1454, à Hélène de Melun, fille puînée de Jean de Melun, seigneur d'Épinoy, et de Jeanne d'Abbeville; mort le 17 juillet 1471, âgé d'environ soixante-dix-huit ans.

8.

JEANNE DE SAVEUSE.

Jeanne de Saveuse, fille unique de Philippe, sei-

gneur de Saveuse; née......; mariée, en 1447, à Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France, seigneur de Saint-Valery et de Houdain, second fils de Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, et de Marie de Berri; morte, au château de Sancerre, le 2 janvier 1448.

9.

HÉLÈNE DE MELUN.

Hélène de Melun, fille puînée de Jean de Melun, seigneur d'Espinoy, et de Jeanne d'Abbeville; née......; mariée, le 24 septembre 1454, à Charles d'Artois, comte d'Eu, second fils de Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, et de Marie de Berri; morte le 20 juillet 1472.

10.

HENRI DE LORRAINE,

DUC DE GUISE.

Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guise (*le Balafré*), prince de Joinville, comte d'Eu, pair et grand-maître de France, fils aîné de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est-Ferrare; né le 31 décembre 1550; marié, à Paris, à Catherine

de Clèves, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcéan, et deuxième fille de François de Clèves, premier du nom, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme; mort à Blois, le 23 décembre 1588.

11.

CATHERINE DE CLÈVES,

DUCHESSE DE GUISE.

Catherine de Clèves, duchesse de Guise, comtesse d'Eu, seconde fille de Francois de Clèves, premier du nom, duc de Nevers, comte d'Eu, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme, née en 1548; mariée, 1° à Antoine de Croy, marquis de Raynel et prince de Porcéan, fils de Charles de Croy, prince de Porcéan; 2°, en septembre 1570, à Henri de Lorraine (*le Balafré*), duc de Guise, fils aîné de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est-Ferrare; morte à Paris, le 11 mai 1633.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES PORTRAITS

CONTENUS

DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

TABLEAUX ET DESSINS.

TROISIÈME PARTIE.

BUSTES.

FIN DE LA TABLE.

TABLE GÉNÉRALE

DES PORTRAITS.

TABLE GÉNÉRALE

DES PORTRAITS.

A.

C.

D.

H.

I.

J.

M.

P.

T.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

